1108142
C

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE PRIMAT DU SÉCURITAIRE DANS LE PARTENARIAT MÉDITERRANÉEN DE L'OTAN AVEC LES PAYS DU MAGHREB

Les limites d'une approche de projection de sécurité

THÈSE PRÉSENTÉE COMME EXIGENCE PARTIELLE POUR L'OBTENTION DU GRADE DE PHILOSOPHIA DOCTOR (Ph.D) EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

BRAHIM SAIDY

Juin 2009

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

À ma femme Mounia avec ma sincère gratitude
À ma fille Darifa
À mon fils Hmida

Remerciement

Je tiens à remercier mon directeur de thèse, M. André P. Donneur, pour sa patience, ses encouragements et ses conseils judicieux tout au long de la préparation de ce travail.

La liste des abréviations

ACLANT	Commandement allié de l'Atlantique
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CAE	Commandement allié en Europe
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCNA	Conseil de coopération nord-atlantique
CPEA	Conseil du partenariat euro-atlantique
IESD	Identité européenne de sécurité et de défense
ISAF	Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan
KFOR	Force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo
MCG	Groupe de coopération méditerranéenne
MDCS	Mesures de confiance et de sécurité
NCS	Nouveau concept stratégique
NRF	Force de réaction de l'OTAN
OSCE	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PEM	Partenariat euro-méditerranéen
PMO	Partenariat méditerranéen de l'OTAN
PNUD	Programme des nations-unies pour le développement
PPP	Partenariat Pour la Paix
SFOR	Force de stabilisation en Bosnie Herzégovine
UE	Union-européenne
UEO	Union de l'Europe Occidentale
UMA	Union du Maghreb arabe

Liste des tableaux, des cartes et des graphiques

Tableau n° 1: Évolution fonctionnelle de l'OTAN.....66
Tableau n° 2: Histoire d'élargissement de l'OTAN.....98
Tableau n° 3: Les partenariats et les programmes de coopération de l'OTAN...108
Tableau n° 4: Les opérations « hors-zone » de l'OTAN.....110
Tableau n° 5: Périodes d'évolution de la politique méditerranéenne de l'OTAN.....125
Carte n° 1: Les membres du *partenariat méditerranéen* de l'OTAN.....128
Tableau n° 6: Étapes majeures du *Partenariat méditerranéen* de l'OTAN.....136
Tableau n° 7: Les mesures de confiance dans le cadre du PMO 1994-2007.....149
Tableau n° 8: Initiatives de coopération en Méditerranée. Quelques éléments de comparaison.....158
Tableau n° 9 : Capacités de missiles balistiques des États du Moyen-Orient.....181
Graphique n° 1: Le format des forces armées des États maghrébins.....255
Graphique n° 2 : Les dépenses militaires des États du Maghreb (1997-2004)....259

Table des matières

Liste des abréviations..... 4
Liste des tableaux, des cartes et des graphiques.....5
Table des matières.....6
Résumé.....10

Introduction générale.....12

1. Présentation du sujet.....13
2. Problématique.....15
3. Hypothèse.....17
4. Méthodologie.....18
5. Objectifs 20
6. Organisation de l'étude..... 21

CHAPITRE I
Cadre théorique : le Partenariat méditerranéen de l'OTAN (PMO) en tant que réalité objective et rationnelle.....22

1. Justification des approches théoriques écartées.....24
1.1. Le libéralisme-institutionnel 24
1.1.1. Le programme de recherche.....24
1.1.2. Le PMO forme t-il un régime multilatéral?.....26
1.1.3. Le PMO est-il un vecteur de paix démocratique? 31
2.2. L'approche constructiviste.....34
2.2.1. Le troisième débat dans la discipline 34
2.2.2. Typologie des courants constructivistes.....38
2.2.2. Les principaux postulats du constructivisme.....39
2.2.4. L'inadaptabilité des postulats constructivistes.....47

2. Le réalisme classique: le modèle théorique le mieux adapté.....50
2.1. La spécificité du modèle réaliste.....50
2.2. Les principaux concepts et postulats 54
2.2.1. Le rôle central de l'État dans les relations internationales.....54
2.2.2. La structure anarchique de la politique internationale.....55
2.2.3. Le primat de l'intérêt national.....58
2.2.4. La notion de la puissance 60
2.2.5. L'équilibre des puissances 61

CHAPITRE II
Le PMO dans le cadre de la transformation fonctionnelle de l'OTAN.....64

1. La formation des alliances militaires : l'OTAN pendant la Guerre froide.....67
1.1. Qu'est ce qu'une alliance militaire?.....67

1.1.1. Un accord entre deux ou plusieurs États.....67
1.1.2. Un instrument de l'équilibre des puissances.....73
1.2. La période de la primauté de la défense collective.....75
1.2.1. L'équilibre contre la menace soviétique 75
1.2.2. Les stratégies militaires durant la Guerre froide 76

2. Le maintien et la dissolution des alliances militaires : L'OTAN dans l'après Guerre froide 81
2.1. Le maintien et la dissolution des alliances militaires 81
2.2. L'OTAN dans l'après la Guerre froide.....84
2.3. Les domaines de transformation : de la défense collective à la sécurité collective.....90
2.3.1. Le Nouveau Concept Stratégique : la nouvelle définition du concept de la « sécurité ».....91
2.3.2. Le processus d'élargissement : la politique de la porte ouverte. 95
2.3.3. La sécurité via le partenariat et la coopération.....105
2.3.4. La gestion de crises ou la nouvelle définition du concept «Hors zone»...109

3. Le dilemme sécuritaire des alliances militaires : l'OTAN après le 11 septembre 111
3.1. La longévité du réalisme 111
3.2. La doctrine de l'intervention partout sans aucune limite géographique.113
3.3. Le dilemme sécuritaire des alliances militaires.....117
3.3.1. La guerre en Irak en 2003.....118
3.3.2. La clause de défense mutuelle et de solidarité collective.....120

CHAPITRE III
Le PMO : les enjeux liés à la crainte des nouvelles menaces dans le cadre du système international contemporain.....123

1. Le PMO, une stratégie de projection de la sécurité et d'ouverture sur la Méditerranée.....126
1.1. La nature juridique et politico-stratégique.....126
1.1.1. La dimension méditerranéenne de l'OTAN.....126
1.1.2. Du dialogue au partenariat.....127
1.1.3. La nature juridique.....137
1.1.4. Les principes de fonctionnement.....139
1.1.5. Les potentialités militaro-stratégiques.....141
1.1.6. Les obstacles relatifs aux mesures de confiance.....145
1.2. L'approche sécuritaire : sécurité dure versus sécurité douce.....151
1.2.1. La spécificité de la sécurité en Méditerranée.....151
1.2.2. Une approche globale de la sécurité.....155
1.2.3. ...et une stratégie de complémentarité.....157

2. Le PMO, un moyen pour réduire la vulnérabilité des nouvelles menaces.....161
2.1. La notion de la menace.....161
2.2. La perception de l'OTAN : les nouvelles menaces «hors zone».....163

2.3. Les principales menaces pesant sur la sécurité transatlantique en Méditerranée.....166
2.3.1. L'intégration de la menace terroriste dans l'agenda du PMO.....166
2.3.2. Les enjeux de la sécurité énergétique..... 172
2.3.3. La prolifération d'armes de destruction massive..... 177

3. Le PMO, une rationalité marquée par plusieurs contraintes.....183
3.1. Les intérêts divergents des Alliés.....185
3.2. L'obstacle du conflit israélo-arabe.....189
3.3. La perception de l'OTAN dans le monde arabe.....193

4. Le PMO, une manifestation du rôle de l'*hégémon*.....197
4.1. L'*hégémon* et les institutions internationales.....197
4.2. Le rôle dominant des États-Unis au sein de l'OTAN.....198
4.3. Le rôle de l'OTAN en Méditerranée au service de la puissance américaine.....201

CHAPITRE VI
Primat de l'intérêt national, du dilemme de la sécurité et du *bandwagoning* dans les enjeux politiques et attentes militaires des pays du Maghreb.....203

1. Le comportement rationnel des pays du Maghreb.....205
1.1. Le primat de l'intérêt national.....205
1.2. Le dilemme de la sécurité (*security dilemma)*.....206
1.3. La stratégie de ralliement *(bandwagoning*).....208

2. Les enjeux politiques de la coopération avec l'OTAN 210
2.1. Le Maroc : les menaces des voisins et les contraintes de la souveraineté territoriale 211
2.1.1. Implication active dans le PMO.....211
2.1.2. Les relations avec l'Algérie et le conflit du Sahara occidental.....213
2.1.3. Le contentieux de Ceuta et Melilla.....215
2.1.4. Prudence et stratégie d'équilibre de l'OTAN.....219
2.2. L'Algérie : sortir de l'isolement imposé par la guerre civile.....220
2.2.1. La position initiale de refus.....220
2.2.2. L'enjeu de corriger l'image ternie par la guerre civile.....221
2.2.3. Domaines d'intérêts réciproques.....224
2.3. La Tunisie : renforcer l'ancrage méditerranéen.....227
2.3.1. Les rapports conflictuels avec les voisins.....227
2.3.2. L'orientation méditerranéenne de la diplomatie tunisienne.....228
2.4. La Mauritanie : la recherche d'une garantie de sécurité 231
2.4.1. La conjonction des défis internes et externes.....231
2.4.2. La relation avec l'OTAN concrétise l'ambition mauritanienne.....233
2.5. La Libye : le pays maghrébin non membre du PMO.....234
2.5.1. Les raisons d'exclusion du PMO.....235
2.5.2. Reconversion et retour à la communauté des nations.....237

2.5.3. L'OTAN et la Libye : réconciliation en perspective.....248

3. Les attentes militaires : le renforcement des capacités militaires.....241
3.1. L'interopérabilité avec les forces de l'OTAN.....243
3.1.1. Qu'est ce que l'interopérabilité?.....243
3.1.2. L'amélioration de l'interopérabilité dans le PMO.....244
3.1.3. L'interopérabilité, une priorité pour les pays du Maghreb.....247
3.2. La professionnalisation des armées 251
3.2.1. La montée des armées professionnelles.....251
3.2.2. PMO est-il un vecteur de professionnalisation ?..... 252
3.3. La modernisation de l'équipement militaire.....256
3.3.1. La réalité des rapports de force.....256
3.3.2. L'Alliance atlantique et les équilibres militaires.....261

4. L'OTAN et le système maghrébin de défense et de sécurité.....263
4.1. L'idée d'un bloc régional bien intégré.....263
4.2. La fragmentation du système régional maghrébin.....265
4.3. Le PMO est-il un vecteur d'intégration?.....268

Conclusion.....271

Bibliographie.....277

RÉSUMÉ

La fin de la bipolarité du système international allait rapidement remettre en cause la légitimité et la raison d'être de l'OTAN. Aujourd'hui, cette dernière n'est définitivement pas l'organisation qui existait du temps de la confrontation Est-Ouest. Si la base du système collectif de défense demeure la même depuis sa création en 1949, l'OTAN a connu plusieurs changements principaux pour s'adapter à la situation nouvelle de la sécurité mondiale issue de la fin de la Guerre froide. Les domaines touchés par le processus de transformation et qui se poursuit encore actuellement sont nombreux, d'ordres politiques et militaires, internes et externes. Il s'agit de l'actualisation de l'approche doctrinale contenue dans le Nouveau Concept Stratégique – approuvé au sommet de Rome en novembre 1991 et révisé lors du sommet de Washington en 1999, la mise en place d'un processus d'élargissement de la composition atlantique pour accueillir de nouveaux pays d'Europe de l'Est et l'engagement dans la gestion des crises hors de son territoire traditionnel *«out of area»,* devenu potentiellement l'espace d'intervention principale de forces armées de l'OTAN.

Cette transformation d'une Alliance de défense devenue moins géographique que fonctionnelle a été également marquée par la mise sur pied d'une politique de coopération et de partenariat avec plusieurs pays non-membres comme jamais auparavant. Les finalités de cette politique est de contribuer à la sécurité des régions menacées de stabilisation, d'instaurer une meilleure compréhension mutuelle entre l'OTAN et ses partenaires et de dissiper les malentendus à son sujet, notamment sa transformation fonctionnelle d'une organisation de défense collective en organisation de sécurité collective. Dans ce contexte, l'OTAN a lancé le *partenariat méditerranéen* de l'OTAN (PMO).

L'objectif de cette recherche est d'analyser ce *partenariat* avec les pays du Maghreb (le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie) qui traduit à la fois une ouverture sur la Méditerranée et témoigne d'une approche de sécurité via la coopération. L'idée qui structure ses finalités est la crainte des nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité transatlantique dans le cadre du système international contemporain, issu de la fin de l'antagonisme Est-Ouest et caractérisé par une affirmation de la puissance américaine. En ce sens, le PMO soulève inévitablement la question de l'autonomie de l'OTAN en tant qu'institution internationale et le rôle que y joue les États-Unis en tant que *hégémon.*

Cette recherche part de l'idée selon laquelle la politique méditerranéenne de l'OTAN, avant et après la Guerre froide, s'explique bien par les principes de base de l'école réaliste en Relations internationales comme étant le modèle de l'acteur rationnel. Cette politique est le résultat d'un calcul stratégique qui prend en considération l'anarchie du système international, l'interaction entre les unités constituantes que sont les États et les problèmes politico-militaires qui peuvent découler de la distribution des capacités entre les différentes unités politiques de ce système. De ce point de vue, l'attachement rationnel des pays du Maghreb à coopérer avec l'OTAN dans le cadre de son *partenariat méditerranéen* s'explique par trois concepts appartenant au paradigme réaliste : l'intérêt national, le dilemme de la sécurité et la stratégie de ralliement (bandwagoning). Ces concepts

illustrent bien les schémas de pensée stratégique de ces pays où le facteur militaire garde toujours sa primauté et sa pertinence. À cet égard, le PMO consiste à développer l'interopérabilité avec les forces de l'Alliance pour combler le « gap » militaire par un travail de rapprochement, à améliorer la professionnalisation des forces armées et à moderniser l'équipement militaire. Or, l'OTAN pour les États maghrébins n'est qu'un fournisseur de services qui répond d'une façon plus adaptée à leurs besoins militaires et sécuritaires mieux que les autres initiatives oeuvrant en Méditerranée.

Cependant, l'action de l'OTAN en Méditerranée est caractérisée, à la lumière toujours des grilles de lecture du paradigme réaliste, par une approche pragmatique manifestant une grande prudence vis-à-vis les sensibilités politiques dans cette région. Cette approche s'articule autour des besoins de chaque pays en matière de défense et de sécurité afin que tous les partenaires puissent agir dans une structure d'intérêts communs tout en laissant de côté les questions de blocage politique (le conflit israélo-arabe, le conflit du Sahara occidental, le conflit territorial entre le Maroc et l'Espagne…). D'une façon générale, le PMO incarne un cadre de conjonction des intérêts nationaux des pays y adhérant et représente une communauté d'intérêts matériels en dépit de la différence des systèmes de sécurité entre les pays du Maghreb et ceux des membres de l'Alliance, réalité qui apparaît clairement dans la divergence des régimes de relations civilo-militaires.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. PRÉSENTATION DU SUJET

La fin de la Guerre froide a modifié en profondeur la structure du système international et a eu un impact considérable sur la politique internationale d'après-guerre. Cependant, elle n'a pas changé la nature anarchique des relations internationales puisqu'il existe des hiérarchies de puissance et des rapports d'hégémonie. Le démantèlement du bloc communiste et la disparition de l'Union soviétique ont affirmé, pour reprendre l'expression de Hubert Védrine, l'hégémonie américaine sur la scène internationale comme «hyperpuissance»[1]. Aujourd'hui, les États-Unis sont incontestablement la première puissance militaire et technologique au monde[2]. Mais s'ils n'ont pas de concurrents en ces domaines, ils se trouvent confrontés à la concurrence économique d'autres puissances, à savoir l'Union européenne (UE), la Chine et le Japon.

Pour maintenir cette hégémonie et empêcher le développement de toute puissance militaire rivale, les États-Unis, au moment où l'on croyait que les alliances militaires n'avaient plus de raisons d'être, vont transformer et réadapter l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour faire face aux défis stratégiques de l'après Guerre froide. Ainsi l'OTAN a défini de nouvelles missions dans le cadre d'une nouvelle « conception élargie de la sécurité », baptisée le Nouveau Concept Stratégique de l'OTAN qui contient la nouvelle

---

[1] Hubert Védrine, *Face à l'hyperpuissance : textes et discours 1995-2003*, Fayard, 2003.

[2] En d'autres termes, Michael Mandelbaum écrit que «dans la nouvelle structure des puissances, les États-Unis occupent la première place avec un statut digne de l'empire romain. La supériorité américaine est si vaste que la différence faite pendant la Guerre froide entre les États-Unis et l'Union soviétique n'est plus applicable. Les États-Unis ne sont plus une simple superpuissance; ils ont atteint le statut d'hyper puissance.» Michael Mandelbaum, « The Inadequacy of American Power », *Foreign Affairs*, vol. 81, n° 5, septembre/octobre 2002, p. 61.

doctrine destinée à mettre l'Alliance en mesure de répondre aux problèmes de sécurité au XXIe siècle. Cette doctrine reconnaît l'importance de la Méditerranée pour la sécurité de l'Alliance et la nécessité d'établir des contacts avec les pays de cette région dans une perspective de sécurité via le partenariat. Ainsi, les Alliés ont lancé, en 1994, un *dialogue* regroupant actuellement Israël et six pays arabes (l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie) et qui s'est transformé en un *partenariat* lors du Sommet de l'OTAN à Istanbul en juin 2004.

Les chercheurs qui se sont intéressés à ce *partenariat*, pour expliquer sur les plans théoriques et opérationnels ses avantages et ses limites, sont très peu nombreux. Néanmoins, tous semblent s'accorder, de façon plus ou moins explicite, sur le processus de transformation de l'OTAN depuis la fin de la Guerre froide et que ce *partenariat* est l'application de sa nouvelle doctrine stratégique.

La présente recherche a pour but d'étudier le *partenariat méditerranéen* de l'OTAN (PMO) avec les pays du Maghreb y participant (le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie). Elle tentera d'analyser les fondements théoriques et pratiques du rôle de l'OTAN dans une zone se trouvant hors de son champ d'action traditionnel euro-atlantique. La question de recherche s'articule autour du « pourquoi ». Pourquoi ce *partenariat* ? Et pourquoi les pays du Maghreb s'intéressent à consolider leurs rapports avec l'OTAN ? La réponse à ces questions est observée à la lumière de l'approche réaliste en Relations internationales, qui offre un cadre théorique fort intéressant et mieux adapté que le libéralisme-institutionnel et le constructivisme. Il s'agit d'étudier, d'une part, le comportement d'une alliance militaire et politique dans un contexte international

en mutation et, de l'autre part, d'analyser la nature des choix rationnels de certains États face à la coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité.

2. PROBLÉMATIQUE

Les problèmes découlant de l'analyse du PMO avec les pays du Maghreb s'articulent autour de trois axes. D'abord, ce *partenariat* s'inscrit dans la transformation fonctionnelle de l'OTAN. En d'autres termes, il est né de la conviction de la nouvelle approche de sécurité et la nature de la menace essentiellement non militaire qui pèse sur la stabilité des pays de la communauté atlantique. L'immense littérature consacrée à l'OTAN rénovée souligne que celle-ci a pu se transformer d'une organisation de défense collective - au sens strict de l'article 5 du Traité de Washington de 1949 - en une organisation de sécurité collective et à un fournisseur de services en matière de sécurité et de défense. En une décennie, l'OTAN a progressivement développé une structure globale de coopération, en Europe, en Asie centrale, en Amérique latine, en Méditerranée et au Moyen-Orient. Parmi les objectifs de cette stratégie - dont le PMO, le Partenariat pour la paix (PPP) et l'élargissement constituent le couronnement - est de contribuer à la stabilité des zones les plus conflictuels et de défendre les intérêts stratégiques de ses membres. L'analyse donc de la politique méditerranéenne de l'OTAN sert de base à une réflexion théorique sur la transformation des alliances militaires, en particulier le rôle de l'*hégémon* dans

cette transformation, et à une analyse de la nouvelle nature des menaces à la sécurité des États au 21ième siècle.

Ensuite, la politique de l'OTAN menée dans l'espace méditerranéen est tributaire du contexte dans lequel elle se développe. La spécificité de la conflictualité régionale affecte inéluctablement toutes formes d'initiatives de stabilisation. Le rôle donc de l'OTAN en Méditerranée est conditionné par la complexité de l'environnement sécuritaire de cette région, complexité que ne relève pas à une vision ethnocentrique très axée sur la défense et le militaire. En Méditerranée, les menaces multidimensionnelles à la sécurité échappent à une parade militaire classique et nécessitent une nouvelle conceptualisation de la sécurité, plus globale, plus totale et imbriquant profondément sécurité extérieure et sécurité intérieure. Cependant, l'objet de cette étude ne porte pas sur la sécurité en soi, mais traite une approche et son application dans une région. Il s'agit moins de montrer comment la sécurité fonctionne en Méditerranée que de s'interroger sur l'évolution de la politique méditerranéenne de l'OTAN qui peut être définie par une idée et une méthode. L'idée est de contribuer à la sécurité de la Méditerranée via le partenariat. La méthode employée est de créer un cadre de dialogue et de coopération, dans un ensemble qui n'est pas uniforme, permettant à faire face aux menaces communes.

Enfin, ce *partenariat* soulève plusieurs questions sur les intérêts stratégiques des pays membres de l'OTAN, les attentes politiques et militaires de leurs partenaires maghrébins et les contraintes liées à la spécificité conflictuelle en Méditerranée. Pourquoi ce regain d'intérêt de cet espace régional dans les

stratégies de sécurité collective de l'Alliance Atlantique ? Quelles sont les considérations stratégiques qui motivent les États du Maghreb à coopérer avec l'OTAN ? Quelles sont les questions de blocage politique qui pèsent sur l'évolution de ce *partenariat* et qui pourraient limiter l'aboutissement de son offre de coopération? Est-ce que les efforts de l'OTAN de rapprochement envers cette région peuvent réussir ou s'avérer crédibles si elle ne se dote pas, d'une part, d'un support politique réel visant à dénouer la conflictualité politique régionale dans toutes ses dimensions de crises et de procéder, d'autre part, à réévaluer les mécanismes de coopération afin de répondre aux attentes politiques et militaires des partenaires ?

3. HYPOTHÈSE

À la lumière de cette problématique, cette thèse prétend que **le *partenariat méditerranéen* de l'OTAN n'est qu'une manifestation de la crainte des nouvelles menaces, du fait que, quand il y a des menaces qui pèsent sur la sécurité des États, ceux-ci intensifient leur coopération en matière de défense et de sécurité afin de réduire leurs vulnérabilités.**

Cette hypothèse illustre bien qu'il y a un lien de causalité entre la crainte de la menace et la coopération interétatique. Dans le cas de ce *partenariat* , ce lien est structuré par un calcul stratégique et rationnel incarnant une conjonction d'intérêts nationaux des acteurs étatiques. Pour les pays membres de l'OTAN, cette structure, c'est-à-dire ce *partenariat*, est un instrument pour réduire la

vulnérabilité des nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité transatlantique, à savoir la menace terroriste, la pénurie énergétique et la prolifération des armes de destruction massive. De leur côté, les pays du Maghreb voient dans l'OTAN un fournisseur de services qui répond à leurs besoins dans des domaines précis en matière de défense et de sécurité telle l'interopérabilité et la professionnalisation des forces armées ainsi que le renforcement des capacités militaires. En outre, l'analyse de l'attachement de ces pays à coopérer avec l'OTAN s'explique par trois concepts appartenant au paradigme réaliste : l'intérêt national, le dilemme de la sécurité et la stratégie de ralliement (bandwagoning).

Par ailleurs, ce lien entre menace à la sécurité et coopération interétatique révèle que le maintien de l'OTAN après l'effondrement de l'Union soviétique s'explique par une vision fonctionnaliste basée sur la nécessité de donner de nouvelles missions de sécurité collective à cette organisation. Cette évolution soulève inévitablement la question de l'autonomie de l'OTAN en tant qu'institution internationale et le rôle qu'y joue les États-Unis en tant que *hégémon* dans le cadre du système international contemporain, issu de la fin de l'antagonisme Est-Ouest et caractérisé par une affirmation de la puissance américaine.

4. MÉTHODOLOGIE

Afin d'explorer cette hypothèse, le cadre méthodologique consiste à évaluer l'adéquation entre les variables choisies et le modèle théorique décrit dans

le cadre général d'analyse. Il cherche à expliquer que le **PMO est la conjonction des intérêts nationaux des acteurs qui forment une communauté d'intérêts matériels pour répondre à leurs besoins en matière de sécurité et de défense** *(variable indépendante).* **Cette convergence d'intérêts a donné naissance à une institution, c'est-à-dire, la mise en place de ce *partenariat* qui fournit des services de sécurité** *(variable dépendante).*

La variable indépendante implique de définir le concept d« 'intérêt national » pour savoir dans quel sens nous allons l'utiliser et saisir les intérêts des acteurs impliqués dans ce *partenariat.* Ainsi, nous allons étudier les enjeux sécuritaires liés à la politique méditerranéenne de l'OTAN et les attentes politiques et militaires de ses partenaires maghrébins.

La variable dépendante porte sur le contenu du PMO qui concrétise cette conjonction d'intérêts nationaux des acteurs. Il s'agit d'une coopération politique et pratique qui touche plusieurs domaines de sécurité et de défense. Cela nous conduit à aborder, dans une perspective critique, l'offre de sécurité contenue dans ce *partenariat* tout en démontrant ses opportunités et ses limites.

La vérification de cette hypothèse est menée à la lumière de la recherche documentaire. Nous avons privilégié les déclarations des Secrétaires généraux, les communiqués de presse et les documents officiels issus des instances politiques et militaires de l'OTAN. Quant aux pays du Maghreb, nous avons cherché les données dans les médias, les revues spécialisés et les documents officiels publiés par les instances politiques de ces pays.

5. OBJECTIFS

L'un des objectifs fondamentaux dans le cadre d'une thèse de doctorat consiste à proposer une grille d'analyse théorique inédite ou de tester l'applicabilité d'un modèle qui existe déjà tout en démontrant sa pertinence et ses lacunes à travers l'objet étudié, et de développer – dans la mesure du possible- des explications alternatives ou des modèles rivaux[3]. Une telle démarche apporte une contribution significative pour l'avancement de la connaissance.

Au niveau théorique, notre préoccupation est fondée sur l'idée selon laquelle le paradigme réaliste « ne meurt pas quoique ses obsèques ont été plusieurs fois annoncées par d'autres écoles »[4]. Il permet toujours d'appréhender les relations internationales de façon satisfaisante. À la lumière donc de ce paradigme nous allons démontrer que le PMO est la manifestation de l'idée *de la crainte des nouvelles menaces* et que le recours des petits États en relations internationales tels les pays du Maghreb à ce type de *partenariat* met en évidence que l'OTAN - en tant qu'institution internationale de sécurité (IIS)- est devenue un fournisseur de services aux pays qui entrent en collaboration avec elle.

Sur le plan empirique, ce travail vise à cerner les contours du PMO en tant qu'une des manifestations de la transformation de l'OTAN. Ainsi, il tente de combler le vide qui existe dans la littérature sur le sujet car il n'existe que très peu

---

[3] Voir Lawrence Olivier (dir.), *L'élaboration d'une problématique de recherche*, Paris, L'Harmattan, 2005.

[4] Charles-Philippe David, *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de sciences PO, 2000, p.38.

d'études s'attachant à comprendre la politique méditerranéenne de l'OTAN et plus particulièrement ses relations avec les pays du Maghreb.

6. ORGANISATION DE L'ÉTUDE

Le présent travail se subdivise en quatre chapitres. Le premier offre un cadre d'analyse théorique et conceptuel. Le second étudie l'évolution fonctionnelle de l'OTAN d'une alliance de défense militaire à une organisation plus axée sur la coopération en matière de la défense et de la sécurité. Ce chapitre permet de situer le PMO dans son contexte géopolitique et historique et de comprendre la stratégie de sécurité via la coopération qu'adopte l'OTAN dans ses relations avec plusieurs pays non-membres. Le troisième chapitre est consacrée au PMO : son évolution, ses aléas, sa nature juridique et institutionnelle, les contraintes qui pèsent sur son avenir et sa complémentarité avec les autres initiatives de sécurité en Méditerranée. Enfin, le quatrième chapitre porte sur les enjeux politiques et les attentes militaires et des pays du Maghreb.

Chapitre I

CADRE THÉORIQUE: LE PMO EN TANT QUE RÉALITÉ OBJECTIVE ET RATIONNELLE

La politique méditerranéenne de l'OTAN, avant et après la Guerre froide, s'explique bien par les principes de base de l'école réaliste en Relations internationales comme étant le modèle de l'acteur rationnel. Elle est le résultat d'un calcul stratégique destiné à promouvoir les intérêts nationaux. En ce sens, la coopération entre l'OTAN et ses partenaires maghrébins est essentiellement liée à une cartographie de la puissance et la crainte des menaces qui sont objectives et visent la survie de l'État-nation. Les acteurs étatiques impliqués dans le PMO poursuivent les mêmes objectifs de sécurité, à savoir la protection de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale, du côté maghrébin, et le maintien de la sécurité de l'État contre les nouvelles menaces, du côté des pays membres de l'OTAN. La conception de la sécurité contenue dans ce *partenariat* prend en considération l'anarchie du système international, l'interaction entre les unités constituantes que sont les États et les problèmes politico-militaires qui peuvent découler de la distribution des capacités entre les différentes unités politiques de ce système.

Le PMO sera donc observé à la lumière de la théorie réaliste qui nous semble la mieux adaptée pour répondre aux questions que soulève ce *partenariat* avec les pays du Maghreb et interpréter les choix rationnels d'un État face à la coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité. De quel réalisme s'agit-il ? Comment peut-on justifier ce choix ? Quelle est sa pertinence par rapport aux autres approches écartées, à savoir le libéralisme-institutionnel et le constructivisme?

1. Justification des approches théoriques écartées

Il est bien évident que les deux approches écartées, le libéralisme institutionnel et le constructivisme, offrent une grille d'analyse différente et soulèvent d'autres dimensions qui ne sont pas pris en considération par les tenants de l'approche réaliste. Mais elles n'apparaissent pas a priori bien outillées pour expliquer les enjeux politiques et militaires liés à la formation du PMO. Les développements qui suivent abordent les principaux postulats de ces deux modèles théoriques tout en démontrant pourquoi elles ne sont pas adéquatement accommoder avec la problématique de cette étude.

1.1. Le libéralisme-institutionnel

1.1.1. Le programme de recherche

Dans l'étude des relations internationales, le libéralisme-institutionnel ou le néo-libéralisme est un courant théorique qui s'est développé au cours des années 1970 et 1980. Son programme de recherche accorde une grande importance au rôle des institutions dans le fonctionnement du système international tout en endossant certaines conceptions réalistes, notamment le caractère anarchique du système international, la centralité du rôle de l'État et le

comportement rationnel et égoïste de ce dernier[5]. Mais, il modifie le bien fondé de l'approche réaliste pour mettre en évidence l'idée selon laquelle les institutions facilitent la coopération internationale et réduisent les incertitudes inhérentes à l'anarchie. Autrement dit, les institutions sont en mesure de réorienter le comportement des États et les amener à faire des sacrifices pour réaliser des gains collectifs. Et au fur et à mesure l'interdépendance s'institutionnalise, la coopération internationale devient stable et structurée. L'école libérale voit dans l'interdépendance un moyen d'empêcher les guerres, parce que l'investissement dans l'économie génère plus de bénéfices que l'investissement dans des «stratégies de guerre».

À cet égard, Robert Keohane et Joseph Nye précisent que les organisations internationales sont des facteurs d'ordre, de stabilisation, de réduction des risques et de l'incertitude. Les deux auteurs ont mis en lumière qu'étant donnée que l'interdépendance croissante nécessite la mise en place des politiques multilatérales, les États sont contraints à coopérer et dans toutes circonstances la coopération est toujours porteuse d'avantages que la non coopération et elle est un facteur de réduction des incertitudes. Ils avancent une approche de coopération, qui a pour but non plus seulement de réguler des rapports internationaux, mais de favoriser l'action collective pour la réalisation de buts communs[6].

Dans le cas de cette étude, le discours de l'OTAN - dans certains textes et communiqués sur son *partenariat méditerranéen* - contient des concepts

---

[5] Justin Massie et Marie-Ève Desrosiers, « Le néolibéralisme et la synthèse néo-néo », in Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, Montréal, Athéna, 2007, p.112.

[6] Robert O. Keohane, et Joseph S. Nye, *Power and Interdependence: World Politics in Transition*, Boston, Little, Brown and Company, 1977, (chapitre 1).

fondamentaux de cette école. On y rencontre des termes tels que *coopération, promotion de la démocratie, interdépendance et rapports basés sur la confiance* pour décrire le rôle de l'OTAN en Méditerranée. Cependant, l'analyse de ce rôle nous conduit à affirmer que le PMO – en tant que cadre permettant à partager certains avantages de la coopération - ne s'inscrit pas (au du moins, pas exclusivement) dans deux principales thèses du libéralisme-institutionnel : le régime multilatéral *(la paix par la coopération)* et le libéralisme républicain *(la paix par la démocratie)* .

1.1.2. Le PMO forme t-il un régime multilatéral?

Premièrement, la question de savoir s'il y a ou non développement d'un régime multilatéral apparaît pertinente pour expliquer l'incompatibilité de cette approche. Pour Stephen Krasner, un régime de sécurité peut être défini comme «*un ensemble de principes implicites et explicites de normes, de règles et de procédures de prise de décision autour duquel les attentes des acteurs convergent dans un domaine précis des relations internationales*»[7]. Pour veiller au respect des principes acceptés par les parties contractantes, les régimes internationaux peuvent donner naissance à des institutions structurant un domaine de coopération internationale. Les régimes, au sens de Krasner, définissent dans leurs chartes constitutives les normes à respecter, les procédures décisionnelles et les formes

[7] Stephen D. Krasner, « Structural Causes and Regime Consequences: Regimes as Intervening Variables », dans S.D. Krasner (dir.), *International Regimes*, Cornell University Press, Ithaca, 1983, p. 2. Voir également, Charles–Philippe David, *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, op.cit, pp. 422-445.

qu'elles doivent prendre pour qu'ils soient les plus efficaces et effectifs. Cette notion de régime s'applique dans plusieurs domaines de relations internationales tel que l'environnement, le terrorisme international, la sécurité collective, la prolifération des armes de destruction massive, etc. À cet égard, la théorie des régimes soutient que certaines organisations internationales forment des régimes et agissent en tant qu'entrepreneurs de normes ou selon l'expression de Finnemore, elles jouent le rôle d'enseignant des normes *(teachers of norms)* [8].

De point de vue de John Gerard Ruggie, le multilatéralisme se réfère à « *un ensemble de pratique de coordination de politiques dans un groupe de trois États ou plus en respect de certains principes*»[9]. Pour James Caporaso, tout régime multilatéral comporte quatre spécificités, à savoir *l'indivisibilité* entre ses membres, la *non-discrimination,* la *généralisation des règles et principes de conduites* et, enfin, la *réciprocité* dans le sens que les avantages tirés de ce régime sont placés à long terme[10]. Robert O. Keohane et Joseph Nye soulignent que les États engagés dans une telle relation ont normalement tendance à coopérer pour défendre des intérêts communs en laissant de côté les intérêts nationaux au profit d'un gain collectif[11]. Ainsi, un État trouvera un avantage croissant à défendre de tels régimes.

---

[8] Marta Finnemore, «International Organizations as Teachers of Norms: The United Nations Educational, Scientific, and Cutural Organization and Science Policy », *International Organization*, vol. 47, n° 4, 1993, pp. 565-597.

[9] John Gerard Ruggie, « Multilateralism: The Anatomy of an Institution », *International Organization*, vol. 46, n° 3, été 1992, p. 568.

[10] James A. Caporaso, « International Relations Theory and Multilateralism: The Search for Foundation», *International Organization*, vol. 46, n° 5, été 1992, pp. 601 – 602.

[11] Robert O. Keohane, et Joseph S. Nye, *Power and Interdependence: World Politics in Transition*, op.cit., (chapitre 1).

Pour bien saisir le degré d'attachement des États à toute association multilatérale ou internationale, Robert Keohane fait une subtile distinction entre les *institutionnalistes par raison* (rationalistic institutionalists) et les *institutionnalistes de cœur* (reflective institutionalists). Les premiers perçoivent les institutions internationales comme un moyen de politique étrangère. Elles sont, en effet, manipulées par les États pour faire progresser leurs intérêts nationaux. Elles contribuent, certes, à la réduction de l'incertitude dans l'anarchie internationale, cependant le jeu international demeure un jeu à « somme nulle » compte tenu que les États ne cherchent qu'à maximiser leurs propres gains. A l'inverse, les seconds estiment que les institutions internationales changent en profondeur le comportement des États et les rapports de puissance. Les États adoptent les normes communes insérées dans les chartes constitutives de ces institutions. Ainsi, les acteurs étatiques abandonnent leurs intérêts égoïstes et individuels en faveur du bien de l'ensemble de la communauté internationale[12]. A ce sujet, Charles Zorgbibe, écrit que « pour les institutionnalistes-rationalistes, les institutions servent de *voile* pour cacher les motifs réels des grandes puissances, et de *forum* pour obtenir l'accord des États moins puissants. Pour les institutionalistes de cœur, les institutions sont [...] une réalité sociale, la nouvelle réalité sociale »[13].

En se basant donc sur ces considérations, on pourrait dire que le PMO ne s'inscrit pas dans cette perspective et ne témoigne pas de l'existence d'un régime

---

[12] Robert O. Keohane, *International Institutions and State Power : Essays in International Relations Theory*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1989, pp. 158-179. Voir également, Albert Legault, « Régimes et multilatéralisme euro-atlantique », *Études Internationales*, vol. 26, n° 4, décembre 1995, pp. 747-764.

[13] Charles Zorgbibe, *Histoire de l'OTAN*, Bruxelles, Complexe, 2002, p. 170.

de sécurité, dans le sens que l'entend Krasner, entre des acteurs qui cherchent l'intérêt commun et des gains collectifs. En plus, la vérification de cette thèse libérale soulève des doutes quant à la profondeur et à la durabilité du PMO.

Nous ne sommes pas dans la présence d'un régime parce que les acteurs méditerranéens qui participent à ce *partenariat* prennent leur décision de façon totalement autonome. Ils ne sont pas influencés par la structure du système otanien (principes, normes, règles et procédures). À la différence du Partenariat pour la paix (PPP) avec les pays de l'Europe de l'Est, le PMO ne contient pas des règles contraignantes de fonctionnement et sa structure est essentiellement bilatérale[14]. En outre, le PMO n'a pas amené ses membres à abandonner leurs intérêts individuels que ce soit du côté des pays du sud-méditerranéens ou celui des Alliés qui ne sont pas tous d'accord sur le rôle à donner à l'OTAN en Méditerranée.

Si la formation d'un régime permet d'établire la confiance entre ses parties constituantes et réduire l'incertitude, les pays arabes membres du PMO critiquent les représentations que les pays du Nord ont à leur égard, en particulier les amalgames entre Islam et terrorisme ou encore l'image d'un Sud perçu comme instable et source d'insécurité causée par une immigration massive mal maîtrisée et du développement d'un terrorisme transnational. Notant aussi que ces pays voient avec méfiance les interventions militaires de certains pays membres de l'OTAN au monde arabe et leur soutien à Israël.

Pour les tenants de l'approche institutionnaliste, les États demeurent les acteurs fondamentaux de tout régime international, mais les acteurs non étatiques

[14] Voir la section consacrée aux principes du PMO dans le deuxième chapitre.

y jouent un rôle important dans toutes les étapes de sa formation et de son fonctionnement. Or, le PMO est purement un projet étatique incarnant les intérêts des élites dirigeantes des pays sud-méditerranéens où il n'existe, d'une part, aucun débat national à lequel participe toutes les composantes de la société civile pour évaluer l'utilité de la coopération avec l'OTAN et, d'autre part, les institutions politiques n'exercent aucun contrôle démocratique sur les choix stratégiques de ces élites.

Un autre point soulevé par Helm et Sprintz est celui de l'efficacité d'un régime découlant de sa capacité à résoudre les problèmes et gérer les conflits pour lesquels a été mis sur pied[15]. En effet, les pays sud-méditerranéens attribuent une importance aux objectifs du PMO qui forme un cadre pour partager plusieurs intérêts communs. Toutefois, l'action de l'OTAN en Méditerranée et au Moyen-Orient est marquée par la prudence dans la mesure où elle laisse de côté les questions de blocage politique. Étant donné l'aspect hétérogène et conflictuel des relations entre les partenaires méditerranéens, et face aux innombrables freins qui ont bloqué plusieurs initiatives internationales qui opèrent dans la région tel le processus de Barcelone, le PMO préconise une coopération dans des domaines consensuels qui suscitent suffisamment d'attente et d'intérêt. Autrement dit, l'OTAN n'œuvre pas pour résoudre les problèmes les plus compliqués (le conflit israélo-arabe, la situation en Irak, les conflits territoriaux au Maghreb…) ce qui ne favorise pas l'établissement des liens de solidarité entre les États et la solidité des

[15] Carsten Helm et Detlef Sprintz, « Measuring the Effectiveness of International Environmental Regimes», *Journal of Conflict Resolution*, vol. 44, n° 5, october 2000, pp. 630-652.

rapports, élément important dans tout régime international selon Hasenclever, Mayer et Rittberger[16].

1.1.3. Le PMO est-il un vecteur de paix démocratique?

La thèse de la paix démocratique ou le libéralisme républicain est un autre argument sur la pertinence de notre choix. Cette thèse, dont la paternité remonte au philosophe allemand Emmanuel Kant qui l'a développé dans son ouvrage, *projet de la paix perpétuelle(1795)*[17], est fondée sur l'idée selon laquelle l'expansion de la démocratie conduit à l'émergence de la paix et la résolution pacifique des conflits parce que les démocraties ne se font pas la guerre entre elles. Bref, plus le monde est démocratique, plus il est pacifique.

Dans son analyse de cette thèse, Alain Caillé souligne que pour que règne «*la paix dans le monde, il faut et il suffit donc que tous les régimes soient démocratiques; et comme ils ne le sont pas, il est du devoir des démocraties confirmées de les rendre démocratiques, au besoin en recourant à la guerre ; et au besoin encore, en se dispensant de respecter les règles de fonctionnement démocratique des organisations internationales*»[18]. De son côté, Bruce Russett reprend cette thèse en exposant les différentes raisons qui font de la paix une réalité applicable à la démocratie et que les guerres ont moins de chances

---

[16] Andreas Hasenclever, Peter Mayer, and Volker Rittberger, *Theories of International Regimes*, London, Cambridge University Press, 1997, pp. 8-22.
[17] Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle*, Paris, Mille et Une Nuits n°327, traduction de Karin Rizet. 2001.
[18] Alain Caillé, *Paix et démocratie: une prise de repères*, Paris, UNESCO, 2004, p. 44.

d'éclater entre régimes démocratiques[19]. Dans une perspective critique, Stéphane Roussel et Dan O'Meara exposent les trois principales anomalies de cette thèse:

> « Une première série de critiques porte sur la validité des données qui étayent la théorie, et donc sur la réalité du phénomène de la paix démocratique. Dans cette catégorie se retrouvent les commentaires qui traitent de la définition de *guerre* et de *démocratie.* [...] Une seconde catégorie de critiques touche aux limites de cette *paix démocratique.* La démocratie ne semble pas être la solution à tous les types de conflits, ni un moyen de mettre fin à toutes les formes de violence organisée. Depuis la fin de la Guerre froide, la grande majorité des conflits sont des guerres civiles ou des conflits intra-étatiques [...] dont plusieurs se produisent dans des États dont les gouvernements ont été élus. [...] Une troisième catégorie de critiques découle des aspects normatifs de la théorie [...]»[20].

Cependant, la troisième vague de démocratisation, pour prendre l'expression de S. Huntington[21], qui a déferlé dans plusieurs région au monde après la fin de la Guerre froide a conduit les spécialistes en Relations internationales à actualiser le débat sur la thèse de la paix démocratique en soulignant que l'OTAN continuera à constituer le cadre institutionnel d'une telle paix[22]. Pour plusieurs chercheurs, l'adhésion des pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) consolide à la fois leurs régimes et la paix démocratique[23].

Dans le cas du *partenariat méditerranéen*, la stratégie de l'OTAN ne contient pas des mesures contraignantes aidant à étendre la paix démocratique

---

[19] Bruce Russett, *Grasping the Democratic Peace. Principles for a Post-Cold War World*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

[20] Stéphane Roussel et Dan O'Meara, « Le libéralisme classique : une constellation de théories», in Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories* des *relations internationales : contestations et résistances*, op.cit., pp. 102-103.

[21] Samuel Huntington, *The Third Wave : Democratisation in the Late Twentieth Century*, Oklahoma, University of Oklahoma, 1991.

[22] Zeev Maoz, «The Controversy over the Democratic Peace. Rearguard Action or Cracks in the Wall?», *International Security*, vol. 22, n° 1, été 1997, pp. 162-198; John M. Owen, «How Liberalism Produces Democratic Peace», *International Security*, vol. 19, n° 2, automne 1994, pp.87-125; Chan Steve, «In search of Democratic Peace : Problems and Promise» *The International Studies Review,* vol. 41, mai 1997, pp. 59-91.

[23] Voir Remi Hyppia, *L'OTAN dans l'après Guerre froide*, Paris, l'Harmattan, 1997.

dans la région. Cette stratégie ne fait pas du développement de la démocratie et du pluralisme politique une condition préalable à toute coopération réelle et approfondie. Le PMO ne contient aucun impératif sur le contrôle démocratique des forces armées nationales. Autrement dit, il « *s'éloigne du Partenariat pour la Paix en ce sens qu'il n'impose aucune condition de bonne gouvernance préalable, entre autres le contrôle démocratique des forces armées et la transparence dans les dépenses de défense* »[24]. L'absence d'un mécanisme de conditionnalité pourrait être expliquée par le fait que ce *partenariat* ne vise pas à préparer ses participants à adhérer à l'OTAN au sens des dispositions de l'article 5 sur les garanties de la défense collective. Le statut de membre exige que les pays partagent des valeurs communes et respectent les normes démocratiques, notamment dans le domaine de la gouvernance du secteur de la sécurité.

L'état actuel des relations civilo-militaires au Maghreb illustre bien que le PMO n'a donc pas conduit à une réelle réforme touchant cet aspect du secteur de la défense. Cela apparaît dans l'absence d'un programme de travail visant, au-delà des déclarations d'intention de la part des responsables de l'OTAN, à aligner les forces armées de ces pays sur les principes et les procédures démocratiques des pays de l'Alliance. Ce *partenariat*, depuis son lancement, n'a pas conduit les pays y participant, excepté Israël, à procéder à des ajustements structurels internes afin de consolider le contrôle civil et démocratique des forces armées. Dans l'ensemble de ces pays, la stagnation des sphères militaire et politique est évidente dans les lois constitutionnelles, les lois sur la défense nationale et divers

[24] Laure Borgomano Loup, « Jeux de rôles au Moyen-Orient », in Jean Dufourcq (dir.), *After Istanbul : A Preliminary Assessment,* Rome, NATO Defense College, 2004, pp. 48-49.

autres textes législatifs qui ne prévoient pas des procédures et de mécanismes permettant d'assurer le contrôle civil des forces armées. Les organes existants comme les ministères et les commissions parlementaires chargés de la défense ne servent pas de voies de communication et d'information entre les décideurs politiques et militaires. Cela veut dire que l'OTAN n'a pas fait preuve d'une volonté d'intégration dans ce domaine, élément nécessaire pour faire entrer l'espace méditerranéen dans un système intégré de sécurité basé sur le partage de valeurs communes. Dans cette perspective, le PMO ne peut pas être considéré comme relais d'ancrage de l'irréversibilité de la « transition démocratique » en cours dans les pays du Maghreb. Cet ancrage se révélait d'autant plus nécessaire que les démocraties naissantes dans la région avaient pour la plupart un passé dictatorial, et donc peu d'héritage démocratique sur lequel asseoir leur transformation politique interne. Leur *partenariat* avec l'Alliance atlantique supposait offrir une voie pour la démocratisation essentiellement dans le domaine militaire.

2.2. L''approche constructiviste

2.2.1. Le troisième débat dans la discipline

L'approche constructiviste propose une autre grille de lecture différente de l'école réaliste et de l'école institutionnelle-libérale. Il ne s'agit pas, comme le souligne Kolodziej, d'une véritable théorie comme telle mais plutôt d'une

perspective d'analyse plus épistémologique et méthodologique que substantielle[25]. Selon Battistella, le constructivisme se reconnaît souvent par ses stratégies interprétatives en cherchant à comprendre le sens et la signification que les agents sociaux confèrent aux phénomènes et à leur environnement[26] parce que la « compréhension partagée » est précisément la source de leurs pratiques. C'est pour cette raison que Keith Krause précise qu'à la différence des conceptions rationalistes qui s'expriment souvent avec des « pourquoi », la méthodologie constructiviste pose des questions avec des « comment »[27] en intégrant le rôle des facteurs « intersubjectifs » ou « les compréhensions partagées » dans l'analyse de la politique internationale.

Le constructivisme était largement discuté dans les années 1960[28], en particulier dans les domaines de la sociologie et de la psychologie[29]. Mais il n'a pas fait son entrée en Relations internationales que vers la fin des années 1980. Il est donc très récent. Les tenants de ses postulats ne cessent d'élargir ses acquis scientifiques afin d'approfondir sa contribution théorique. Nicolas Onuf est le premier sans doute qui l'a introduit dans cette discipline[30]. Mais le constructivisme est aujourd'hui plus associé à son chef de file Alexander Wendt

---

[25] Edward A. Kolodziej, *Security and International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p. 259.
[26] Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, p.268.
[27] Keith Krause, « Approche critique et constructivistes des études de sécurité », *Annuaire français de relations internationales*, vol. 4, 2003, pp. 601-602.
[28] Isabelle Masson, « Constructivisme », in A. MacLeod, E. Dufault et F.G. Dufour, *Relations internationales : théories et concepts*, 2e édition, Outremont, Athéna, 2004, pp. 31-34.
[29] Le livre P. Berger et T. Luckmann : *La construction sociale de la réalité* (Paris, Méridiens, 1986) rend compte des postulats de base qui rassemblent les diverses approches constructivistes. Voir aussi, Paul Watzlawick (dir.), *L'invention de la réalité : comment savons-nous ce que nous croyons savoir? Contributions au constructivisme*, (trad. de l'allemand), Paris, Seuil,1988.
[30] Nicholas Onuf, *World of Our Making*, Columbia (SC), University of South Carolina Press, 1989; « Constructivism. A User's Manuel», dans V. Kubalkova, N. Onuf et P. Kowert, *International Relations in Constructed World*, Armonk, Sharpe, 1998, pp. 58-78.

qui le présente d'une façon plus complète et plus synthétisée dans son livre : *Social Theory of International Politics*[31]. Kratochwil et Ruggie sont également des pionniers importants du constructivisme qui représentent un courant plus général[32]. D'autres chercheurs ont appliqué cette approche à des études de cas comme Jutta Weldes qui a traité le comportement américain suite au déploiement des missiles soviétiques à Cuba[33]. Audie Kloz a étudié la décision des États-Unis de sanctionner le régime d'apartheid en Afrique du Sud en 1986[34]. Emmanuel Adler et Michael Barnett ont revisité la notion de la communauté de sécurité[35]. Richard Ned Lebow et Thomas Risse-Kappen ont abordé la fin de la Guerre froide sous un angle constructiviste en affirmant que les réalistes sont incapables

---

[31] Alexander E. Wendt, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999. Ce livre a été précèdé par trois articles : « The Agent-Structure Problem in International Relations Theory », *International Organization*, vol. 41, n° 3, été 1987, pp. 335-370 ; « Anarchy Is What States Make of It : The Social Construction of Power Politics » , *International Organization*, vol. 46, n° 2, printemps 1992, pp. 391-425; «On Constitution and Causation in International Relations» *Review of International Studies*, vol. 24, n° 5, décembre, 1998, pp. 101-117. Son approche qui entend créer un pont entre les institutionnalistes et certaines propositions « réflexives » et qui apparaît plus conventionnel, a fait l'objet de nombreuses critiques, en particulier, de la part de Friedrich Kratochwil, «Constructing the New Orthodoxy? Wendt's *Social Theory of International Politics*' and the Constructivist Challenge», *Millennium*, vol. 29, n° 1, 2000, p. 73-100; Dale Copeland, «The Constructivist Challenge to Structural Realism », *International Security*, vol. 25, n° 2, automne 2000, p. 187-212; Robert Keohane et al., «Forum on Alexander Wendt» *Review of International Studies*, vol. 26, n° 1, janvier 2000, pp. 123-180.

[32] Friedrich Kratochwil, *Rules, Norms, and Decisions. On the Conditions of Practical and Legal Reasoning in International Relations and Domestic Affairs*, Cambridge, Cambridge UP, 1989; « Constructing The New Orthodoxy? Wendt's Social Theory Of International Politics and the Constructivist Challenge», *Millennium*, vol. 29, n° 1, 2000, pp. 73-101; John G. Ruggie, *Constructing the World Polity: Essays on International Institutionalization*, New York, Routledge, 1998.

[33] Jutta Weldes, *Constructing National Interests: The United States and the Cuban Missile Crisis*, Minneapolis, Minnesota University Press, 1996.

[34] Audie Klotz, *Norms in International Relations: The Struggle against Apartheid*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1995. Pour Kloze, cette décision reflète une représentation identitaire et morale de l'intérêt national des États-Unis dans le but de maintenir leur image internationale comme promoteurs de valeurs démocratiques et pour ne pas être qualifiés de « racistes ».

[35] Emmanuel Adler & Michael Barnett, *Security Communities*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

d'expliquer ce changement intervenu dans les relations internationales[36]. Lapid et Kratochwil ont examiné le retour de l'identité et la culture en tant qu'instruments d'analyse dans les sciences sociales à la fin du vingtième siècle [37]. Martha Finemore a traité la structure du système international non pas en termes des rapports de force mais en termes des valeurs sociales et le rôle des normes[38]. Enfin, l'ouvrage dirigé par Peter Katzenstein examine la construction sociale de l'identité de l'État et des intérêts nationaux en prenant en compte les groupes sociaux qui sont à la fois intérieurs et transnationaux[39].

Les postulats de ces travaux théoriques et pratiques - regroupés sous l'étiquette « constructiviste » - ont crée selon Checkel et Reus-Smit un tournant : « *constructivist turn* [40]» dans la théorie des Relations internationales et constituent désormais, pour prendre l'expression de Lapid, « le troisième débat » dans la discipline[41]. C'est principalement à cette approche que revient le mérite d'intégrer le facteur identitaire et le rôle des normes, des idées et des croyances dans l'étude du système international, jusque là essentiellement observé sous l'angle des rapports de force et de capacités matérielles[42].

---

[36] Richard Ned Lebow et Thomas Risse-Kappen, *International Relations Theory and the End of the Cold War*, Columbia University Press, 1995.
[37] Yosef Lapid et Friedrich Kratochwil, *The Return of Culture and Identity in International Relations Theory,* Boulder, Lynne Rienner, 1996.
[38] Martha Finnemore, *National Interests in International Society,* Ithaca, New York, Cornell University Press, 1996.
[39] Katzenstein (dir.), *The Culture of National Security : Norms and Identity in World Politics*, New York, 1996.
[40] Jeffrey T. Checkel, «The constructivist Turn in International Relations Theory» *World Politics*, vol. 50, n° 2, january 1998, pp. 324-348; Chris Reus-Smit, «The Constructivist Turn: Critical Theory After the Cold War », *Working Paper No.1996/4,* Department of International Relations, The Australian National University, 1996, 28p., http://rspas.anu.edu.au/ir/pubs/work_papers/96-4.pdf
[41] Yosef Lapid, « The Third Debate: On the Prospects of International Theory in a Post-Positivist Era », *International Studies Quarterly*, vol. 33, n° 3, 1989, pp. 235-254.
[42] Charles-Philippe David, *La guerre et la paix...*, op. cit., pp.43-45.

2.2.2. Typologie des courants constructivistes

À l'instar de tout paradigme en relations internationales, le constructivisme est traversé par plusieurs tendances qui, malgré leur diversité, maintiennent un fil conducteur de leur pensée, à savoir la nécessité de dépasser la vision « objectiviste » et d'accorder plus d'importance aux idées et à la construction des identités pour expliquer le comportement des États.

Steve Smith souligne que plusieurs chercheurs ont tenté de présenter une typologie des différents courants constructivistes comme Ruggie qui distingue entre le constructivisme néoclassique (Durkheim, Weber), post-moderniste (Derrida, Foucault, Nietzsche) et naturaliste (Bhaskar)»[43]. De son côté, Maja Zehfuss, dans son étude *: Constructivism in International Relations,* s'attaque aux idées de trois représentants de cette approche, soit Wendt, Kratochwil et Onuf. Son objectif est de montrer que les constructivistes se rapprochent des réalistes et c'est plutôt leur incohérence interne qui les conduit à postuler l'importance du langage et des aspects normatifs pour comprendre la réalité internationale en tant que construction sociale[44]. Pour Ted Hopf, il existe deux courants constructivistes dans le domaine des études de sécurité : le premier, qualifier de « conventionnel », se range avec le positivisme et le second, dit « critique », se caractérise notamment par son épistémologie post-moderniste[45]. Cette distinction,

---

[43] Steve Smith, « Social constructivism and European studies: a reflectivist critique », *Journal of European Public Policy*, édition spéciale 6:4, 1999, p. 689.
[44] Maja Zehfuss, *Constructivism in International Relations: The Politics of Reality,* Cambridge, CambridgeUniversity Press, 2002, 289 p.
[45] Ted Hopf, « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security*, vol. 23, n° 1, 1998, pp. 171-200.

considérée comme « une grave erreur », est refusée par MacLeod qui précise que le constructivisme « dominant » ou « conventionnel » s'inspire largement des travaux de Wendt. Par contre, le constructivisme « critique » est beaucoup plus postposiviste, ne se confond pas avec les « études critiques de la sécurité » et se distingue en particulier par son programme de recherche critique des travaux de l'école de Copenhague[46].

2.2.3. Les principaux postulats du constructivisme

Le corpus théorique du constructivisme comporte quatre principaux postulats qui sont interconnectés les uns aux autres pour comprendre les relations internationales dans un « contructed world »[47].

La dimension intersubjective de la réalité internationale

Le constructivisme part du constat que la réalité telle qu'elle existe autour de nous est une donnée socialement construite à partir des valeurs partagées de façon intersubjective par les acteurs sociaux/les agents. Si le réalisme étudié le monde « tel qu'il est », le constructivisme voit le monde en tant que réalité sociale en perpétuelle transformation et estime que la politique internationale n'est pas un « état » mais plutôt un processus permanent d'ajustement des attentes des États, des institutions internationales, des idées, des croyances et des normes.

[46] Alex MacLeod, « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflits*, n° 54, 2/2004, pp.13-51.
[47] Kubálková, Vendulka, Nicholas Onuf and Paul Kowert (dir.), *International Relations in a Constructed World*, op.cit.

À partir de ce postulat, Alexander Wendt, affirme que l'anarchie « *c'est bien ce que les États veulent en faire*»[48]. Cette vision se reflète tant au niveau de la définition des intérêts étatiques et la recherche de la puissance que de la distribution des capacités entre acteurs du système international. Ainsi, la réalité n'est ni *objective* ni *subjective* (issue d'un point de vue particulier) mais *intersubjective* (les perceptions partagées que les acteurs en font). Autrement dit, ce n'est pas la structure du système international qui commande aux États de se comporter de telle ou telle façon (postulat réaliste), mais plutôt l'interaction entre les États et la compréhension intersubjective des réalités qui créent les conditions d'anarchie. Bref, il n'existe pas de réalité sociale et politique objective indépendamment de la compréhension que l'on peut en avoir.

On pourrait donc dire que contrairement à la fois aux réalistes qui estiment que « l'intérêt national » d'un État s'impose à lui en fonction de la configuration des rapports de force et aux libéraux qui le voient comme donnée résultante des demandes exprimées par des acteurs sociaux particuliers ou des préférences sociétales, les constructivistes soutiennent que les intérêts des États dépendent essentiellement de leur identité, de la représentation qu'ils se font d'eux-mêmes[49] et d'autrui[50].

---

[48] A. Wendt, « Anarchy is what States make of it: The Social Construction of Power Politics », *op.cit.*

[49] Thomas Lindemann souligne que cette image « implique le plus souvent une identité positive. Or, si chaque nation s'estime non seulement particulière, mais aussi dans une certaine mesure supérieure aux « autres », on relève des différences de degrés qui vont de l'affirmation d'une égalité de principe avec les autres à la supériorité raciale. » Voir son article : « Les néo-idéalistes et l'étude de la guerre », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 3, juin 2000, p. 524

[50] Wendt précise que l'Autre devient une question de sécurité. Il reconnaît trois types de cultures anarchiques qui déterminent le comportement des États en fonction des conceptions qu'ils se font de leurs relations mutuelles, à savoir l'anarchie hobbesienne (si les États se perçoivent comme des

Pour prendre un exemple simple, les 500 et quelques têtes nucléaires que dispose la Grande-Bretagne ne sont pas considérées comme une menace pour la sécurité des États-Unis qui par contre voient dans le programme nucléaire de l'Iran et celui de la Corée du Nord (qui fait déjà partie du club nucléaire), un grand danger pour la paix internationale. Il s'agit là de deux cas qui sont rigoureusement semblables mais les stratégies et les perceptions sont différentes. Dans le premier cas, les États-Unis et la Grande-Bretagne sont des alliés qui partagent un niveau de confiance mutuelle et, en particulier, une identité collective. Dans le second, l'Iran et la Corée du Nord sont perçus comme des ennemis dont l'identité s'oppose en tout point à celle des États-Unis. Ceci illustre bien, d'une part, que la menace est une question de perception et de langage[51] et, d'autre part, la structure n'est pas matérielle mais intersubjective. C'est le tissu de relations préexistant entre les acteurs qui détermine à la fois leur identité et leurs comportements. Or, « l'existence ou l'absence d'une méfiance réciproque entre des États dépend [...] de valeurs [...]. La paix démocratique est, dans cette perspective, expliquée par l'existence de valeurs partagées qui réduisent l'incertitude et l'angoisse sur les intentions d'autrui.[52]»

---

ennemis), l'anarchie lockienne (si les États se perçoivent comme des rivaux), et l'anarchie kantienne (si les États se perçoivent comme des amis).

[51] À propos de ce point, Kolodziej discute le cas du « Soviet New Thinking » amorcé par Gorbatchev qui a opté durant la période de 1985 à 1990 de mettre fin pacifiquement à la Guerre froide. Voir son livre, *Security and International Relations*, op.cit., pp. 287-300.

[52] Thomas Lindemann, « Les néo-idéalistes et l'étude de la guerre », op.cit., p.526; dans une autre étude Lindemann explique que les « démocraties définissent les menaces davantage en fonction de critères idéologiques (amis démocratiques, ennemis autoritaires) que par rapport aux capacités militaires », Voir son article, « Identités démocratique et choix stratégiques », *Revue française de science politique*, vol.54, n° 5, 2004, p.830.

L'importance des structures matérielles autant que normatives

Le constructivisme souligne « l'importance des structures normatives tout autant que matérielles, le rôle de l'identité dans la constitution des intérêts et des actions des acteurs ainsi que la constitution mutuelle des agents et des structures[53]». Ainsi, les croyances et les normes jouent un rôle fondamental dans la construction de la réalité et les facteurs matériels à eux seules sont insuffisants pour étudier les relations internationales. Selon J. Checkel, l'environnement dans lequel les acteurs opèrent est à la fois social et matériel; structure qui permet aux acteurs une vision plus claire sur leurs intérêts[54].

A cet égard, Alexander Wendt, indique que les « *ressources matérielles n'acquièrent de sens pour l'action de l'homme qu'à travers la structure de connaissances partagées dans laquelle elles sont imbriquées*»[55]. Autrement dit, «*les relations entre acteurs internationaux, c'est-à-dire les États, ne seraient pas régies uniquement par la recherche de la sécurité, mais comprendraient aussi la création, le respect et la mise en vigueur de normes, qui sont souvent intériorisées pour faire partie de l'identité des acteurs*»[56]. Selon Martha Finnemore, les différences entre le constructivisme, le libéralisme et le réalisme à propos de cette question s'inscrivent dans un cadre «*de complémentarité et non pas de concurrence. Je ne dis pas que les normes comptent et que les intérêts ne comptent pas, ni même que les normes comptent davantage que les intérêts. Tout*

---

[53] Dario Battistella, *Théories des Relations Internationales*, op.cit., p. 271.
[54] Jeffrey T. Checkel, « The Constructivist Turn in International Relations », *World Politics*, vol. 50, n° 2, 1998, pp. 324-348.
[55] A. Wendt, «Constructing International Politics», *International Security*, vol. 20, n° 1, été 1995, p. 73.
[56] MacLeod, « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », op.cit.

simplement, les normes façonnent les intérêts. Par conséquent, les deux ne peuvent être logiquement opposés. [...] En fait, le néo-réalisme et le néo-libéralisme ne sont pas erronés, mais incomplets»[57].

Le rôle de l'identité dans la constitution de l'intérêt national

En lien avec les deux variantes précédentes, les constructivistes estiment que l'identité est un élément déterminant de la politique internationale pour bien comprendre le comportement des États. Jepperson, Wendt et Katzenstein postulent que les identités façonnent les intérêts des États et sont à l'origine de la manière dont ils conçoivent leur sécurité[58]. Pour reprendre l'expression de Wendt : « *les identités sont la base des intérêts. Les acteurs n'ont pas de portefeuille d'intérêts qu'ils transportent indépendamment du contexte social; au contraire, ils définissent leurs intérêts dans le processus de définition des situations*[59]». Selon Lindemann, l'identité se bâtit sur les « images que les acteurs politiques ont de leur propre nation ou État [et] nous révèlent qui nous sommes et qui sont les autres.[60]»

Les constructivistes admettent que les identités ont un caractère évolutif selon le contexte « culturel » ou « intersubjectif » et varient par conséquent dans le temps et l'espace. Bref, elles ne sont pas « immuables ». Cependant, les tenants du «constructivisme dominant» précisent que si l'identité n'est pas une donnée fixe, elle se transforme relativement lentement[61]. Par contre, les postmodernistes

---

[57] Martha Finnemore, *National Interests in International Society,* op.cit., p.27. Traduction de Dario Battistella, *Théories des relations internationales,* op.cit., p. 294.
[58] Ronald L. Jepperson, Alexander Wendt et Peter J. Katzenstein, « Norms, Identity and Culture in National Security », dans P.J. Katzenstein, op. cit., p. 60.
[59] Alexander Wendt, op. cit., p. 398.
[60] Thomas Lindemann, « Les néo-idéalistes et l'étude de la guerre », op.cit., p. 525
[61] Wendt, op.cit.

soutiennent qu'elle est en constante évolution[62]. Plusieurs facteurs contribuent à la transformation de l'identité de chaque acteur tel que les « moments critiques ou traumatiques » causés par des événements internes ou externes[63].

Pour rendre cette notion plus claire, Paul Kowert distingue entre identité interne et identité externe. La première renvoie à l'ensemble des idées et des croyances ayant des héritages historiques déterminant l'image à l'égard de soi et de l'Autre. Ces idées et croyances sont partagées par la majorité d'individus qui forment un groupe cohérent et solidaire envers un État-nation. La seconde est liée au caractère distinct d'un État-nation par rapport aux autres États-nations[64]. Cependant, il est impossible d'établir une « *distinction aussi nette entre ces deux types d'identité, car ils sont intimement liés. L'identité interne ne saurait être définie, abstraction faite des conceptions que les membres d'un État ont de l'environnement extérieur. De même, toute définition de l'identité externe puise forcément ses sources à l'intérieur de l'État*»[65]. David Campbell et Henry Nau ont introduit le facteur identitaire comme variable indépendante dans leurs études sur la politique étrangère des États-Unis en soutenant que cette politique a été fondée sur la défense l'identité nationale au cours de la Guerre froide[66]. Cette

---

[62] David Campbell, *Writing Security. United States Foreign Policy and the Politics of Identity*, Minneapolis et Londres, University of Minnesota Press, 1998; Bill McSweeney, *Security, Identity and Interests. A Sociology of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999; Bruce Hall, *National Collective Identity. Social Constructs and International Systems*, New York, Columbia University Press, 1999

[63] Alex Macleod et Catherine Voyer-Léger, « La France : d'une puissance moyenne à l'autre », *Études internationales*, vol. 35, n° 1, mars 2004, pp. 75-76.

[64] Paul Kowert, « The Three Faces of Identity », dans Glenn Chafetz, Michael Spirtas et Benjamin Frankel (dir.), *The Origins of National Interests*, London, FrankCass, pp. 4-5.

[65] Alex Macleod, Isabelle Masson et David Morin, « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales », *Études internationales*, vol. 35, n° 1, mars 2004, p. 9.

[66] David Campbell, *Writing Security. United States Foreign Policy...*, op.cit.; Henry R. Nau, « Why The Rise and Fall of the Great Powers Was Wrong », *Review of International Studies,* vol. 27, n° 4, octobre 2001, pp. 579-592.

méthodologie constructiviste a rendu la notion de l'identité un objet de sécurité et révèle également que l'existence des éléments de compatibilité dans l'organisation interne de plusieurs sociétés favorise la coopération entre les États, tandis qu'une conception antagoniste engendre des conflits.

L'influence des normes internationales sur la politique intérieure et vise versa

Le constructivisme avance que les normes internationales ont une influence sur la politique intérieure et vice versa via un processus de socialisation et d'apprentissage social qui crée les mécanismes de changement de normes ainsi que de leur extension. En ce sens l'intersubjectivité devient un élément fondamental dans l'affirmation des valeurs communes. Dans le domaine de la coopération internationale, Emmanuel Adler et Michael Barnett, notent que l'appartenance d'un État à un cadre multilatéral contribue à faire naître un sens de l'identité et des communautés de sécurité fondées sur le partage de certaines normes et de valeurs communes ce qui génère les attentes d'une stabilité et d'un changement pacifique[67]. En conséquence, les démocraties sont susceptibles de former « les fédérations pacifiques » décrites par Emmanuel Kant ou des « communautés pluralistes de sécurité » proposées par Karl Deutsch. Ces deux dernières notions ont été rétablies, après Karl Deutsch, de façon explicite par Thomas Risse-Kappen qui estime que l'OTAN ne représente pas juste une communauté de sécurité, mais elle incarne une identité commune et transmet ses valeurs à tous les pays qui coopèrent avec elle en précisant que : «l'Alliance

[67] Emmanuel Adler & Michael Barnett, *Security Communities*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p.6.

atlantique constitue une communauté de démocraties libérales qui a profondément affecté l'identité collective de ses membres»[68].

Dans la même veine, Finnemore et Sikkink soutiennent que compte tenu que les normes sont socialement construites, le comportement des acteurs étatiques peut être transformé sous l'influence des institutions internationales. Celles-ci peuvent être considérées comme relais de démocratisation ou comme un régime de coopération visant le transfert de normes démocratiques[69]. En d'autres termes, les institutions internationales servent de vecteur fondamental pour permettre la transmission des normes, grâce au développement de mécanismes appropriés reposant sur des règles et des principes communs. Ce rôle est facilité également par les fortes capacités dont disposent les puissances internationales à influencer les acteurs du système international. En ce sens, Florini note que « *les normes embrassées par les acteurs forts ont simplement beaucoup plus de chances de se reproduire à travers le plus grand nombre d'opportunités offertes*

---

[68] Risse-Kappen, *Cooperation Among Democracies : The European Influence on U.S. Foreign Poliey,* Princeton, Princeton University Press, 1997, p.4. Dans une autre étude Risse-Kappen soutient également que les démocraties se font mutuellement confiance par ce qu'elles partagent les mêmes valeurs ce qui élimine les intentions d'hostilité dans leurs rapports. Il affirme que si les relations entre les États autoritaires sont caractérisées par la méfiance, elles sont par contre basées sur la coopération entre les démocraties. «Collective Identity in a Democratic Community», in Peter J. Katzenstein, *The Culture of National Security*, op.cit., pp. 357-99.

[69] Martha Finnemore & Kathryn Sikkink, « International Norm Dynamics and Political Change », *International Organization,* vol. 52, n° 4, automne 1998, pp.887-917. Une norme est définie par ces deux auteurs comme « un modèle de conduite appropriée pour des acteurs dotés d'une identité donnée ». Dans leur analyse des dynamiques de production des normes, Finnemore et Sikkink ont établi un modèle du cycle de vie de normes. Ce cycle est ponctué par trois phases : l'émergence des normes, leur mise en cascade (ou acceptation), et leur internalisation. Ils précisent aussi que chaque stade de ce cycle de vie est caractérisé par la présence d'acteurs, de motivations et de mécanismes d'adoption de ces normes. Lors du premier stade, les entrepreneurs de normes se mobilisent à persuader les États en utilisant leurs réseaux d'information. Le deuxième stade renvoie à la dynamique d'acceptation de la norme considérée comme légitime. Le dernier stade incorpore la norme dans l'arsenal juridique des États pour la laisser « va de soi ».

aux États puissants de persuader les autres du bien fondé de leur point de vue»[70].

Ce bien-fondé du constructivisme est résumé par Audie Klotz et Cecelia Lynch, qui précisent que :

> Les constructivistes contestent toutes les variantes de la vision réaliste selon laquelle les institutions ne seraient que les reflets épiphénoménaux des intérêts des grandes puissances. Cela ne signifie pas qu'ils refusent d'admettre que ces États jouent un rôle important dans le processus de construction des normes internationales, mais plutôt que le postulat de la primauté des grandes puissances ne peut être justifié ni conceptuellement ni empiriquement. Selon eux, toutes sortes d'acteurs étatiques et non étatiques sont en concurrence pour faire prévaloir certaines normes et établir des organisations plus formelles afin de propager ces arrangements sociaux. Les relations internationales évoluent à l'intérieur de ce contexte social mondial[71].

2.2.4. L'incompatibilité des postulats constructivistes

Pour contredire les postulats constructivistes et démontrer leur inadaptabilité avec le programme de coopération contenu dans le PMO nous allons discuter deux éléments :

En premier lieu, les pays du Maghreb et ceux membres de l'OTAN ne partagent pas les mêmes idées sur la conduite des politiques de sécurité. Autrement dit, il n'y a pas de réalité intersubjective substantielle entre eux et leurs valeurs sont très divergentes. Il s'agit d'un *partenariat* qui regroupe deux catégories de cultures. D'une part, la culture kantienne des pays membres de l'OTAN qui s'identifient les uns les autres comme alliés et qui

---

[70] Ann Florini, « The Evolution of International Norms » *International Studies Quarterly*, vol.40, 1996, p. 375.

[71] Audie Klotz et Cecelia Lynch, « Le Constructivisme dans la Théorie des Relations Internationales », (Traduit de l'anglais par Rachel Bouyssou et Marie-Claude Smouts), *Critique internationale,* n° 2, hiver 1999, p. 53.

forment entre eux une communauté de valeurs ou *une communauté de sécurité*[72], pour prendre l'expression de Karl Deutsch, fondée sur la défense et la promotion des valeurs de la démocratie, de la liberté individuelle et la primauté du droit. D'autres part, la culture à la fois hobbesienne (les États se conçoivent les uns et les autres comme ennemis : le cas des relations entre Israël et les pays arabes) et lockienne (les États se conçoivent les uns et les autres comme rivaux : le cas des relations intermaghrébines). On pourrait conclure que la culture dans le PMO n'est pas un véritable facteur qui structure et constitue les relations entre les acteurs en fonction de leurs identités et intérêts.

En ce sens, il serait très difficile de mesurer l'influence de l'identité sur les intérêts nationaux dans le PMO. Pour les réalistes, l'intérêt national guide le comportement d'un État pour assurer sa sécurité et sa survie, tandis

[72] K. W. Deutsch (qui est considéré comme l'un des pionniers des théories de l'intégration) a avancé, depuis les années 50, que l'OTAN n'était pas une simple alliance de coordination des politiques de défense et de sécurité mais elle a donné naissance à une communauté de sécurité qui est un groupe de pays « dans lequel a été obtenu un sens de la communauté, accompagné d'institutions et de pratiques, formelles ou non, suffisamment fort et répandu pour donner la certitude raisonnable que l'évolution des rapports des membres du groupe se produira pacifiquement ». Deutsch identifie deux sortes de communautés de sécurité selon le degré d'intégration existant entre ses membres : la communauté de sécurité fusionnée ou amalgamée et la communauté de sécurité pluraliste. La première est appelée avant tout à établir la paix entre ses membres. Son existence est attestée par l'absence de toute forme de préparation spécifique et substantielle à l'hypothèse d'une guerre d'envergure (*large scale warfare*) en son sein. Une communauté de sécurité amalgamée repose également sur l'accomplissement, en commun, d'un certain nombre de tâches d'ordre gouvernemental, spécifiques ou générales. Elle doit générer un sentiment d'identité commune et elle peut impliquer des abandons de souverainetés de la part des États membres. La seconde a pour objet aussi de renforcer la paix entre des États souverains dans un cadre communautaire où l'intégration ne passe pas par la fusion ou la création d'une autorité supérieure. Deutsch énumère des conditions spécifiques qui peuvent conduire certains États à former une communauté de sécurité pluraliste, à savoir des régimes politiques compatibles, la renonciation de l'utilisation de la force dans les relations entre les membres, la possibilité de prédiction mutuelle des comportements et l'existence de liens économiques solides. Karl W. Deutsch et al., *Political community and The North Atlantic Area, International Organization in the Light of Historical Experience,* , Princeton, Princeton University Press, 1957. Voir aussi Dusan Sidjanski, « En guise d'hommage : Karl Deutsch et son rôle dans le développement de la science politique européenne », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, n° 4, 2003, p. 524 (numéro spécial consacré à K.W. Deutsch).

que chez les constructivistes, il est inclut dans les normes et les valeurs. L'action des pays impliqués dans le PMO dépend d'une perception objective et de la recherche de l'intérêt matériel, et non pas des identités des États, c'est-à-dire, la représentation qu'ils se font d'eux-mêmes et d'autrui.

En deuxième lieu, le PMO depuis son lancement jusqu'à présent ne peut pas être considéré comme un vecteur de transmission de normes. Au contraire, il se limite aux justifications d'inspiration réaliste et n'englobe pas les valeurs progressistes véhiculées par la notion de la communauté sécurité. La dimension normative de l'OTAN ne se révèle pas efficace dans le transfert des normes démocratiques. En d'autres termes, les relations des États maghrébins avec l'OTAN n'ont pas entraîné l'ouverture de leurs identités nationales sur les valeurs de la communauté atlantique en matière de défense et de sécurité.

Pour bien étayer cette idée, la vérification empirique des mécanismes privilégiés par le PMO pour externaliser les normes démocratiques[73] en matière de relations civilo-militaires montre bien que les pays du Maghreb n'ont pas accepté ces normes et n'ont pas procédé à leur application, selon leur propre réalité socio-historique, d'une façon telle qu'elles ne demeurent plus sujet de questionnement.

---

[73] Risse-Kappen postule que les démocraties externalisent leurs valeurs aux pays qui coopèrent avec elles. Cette exportation ou édition de nouvelles normes contribue via plusieurs circuits institutionnels ou bilatéraux à la modification du comportement des États conformément au paradigme du « libéralisme républicain ». Cette thèse est développée dans son livre, Thomas Risse-Kappen, *Cooperation Among Democracies...*, op.cit.

2. Le réalisme classique : le modèle théorique le mieux adapté

Après avoir situé ce *partenariat* au sein des débats théoriques liés au modèle libéral-institutionnel et le modèle constructiviste, la présente section traite le bien fondé du paradigme réaliste, le modèle le mieux approprié pour l'étude du rôle de l'OTAN en Méditerranée.

2.1. La spécificité du modèle réaliste

À la différence des autres écoles, le réalisme étudie le monde « tel qu'il est » car « l'intérêt national » d'un État s'impose à lui en fonction de la configuration des rapports de forces. Son analyse est fondée sur une interprétation rationnelle et non subjective ou intersubjective de la réalité internationale. Sa position déterminante s'explique par la richesse et la prudence de sa démarche scientifique[74] qui fait d'elle - depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale- la théorie dominante dans le champ des relations internationales[75] où elle est largement connue étant le modèle de l'acteur rationnel. Cette théorie a donné naissance à de nombreuses variantes qui vont du réalisme classique au

[74] Robert Gilpin, « The Richness of the Tradition of Political Realism», *International Organization*, printemps, 1984, pp.287-304; Barry Buzan, «The Timeless Wisdom of Realism», in S. Smith et al, eds., *International Theory:. Positivism and Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, pp. 47-65.

[75] D. Battistella, *Théories des relations internationales*, op.cit., p. 112; Robert Gilpin, « No one loves a political realist », *Security Studies*, vol.5, n° 3, 1996, pp. 3-26.

néoréalisme ou réalisme structurel, puis les réalismes défensif et offensif[76]. À ces variantes s'ajoute une nouvelle école de théories réalistes de politique étrangère : le réalisme néoclassique qui se dessine depuis la fin de la Guerre froide dans le champ des Relations internationales.

Les précurseurs du réalisme sont, notamment, Edward H. Carr et Reinhold Neibuhr. Le premier a critiqué l'idéalisme en voyant dans le comportement de puissances dominantes une rationalisation de leurs intérêts[77]. Le second, qui a médité la question de la violence dans son rapport à la religion, critique toute interprétation morale du recours à violence[78]. Pourtant, la version classique du réalisme est généralement associée à Hans Morgenthau[79] et Raymond Aron[80]. À ce courant classique, d'autres théoriciens sont y rattachées comme John Herz[81] et Arnold Wolfers[82]. Ainsi que des diplomates tels que George Kennan[83] et Henry Kissinger[84]. Les réalistes se réclament souvent que la tradition réaliste de l'analyse des relations internationales remonte au philosophe grec Thucydides (471-400 av.J.C.), dans son célèbre ouvrage *Histoire de la Guerre du Péloponèse*, à Nicolas Machiavel (1469-1527) et à Thomas Hobbes (1588-1679).

---

[76] Pour comprendre les principales différences entre deux variantes voir Alex Macleod, «réalisme défensif et offensif », in Alex Macleod et autres (dir.), *Relations internationales : théories et concepts*, op.cit., pp. 361-363.
[77] Edward H. Carr, *The Twenty Years Crisis, 1919-1939,* Londres, MacMillan & Co, 1981.
[78] Reinhold Neibuhr, *Moral Man and Immoral Society (1932),* New York, C. Scribner's, 1947.
[79] Hans Morgenthau, *Scientific Man Versus Power Politics*, Chicago, University of Chicago Press, 1946, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace,* New York, Alfred A. Knopf, 1948, *In Defense of the National Interest*, New York, Alfred A. Knopf, 1951.
[80] Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations,* Paris, Gallimard, 1962, *Penser la guerre - Clausewitz,* Paris, Gallimard, 1976.
[81] John Herz, *Political Realism and Political Idealism*, Chicago, Chicago University Press, 1951.
[82] Arnold Wolfers, *Discord and Collaboration*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1962.
[83] George Kennan, *Realities of American Foreign Policy*, Princeton, Princeton University Press, 1954.
[84] Henry Kissinger, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996, *Le chemin de la paix*, Paris, Denoël, 1972.

Le néo-réalisme, qui a émergé au cours des années 1970, est une nouvelle approche visant à corriger les faiblesses du réalisme classique. Il est dû à Kenneth Waltz[85] qui insiste sur l'analyse des relations internationales à partir du système international et non pas à partir des unités constituantes : les États. D'autres auteurs y appartiennent tels que S. Walt[86], Robert Gilpin[87], Burry Buzan, Charles Johnes et Richard Little[88]. Au sien du néoréalisme se déroule un débat entre deux variantes : le réalisme défensif associé à S. Walt et le réalisme offensif, amorcé par John Mearsheimer[89].

Le réalisme néoclassique, quant à lui, a fait son entrée dans le champ des relations internationales grâce aux efforts de Gideon Rose avec la publication d'un article dans la revue *World Politics*[90]. Cet article parle de l'émergence d'une nouvelle approche réaliste en matière de politique étrangère et présente les dénominateurs communs qui unissent les réalistes néoclassiques. Actuellement, plusieurs auteurs s'inscrivent dans la ligne de pensée de ce nouveau courant qui a fait l'objet, depuis les années 1990, d'une pléthore de publications[91]. Toutefois,

---

[85] Kenneth Waltz, *Theory of International Politics*, Reading Ma, Addison-Wesley, 1979, *Man – the State and the War*, New York, Columbia University Press, 1959.
[86] Stephen Walt, *The Origins of Alliances*, Ithaca, Cornell University Press, 1987.
[87] Robert Gilpin, *War and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
[88] Burry Buzan, Charles Johnes et Richard Little, *The Logic of Anarchy : Neorealism to Structural Realism*, New York, Columbia University Press, 1993.
[89] John Mearsheimer, *The Tragedy of Great Power Politics*, New York, Norton, 2001. Pour comprendre les principales différences entre deux variantes voir Alex Macleod, «réalisme défensif et offensif », in Alex Macleod et autres (dir.), *Relations internationales : théories et concepts*, op.cit., pp. 361-363.
[90] Gideon Rose, « Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy», *Wolrd Politics*, vol. 51, n° 1, octobre 1998, pp. 144-172.
[91] Les principaux auteurs néoclassiques sont Randall L. Schweller, «The Progressiveness of Neoclassical Realism», dans Colin Elman and Miriam Fendius Elman (dir.), *Progress in International Relations Theory: Appraising the Field*, Cambridge, Mass.: MIT Press, 2003, pp. 311-347; *Deadly Imbalances: Tripolarity and Hitler's Strategy of World Conquest*, New York: Columbia University Press, 1998; «Unanswered Threats: A Neoclassical Realist Theory of Underbalancing», *International Security*, vol. 29, n° 2, automne 2004, pp. 159-201; Fareed

selon Alex Macleod, il ne s'agissait pas d'un « mouvement concerté » qui « ne va pas au-delà d'un ajustement ontologique» du réalisme classique[92].

Le réalisme néoclassique insiste sur l'articulation entre les facteurs systémiques et intérieurs pour expliquer la politique étrangère. En effet, cette question des pressions systémiques sur le comportement des États n'était pas complètement écartée par le réalisme classique qui voit que le système international est le résultat des interactions entre ses parties constituantes. Schweller, l'un des fondateur du réalisme néoclassique, insiste sur l'importance des facteurs de politique intérieure pour façonner les possibilités de la politique étrangère[93]. Bref, ces deux cadres d'analyses : le système international et les facteurs internes de la politique étrangère ne sont pas séparés. Ils doivent, de point de vue de l'ensemble des réalistes néoclassiques, utilisés d'une façon complémentaire.

Pour éviter tout risque de confusion ou de simplification et compte tenu des différences suffisamment importantes entres toutes ces tendances de réalisme, la démarche analytique de notre travail repose sur le réalisme classique ou traditionnel, élaboré au début de la Guerre froide par Hans

---

Zakaria, *From Wealth to Power: The Unusual Origins of America's World Role*, Princeton, N.J.: Princeton University Press, 1998; Jack L. Snyder, *Myths of Empire: Domestic Politics and International Ambition*, Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 1991; Aaron L. Friedberg, *The Weary Titan: Britain and the Experience of Relative Decline, 1895-1905*, Princeton, N.J.: Princeton University Press, 1988; Thomas J. Christensen, *Useful Adversaries: Grand Strategy, Domestic Mobilization, and Sino-American Conflict, 1947-1958*, Princeton, N.J.: Princeton University Press, 1996; and William Curti Wohlforth, *The Elusive Balance: Power and Perceptions during the Cold War*, Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 1993.

[92] Alex Macleod, « Le réalisme classique », in Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), op.cit., p 153 et 155

[93] Randall L. Schweller, «Unanswered Threats: A Neoclassical Realist Theory of Underbalancing», op.cit., pp. 164-165.

Morgenthau. Pour maintenir une distinction claire entre toutes les formes du réalisme nous utiliserons le terme réalisme tout court ou réalisme classique quand nous parlerons de ce dernier. Par ailleurs, nous allons présenter le point de vue de certains auteurs néoréalistes et néoclassiques lorsqu'il y a convergence avec le réalisme classique.

2.2. Les principaux concepts et postulats

Plusieurs concepts et postulats forment le socle du réalisme. Cependant, ces principes ne sont pas nécessairement tous repris par les auteurs qui se qualifient de réalistes[94].

2.2.1. Le rôle central de l'État dans les relations internationales

Les relations internationales sont strictement le champ des rapports stratégiques et politico-diplomatiques entretenus, dans un cadre bilatéral ou multilatéral, entre des États souverains. Les États-nations sont les principaux acteurs dans les relations internationales étant donné leur capacité de recourir à la force pour imposer leur volonté. Ils se comportent d'une façon rationnelle afin d'assurer soit la recherche de la puissance (réalisme classique) soit la défense de leur survie contre toutes les risques et les menaces (néoréalisme). « *Les réalistes admettent que d'autres acteurs existent et agissent dans les relations internationales, comme les institutions, les entreprises multinationales ou des*

[94] Marie-Claude Smouts, Dario Battistella et Pascal Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts, doctrines,* Paris, Dalloz, 2006, p. 453.

acteurs transnationaux. Mais à leurs yeux, ces acteurs dérivent leur existence et leur importance relative des États»[95]. En d'autres termes, tous les autres acteurs sont secondaires et subordonnés aux États qui, selon Stanley Hoffmann, maîtrisent la « high politics », c'est-à-dire la politique noble concernant la diplomatie, la sécurité et les questions de la guerre et de la paix[96]. Les institutions internationales existent parce que les grandes puissances le veulent bien et elles ne peuvent fonctionner efficacement que si elles sont adossées à une puissance. Ainsi en est-il de la domination de l'OTAN par les États-Unis.

2.2.2. La structure anarchique de la politique internationale

Les États coexistent dans un environnement anarchique. Étymologiquement, le terme «anarchie», d'origine grecque, désigne la situation d'une société où il n'existe d'autorité ayant un caractère coercitif. Selon Donnelly, l'anarchie est souvent employée dans le discours populaire comme synonyme de désordre social[97]. Dans le domaine des Relations internationales, Kolodziej note que l'anarchie est le concept autour duquel une bonne partie de la logique réaliste s'articule et que, par conséquent, le recours à la force armée est un moyen légitime de la politique extérieure[98]. Chez les réalistes, cette notion s'inspire des idées de Machiavel dans *Le Prince qui* présente une vision basée sur

---

[95] Ibid.
[96] Stanley Hoffmann, « Obstinate or Obsolete ? The Fate of the Nation-State and the Case of Western Europe », *Daedalus*, vol. 95, n° 2, 1966, pp. 862-915; et du même auteur : « Reflections on the Nation-State in Europe Today », *Journal of Common Market Studies*, vol. 21, n° 1-2, 1982, pp. 21-37.
[97] Jack Donnelly, *Realism and International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 81.
[98] Edward A. Kolodziej, *Security and International Relations*, op.cit., p. 129.

la méchanceté, l'égoïsme et la tendance à acquérir le pouvoir pour dominer autrui dans la nature de l'homme. Ce dernier est « *un souverain prudent, par conséquent, ne peut ni ne doit observer sa foi quand une telle observance tournerait contre lui et que sont éteintes les raisons qui le firent promettre. Et si les hommes étaient tous bons, ce précepte ne serait pas bon, mais comme ils sont méchants et ne l'observeraient pas avec toi, toi non plus tu n'as pas à l'observer avec eux* »[99]. Dans la même veine, l'auteur du *Léviathan*, Thomas Hobbes estime que « *l'homme est un être de désir et on peut trouver dans la nature humaine trois causes principales de querelle, la méfiance, la rivalité et la fierté* »[100]. En effet, dans la conception hobbesienne l'état de nature est un théâtre de guerre car l'homme est un loup pour l'homme qui est par nature « *égoïste et calculateur. (Il) ne s'associe à ses semblables que par la peur, c'est-à-dire, l'homme par intérêt renonce à sa liberté pour se procurer la sécurité* »[101]. Un siècle et demi après Hobbes, Clausewitz, synthétise cette conception dans sa fameuse phrase : *la guerre est la simple continuation de la politique par d'autres moyens*[102]. De point de vue de Morgenthau, l'anarchie dans les relations internationales est le résultat de l'absence d'une autorité supranationale ou un régulateur suprême ayant un caractère coercitif capable à mettre fin au recours à la violence pour le règlement des conflits internationaux. Cela a comme corollaire que les États, tout comme les humains avant l'avènement de l'État, sont dans un état de nature[103]. Raymond

---

[99] Machiavel, *Le Prince*, Paris, Flammarion, 1992, p. 138
[100] Thomas Hobbes, *Léviathan*, Paris, Dalloz, 1999, p. 123.
[101] Ibid, 127
[102] Von Clausewitz, *De la guerre*, éd. de Minuit, 1970, pp. 703-704.
[103] Hans J. Morgenthau, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, New York, MacGraw-Hill, 6e éd. revue, 1993. pp. 6-11.

Aron, dans *Paix et Guerre entre les Nations,* postule que les relations internationales se déroulent sous la menace de la guerre ce qui légitime le recours à la force armée de la part des acteurs, mais cette légitimation de la violence peut être réglementée et contrôlée[104]. Les États sont en perpétuelle quête de puissance ce qui engendre nécessairement une succession incessante de conflits. La nature anarchique du système international conduit les États, acteurs premiers et fondamentaux, à former des alliances de manière à assurer leur survie et le maintien d'un équilibre permettant à empêcher l'émergence d'une puissance capable d'imposer son hégémonie. Cependant, si les réalistes classiques voient dans la nature humaine la source directe du comportement des États et l'environnement dans lequel se déroulent les relations internationales, les néoréalistes estiment que l'anarchie est le principe ordonnateur de la structure du système international. En ce sens, « *les systèmes politiques internes sont centralisés et hiérarchiques. [...] Les systèmes internationaux sont décentralisés et anarchiques. Les principes ordonnateurs de ces deux structures sont distincts l'un de l'autre; en fait, ils sont opposés l'un à l'autre*»[105]. Pour Waltz, l'anarchie détermine l'insécurité du système international, provoque l'incertitude des États qui doivent craindre en permanence pour leur sécurité[106]. Cela entraîne la logique du dilemme de la sécurité. L'absence d'une autorité supranationale ne signifie toutefois pas l'absence de l'ordre car il existe – selon les néoréalistes - une

---

[104] R. Aron, *Paix et guerre entre les nations,* Paris, Calmann-Lévy, 8e éd. 1984; voir également son article, « Qu'est ce qu'une théorie des relations internationales ? », *Revue française de science politique*, vol. 17, n° 5, octobre 1967, pp. 837-861.
[105] Kenneth Waltz, *Theory of International Politics*, op.cit., p. 88.
[106] Kenneth N. Waltz, «Anarchic Orders and Balances of Power», *in Theory of International Politics*, Reading, MA: Addison-Wesley, 1979, pp. 102-128

certaine stabilité assurée par l'équilibre des puissances, le seul moyen pour limiter l'anarchie. En somme, l'école réaliste estime que « *la sécurité repose essentiellement sur la survie de l'État dans un système westphalien plus ou moins anarchique, où les dimensions militaires et stratégiques demeurent prédominantes en raison des vulnérabilités et des menaces qui guettent tous les États*[107]». Compte tenu de cette anarchie, les prémisses du réalisme classique et du néoréalisme découlent de l'autonomie de la politique internationale. Selon Battistella, « *la politique extérieure prime sur la politique intérieure et la prise en compte de l'opinion publique est un obstacle à la bonne conduite diplomatique* »[108]. La sphère de la politique internationale se distingue du domaine de la politique intérieure où l'État dispose la légitimité du monopole de la violence, pour reprendre la tradition classique de Max Weber[109]. Ce ne veut pas dire, précise Alex Macléod, que les réalistes classiques « ne s'intéressent pas à ce qui se passe à l'intérieure des États, mais plutôt que la politique internationale évolue dans une situation très différente de la politique intérieure»[110].

2.2.3. Le primat de l'intérêt national

La notion de l'intérêt national, étroitement liée à l'anarchie, est omniprésente dans la conception réaliste des relations internationales. Weldes

---

[107] Charles-Philippe David, *La guerre et la paix...*, op.cit., p.86.
[108] Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, op.cit., p.113.
[109] Voir, Max Weber, *Économie et Société*, traduction du tome 1, Paris, 1971, édition de poche, Pocket, 1995.
[110] Alex Macleod, « Le réalisme classique », *in* Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales. Contestations et résistances,* op.cit., p. 42.

souligne que l'intérêt national est, d'une façon générale, lié aux objectifs à atteindre en politique étrangère[111] qui doit être *« méfiante, prudente, rationnelle et raisonnables »*[112]. En tant qu'acteurs rationnels, les États fixent comme objectif ultime : la défense de l'intérêt national portant essentiellement sur la préservation de l'indépendance et de la souveraineté nationales, l'intégrité territoriale, la sécurité militaire et le bien être économique. Morgenthau définit cette notion comme étant l'art consistant à maximiser les éléments de la puissance nationale, et ce, quel que soit le but ultime de la politique extérieure d'un État et les termes dans lesquels ce but est défini[113]. Selon lui, l'intérêt national *« est conçu comme une puissance parmi d'autres puissances »*[114] car dans le domaine des relations internationales chaque État essaye de maintenir son autonomie et sa liberté d'action en fonction de sa puissance. C'est pourquoi, l'intérêt national et le pouvoir national sont corrélatifs. Morgenthau ajoute que l'intérêt national, considéré comme donnée fixe peu importe la nature ou l'idéologie du régime politique en place, permet de comprendre la pensée et le comportement d'un acteur « peut-être mieux que lui»[115].

Ce point de vue de Morgenthau est vivement critiqué par Raymond Aron qui refuse de considérer l'intérêt national comme critère pour juger de la rationalité de la diplomatie d'un État. Pour lui, cette notion n'est q'un idéal-type et sa prise en compte implique la prudence dans la mesure où chaque État

---

[111] Jutta Weldes, *Constructing National Interest: The United States and the Cuban Missile Crisis*, Minneapolis, Minnesota University Press, 1999, p.4.
[112] Jean-Louis Martres, « De la nécessité d'une théorie des relations internationales : l'illusion paradigmatique », *Annuaire français des relations internationales*, vol. 4, 2003, p.22.
[113] Hans J. Morgenthau, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, p. 139-150.
[114] Ibid., p. 156.
[115] Ibid., p. 17 et 5.

soucieux de son intérêt national sera aveugle aux intérêts des autres. Toutefois, il souligne que l'objectif primordial pour chaque acteur étatique est « la simple survie [...] face à la menace virtuelle que crée l'existence d'autres États»[116].

2.2.4. La notion de la puissance

Les réalistes estiment que toute réflexion sur les relations internationales fait intervenir le concept de puissance car la politique internationale est le domaine de lutte pour la puissance, lutte logique dans un environnement international anarchique et dominé par les rapports de force. Morgenthau affirme que dans *Politics Among Nations : « La politique internationale, comme toute politique, est politique de puissance»*. Il définit la puissance de l'État par plusieurs caractéristiques traditionnelles : la géographie, les ressources naturelles, la capacité industrielle, l'état de préparation militaire, la population, le facteur moral et idéologique, le niveau de développement économique et une diplomatie active. La plupart des réalistes s'accordent sur ces caractéristiques matérielles de la puissance qui permettent de mesurer les possibilités d'un acteur et son poids sur la scène mondiale, mais ils admettent que le contenu de cette notion demeure également évolutif. Pour Raymond Aron, la puissance d'une unité dépend de son action et de sa capacité d'utiliser les ressources matérielles et humaines afin d'imposer sa volonté à autrui[117]. Aron fait une distinction entre «pouvoir» et «puissance» et refuse de confondre les rapports de puissance et les relations de

[116] R. Aron, *Paix et guerre entre les nations,* op.cit., p. 100.
[117] Ibid., p.58

pouvoir caractérisant le fonctionnement des différentes institutions internes car le comportement de l'homme d'État n'a pas le même sens en fonction de la sphère ciblée : intérieure ou politique étrangère. Comparativement à Morgenthau qui assigne une série d'éléments de puissance, Aron classifie l'ensemble des critères dans trois domaines : milieu géographique, ressources et capacités d'action collective. Dans une perspective néoréaliste, Waltz soutient que la puissance est relative à la position de chaque acteur dans la structure internationale selon la distribution des capacités entre les principaux acteurs. Pour lui, la préoccupation majeure des États n'est pas d'acquérir et d'accumuler de la puissance, mais de maintenir une position relative dans la structure du système international qui impose ses contraintes aux acteurs. En d'autres termes, la puissance ne réside pas dans les capacités des États à influencer le comportement des autres, mais bien dans la nature structurelle du système[118].

2.2.5. L'équilibre des puissances

L'équilibre des puissances est une notion très ancienne dans le champ des relations internationales qui remonte, au moins quant à sa formulation, à David Hume. Il y a un équilibre, dit Hume, dans la situation où aucun État n'est en position d'être l'acteur prépondérant[119]. Les réalistes insistent sur cet équilibre susceptible d'assurer non pas la paix, mais une sorte de stabilité internationale précaire. Pour eux, les États, acteurs premiers et fondamentaux, forment des

[118] Kenneth Waltz, *Theory of International Politics*, op.cit., p. 126.
[119] David Hume, « On the Balance of Power » [1752], *in* David Hume, *Political Essays*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 157.

alliances de manière à assurer leur survie et le maintien d'un équilibre permettant à empêcher l'émergence d'une puissance capable d'imposer son hégémonie. Dans l'esprit de Morgenthau qui consacre plus de soixante pages à cette notion dans son *Politics Among Nations* , l'équilibre des puissances - qui peut être global ou régional - décrit d'abord un état dans lequel la puissance est redistribuée de manière plus ou moins égale entre les différents pôles du système international. Ensuite, il est la politique que suivent les États souverains visant à établir un certain équilibre en relations internationales. Enfin, ce concept est utilisé simplement pour décrire une situation d'équilibre ou de déséquilibre. Pour lui, la réalisation de cet équilibre nécessite la réunion de cinq conditions : un nombre substantiel d'États (5 ou plus) de puissances comparables; l'intérêt de ces États en faveur du statu quo, le maintien de cet équilibre par la formation des alliances, la volonté de changer rapidement ces alliance selon les circonstances et, enfin, la prédisposition de ces puissances à faire la guerre pour maintenir le système international.

Cette définition plutôt rigoureuse de l'équilibre des puissances a toutefois été critiquée par Raymond Aron qui reconnaît la confusion qui entoure le sens de ce concept et propose de le remplacer par l'équilibre des forces car ces dernières sont plus mesurables que la puissance. De son point de vue, « *si les forces sont équilibrées, les puissances le sont aussi approximativement*»[120]. Il souligne que l'équilibre des forces, en tant qu'objectif de politique étrangère, porte sur la situation où aucun État « *n'impose souverainement sa volonté aux autres, à moins*

[120] R. Aron, *Paix et guerre entre les nations,* op.cit., p. 133.

qu'il ne possède des ressources à ce point écrasantes que ses rivaux admettent à l'avance la vanité de la résistance »[121].

[121] Ibidem.

Chapitre II

LE PMO DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION FONCTIONNELLE DE L'OTAN

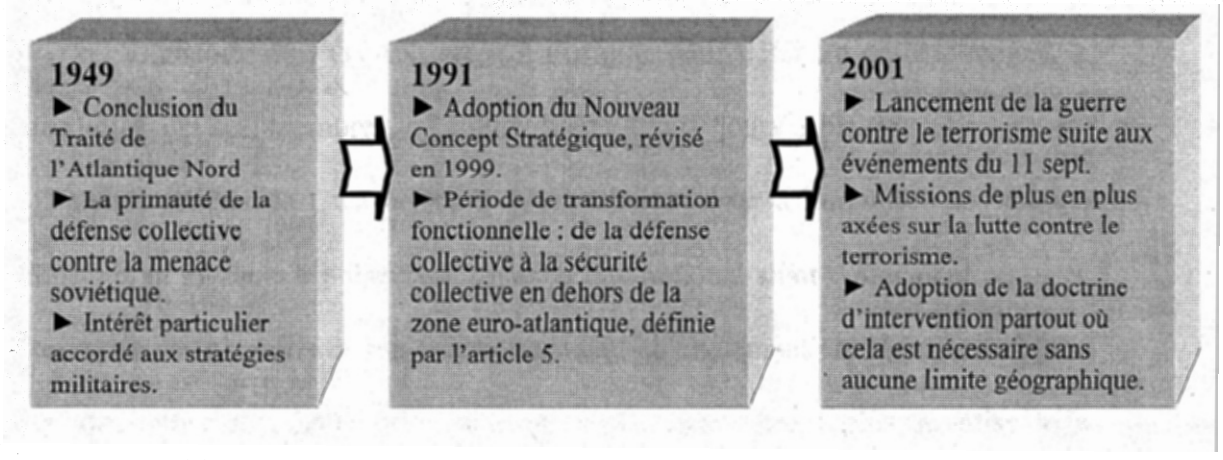
Ce chapitre a pour objet de démontrer que le PMO, l'un des importants programmes d'ouverture de l'Alliance atlantique sur les pays hors zone euro-atlantique, est né précisément de la transformation fonctionnelle de cette organisation. L'analyse donc du rôle que l'OTAN peut être amenée à jouer en Méditerranée et plus particulièrement avec les pays du Maghreb, doit bien évidemment prendre en considération sa nouvelle transformation qui dépasse largement l'objectif fondateur de défense collective. Cela implique, du point de vue de la théorie réaliste, d'expliquer cette mutation fonctionnelle et le maintien de cette alliance malgré la disparition de la menace soviétique. Plusieurs questions s'imposent sur toute transformation d'une alliance : qu'est-ce qu'une alliance? Pourquoi les États s'allient-ils? L'alliance militaire est-elle stabilisatrice ou déstabilisatrice de l'ordre international ? Pourquoi une alliance se maintient ou se dissout ? En quoi consiste un dilemme sécuritaire d'une alliance ?

L'histoire de l'OTAN, créée à l'origine pour défendre collectivement le territoire de ses membres, a connu jusqu'à nos jours trois grandes phases. D'abord, pendant la Guerre froide, il lui fallait résister à la menace soviétique. Ensuite, la fin de la bipolarité du système international allait rapidement remettre en cause ses objectifs et son fonctionnement, et finalement entraîner une remise en question de sa nature. La zone euro-atlantique n'étant plus soumise à la menace directe de l'Union soviétique, l'Alliance a dû renoncer à sa mission originale – soit la défense collective contre une attaque des pays du Pacte de Varsovie – et se doter de nouvelles missions pour assurer sa survie et continuer à jouer son rôle comme l'une des principales institutions internationales mondiales.

Enfin, l'OTAN a bel et bien cessé depuis le 11 septembre d'être une organisation essentiellement axée sur la défense collective de ses membres dans l'éventualité d'une attaque militaire et fait de la lutte contre le terrorisme, l'une de ses priorités. Le 11 septembre, événement majeur dans les relations internationales, a conduit l'OTAN d'adopter une doctrine d'intervention partout sans aucune limite géographique tout en actualisant le débat sur sa perception de sécurité afin de réadapter ses missions avec les menaces terroristes.

Ces trois périodes, résumées dans le tableau ci-après, démontrent que les politiques agréées par les pays membres de l'OTAN n'ont cessé d'évoluer en fonction des changements de l'environnement stratégique. Ses mutations fonctionnelles sont intimement liées à l'évolution des notions de sécurité et de défense dans un cadre géostratégique mondial en transition.

Tableau n° 1 : Évolution fonctionnelle de l'OTAN



1. La formation des alliances militaires : l'OTAN pendant la Guerre froide

1. 1. Qu'est-ce qu'une alliance militaire?

1.1.1. Un accord entre deux ou plusieurs États

Les alliances militaires sont un phénomène constant tout au long de l'histoire des relations internationales. Selon Holsti, Hopmann et Sullivan, une alliance militaire est un traité formel entre des États-nations sur les questions de sécurité nationale[122]. De même, dans *The Origins of Alliances*, Stephen Walt entend par cette notion : « *un accord formel ou informel entre deux nations ou plus pour collaborer sur des questions de sécurité nationale*»[123]. Cette définition stricte, on la rencontre dans le *Dictionnaire des Relations Internationales* qui précise que :

> «[...] les alliés s'engagent à se soutenir mutuellement sur le plan militaire en cas d'attaque dans des circonstances définies plus ou moins précisément. [...] Lorsqu'ils s'allient, les dirigeants des États concernés visent le plus souvent trois objectifs : créer, ou renforcer, une menace dissuasive vis-à-vis d'États tiers, accroître leur puissance sur un conflit armé venait à éclater et, parfois, empêcher le pays avec lequel ils s'allient de rejoindre une autre alliance»[124].

---

[122] Ole Holsti, Terrence P. Hopmann et John D. Sullivan, *Unity and Disintegration in International Alliances* , Lanham/New York/London, 1973, p.4.
[123] Stephen M. Walt, *The Origins of Alliances,* Londres, Cornell University Press, 1987, p. 12.
[124] Marie-Claude Smouts, Dario Battistella et Pascal Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts, doctrines*, op.cit., p.15.

De point de vue juridique, le *Vocabulaire Juridique* de Henri Capitant définit l'alliance comme « *un traité par lequel deux puissances s'engagent à se porter mutuellement secours dans le cas d'une guerre affectant l'une d'elles*»[125]. Dans la même veine, le *Dictionnaire de la Terminologie du Droit International*, souligne que ce terme porte sur :

> « la situation créée par traité entre deux ou plusieurs États et comportant des obligations d'aide politique et militaire dont ils ont à assumer l'exécution par leur action propre ou concertée, sans création d'organes supérieurs de décisions. Fondée sur un traité, l'alliance est susceptible de modalités diverses ; elle peut être réciproque ou inégale, défensive ou offensive et défensive, temporaire ou perpétuelle, dirigée contre un danger déterminé, viser une ou plusieurs hypothèses déterminées ou avoir un caractère général»[126].

Il ressort de ces définitions que cet accord peut être établi en temps de paix ou au moment du déclenchement d'un conflit pour mener une réaction collective tout en spécifiant les aspects politiques et militaires de cette coopération[127]. Peu importe la forme que pourrait prendre une alliance défensive ou offensive, l'alliance proprement dit « *doit être différenciée des accords de sécurité coopérative, visant à diminuer les tensions entre adversaires réels ou potentiels ainsi que des accords de sécurité collective qui sont par nature des institutions inclusives. Au contraire, les alliances concernent des États amis et sont des organisations exclusives visant à défendre leurs membres contre des attaques*

---

[125] Henri Capitant, *Vocabulaire Juridique*, Paris, Puf, 1936, cité par Charles Zorgbibe, *Histoire de l'OTAN*, Bruxelles, op.cit., p.29. Voir aussi, Philippe Moreau Defarges, *Les grands concepts de la politique internationale*, Paris, Hachette, 1995, p. 7.

[126] Union académique internationale (dir.), *Dictionnaire de la terminologie du droit international*, Sirey, Paris, 1960, p. 37.

[127] Voir René Van Beveren, « Military Cooperation: What Structure for the Future », *Chaillot papers*, Institute for Security Studies of WEU, january 1993.

extérieures[128]». Le politologue québécois, Vincent Lemieux fait la distinction entre trois concepts : l'alliance, la coalition et l'alignement. Ainsi, les alliances sont généralement plus durables que les coalitions, par définition temporaire[129]. La notion de l'alignement correspond à celle de tendance et contrairement aux alliances qui ont généralement un caractère militaire, elle réfère à des prédispositions à la coopération dans divers domaine, y compris le domaine économique[130]. Lemieux, souligne que la notion d'alliance est la plus courante de la coalition et l'alignement [131]. Cependant, depuis les événements du 11 septembre 2001, le terme *coalition ad hoc* est souvent employé par rapport à l'OTAN (alliance) pour désigner l'action collective menée contre le terrorisme. Ainsi, la coalition correspond à un groupement d'États formé temporairement suite d'un conflit pour des raisons politiques ou stratégiques. Trois exemples de coallitions formées par les États-Unis illustrent bien cette définition : la coalition de 33 pays contre l'invasion du Koweït par l'Irak (1990-1991), la coalition internationale contre le terrorisme en 2001 et la « *coalition of the willing* » pour mener l'intervention militaire en Irak en 2003.

À la lumière donc de cette analyse et en se basant sur les dispositions du traité constitutif de l'OTAN et ses missions au cours de la Guerre froide et après, l'OTAN pourrait être définie d'abord et avant tout comme une ***alliance militaire***. En d'autres termes, il s'agit d'un accord de défense collective basé sur le principe selon lequel la sécurité de chacun de ses pays membres est liée à celle de tous les

---

[128] Laure Borgomano-Loup, « L'avenir des alliances de sécurité et de défense en Europe », *Occasional papers*, Collège de Défense de l'OTAN, Rome, 2003, p.2.
[129] Vincent Lemieux, *Les coalitions : liens, transactions et contrôles,* Paris, PUF, 1999, p.163.
[130] Ibid., p. 165.
[131] Ibid., p.166.

autres et que la menace pesant sur la sécurité de l'un affecte tous les autres tel que spécifié dans l'article 5 et régie par l'article 9 du traité de l'Atlantique Nord. C'est aussi une ***alliance politique*** qui concrétise le lien transatlantique entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Il offre un cadre privilégié pour la consultation sur les questions de sécurité et encourage aussi la coopération économique, politique et culturelle que se mettent en place les structures de cette organisation pour accroître la prospérité de tous les pays membres[132].

Selon un document officiel de l'OTAN, intitulé *l'OTAN transformée*, celle-ci est « *l'une des structures essentielles qui permet la réalisation des objectifs de sécurité des membres de l'Alliance. Il s'agit d'une organisation intergouvernementale dont les pays membres conservent leur souveraineté et leur indépendance pleines et entières, tout en constituant l'instance au sein de laquelle les pays se consultent et prennent des décisions sur des questions intéressant leur sécurité* »[133]. Ainsi, l'OTAN offre à ses membres, comme toute alliance militaire, un niveau de sécurité plus élevé à celui auquel ils auraient pu avoir individuellement et maximise leurs intérêts propres ce qui constitue le ciment primordial de la coopération dans le domaine de sécurité et de défense au sein de l'Alliance. En résumé, *le manuel de l'OTAN* de 1998 considère cette organisation comme « *une association d'États libres unis dans leur détermination de préserver leur sécurité grâce à des garanties mutuelles et à des relations stables avec d'autres pays* »[134]. Il ajoute que l'OTAN utilise notamment dans ses stratégies de

[132] L'article 2 ou la clause canadienne du Traité engage les membres de l'OTAN à contribuer au développement de relations amicales.
[133] OTAN, *L'OTAN transformée*, Division diplomatie publique, Bruxelles, 2004, p. 2.
[134] OTAN, *Manuel de l'OTAN 1998*, version électronique 1998 :

sécurité les moyens suivants: « *maintien d'un potentiel militaire suffisant pour prévenir la guerre et assurer une défense efficace, capacité globale de gérer des crises affectant la sécurité de ses membres, promotion active du dialogue avec d'autres pays et d'une approche de la sécurité européenne faisant appel à la coopération, y compris par des mesures devant permettre de nouveaux progrès dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement* »[135].

Pour atteindre les objectifs de cette alliance à la fois militaire et politique, l'OTAN s'est dotée dès sa création d'une organisation militaire et politique conformément à l'article 9 affirmant que « *les parties établissent [...] un Conseil, auquel chacune d'elle sera représentée pour examiner les questions relatives à l'application du Traité* ». Ainsi, l'OTAN a établi le Conseil de l'Atlantique Nord en le chargeant de constituer les organismes subsidiaires nécessaires notamment la mise en place d'un un comité de défense, qui recommandera les mesures à prendre pour l'application des articles 3 et 5. La structure politique est composée de trois organes : le Conseil de l'Atlantique Nord, le Secrétariat et les commissions. La plus haute instance responsable de prise de décisions au sein de l'OTAN est le Conseil de l'Atlantique Nord qui rassemble les représentants des États membres ayant le rang d'ambassadeurs. Il se réunit au moins une fois par semaine sous la présidence du Secrétaire général de l'OTAN. Les représentants permanents agissent sur instructions de leur pays, et rendent compte aux autorités nationales des positions des autres pays. Cette instance arrête ses décisions sur la base du consensus ou d'un commun accord. Cela veut dire que les consultations

---

http://www.nato.int/docu/manuel/1998/003.htm
[135] Ibid.

politiques constituent un élément essentiel tant dans le processus de prise de décisions que dans la gestion des crises. Le Conseil atlantique est assisté dans son action par le Comité des Plans de Défense (planification de la défense collective); Groupe des Plans Nucléaires (questions liées aux forces nucléaires) et le Comité Militaire qui chapeaute la structure militaire de l'OTAN. Il réunit les Chefs d'état-major, mais les pays membres y sont normalement représentés par leurs représentants militaires. Il recommande la politique militaire de l'Alliance et fournit également des directives aux commandants stratégiques de l'OTAN. Au cours de la Guerre froide, la structure de commandement militaire reposait sur une division géographique. Il s'agit du commandement suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) et du Commandant suprême allié de l'Atlantique (SACLANT). Depuis 2003, toute la fonction opérationnelle est concentrée en un seul commandement : le commandement alliés opérations (ACO), connu sous le nom Shape (Supreme Headquarters Allied Powers in Europe) dont le quartier général se trouve à Mons, en Belgique. Le ACO dirige 3 état-majors interarmées basés à Brunssum (Pays-Bas), à Lisbonne (Portugal) et à Naples (Italie) et 6 états-majors de composante air, terre et mer (État-major air : Izmir en Turquie, Ramstein en Allemagne ; État-major terre : Heidelberg en Allemagne, Madrid en Espagne et État-major mer : Northwood en Royaume-Uni, Naples en Italie). Quant au Commandant suprême allié Transformation (SACT), il est basé à Norfolk, en Virginie, aux Etats-Unis. Il a pour objet d'encourager et superviser la transformation permanente des forces et des capacités de l'Alliance. Il dirige également le Commandement des forces conjointes des États-Unis.

1.1.2. Un instrument de l'équilibre des puissances

Pour le réalisme, la formation des alliances s'explique par l'équilibre des puissances (Balance of power) local, régional ou global[136] comme mécanisme régulateur dans un environnement instable[137]. Les États adoptent des politiques d'alliance pour imposer une volonté commune à un ennemi commun ou pour chercher la légitimité d'un pouvoir faible fragilisé par des menaces tant internes qu'externes[138]. La solution à la guerre, selon les réalistes, «[...] *consiste à rechercher entre les forces en présence un équilibre* [contre] *la domination des plus puissants et qui diminue les risques d'affrontements armés. Pour parvenir à cet état d'équilibre [...], les États sont incités non seulement à modérer leurs ambitions mais à conclure entre eux les alliances nécessaires* »[139]. Dans cette perspective, l'alliance militaire peut donc servir d'instrument de régulation des relations internationales et d'un vecteur de paix dans la mesure où elle maintient un équilibre de puissance. Par contre, elle peut apparaître comme un facteur d'instabilité du système international car ses mécanismes créent, selon Snyder, un « dilemme d'alliance»[140]. Cela veut dire que les États qui ne forment pas une alliance sont perçus par les États alliés comme une menace et ils sont contraints,

---

[136] « *Alliances are a necessary function of the balance of power operating in a multiple state system*», Hans J. Morgenthau, «Alliances in Theory and Practices», *in* Wolfers Arnold, *Alliance Policy in the Cold War*, John Hopkins University Press, 1959, p. 175.
[137] Charles-Philippe David et Jean-Jacques Roche, *Théories de la sécurité*, Paris, Montchrestien, 2002, p. 52.
[138] Ibid., p. 53.
[139] Marcel Merle, *Sociologie des relations internationale*, Paris, Dalloz, 1982, p. 68
[140] Glenn Snyder, « The Security Dilemma in Alliance Politics », *World Politics,* vol. 36, 1984, pp. 461-495.

par conséquence, de former une alliance de puissance équivalente pour équilibrer la menace. Par cet effet de symétrie, la création de l'OTAN en 1949 a entraîné la création du pacte de Varsovie en 1955. Il en résulte une bipolarisation et une spirale d'action/réaction. Les conditions de la paix demeurent relatives puisque les objectifs de sécurité d'une alliance visent le groupe des pays y adhérer tant qu'il y a un intérêt commun. Bref, les réalistes classiques, estiment que l'équilibre de la terreur est la seul alternative pour maintenir la paix entre les deux superpuissances.

De point de vue néoréaliste, Stephan Walt souligne que c'est les intérêts convergents, définis en terme de coûts et bénéfices, qui déterminent l'adhésion d'un État à une alliance. Walt n'écarte pas les facteurs idéologiques et sociologiques, à savoir le partage de valeurs communes, et met l'accent sur la l'ambition des États membres de faire partie intégrante d'une communauté politique plus large[141]. John Mearsheimer estime que la formation de l'Alliance atlantique était tout simplement dictée par la structure bipolaire du système international issu de la deuxième Guerre mondiale dans le but de préserver un équilibre global des forces contre l'Union soviétique[142]. C'est dans cette perspective que les membres de l'OTAN ont donné à cette alliance comme mission de base au cours de la Guerre froide : la défense collective.

---

[141] Stephen M. Walt, *The Origins of Alliances,op.cit.;* « Why Alliances Endure or Collapse », *Survival*, vol. 39, n° 1, spring, 1997, pp. 156-179.

[142] J. J. Mearsheimer, « The False Promise of International Institutions », *International Security*, vol.19, n° 3, hiver 1994, p. 14. Le texte en anglais : « NATO was basically a manifestation of the bipolar distribution of power in Europe during the Cold War, and it was that balance of power, not NATO *per se,* that provided the key to maintaining stability on the continent».

1.2. La période de la primauté de la défense collective

1.2.1. L'équilibre contre la menace soviétique

Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, l'OTAN s'est constituée, conformément avec le droit de légitime défense établi par l'article 51 de la Charte des Nations-unies, en une organisation de «défense collective» pour faire face à la menace soviétique[143]. Sa création qui s'inscrit dans un contexte géopolitique bipolaire et de confrontation idéologique entre le bloc soviétique et le bloc occidental, est en effet le résultat de l'incapacité de l'ONU d'assurer la paix et la sécurité internationale à cause de la paralysie du Conseil de sécurité due aux multiples vetos soviétiques. Or, les pays de l'Amérique du Nord et ceux de l'Europe de l'Ouest mettaient sur pied ce système militaire intégré pour assurer efficacement leur sécurité. La conclusion, le 4 avril 1949[144], de ce traité apportait à l'Europe la garantie de l'assistance militaire américaine sur la base de l'article 5 sur la solidarité entre ses membres en cas d'agression. Durant la Guerre froide (de 1947 à 1989), l'OTAN et le Pacte de Varsovie[145] restaient au stade de

---

[143] Le Traité de l'Atlantique Nord se repose essentiellement sur son article 5 qui définit le principe de la défense collective : tout membre de l'Alliance attaqué peut compter sur l'assistance mutuelle de ses partenaires en cas d'agression. Toutefois, cette alliance n'est guère contraignante car cet article ne contient aucune automaticité en ce qui concerne l'assistance militaire mutuelle. *Le Traité de l'Atlantique Nord*, Washington DC, le 4 avril 1949, Ce document est disponible à : http://www.nato.int/docu/fonda/traite.htm

[144] Les premiers 12 pays signataires sont la Belgique, le Royaume-Uni, le Canada, le Danemark, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal et les États-Unis. Quatre autres pays d'Europe se sont joints à l'Alliance : la Grèce et la Turquie en 1952, l'Allemagne de l'Ouest en 1954 et l'Espagne en 1982.

[145] Le Pacte (ou Traité) de Varsovie a été conclue le 14 mai 1955 comme alliance militaire regroupant la plupart des États du bloc communiste sous le leadership de l'URSS. Il a été conçu dans le cadre de la Guerre froide comme contrepoids à l'OTAN.

l'observation militaire et de la préparation en permanence de la guerre sans qu'ils se confrontent directement dans un conflit armé. Grâce à sa puissance militaire, l'OTAN a réussi durant quatre décennies, selon Lord Ismay, premier secrétaire général de l'OTAN, à « garder les Américains à l'intérieur, les Russes à l'extérieur et les Allemands en-bas »[146]. Cette phrase illustre bien que cette organisation fut également la structure au travers de laquelle Washington put peser politiquement en Europe et y maintenir sa présence[147].

1.2.2. Les stratégies militaires durant la Guerre froide

La première stratégie de l'Alliance a été adoptée en décembre 1949, formulée dans le document DC6 sous le nom de *Concept stratégique pour la défense de la zone de l'Atlantique Nord.* Ce document encourage la coopération entre les forces militaires des pays membres de l'OTAN, en s'inspirant du Traité de Bruxelles de 1948, qui avait donné naissance à l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Il insiste sur un ensemble de principes dans les stratégies militaires de l'OTAN, à savoir la nature purement défensive de l'Alliance, la prévention des conflits, l'importance de la collectivité, le rôle des armements nucléaires, et l'unité

[146] Citation originale : « Keep the Americans in, the Russians out and the Germans down. »

[147] En apportant leur assistance à la sécurité de l'Europe occidentale comme le disposait la « résolution Vandenberg », votée le 11 juin 1948 par le Sénat américain, les États-Unis rompent avec leur tradition d'isolationnisme de Georges Washington et des Founding fathers (les hommes qui ont signé la Déclaration d'indépendance ou la Constitution des États-Unis et ceux qui ont participé à la Révolution américaine). En 1947, le président américain, Harry Truman, lance la politique de « containment » (d'endiguement) connue sous le nom de « la doctrine Truman », édictée sur la base théorique de George F. Kennan. Elle consiste à assister militairement et financièrement tous les pays qui veulent rester libres et ainsi à endiguer le communisme. Cette doctrine visait d'abord la Turquie et la Grèce, mais était vite adressée à l'ensemble des pays de l'Europe sous le nom du Plan Marshall qui donnait les moyens de stabiliser les économies de l'Europe occidentale.

stratégique entre les nations du Traité Atlantique. Il vise à définir une puissance militaire adéquate avec la meilleure économie des efforts, des ressources et des effectifs pour assurer la sécurité de tous les membres contre toute sorte d'agression[148]. Toutefois, cette stratégie a fait l'objet de multiples amendements au cours des années 1950 en raison de l'invasion de la Corée du Sud par les forces nord-coréennes le 25 juin de la même année, aux développements politiques en Union soviétique et au modification de l'équilibre des forces[149]. En 1950, le Comité militaire approuve le document MC 14 qui vient compléter le concept stratégique et précise les orientations d'un plan à moyen terme visant à développer un certain potentiel militaire à l'appui de la stratégie de l'Alliance. En décembre 1952, le Conseil adopte un autre concept stratégique intitulé *MC 14/ 1-* la *Directive Stratégique* qui remplace DC6 sans l'altérer fondamentalement. Au termes de ce document, le but stratégique de l'Alliance est « *d'assurer la défense de la zone OTAN et de détruire la volonté et les moyens de faire la guerre de l'URSS et de ses Satellites, initialement au moyen d'une offensive aérienne à mener en même temps que les opérations aériennes, terrestres et navales destinées à préserver l'intégrité de la zone OTAN et des autres zones essentielles à la poursuite de la guerre*»[150]. Il donne aux Alliés la possibilité d'effectuer des attaques stratégiques aériennes « par tous les moyens possibles et avec tous les types d'armes »[151]. En ce sens, l'adoption du document *MC 14/2* (basé sur une

---

[148] « D.C. 6/I - 1er décembre 1949 - Le Concept stratégique pour la défense de la zone de l'Atlantique Nord », dans Gregory W. Pedlow (dir.), *Documents sur la stratégie de l'OTAN 1949-1969,* pp. 63-74.
[149] Michael Legge, « L'élaboration de la nouvelle stratégie de l'OTAN », *Revue de l'OTAN*, vol. 39, n° 6, décembre 1991, pp. 9-14.
[150] « MC 14/1- 9.12.1952-La directive stratégique », dans Gregory W. Pedlow (dir.), op.cit., p.242
[151] Ibid., p.243.

directive politique émise en 1957 par le Conseil à l'intention des autorités militaires de l'OTAN) souligne que le principal objectif des Alliés est « *de prévenir la guerre en créant un déterrent efficace à l'agression. Les principaux éléments sont l'existence de forces nucléaires adéquates et d'autres forces toujours prêtes, ainsi que notre détermination manifeste de mener des opérations de représailles contre tout agresseur, avec toutes les forces à notre disposition qui seraient nécessaires à la défense de l'OTAN, y compris les armes nucléaires* »[152]. Cette posture stratégique de l'OTAN correspond à la nouvelle orientation de la politique de défense américaine du « *new look* » adoptée par l'administration Eisenhower en octobre 1953 qui n'exclut pas le recours à des représailles nucléaires massives et instantanées en cas d'offensive soviétique[153]. Les États-unis passent donc du principe d'endiguement périphérique à l'endiguement par dissuasion stratégique, concept qui va dominer la politique étrangère et de sécurité américaines durant la décennie 1950. Le territoire américain étant alors hors de portée des coups soviétiques, cette stratégie garantit alors la sécurité et la stabilité de l'Europe occidentale. C'est l'« âge d'or » des représailles massives[154].

Toutefois, l'accumulation accélérée de l'arsenal nucléaire de l'Union soviétique et plus précisément le lancement dans l'espace de son premier satellite

---

[152] « MC 14/2(révisé) (Décision finale) 23 mai 1957 », dans Gregory W. Pedlow (dir.), op.cit., p.343.

[153] Cette doctrine a été initiée par le Secrétaire d'État américain, John Foster Dulles. Elle fut exposée dans le NSC 162/2, du 30 octobre 1953. Voir, *Foreign Relations of the United States, 1952-1954,* vol. 2, *National Security Affairs*, pp. 585-586,593.

[154] Voir, David Alan Rosenberg, «The Origins of Overkill: Nuclear Weapons and American Strategy, 1945-1960 », *International Security,* vol. 7, n° 4, 1983, pp. 3-71.

terrestre : le *Spoutnik*[155], « *mit en doute la crédibilité de cette approche et alimenta un débat - qui allait durer près de dix ans - sur la future stratégie de l'Alliance* »[156]. C'est à ce moment-là que l'OTAN décide de remettre en cause le concept de représailles massives. Le document *DPC/D(67)23* souligne, en ce sens, que le concept stratégique général de l'OTAN « *doit être révisé pour permettre une plus grande souplesse et prévoir le recours, selon le cas, à une ou plusieurs des actions militaires envisagées : défense directe, escalade délibérée et riposte nucléaire générale, pour mettre ainsi l'ennemi devant une menace indubitable d'escalade, en riposte à toute agression de niveau inférieur à une attaque nucléaire de grande envergure* »[157]. En 1962, sous l'impulsion du secrétaire américain à la Défense, Robert S. MacNamara, l'administration Kennedy adopte la doctrine de la *riposte graduée* qui remplace la doctrine des représailles massives, et ce, pour sortir de la paralysie qu'entraîne l'équilibre de la terreur nucléaire[158]. Cette doctrine s'appuie sur la règle de Clausewitz selon laquelle la guerre n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens. Elle repose sur un principe de seuils, incluant à la fois la riposte classique, la riposte nucléaire tactique et, enfin, les frappes stratégiques.

Après le retrait de la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN en 1966, les Alliés adoptent la stratégie de riposte graduée en 1967 consigné dans

---

[155] Le lancement du *Spoutnik*, le 4 octobre 1957, montre à l'évidence que les Soviétiques peuvent construire des missiles intercontinentaux et met fin au sentiment d'invulnérabilité des Etats-Unis.
[156] Michael Legge, « L'élaboration de la nouvelle stratégie de l'OTAN », op.cit.
[157] « DPC/D(67)23 – 11 mai 1967 », dans Gregory W. Pedlow (dir.), op.cit., p. 403.
[158] Lawrence S. Kaplan, «Reflections on the US and NATO in the 1960s», *in* Christian Nuenlist et Anna Locher (dir.), *Transatlantic Relations at Stake. Aspects of Nato, 1956-1972,* Zurich, Centre for Security Studies, 2006, pp. 237-249.

le document MC 14/3[159]. Comme les stratégies précédentes, la *riposte graduée cherchait essentiellement à répondre aux exigences spécifiques d'une défense crédible. Elle présupposait une menace où le potentiel militaire du Pacte de Varsovie constituait un élément d'un poids considérable et s'attachait dès lors à essayer de contrer ce potentiel militaire. A cet égard, la stratégie de la riposte graduée définissait en détail la notion de dissuasion [...] mais elle examinait aussi en détail la nature de la réponse de l'Alliance à une agression. Les objectifs politiques plus larges de l'Alliance n'en étaient pas écartés pour autant* »[160]. Le concept de dissuasion de l'OTAN est fondé sur « [...]a- *la détermination d'agir conjointement ; [...]b- l'aptitude à répondre efficacement, quel que soit le niveau d'agression ; c- une souplesse qui empêchera l'agresseur éventuel de prévoir avec une certitude suffisante la réaction spécifique de l'OTAN à l'agression, souplesse qui l'amènera à conclure à un degré de risque inacceptable, quelle que soit la nature de son attaque* »[161].

En parallèle de cette politique sur le maintien des capacités militaires suffisantes pour défendre ses membres, l'OTAN a favorisé une politique de détente et de dialogue avec l'Union soviétique et les pays du Pacte de Varsovie. Cette double démarche restera en vigueur jusqu'à la fin de la Guerre froide, le tournant historique qui a amené l'OTAN à revoir complètement sa stratégie. Bref, de 1949 à la fin des années 1980 la primauté était donnée à la défense collective contre toute forme d'agression de la part du bloc communiste. C'est grâce au système militaire atlantique que l'Europe occidentale et l'Amérique du

[159] « MC 14/3 (Définitif) - 16.1.1968 », dans Gregory W. Pedlow (dir.), op.cit., pp. 407-434.
[160] Michael Legge, « L'élaboration de la nouvelle stratégie de l'OTAN », op.cit.
[161] « MC 14/3 (Définitif) - 16.1.1968 », op.cit. p.420.

Nord ont défendu conjointement leur indépendance, mais elles ont aussi atteint un niveau de stabilité et de prospérité économique.

2. Le maintien et la dissolution des alliances militaires : L'OTAN dans l'après Guerre froide

Dans la section précédente, nous avons expliqué les fondements théoriques qui déterminent, selon le paradigme réaliste, la formation des alliances militaires et le rôle de défense collective de l'OTAN au cours de la Guerre froide. Nous allons maintenant démontrer que l'alliance militaire est un *concept évolutif.* Elle s'adapte en permanence aux transformations du système international en fonction de l'évolution du *concept de sécurité,* passant d'une notion de sécurité militaire à une acception élargie selon laquelle la sécurité ne relève plus uniquement de la défense militaire. L'OTAN, l'alliance militaire d'hier, développe aujourd'hui une vocation « globale », que se soit sur le plan géographique ou fonctionnel.

2.1. Le maintien et la dissolution des alliances militaires

Selon le paradigme réaliste, les alliances militaires reflètent la distribution des moyens de puissance au sein du système des États. Une alliance victorieuse n'est donc pas supposée survivre aux conditions qui l'ont fait naître, c'est-à-dire, qu'elle se dissout une fois que l'ennemi commun a été vaincu. K. Waltz, le père

fondateur du néoréalisme, affirme que les années de l'OTAN sont comptées[162] et soutient que cette institution de sécurité a, en effet, cessé d'exister en tant qu'alliance[163]. Mais, pourquoi l'OTAN est-elle encore là et pourquoi les États signataires du Traité de Washington se sont engagés dans une profonde transformation de cette structure héritée de la Guerre froide? Faute d'avoir pu prévoir la fin de la confrontation Est-ouest, l'approche réaliste est aujourd'hui très fortement contestée[164] et elle a eu du mal à expliquer pourquoi l'OTAN persiste malgré la disparition de la menace soviétique, et pourquoi la Russie, malgré son potentiel nucléaire, est perçue actuellement par l'OTAN comme un partenaire et non plus comme un adversaire?

Cette contestation - qui n'est certes pas nouvelle - a conduit Stephen Walt à procéder à une analyse du cycle de vie des alliances en expliquant les raisons pour lesquelles une alliance se maintient ou se dissout[165]. Selon lui, l'affaiblissement ou la disparition d'une alliance est dû à plusieurs raisons. Premièrement, l'appartenance à une alliance a un coût pour chaque membre tel que l'abandon partiel de sa souveraineté ou la cotisation financière qui pourrait apparaître un moment donné plus élevée par rapport aux bénéfices tirés. Dans ce cas, si la menace qui était à l'origine de la formation de l'alliance n'existe plus, il

---

[162] Kenneth N. Waltz, « The Emerging Structure of International Politics », *International Security,* vol. 18, automne 1993, p. 75

[163] Kenneth N. Waltz, « Structural Realism after the Cold War », *International Security,* vol. 25, été 2000, p. 19.

[164] Pour J. J Roche, cette question est infondée car « une théorie politique n'a pas pour objet de prévoir – ce qui en ferait l'instrument du plus pur conservatisme – mais d'analyser et accessoirement de fournir une *praxéologie* pour agir. Dans cette mesure, le réalisme et la théorie de *l'arms control* qui en découle ont parfaitement fonctionné, puisqu'ils sont parvenus à fournir les instruments qui ont permis d'éviter cette troisième guerre mondiale nucléaire que tout le monde redoutait ». Voir son article, « Quelles politiques de sécurité pour l'après-Guerre froide? Une approche réaliste de la sécurité à l'aube du XXI°siècle », *Les cahiers Raoul-Dandurant*, 2001, p.1.

[165] Stephen M. Walt, « Why Alliances Endure or Collapse », *op.cit.*

est possible que les membres de cette alliance cherchent d'autres solutions pour se protéger. Deuxièmement, l'existence d'une crise de confiance résultant des doutes sur la capacité de l'alliance à assurer efficacement la sécurité de ses membres. Troisièmement, le changement des valeurs politiques et idéologiques d'un régime politique donné érode le ciment qui unit les membres de l'alliance tel que cela s'est produit avec les pays de l'Europe de l'Est et l'URSS. Enfin, le retrait d'une alliance peut être initié par des nouveaux éléments de l'intérêt national. Les alliances se maintiennent, selon Walt, s'il y a d'abord une puissance hégémonique capable de maîtriser les équilibres au sein de l'alliance comme c'est le cas des États-Unis avec l'OTAN.

Cependant, cette analyse waltienne – qui reproduit les postulats réalistes selon lesquels les États doivent craindre en permanence pour leur sécurité car les relations internationales se déroulent à l'ombre de la violence et que celle-ci existe parce que rien ne l'empêche – est réfutée par les constructivistes qui soutiennent au contraire que le maintien et la transformation de l'OTAN après la fin de la Guerre froide s'explique par l'identité démocratique de la communauté atlantique. Selon Thomas Lindemann, « la confrontation durable à une puissance révolutionnaire a, en quelque sorte, servi de catalyseur d'une identité démocratique. En d'autres termes, l'habitude bipolaire de diviser le monde en nations libres et dictatures persiste, même après la disparition soviétique, dans les schémas de pensée des dirigeants occidentaux. D'où la persistance, voire le renforcement des institutions occidentales, telles que l'OTAN ou l'UE. L'idée que les menaces peuvent durablement structurer les mentalités même après leur

disparition est quasiment devenue un lieu commun dans l'abondante littérature sur la formation du sentiment national »[166].

Selon l'approche réaliste le facteur immatériel, c'est-à-dire, le rôle de l'identité, expliquant le maintien de l'OTAN est secondaire car les identités demeurent inchangées et la fin de la bipolarisation de la vie internationale n'a nullement mis un terme à l'existence d'acteurs « égoïstes et calculateurs »[167].

2.2. L'OTAN dans l'après la Guerre froide

Les événements de la fin des années quatre-vingt qui ont conduit à la chute du mur de Berlin, à la réunification allemande et à la chute de l'URSS marquent, cependant, la fin de la Guerre froide et le début d'une période de grande instabilité et de redéfinition des relations internationales. En effet, la disparition du bloc soviétique de la scène internationale a apporté ce que l'on a désigné comme le « dividende de la paix ». Autrement dit, le « nouveau temps mondial », pour prendre l'expression de Zaki Laïdi[168], issu de la fin de la Guerre froide, a amené comme conséquence immédiate la révision du rôle de certaines organisations internationales, appelées à s'adapter pour conserver leur vitalité et leur pertinence. Dans ce contexte d'une alliance militaire orpheline d'un ennemi, l'OTAN s'est trouvée dans une crise de légitimité et de raison d'être l'obligeant à redéfinir ses finalités et ses stratégies, et de rechercher d'un nouveau rôle adapté à

[166] Thomas Lindemann, « Identités démocratiques face et choix stratégique », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 5, octobre 2004, p. 834.
[167] Ibidem.
[168] Zaki Laïdi, « Le temps mondial. Enchaînements, disjonctions et médiations », *Les Cahiers du CERI*, 1996.

la structure de l'après Guerre froide. Cela est tout à fait logique pour une alliance militaire dont les modes d'organisation et de fonctionnement avaient été conçus précisément pour se défendre contre un ennemi commun : l'URSS et le Pacte de Varsovie dans l'hypothèse d'un conflit majeur opposant le «bloc oriental» et le «bloc occidental».

L'avenir de l'OTAN a fait surgir un certain nombre d'idées différentes sur l'élimination ou le maintien de cette organisation. Jean-Sylvester Mongrenier, dégage trois approches de pensées qui ont dominé ce débat, particulièrement, aux États-Unis. La première estime que la fin de la confrontation Est-Ouest devrait logiquement entraîner la dissolution de l'OTAN puisque sa raison d'être n'est plus justifiée et sa mission de dissuasion et d'équilibre stratégique est bien remplie. Elle juge son existence obsolète et préconise même sa disparition. La deuxième voit en elle une nouvelle structure à l'instar de l'OSCE pour produire du consensus politique et de la légitimité internationale. La troisième, enfin, qui concrétise la réalité actuelle de l'OTAN, estime que celle-ci doit être « globalisée » pour répondre aux nouvelles menaces au-delà des limites établies de sa zone de responsabilité et doit élargir considérablement sa sphère géographique ainsi que son domaine de compétences[169].

Au sein de l'OTAN, le débat a porté sur comment cette organisation doit utiliser ses capacités politiques et militaires pour mieux garantir la sécurité des pays membres. Dans ce sens, la « déclaration sur l'Alliance transformée » a fait disparaître le doute quant à l'avenir de l'OTAN tout en élaborant de nouvelles

[169] Jean-Sylvester Mongrenier, « La nouvelle OTAN : des rivages nord-atlantiques aux confins eurasiatiques », *Hérodote*, n° 118, La Découverte, 3ième trimestre 2005, p. 41.

lignes de conduite pour celle-ci[170]. Michael Alexander énumère quatre arguments pour le maintien de l'OTAN, à savoir la défense, la stabilité, la maîtrise des armements et l'encouragement des réformes politiques. Quant à la défense, les pays occidentaux demeuraient méfiants face aux forces conventionnelles soviétiques en Europe et aux conséquences de la perestroïka appliquée par Gorbatchev. Ce processus de réforme « *exerce des pressions énormes sur la trame sociale et politique de l'URSS, et nous ne pouvons exclure que ce développement débouche sur un éclatement brutal de l'Union. Or, l'éclatement d'une superpuissance disposant d'un arsenal nucléaire aussi considérable constituerait un danger majeur, non seulement pour les Soviétiques eux-mêmes, mais pour tous leurs voisins.* » En ce qui concerne la stabilité, le maintien de l'OTAN «*favorise l'ordre en Europe dans son ensemble* » et évite la « *renationalisation de la politique de sécurité, c'est-à-dire une situation poussant à nouveau les pays européens à rechercher leur sécurité dans des coalitions mouvantes et fondamentalement instables* ». Quant à la maîtrise des armements, Michael Alexander souligne que « *douze pays n'appartenant ni à l'OTAN ni au Pacte de Varsovie disposent d'ores et déjà de missiles balistiques. De nombreux autres pays pourraient être en mesure d'acquérir des capacités nucléaires et chimiques opérationnelles d'ici la fin du siècle.* » Enfin, pour lui, le maintien de l'OTAN renforcera la transition vers des systèmes démocratiques et des économies de marché des pays de l'est de l'Europe[171].

---

[170] Voir *Revue de l'OTAN*, n° 4, août 1990, p. 32, pour le texte de la déclaration.
[171] Sir Michael Alexander, « Le rôle de l'OTAN dans un monde en évolution », *Revue de l'OTAN*, vol.38, n° 2, avril 1990, pp. 1-6.

Plusieurs chercheurs estiment que l'OTAN n'est plus une Alliance de défense militaire fondée sur la proximité géographique de ses membres. Elle est devenue une organisation à caractère politique, sa mission principale étant désormais les opérations «hors-zone » et la lutte contre le terrorisme, missions qu'elle peut mener en principe dans le monde entier, seule ou en partenariat avec des coalitions de circonstance. Comme le montre l'ouvrage de David Yost intitulé *NATO transformed*[172], l'OTAN n'a rien perdu de son utilité, elle n'est plus une organisation de défense collective au sens strict de l'article 5 du Traité de Washington de 1949, mais elle est aussi une organisation de sécurité collective en terme de laquelle elle reste un fournisseur de services en matière de sécurité et un vecteur de l'extension de la démocratie, et dont le champ d'opération recouvre la planète entière. David Yost, explique bien que l'OTAN n'a pas renoncé à ses responsabilités traditionnelles qui s'inscrivent désormais dans une gamme élargie de missions, mais elle a avait cessé d'être ce qu'elle avait jadis été. Pour David G. Haglund, cette transformation pose la question des « frontières naturelles » d'une Alliance de Défense devenue moins géographique que fonctionnelle[173]. Quant William Hopkinson, il suggère que pour évaluer ce que sont ou devraient être les nouvelles fonctions de l'OTAN, il faut se demander quelle est la nature des menaces qui pèsent sur la sécurité des membres de la communauté atlantique. Les

[172] David Yost, *NATO Transformed* : *The Alliance's New Roles in International Security* , United States Institute of Peace Press, 1998. Ce livre est considéré parmi les meilleures monographies consacrées à cette question. Après avoir retracé l'histoire de l'OTAN durant la Guerre froide, il analyse l'adaptation de l'Alliance après cette guerre ou ce que D. Yost l'appelle *Crisis Management* incluant les opérations hors-zone et les défis de cette transformation. Voir aussi, Lawrence S. Kaplan, *The Long Entanglement: NATO's First Fifty Years*, Westport, CT: Praeger, 1999; Brzezinski, Zbigniew, « NATO: The Dilemmas of Expansion», *The National Interest*, n° 53, automne 1998, pp. 13-17.

[173] David G. Haglund, « Quelles frontières naturelles pour l'OTAN ? » *Revue internationale et stratégique*, n° 47, automne 2002, pp. 37-45.

Alliés n'ayant plus besoin dans un avenir prévisible de protéger leur territoire contre une attaque majeure, les engagements de défense collective constituant la raison d'être de l'Alliance ont pour ainsi dire disparu[174]. C'est essentiellement à cause du changement de la nature de la menace suite au nouveau contexte international, que l'OTAN s'écarte de son grand but stratégique et joue, pour reprendre l'expression de Julian Lindley, « le rôle de stabilisateur en se concentrant sur la micro-gestion de l'environnement sécuritaire[175]». En somme, elle est désormais passée, souligne Rob De Wijkp, d'une alliance de défense militaire à une organisation plus axée sur la coopération en matière de défense et la sécurité coopérative.[176] Sous un autre angle, Arnaud Belin voit dans cette transformation que l'OTAN est devenue, sous le leadership des États-Unis l'artisan d'un nouveau régime, celui de *la sécurité démocratique :* « un régime qui représente la projection de la paix démocratique à l'échelle régionale et internationale, [...] qui repose sur des institutions capables d'assumer les mécanismes assurant une paix qui se veut positive. Ces institutions [...] sont celles de la sécurité collective »[177].

Pour les responsables de l'Alliance atlantique, la nouvelle OTAN, comme le souligne Javier Solana, alors Secrétaire général, n'est pas « *un artifice*

---

[174] William Hopkinson, « Élargissement : une nouvelle OTAN », *Cahiers de Chaillot*, n° 49, Paris, 2001, p.52.

[175] Il souligne également que « la défense collective aux termes de l'article 5 restera une préoccupation importante. Toutefois, à l'instar de l'Alliance elle-même, le traité qui l'a créée doit être interprété comme la base d'une défense dynamique à une époque dynamique, où les frontières seront autant virtuelles que physiques ». Voir, Julian Lindley, « Big world, big future, big NATO », *Nato Review*, printemps 2005;
http://www.nato.int/docu/review/2005/issue4/english/opinion.html

[176] Rob De Wijk, « La Nature Fondamentale de la Relation de Sécurité Transatlantique est-elle en train de Changer?» (François Heisbourg contre Rob De Wijk), *Revue de l'OTAN*, vol. 49, n° 1 printemps 2001, http://www.nato.int/docu/revue/2001/0101-04.htm

[177] Arnaud Blin, *Géopolitique de la paix démocratique*, Paris, éd. Descartes & Cie, coll. Gouvernance et démocratie, 2001, p. 183

rhétorique : l'Alliance a véritablement changé; elle n'est plus un fournisseur de défense largement passif mais elle est devenue un instrument actif du changement politique »[178]. De son côté, Lord Roberson, aussi alors Secrétaire général de l'OTAN, souligne que « *nous n'allons pas être des policiers globaux, mais nous ne serons pas non plus des policiers de quartier européen. Nous devons être prêts à aller, si nécessaire, là où sont les menaces et si le centre de New York est attaqué à partir du centre de l'Afghanistan, alors c'est là que les intérêts de l'Alliance peuvent devoir être protégés. Nous n'établissons donc pas de limites pour le moment, mais nous créons des structures de sécurité qui, nous l'espérons, empêcheront certains de prendre le risque d'attaquer des nations alliées, rompant la paix et la sécurité, et nous aurons les moyens de nous assurer qu'ils ne le feront pas*»[179]. Dans la même veine, l'actuel Secrétaire général, Hoop Scheffer, précise qu'il ne s'agit pas de faire de l'OTAN « *une alliance mondiale, mais une alliance avec des partenaires mondiaux, car les menaces et les défis sont de nature mondiale* » [180].

Cette transformation fonctionnelle de l'OTAN qui reflète ses rôles différents et parfois contradictoires, concrétise réellement, selon la Secrétaire d'État adjointe américaine aux affaires européennes, Elizabeth Jones, que l'OTAN a bel et bien dépassé le débat selon lequel elle a perdu toute raison d'être et est sur

[178] Conférence prononcée par M. Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN, le 14 novembre 1997. devant les membres du Forum suisse de politique étrangère à Genève.
[179] Extraits de sa conférence de presse donnée le 3 mai 2003 à Madrid, http://www.latinreporters.com/espagnepol04062003.html
[180] *OTAN Hebdo*, 27 avril 2006, http://www.nato.int/docu/update/2006/04-april/f0427b.htm, consulté le 4 février 2007.

le déclin[181]. En outre, elle est un révélateur de l'évolution progressive de la position américaine sur l'OTAN[182] dans le sens que la nouvelle stratégie de sécurité nationale américaine souligne que « *l'Alliance doit être en mesure d'agir partout où ses intérêts sont menacés, en créant des coalitions sous mandat de l'OTAN ou en se ralliant à des coalitions formées pour des missions spécifiques* »[183]. En effet, l'avenir de l'OTAN et les pressions américaines visent à en faire une organisation à vocation mondiale, une sorte de « *Nations-Unies des volontaires qui marginaliserait les véritables Nations-Unies ou une boîte à outils* » pour monter des coalitions de circonstance[184].

2.3. Les domaines de transformation : de la défense collective à la sécurité collective

La fin de la bipolarité du système international allait rapidement remettre en cause la légitimité et la raison d'être de le l'OTAN. Aujourd'hui, cette dernière n'est définitivement pas l'organisation qui existait du temps de la confrontation Est-Ouest. Si la base du système collectif de défense demeure la même depuis sa création en 1949, l'OTAN a connu plusieurs changements principaux pour s'adapter à la situation nouvelle de la sécurité mondiale issue de la fin de la

[181] A. Elizabeth Jones, « Les États-Unis et l'OTAN : une coopération active », *E-journal-USA*, juin 2004, pp. 8-9.
[182] Guillaume Parmentier, « Les États-Unis et l'OTAN. De l'alliance à la coalition », *Annuaire français de relations internationales*, juin 2005, p. 665.
[183] The White House, *National Security Strategy of the United States of America*, septembre 2002, p. 25, http://www.whitehouse.gov/nsc/nss.pdf
[184] Mongrenier, « La nouvelle OTAN : des rivages nord-atlantiques aux confins eurasiatiques », op.cit., p. 47.

Guerre froide. Les domaines touchés par le processus de transformation et qui se poursuit encore actuellement sont nombreux, d'ordres politiques et militaires, internes et externes. Il s'agit de l'actualisation de l'approche doctrinale contenue dans le Nouveau Concept Stratégique – approuvé au sommet de Rome en novembre 1991 et révisé lors du sommet de Washington en 1999, la mise en place d'un processus d'élargissement de la composition atlantique pour accueillir de nouveaux pays d'Europe de l'Est et l'engagement dans la gestion des crises hors de son territoire traditionnel *«out of area»,* devenu potentiellement l'espace d'intervention principale de forces armées de l'OTAN. Cette transformation d'une Alliance de Défense devenue moins géographique que fonctionnelle a été également marquée par la mise sur pied d'une politique de coopération et de partenariat avec plusieurs pays non-membres comme jamais auparavant.

2.3.1. Le Nouveau Concept Stratégique : la nouvelle définition du concept de la « sécurité »

L'élaboration du Nouveau Concept Stratégique (NCS) d'après Guerre froide a passé par trois étapes. Le Sommet de Londres en 1990 a lancé les premières discussions en confiant la préparation de la nouvelle stratégie militaire de l'Alliance à un Groupe ad hoc chargé de réexaminer de la stratégie militaire, mieux connu sous le nom de Groupe pour le réexamen la stratégie. Les résultats de ce réexamen qui demeurent attachées à la logique d'équilibre stratégique en Europe, ont été énoncés dans le *nouveau concept stratégique* de l'Alliance,

approuvé et publié au sommet de Rome en novembre 1991. Lors du Sommet de Madrid en 1997, l'Alliance a procédé à un deuxième réexamen de sa nouvelle doctrine ce qui reflète que les négociations et les compromis sur son contenu étaient très longs et difficiles. L'Alliance a mis un terme à cette période de tâtonnement et d'hésitations en adoptant l'actuelle version lors du Sommet de Washington en 1999.

Ce document est l'énoncé officiel de la stratégie destinée à mettre l'Alliance en mesure de répondre aux problèmes de sécurité au XXIe siècle. Ce faisant, il identifie la nature de l'OTAN et ses fonctions sécuritaires fondamentales, spécifie les éléments de l'approche globale de l'Alliance en matière de sécurité et fournit des orientations pour l'adaptation de ses forces militaires. Il souligne l'importance du dialogue et de la coopération et reconnaît l'importance de l'accroissement du rôle des Européens à travers le développement de l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) au sein de l'Alliance. Il établit les relations de l'OTAN avec le reste des institutions chargées de la sécurité européenne en affirmant qu'aucune institution ne peut prétendre posséder à elle seule la formule magique pour garantir la paix. Il reconnaît qu'une agression conventionnelle de grande envergure contre les membres de l'Alliance est très improbable à court terme, mais qu'une telle menace pourrait apparaître à long terme. A juste titre également, il définit la sécurité de l'Alliance en termes de risques et de défis découlant d'une instabilité ou de conflits en dehors des frontières de l'Alliance. Il précise que :

« La sécurité de l'Alliance reste exposée à des risques militaires et non militaires très divers, qui viennent de plusieurs directions et sont souvent difficiles à prévoir. Ces risques comprennent l'incertitude et l'instabilité dans la région euro-atlantique et alentour, et la possibilité de voir se produire à la périphérie de l'Alliance des crises régionales, susceptibles d'évoluer rapidement. Certains pays de la région euro-atlantique et alentour sont confrontés à de graves difficultés économiques, sociales et politiques. Des rivalités ethniques et religieuses, des litiges territoriaux, l'inadéquation ou l'échec des efforts de réforme, des violations des droits de l'homme et la dissolution d'États peuvent conduire à une instabilité locale et même régionale. Les tensions qui en résulteraient pourraient déboucher sur des crises mettant en cause la stabilité euro-atlantique, engendrer des souffrances humaines, et provoquer des conflits armés. De tels conflits pourraient affecter la sécurité de l'Alliance par exemple en s'étendant à des pays voisins, y compris à des pays de l'OTAN, et pourraient également affecter la sécurité d'autres États[185].»

À partir de cette évaluation des problèmes de sécurité internationale, le NCS épouse une nouvelle conception de la sécurité en adoptant une définition globale fondée sur la croyance dans le recul des menaces militaires et l'émergence de nouveaux risques de sécurité. Bien que la menace d'une guerre généralisée en Europe ait pratiquement disparu, ce document conclut que les intérêts de sécurité de l'Alliance peuvent aussi être affectés par d'autres risques de nature plus large,

[185] OTAN, *Communiqué de presse, NAC-S (99)65*, 24 avril 1999, paragraphe 20.

incluant la prolifération d'armes de destruction massive, l'arrêt du flux des ressources vitales et les actions de terrorisme et de sabotage. Toutes ces formes complexes de la menace et provenant des directions multiples ont conduit l'OTAN à changer sa mission pour recourir à la force armée hors du cadre originel de la légitime défense, seule autorisée par la Charte des Nations Unies.

En ce sens, le Concept Stratégique de 1999 définit cinq tâches de sécurité fondamentales de l'Alliance:

- fournir l'une des bases à la stabilité dans la région euro-atlantique ;
- constituer une instance de consultation pour les questions de sécurité ;
- exercer une fonction de dissuasion et de défense face à toute menace d'agression contre l'un quelconque des États membres de l'OTAN ;
- contribuer à la prévention efficace des conflits et s'engager activement dans la gestion des crises ;
- promouvoir de vastes relations de partenariat, de coopération et de dialogue avec d'autres pays de la région euro-atlantique.

Toutefois, en dépit de ces évolutions, le Concept stratégique réaffirme que :

> « L'objectif essentiel et immuable de l'Alliance, tel qu'il est énoncé dans le Traité de Washington, consiste à sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses membres par des moyens politiques et militaires. Sur la base des valeurs communes que constitue la démocratie, les droits de l'homme et le règne du droit, l'Alliance s'attache depuis sa création à assurer un ordre pacifique juste et durable en Europe. Elle poursuivra sur cette voie. La réalisation de ce dessein peut être compromise par des crises et des conflits affectant la sécurité de la région euro-atlantique. C'est pourquoi l'Alliance non seulement veille à la défense de ses membres mais contribue à la paix et à la stabilité dans cette région »[186].

[186] Ibid., paragraphe 6.

Ce nouveau concept rappelle également que l'OTAN demeure attachée au partenariat entre l'Europe et l'Amérique du Nord et que le lien transatlantique revêt une importance fondamentale pour sa crédibilité, la sécurité et la stabilité de la région euro-atlantique[187].

2.3.2. Le processus d'élargissement : la politique de la porte ouverte

Un autre volet important de la transformation de l'Alliance concerne l'admission en son sein de nouveaux membres. L'extension géographique de l'Alliance atlantique représente le phénomène sécuritaire qui exprime le mieux la nouvelle configuration des rapports de forces et la disparition des lignes de division sur le continent européen. Le débat sur ce sujet dans les milieux universitaires a fait émerger une abondante littérature analysant les enjeux géopolitiques, historiques et stratégiques de cette dimension de la transformation de l'OTAN. En somme, ce débat est axé sur deux options : l'option minimaliste ou militaire qui s'oppose à l'élargissement à des membres de puissance militaire limitée et qui fait de l'OTAN une sorte de réserve de moyens militaires à conserver pour un avenir incertain, et l'option maximaliste ou structuraliste qui plaide pour l'élargissement à l'est afin de garantir la sécurité européenne à la périphérie instable qui se trouve *hors-zone*. Au sein de l'Alliance, un rapport de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN souligne qu'avant 2001, ce débat était très limité, car l'attention de l'OTAN était focalisée sur les questions de sécurité majeures, y compris, entre autres, la situation dans les Balkans, l'initiative sur les

[187] Ibid., paragraphe 27.

capacités de défense (DCI), la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et la défense antimissile. C'est le Sommet de Prague en novembre 2002 qui a cependant réaffirmé l'engagement de l'OTAN envers l'élargissement et a fait progresser le débat public dans et entre les pays membres. Les attaques du 11 septembre ont éclipsé, dans un premier temps, la question de l'élargissement de l'OTAN, mais le débat a repris en faveur d'une extension étendue à un plus grand nombre de pays[188]. Les États-Unis ont réalisé que la lutte conte le terrorisme a besoin d'autant plus d'alliés.

En effet, l'Alliance s'est élargie depuis sa création, en 1949, à plusieurs reprises et 14 pays sont venus s'ajouter aux 12 pays membres fondateurs[189]. Le premier cycle d'élargissement a eu lieu en 1952 avec l'adhésion de la Grèce et de la Turquie. Trois ans plus tard, en 1955, la République fédérale d'Allemagne est devenue le 15ième membre de l'OTAN. Et l'Espagne le 16ième lors de son adhésion en 1982. A la suite de l'effondrement de l'Union soviétique, l'OTAN a connu la quatrième vague d'élargissement lors du Sommet de Washington en avril 1999 avec l'adhésion de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne. En mars 2004, sept pays : Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie

---

[188] Bert Koenders, *L'élargissement de l'OTAN et les partenariats*, Assemblée parlementaire de l'OTAN, Sous-commission sur l'Europe centrale et orientale, Rapport : AV 194 PC/CEE (02) 4, janvier 2003, p.2.

[189] Il convient de rappeler que l'article 10 du Traité de Washington définit clairement que chaque pays européen a vocation à pouvoir devenir membre de l'Alliance. De même le Nouveau Concept Stratégique de 1999 souligne dans son paragraphe 39 que « L'Alliance [...] compte, dans les années à venir, lancer de nouvelles invitations à des pays désireux et capables d'assumer les responsabilités et les obligations liées au statut de membre, et dès lors que l'OTAN aura déterminé que l'inclusion de ces pays servirait les intérêts politiques et stratégiques généraux de l'Alliance, accroîtrait son efficacité et sa cohésion, et renforcerait la sécurité et la stabilité européennes en général. A cette fin, l'OTAN a mis au point un programme d'activités destiné à aider les pays qui aspirent à devenir membres à se préparer à une éventuelle adhésion future dans le contexte général de ses relations avec eux. Aucun pays européen démocratique dont l'admission répondrait aux objectifs du Traité ne sera exclu du processus d'examen ».

et Slovénie sont officiellement devenus membres de l'Alliance. Il s'agissait de la cinquième et plus forte vague d'élargissement dans l'histoire de l'OTAN qui comprend désormais 26 États membres. Il est notable de souligner ici que le test d'admission d'un nouveau membre lors de la Guerre froide consistait à se demander si cette adhésion améliorerait la situation stratégique des membres de l'Alliance face à la menace soviétique et renforcerait les capacités de résistance à une agression. Par contre, les critères d'admission après la disparition de l'ennemi traditionnel se basent sur la conformité de la politique nationale, notamment en matière de contrôle démocratique et de transparence des dépenses, avec les normes en cours au sein de la communauté atlantique. Cette cinquième vague pourrait ne pas être la dernière. Trois autres pays, l'Albanie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine sont actuellement membres du Plan d'action pour l'adhésion (MAP), et deux autres pays - l'Ukraine et la Géorgie - ont exprimé leur souhait d'intégrer l'Alliance, mais ils ne font pas partie du plan d'action pour l'adhésion[190].

[190] Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à Sofia (Bulgarie) les 27 et 28 avril pour préparer le Sommet de Riga (Lettonie) en novembre 2006, ont entamé des discussions sur la prochaine phase de l'élargissement de l'OTAN. Lors d'une conférence de presse tenue le premier jour de la réunion, M. Jaap de Hoop Scheffer a déclaré que les discussions ne faisaient que commencer et qu'aucune décision concernant l'élargissement ne serait prise au Sommet de Riga. Le Secrétaire général a toutefois précisé que le Sommet de Riga enverrait un signal à ce sujet, et que la nature de ce signal dépendrait des résultats obtenus par les pays candidats à l'adhésion. Les pays candidats participent au Plan d'action pour l'adhésion en vue de se préparer à une éventuelle adhésion et de démontrer qu'ils sont capables de respecter les obligations et engagements liés à une éventuelle adhésion future. Ils doivent ensuite être officiellement invités par l'OTAN à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance. Les invitations à adhérer à l'Alliance sont formulées par le Conseil de l'Atlantique Nord, la principale instance décisionnelle de l'OTAN. Les relations avec les pays partenaires et les pays candidats sont gérées, sous l'autorité du Conseil, par le Secrétariat international de l'OTAN ainsi que par les comités spécialisés. Voir, http://www.nato.int/issues/enlargement/index-fr.htm

Tableau n° 2 : Histoire d'élargissement de l'OTAN

1949	Création de l'OTAN. Elle comptait douze membres : la Belgique, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.
1952	Accession de la Grèce et de la Turquie.
1955	Accession de la République fédérale d'Allemagne.
1982	Accession de l'Espagne.
1990	Avec la réunification allemande, le territoire de l'ex-République démocratique allemande allait être intégré à la zone de l'Alliance.
1999	Accession de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne.
2004	Accession de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie.

Dans le discours de l'OTAN en faveur de l'élargissement, la question de la sécurité collective constitue la première préoccupation. Ce discours fait état de quatre facteurs explicatifs des enjeux géopolitiques de cet aspect de sa transformation :

Le premier facteur consiste à éviter que l'Europe centrale et orientale ne connaisse une évolution négative qui menacerait la sécurité et/ou la stabilité de l'Europe, et d'élargir la zone de sécurité et de prospérité euro-atlantique[191]. A la suite de la disparition de l'Union soviétique, les pays de sa « sphère d'influence » recouvraient une liberté d'action inédite, mais par là même se créait un vide sécuritaire qui doit être comblé. En outre, une extension de l'OTAN jouerait comme un mécanisme de prévention des crises, au moment où la guerre en Yougoslavie rappelait la fragilité de la paix. Les pays d'Europe centrale ayant

[191] Pour une analyse approfondie, voir André Dumoulin, « Le jeu de l'argumentaire à propos de l'élargissement de l'OTAN », *in* Bernard Adam et autres, *La nouvelle architecture de sécurité en Europe*, Bruxelles, Grip & Editions Complexe. 1999, pp. 58-60.

rapidement manifesté leur désir de rejoindre l'Alliance atlantique, il y avait là une occasion unique pour les membres de l'OTAN de s'assurer du bannissement définitif de la guerre dans l'Europe réunie. L'étude sur l'élargissement de l'OTAN, réalisée et publiée en 1995 par l'Alliance, examinait que la fin de la Guerre froide offrait une occasion unique de renforcer la sécurité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique et que l'élargissement de l'OTAN contribuerait à accroître la stabilité et la sécurité pour tous. L'étude concluait en outre que l'élargissement de l'OTAN contribuerait à accroître la stabilité et la sécurité de tous les pays de la zone euro-atlantique, en encourageant et en soutenant les réformes démocratiques, y compris l'instauration d'un contrôle civil et démocratique des forces militaires; en favorisant les schémas et les habitudes de coopération, de consultation et de recherche du consensus qui caractérisent les relations entre les Alliés actuels; et en encourageant les relations de bon voisinage dans toute la zone euro-atlantique[192].

Le second facteur est lié au fait que l'élargissement de l'Alliance pourrait aussi ancrer l'irréversibilité de la « transition » en cours dans les États d'Europe centrale et orientale. Cet ancrage se révélait d'autant plus nécessaire que les démocraties naissantes d'Europe de l'Est avaient pour la plupart un passé dictatorial, et donc peu d'héritage démocratique sur lequel asseoir leur mutation. Une adhésion à l'Alliance atlantique supposait une adhésion aux valeurs qui la fondaient, ainsi qu'une coopération politique et économique fondamentale. S'exprimant à propos de l'élargissement de l'Alliance, Richard Holbrooke - un des principaux architectes américains des négociations de paix en Bosnie-

[192] http://www.nato.int/docu/fonda/ela-9503.htm, chapitre 2.

Herzégovine des accords de Dayton en 1995- reconnut d'ailleurs que « *l'OTAN est une association d'économies de libre marché, de démocraties de libre marché* ». L'élargissement permettrait donc à l'Alliance d'exporter ses normes – ce processus fonctionnant également en amont de l'adhésion eu égard aux conditions politiques posées par l'organisation. En bref, « *l'intégration aux structures politiques, économiques et militaires des institutions euro-atlantiques aura également les mêmes objectifs majeurs que ceux présentés en Europe occidentale à la fin des années 1940 : mettre fin aux conflits stériles et ruineux, réduire les flambées de nationalisme et de chauvinisme, casser les rivalités de puissance. En d'autres mots, 'plus jamais la guerre entre nous'* »[193].

Ensuite, il s'agissait pour les États-Unis de réitérer pour l'après-Guerre froide la politique qu'ils avaient appliqué à l'Europe occidentale au sortir de la Deuxième Guerre mondiale : celle de l'intégration. L'élargissement représente un moyen d'intégrer les forces militaires de ces pays sous le contrôle de l'OTAN (et principalement des États-Unis). En tant qu'unités militaires de l'OTAN, les forces armées des nouveaux États membres de l'OTAN doivent se soumettre aux exigences en matière de standardisation de l'entraînement militaire, des armements et autres équipements militaires. Ces requêtes de standardisation selon les normes spécifiques de l'OTAN constituent un filon considérable pour les industries militaires des États-Unis et de l'Europe qui vont tirer d'amples bénéfices de cette extension de leurs marchés d'exportations. Les nouveaux États membres de l'OTAN perdent également leur souveraineté sur d'autres aspects importants de

[193] André Dumoulin, « Le jeu de l'argumentaire à propos de l'élargissement de l'OTAN », op. cit., p. 60.

leurs forces armées, tels le commandement, le contrôle, le fonctionnement des communications et des renseignements, qui risquent également d'être soumis aux auspices de la standardisation de l'Alliance. Cependant l'intégration militaire complète dans les structures de l'OTAN pourrait prendre une dizaine d'années. Selon un rapport de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, l'expérience de la première vague d'élargissement après la Guerre froide a montré que « *les contributions militaires des trois nouveaux membres étaient limitées et que le rythme de l'adaptation et de la modernisation indispensables de leur appareil militaire était trop lent, surtout en ce qui concerne la République tchèque et la Hongrie* »[194]. Alors que l'OTAN doit poursuivre une réforme partielle mais difficile de ses capacités militaires, les futurs adhérents ont peu de capacités de projection de forces à offrir et certains peinent, tout comme l'Europe occidentale, à reconvertir des appareils de défense hérités de la Guerre froide. Néanmoins, leur adhésion va améliorer la cohérence géostratégique de l'Alliance : elle assurera la continuité territoriale de sa façade orientale, dégageant ainsi un « *espace stratégique, à l'intérieur duquel les dispositifs militaires pourront évoluer plus librement, notamment pour passer d'une posture du temps de paix à une posture du temps de crise* », en multipliant les infrastructures critiques à la disposition des forces de l'OTAN.

Finalement, les raisons de l'expansion de l'OTAN vers l'est sont aussi économiques. Par exemple, l'accès militaire et le contrôle de l'OTAN sur l'Europe de l'Est aide les sociétés ouest-européennes à s'assurer des ressources énergétiques stratégiques, tel le pétrole de la mer Caspienne et de l'Asie centrale. À ce sujet,

[194] Bert Koenders, *L'élargissement de l'OTAN et les partenariats*, op.cit., p.4.

Albert Legault note que les États-Unis depuis la guerre du Koweït en 1990-1991 ont étendu leur influence dans cette zone afin de contrecarrer celle de la Russie et de l'Iran et de la détacher des ambitions de la Chine qui cherche à diversifier ses approvisionnement en hydrocarbures. Legault appelle cette bataille d'influence « le nouveau grand jeu »[195]. Dans cette perspective, la politique américaine est en faveur de l'élargissement du rôle de l'OTAN dans cette région afin de contrôler ces ressources et sécuriser les routes multiples pour les pipelines et lieux de production.

Pour matérialiser cet engagement et entretenir des relations dynamiques avec tous les membres de cette région, l'OTAN a endossé lors de Sommet de Washington en 1999, le Plan d'action pour l'adhésion[196] (ou MAP, acronyme tiré de l'anglais Membership Adhesion Plan), programme par lequel l'OTAN donne des avis et apporte un soutien aux pays désireux d'adhérer à l'Alliance. Il invite les membres potentiels à participer activement aux mécanismes du Partenariat pour la paix (PPP) et du Conseil de Partenariat euro-atlantique (CPEA). Les États doivent répondre à toute une série d'engagements relatifs aux questions politiques et économiques, aux questions de ressources, de sécurité et aux questions juridiques. Pour chacune de ces questions, l'Alliance fixe des conditions particulières et détermine des calendriers de mise en œuvre. Les candidats à l'intégration doivent être démocratiques, avoir une économie de marché, assumer le coût financier de la mise en conformité de leurs forces armées avec les normes

[195] Albert Legault, *Pétrole gaz et les autres énergies. Le petit traité*, Paris, Éditions Technip, 2007. Voir chapitre 10 intitulé « Les grands jeux : Russie – Chine – États-Unis », pp. 251-304.
[196] OTAN, *Communiqué de presse NAC-S(99)66*, 24 avril 1999, http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-066f.htm

militaires de l'OTAN et accepter de recourir à des solutions pacifiques pour résoudre leurs conflits internes et frontaliers. Sur le plan militaire, le MAP stipule que ces pays doivent:

> **a.** accepter la conception de la sécurité exprimée dans le Concept stratégique; **b.** fournir des forces et des capacités pour la défense collective et les autres missions de l'Alliance; **c.** participer à la structure militaire; **d.** participer, en tant que de besoin, à la planification de la défense collective de l'Alliance; **e.** participer aux agences de l'OTAN; **f.** continuer à soutenir pleinement le PPP et le développement de relations de coopération avec les Partenaires non membres de l'OTAN; **g.** et contribuer aux efforts relatifs à la normalisation et/ou à l'interopérabilité[197].

L'entrée des pays de l'Europe de l'Est dans une organisation de défense collective dont ils étaient exclus va, d'une part, provoquer des problèmes avec la Russie et, d'autre part, susciter des contradictions internes au sein de l'OTAN même.

Au niveau des relations avec la Russie, celle-ci est l'élément incontournable de l'élargissement de l'OTAN qui y voit un empiètement sur une zone stratégique d'intérêt vital sur laquelle elle exerçait une influence politique, économique, sociale et militaire au cours de la Guerre froide. Pour Moscou, les pays post-communistes qui adhérent à l'OTAN quittent cette sphère d'influence russe et rejoignent celle des États-Unis. En effet, l'élargissement transgresse la doctrine de sécurité russe de « l'étranger proche » qui consiste à protéger les droits de la Russie au sein de l'ancien espace soviétique, et implique en principe le rejet de toute présence militaire étrangère sur le territoire des Nouveaux États indépendants (NEI). C'est pourquoi, les Alliés ont placé comme priorité la nécessité de convaincre la Russie d'un tel processus dans le but de redéfinir

[197] Ibid., section II, paragraphe 2.

d'abord les relations OTAN-Russie par des mécanismes de consultation. Ensuite, se posent le règlement du problème de la réduction des armements (le rapport de force étant de 1 à 3 en faveur de l'OTAN en matière d'armement nucléaires, la Douma ayant toujours refusé de ratifier l'accord Start II) et celui du déploiement des forces militaires sur les territoires des nouveaux membres. Finalement, les relations économiques étaient les contreparties de l'élargissement telles la pleine participation au G8, l'adhésion à l'OMC et à l'OCDE et les facilités de crédits du FMI.

Sur le plan des relations internes de l'OTAN, les 26 nations qui constituent désormais l'Alliance ont des priorités stratégiques différenciées selon leur localisation géographique, leur degré de développement économique et social et leurs vulnérabilités intrinsèques. Les nouveaux arrivés de l'Europe de l'Est renforcent en effet le rôle des États-Unis face à l'Allemagne et la France, les rivaux des stratégies hégémoniques américains dans la région. Washington peut compter sur le soutien de ces pays lorsqu'il y a des contradictions entre les États-Unis et les pays de la « vieille Europe »[198] comme fut le cas l'invasion américaine de l'Irak en 2003. Cette situation pourrait conduire, selon Jean Dufourcq, à « *constituer au sein même de l'Alliance des groupes d'intérêt et de sensibilité particuliers, les pays balkaniques, baltiques, danubiens, les nouveaux arrivés, les non-interventionnistes, les États membres de l'UE ? [...] Gérer l'homogénéité et la diversité des nations d'Europe désormais membres de l'Alliance, soulèvent les*

[198] Dictée par la frustration, cette expression est employée par le secrétaire à la défense des États-Unis, Donald Rumsfeld, pour réagir contre l'opposition européenne significative au projet américain d'attaquer l'Irak en 2003. Cela veut dire que la « nouvelle Europe » sera donc un terrain hautement stratégique pour les États-Unis durant les prochaines années. Voir Graham E. Fuller, « Vieille Europe ou vieille Amérique ? » *Le Monde*, édition du 13 février 2003.

défis de la transformation et les limites d'une Alliance de Défense devenue moins géographique que fonctionnelle »[199].

Toutefois, l'élargissement rencontre le désir des pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO) de s'ancrer durablement dans un nouveau pôle géopolitique et de bénéficier de la garantie formelle de sécurité de l'OTAN, notamment vis-à-vis de la Russie. Suite à la dissolution du Pacte de Varsovie, les PECO ont cherché à justifier leur appartenance à l'Europe à travers de multiples engagements et preuves de bonne foi telles que la participation au Partenariat pour la paix et la priorité accordée à l'adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne dans leur politique étrangère et de sécurité. En fait, leur retour à l'Europe qui vise à corriger les accidents de l'histoire, signifie également l'intégration aux multiples institutions européennes afin de faciliter les défis de la transition au niveau politique, économique, militaire et sociale[200].

2.3.3. La sécurité via le partenariat et la coopération

Alors que l'OTAN poursuit sa politique de la porte ouverte, elle est aussi engagée dans un processus de partenariat et de coopération en créant des liens étroits avec 27 États de l'OSCE et en promouvant la coopération et la transparence dans les relations entre les pays partenaires non-membres comme jamais

---

[199] Jean Dufourcq, « Introduction », *in* Nato Defense college, *After Istanbul: A Preliminary Assessment,* op. cit, p. 7

[200] Alice Landau, *La diplomatie internationale en Europe centrale,* Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 20-21.

auparavant. Robert Weaver, Chef de la Section Relations avec les pays et Affaires politiques à l'OTAN souligne que :

> « La transformation de l'OTAN va de pair avec le développement du partenariat. Dans tous les domaines – qu'il s'agisse d'entreprendre de délicates missions de maintien de la paix ou d'affronter les nouvelles menaces pour notre sécurité commune, telles que le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive –, les Partenaires jouent un rôle important en modelant et facilitant la mise en œuvre des réponses de l'OTAN à ces nouveaux défis. Les avis et conseils fournis par l'Alliance grâce aux mécanismes du partenariat sont également devenus indispensables, car ils aident les Partenaires à s'attaquer à d'importantes questions de réforme»[201].

Cette dimension constitue un pilier essentiel dans la nouvelle stratégie politique et militaire de l'OTAN où l'on peut voir un autre aspect de l'extension géographique de son action. Dans son discours, l'objectif derrière cette stratégie est d'étendre la zone de démocratie, de sécurité et de paix aux pays qui entrent en coopération avec elle. En ce sens, elle a mis en place un ensemble complet de programmes de grande envergure. Il s'agit du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA)[202], du programme renforcé du Partenariat pour la paix (PPP)[203], des accords conclus avec la Russie[204] et l'Ukraine, de l'Initiative de

---

[201] Robert Weaver, « La poursuite du renforcement de la sécurité par le biais du partenariat », *Revue de l'OTAN*, printemps 2004, http://www.nato.int/docu/review/2004/issue1/french/art1.html

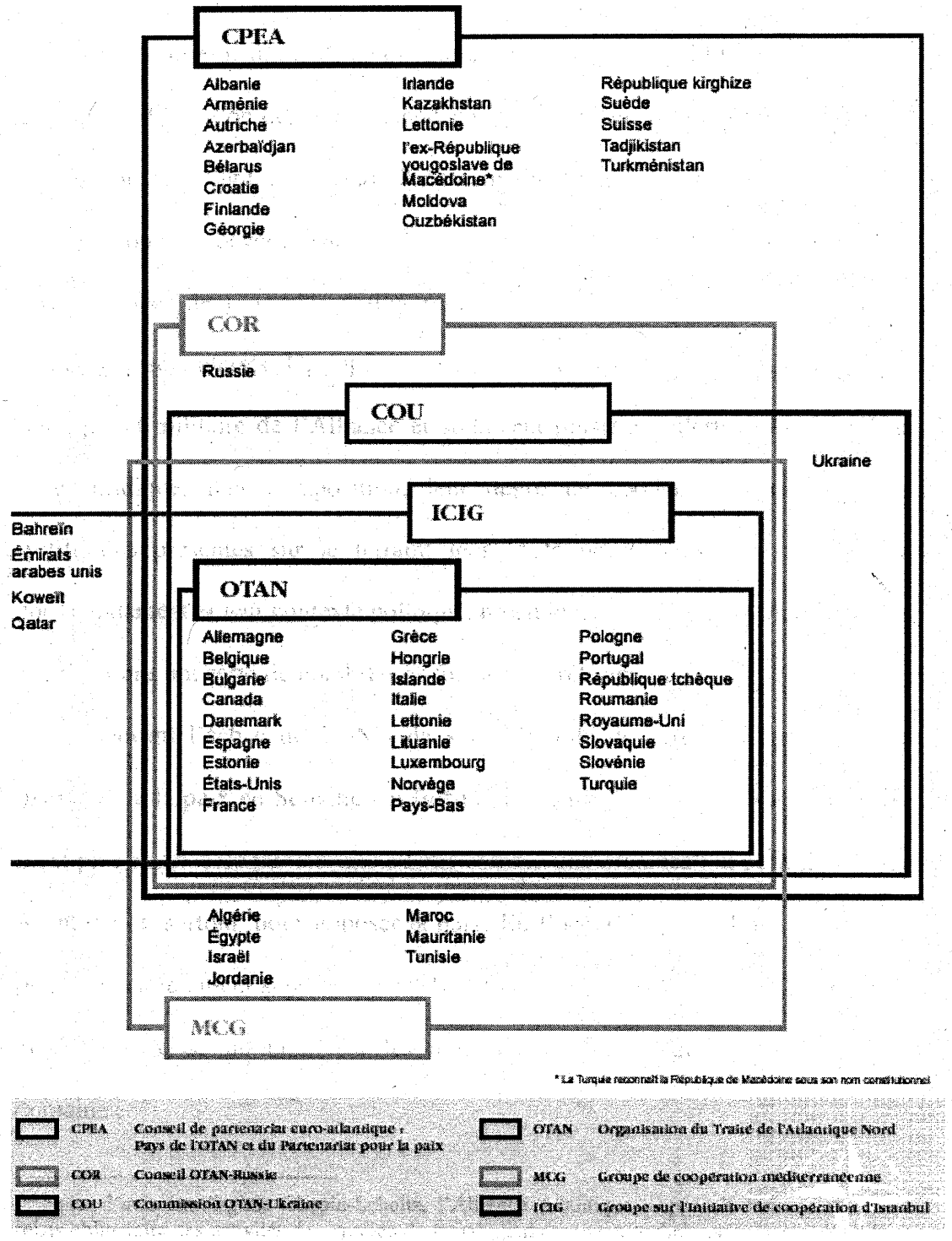
[202] Organe fondé en 1997, remplace et succède au Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA), qui avait été créé en 1991 pour amorcer un dialogue entre l'OTAN et les pays d'Europe centrale et orientale.

[203] Le PpP a vu le jour en janvier 1994 lors du Sommet de l'OTAN à Bruxelles. Il comprend aujourd'hui tous les pays européens à l'exception de la Bosnie, de la Serbie et du Monténégro, cinq partenaires neutres (Finlande, Suède, Irlande, Autriche et Suisse), qui n'ont aucune perspective d'adhésion à l'Alliance, trois partenaires membres du Plan d'action pour l'adhésion (MAP) (Albanie, Macédoine et Croatie), qui aspirent en devenir membres, l'Ukraine et la Russie qui maintiennent des relations spéciales avec l'OTAN, deux partenaires relativement inactifs (Moldavie et Biélorussie), trois partenaires du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et cinq partenaires d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan).

coopération d'Istanbul (ICI) pour les pays du Moyen-Orient, de la coopération avec l'Union européenne et les liens que l'OTAN vise à établir avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud et le Japon. Ce réseau de coopération fait d'elle de facto une alliance militaire mondiale et une organisation de sécurité à la fois coopérative et collective munie d'un bras militaire tout en excluant les principales sources potentielles d'opposition politique et modifiant le paysage de la sécurité euro-atlantique. Par ailleurs, cette politique fournit, à court terme, une base d'expertise utile pour faire face aux risques et aux défis du futur, que ce soit dans le domaine de la gestion des catastrophes naturelles ou de l'aide humanitaire, ou pour le maintien de la paix et de la gestion des crises. A plus long terme, elle devrait aider à créer une culture stratégique commune entre l'OTAN et ses partenaires. Le tableau ci-dessous nous résume l'ensemble des partenariats et programmes de coopération de l'OTAN.

[204] Voir, *l'Acte Fondateur sur les Relations, la Coopération et la Sécurité Mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie*, entériné le 27 mai 1997, http://www.nato.int/docu/fonda/actfnd-a.htm , consulté le 4 février 2007. Lors du Sommet de Rome en mai 2002, un nouveau Conseil OTAN-Russie (COR) a été créé pour cordonner leur partenariat.

Tableau n° 3 : Les partenariats et les programmes de coopération de l'OTAN



Source : OTAN, *Coordonnées OTAN*, Division Diplomatie publique, p. 8; http://www.nato.int/docu/info-pack/infopack-fr.pdf , Consulté 23 mars 2008.

2.3.4. La gestion de crises ou la nouvelle définition du concept « Hors zone »

Le quatrième domaine de l'évolution fonctionnelle de l'OTAN est son rôle en matière de gestion des crises dans les régions situées au-delà des frontières de ses membres. Il s'agit, d'une part, d'une nouvelle définition donnée au concept du « Hors zone », devenu potentiellement l'espace d'intervention principale de forces armées de l'OTAN, et d'autre part, d'un instrument de sécurité via la défense de ses intérêts. Ces opérations absorbent une grande partie de l'énergie politique et militaire de l'Alliance et soulèvent plusieurs interrogations sur leur base juridique; leur composition; leur degré de coopération avec d'autres institutions présentes sur le terrain; leurs buts poursuivis, leur structure de commandement et leur contexte politique, notamment du fait que la plupart de ces interventions ont servi de nombreuses fois les intérêts américains.

Devant l'échec de l'ONU dans la conduite de certaines opérations de maintien de la paix en Somalie, en Bosnie, et en passant par le Rwanda, l'ONU n'est plus considérée par les États-Unis comme une organisation pertinente pour maintenir et, surtout, pour imposer la paix. En l'occurrence, l'OTAN s'est donc, pour eux, entièrement substituée à l'ONU dans la gestion des crises[205]. Le tableau ci-dessous dresse un bilan sur les multiples opérations de l'OTAN dans ce domaine :

---

[205] Selon l'avis de Virginie Chupin-Scholtz, l'Alliance Atlantique « apparaît donc comme le relais obligatoire des activités de maintien de la paix tant au plan mondial que régional, étant la seule organisation à disposer de moyens militaires adéquats pour relever les défis consécutifs à l'explosion de crises mondiales ou régionales. » Voir son article, « La Révision du Concept Stratégique de l'OTAN et les Nouvelles Missions de Prévention et de Gestion des Crises », *in* Pierre Pascallon (dir.), *L'Alliance atlantique et L'OTAN : 1949-1999 : un demi-siècle de succès*, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1999, p 324.

Tableau n° 4 : Les opérations « hors-zone » de l'OTAN

DATE	SIGLE ou PAYS	MISSION
1995-1996	IFOR - Force multinationale de mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine	Elle a succédé, le 20 décembre 1995, à la FORPRONU (Force de Protection des Nations unies) qui a été créée initialement en tant qu'opération provisoire visant à créer les conditions de paix et de sécurité nécessaires à la négociation d'un règlement d'ensemble de la crise yougoslave. L'IFOR était chargée de veiller à l'application des aspects militaires de l'Accord de Dayton conformément à la Résolution 1033 du Conseil de sécurité des Nations Unies.
1996-2004	SFOR - Force de Stabilisation) en Bosnie-Herzégovine	Elle fut créée en vertu de la Résolution 1088 du Conseil de sécurité des Nations Unies pour aider à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton en ex-Yougoslavie. Sa mission s'est terminée fin 2004; elle fut remplacée par l'opération "Althéa" de l'UE.
1999- en cours	KFOR- Force de maintien de la paix de l'OTAN au Kosovo	Elle fut créée conformément à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU pour contribuer à la stabilité de la région après la guerre du Kosovo.
août 2003- en cours	ISAF - International Security Assistance Force in Afghanistan	Elle fut créée conformément à la Résolution 1386 du Conseil de sécurité suite à la guerre menée par la Coalition antiterroriste dirigée par les États-Unis qui a renversé le régime Taliban en Afghanistan. Elle a pour objet à aider le gouvernement afghan à établir la sécurité dans le pays. Prise en charge par l'OTAN en août 2003.
août 2004-en cours	Irak, (Nato Training Mission, NTM-I)	Elle a pour objet de former des membres des forces de sécurité iraquiennes et la coordination des offres de matériel et de formation des pays de l'OTAN et des pays partenaires.
décembre 2004- en cours	Opération Allied harmony	Elle a pour objet de stabiliser l'Ouest de la Macédoine appuyée par les moyens de commandement de l'OTAN.
juin 2005	Darfour	Soutien à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS).
octobre 2001- en cours	Active Endeavour en Méditerranée	Opération de contrôle maritime pour la lutte contre le terrorisme et le transport d'armes de destruction massive. Elle est la seule opération qui a l'Article V du Traité de Washington comme base.

3. Le dilemme sécuritaire des alliances militaires : l'OTAN après le 11 septembre

3.1. La longévité du réalisme

Une clarification d'ordre théorique s'impose avant l'entrée dans le vif du débat. D'après les réalistes classiques et néoréalistes, les événements du 11 septembre et leurs conséquences ne font que renforcer la domination de la théorie réaliste dans le champ des relations internationales qui a été malmenée dans l'après-Guerre froide, faute de prévision de la disparition inattendue de l'Union soviétique[206]. La guerre contre le terrorisme souligne le caractère anarchique des relations internationales et illustre que le recours permanent à la force militaire par les États-nations pour assurer leurs sécurité et défendre leurs intérêts nationaux. Il n'y a pas de doute, selon Hassan Yari, que depuis le 11 septembre « *la politique dominante à l'échelle mondiale est lourdement réaliste. Tout porte à croire que les faucons de Washington poursuivent le renforcement de la stabilité hégémonique de l'« hyper-puissance » dans un environnement stratégique très favorable*»[207]. Pour Beer et Hariman, « *les États-Unis utilisent [...] le hard power que leur procure leur puissance militaire dans le cadre d'une diplomatie*

[206] Voir Richard K. Betts, *Conflict After the Cold War. Arguments on Causes of War and Peace*, 2e éd., New York, Longman, 2002.
[207] Houchang Hassan-Yari, « Une relecture des relations internationales de post-Guerre froide », *Études internationales*, vol. 34, n° 2, 2003, p. 284.

coercitive, et qui leur permet de s'engager dans des guerres courtes afin d'assurer et de maintenir l'ordre à plus long terme»[208].

K. Waltz, affirme que la guerre contre le terrorisme ne modifie pas la principale caractéristique de la politique internationale qu'est l'inégale distribution de la puissance mondiale[209]. De même, John Mearsheimer soutient l'idée de la continuité et défend que le réalisme est toujours le paradigme dominant. Pour lui, les États, principaux acteurs du système international, sont à la recherche permanente du pouvoir tant économique que militaire[210]. Cependant, le fait que les attentats du 11 septembre soient l'œuvre d'un acteur non-étatique est potentiellement incompatible avec le réalisme pour ce qui est du caractère unitaire de l'acteur étatique dans les relations internationales[211]. Par ailleurs, le fait pour les gouvernements de MM. Blair, Aznar et Berlusconi d'avoir soutenu l'administration Bush dans la guerre en Irak - en dépit de la contestation populaire - peut certes être considéré de point de vue réaliste que les gouvernements poursuivent les exigences de l'intérêt national qui passe avant les pressions exercées par l'opinion publique. De même, le comportement américain de recourir à la force conforte la théorie réaliste dans le sens où les institutions internationales n'arrivent pas à contraindre les États et contrecarrer la volonté de la puissance prédominante. Cette situation a conduit deux alliés, la France et

---

[208] Francis A. Beer et Robert Hariman, « Le post-réalisme après le 11 septembre », *Études internationales*, vol. 35, n° 4, 2004, p. 691-692.
[209] Kenneth Waltz, « The Continuity of International Politics », dans K. Booth et T. Dunne (dir.), *Worlds in Collision*, *op. cit.*, pp. 348-353.
[210] John Mearsheimer, *The Tragedy of Great Power Politics*, New York, Norton, 2001; «Structural Realism », *in* Tim Dunne, Milja Kurki, and Steve Smith, eds., *International Relations Theories: Discipline and Diversity*, Oxford: Oxford University Press, 2006, pp. 71-88.
[211] Dario Battistella, « Introduction : le réalisme réfuté », *Études internationales,* vol.35, n° 4, décembre 2004, p. 615-618.

l'Allemagne, à mener une politique de *balancing* à l'encontre des États-Unis. Bref, la cohésion du réalisme sort grandie du 11 septembre.

3.2. La doctrine de l'intervention partout sans aucune limite géographique

Il est bien évident que les stratégies des groupes terroristes internationaux comme Al-Qaïda s'éloignent de la logique des alliances militaires[212] tandis que les stratégies antiterroristes adoptées depuis le 11 septembre par les États-Unis et l'OTAN s'inscrivent dans une logique réaliste de rapports de forces, d'équilibre de la menace et le recours constant à la guerre. Ce recours à l'utilisation de la force militaire se trouve au cœur de la doctrine de l'intervention partout sans aucune limite géographique, adoptée par l'OTAN.

Au delà de l'implosion de l'Empire soviétique et l'effondrement de l'idéologie communiste, l'événement ayant plus contribué à la transformation de l'OTAN est celui des attaques terroristes de septembre 2001 contre les États-Unis qui ont déclaré être en état de guerre. Cet événement a été déclencheur d'une révision touchant presque tous les concepts et les doctrines de l'Alliance pour faire face aux défis posés par le terrorisme. Le 11 septembre a ouvert la voie à une nouvelle justification de l'existence de l'OTAN, prémisse d'un nouvel accroissement de ses missions, mais aussi de profondes divergences transatlantiques.

---

[212] Daniel Philpott, « The Challenge of September 11 to Secularism in International Relations », *World Politics*, vol. 55, no 1, octobre 2002, pp. 66-95.

La lutte contre le terrorisme fait désormais partie intégrante des missions de l'OTAN sans aucune limite géographique. Le contenu concret de la stratégie antiterroriste a été officiellement lancée par la déclaration finale de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, tenue à Reykjavik le 14 mai 2002, dans lequel les Alliés soulignent ce qui suit :

> « Nous réaffirmons notre détermination à lutter contre la menace du terrorisme aussi longtemps qu'il le faudra. Rien ne saurait justifier les actes de terrorisme. Conformément à nos obligations au titre du Traité de Washington, nous continuerons de renforcer nos capacités nationales et collectives pour protéger nos populations, notre territoire et nos forces contre toute attaque armée, y compris toute attaque terroriste, dirigée de l'étranger. Nous avons reconnu l'existence de ce défi dans le Concept stratégique adopté au Sommet de Washington en 1999, où nous avons clairement dit que toute attaque armée contre le territoire des Alliés, de quelque direction qu'elle vienne, serait couverte par l'article 5 du Traité de Washington, et où nous avons spécifiquement mentionné le terrorisme comme un risque pour les intérêts de sécurité de l'Alliance. Répondre à ce défi est fondamental pour notre sécurité [...] »[213].

Cette conception a amené l'OTAN à entrer d'abord en étroite collaboration avec ses partenaires. La lutte contre le terrorisme est devenue un volet essentiel dans le cadre du Conseil de partenariat euro-atlantique, OTAN-Russie, OTAN-Ukraine et dans les programmes de coopération avec les pays sud-méditerranéens et du Moyen-Orient. La coopération en matière de renseignement et de police a fait de ces pays des partenaires plus crédibles sur le plan de la sécurité.

Ensuite, l'OTAN collabore avec d'autres organisations internationales en partageant l'informations avec l'Union européenne, en contribuant aux travaux du Comité de l'ONU contre le terrorisme et en coopérant avec l'Organisation pour la

---

[213] *Communiqué de presse M-NAC- 1(2002)59*, 14 mai 2002, paragraphe 3; http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm

Sécurité et la Coopération en Europe, l'Organisation de l'Aviation civile internationale et l'Association du Transport aérien international.

Enfin, l'OTAN a adopté, lors du Sommet de Prague du 21 novembre 2002, un Concept militaire relatif à la défense contre le terrorisme. Dans l'*Annexe A* de ce document, le terrorisme est défini comme « *emploi illégal ou menace d'emploi illégal de la force ou de la violence contre les personnes ou des biens, afin de contraindre ou d'intimider les gouvernements ou les sociétés, dans le but d'atteindre des objectifs politiques, religieux ou idéologiques* »[214]. En matière de l'évaluation de la menace liée à ce phénomène, ce document affirme que :

- Bien que l'extrémisme religieux soit vraisemblablement la source des menaces terroristes les plus immédiates pour l'Alliance, d'autres causes, économiques, sociales, démographiques et politiques, dérivées de conflits non résolus ou d'idéologies naissantes, pourraient apparaître;
- par ailleurs, même si le terrorisme parrainé par des États diminue à l'heure actuelle, certaines circonstances politiques pourraient favoriser sa remontée et fournir aux terroristes des refuges sûrs et des ressources considérables;
- bien que l'utilisation ingénieuse d'armes et d'explosifs conventionnels reste la principale forme d'attaque terroriste, on s'attend à ce que les groupes terroristes cherchent à employer les moyens les plus destructifs possibles, y compris les armes de destruction massive[215].

Ce Concept relatif à la lutte contre le terrorisme insiste également sur la *protection de la force*[216] le l'OTAN en recensant quatre rôles distincts : les opérations antiterroristes (mesures essentiellement défensives); la gestion des conséquences (mesures de réaction suite à une attaque terroriste); les opérations

---

[214] OTAN, *MC-472- Concept militaire relatif à la défense contre le terrorisme : Annexe-A*, Prague 2002, http://www.nato.int/ims/docu/terrorism-annex-f.htm

[215] Ibid.

[216] Selon l'*Annexe A* de ce Concept, l'expression *protection de la force* renvoie à « l'ensemble des mesures et moyens visant à réduire la vulnérabilité du personnel, des installations, du matériel et des opérations face à n'importe quelle menace dans n'importe quelle situation, afin de préserver la liberté d'action et l'efficacité opérationnelle de la force».

offensives contre le terrorisme (planification militaire, structures de commandement, contrôle de renseignement, forces bien formées) et la coopération militaire. Dans cette perspective, des opérations sont menées dans plusieurs régions au monde telle *Active Endeavour* portant sur la surveillance du trafic maritime en Méditerranée et des plans de coordination sont mis en place entre les autorités civiles (police, services des douanes et de l'immigration, ministère des Finances, ministère de l'Intérieur, services de renseignement et de sécurité, etc.) pour harmoniser les procédures et optimiser l'efficacité contre le terrorisme[217].

Sur le plan militaire, la stratégie antiterroriste consiste à renforcer les capacités militaires dans le but d'augmenter l'efficacité politique et militaire de l'organisation, et la croissance de sa puissance. Ce processus vise à rendre les forces de l'OTAN plus flexibles, plus rapides, mieux adaptées à la projection militaire et d'accroître leur aptitude au déploiement et leur employabilité afin d'assurer la gamme complète des missions militaires de l'Alliance. Rappelons que la dynamique de l'amélioration des capacités est lancée au Sommet de Washington en avril 1999 avec l'adoption de la *Defence Capabilities Initiative (DCI)*[218]. Trois années plus tard, les dirigeants alliés ont adopté, lors du Sommet

---

[217] Rachid El Houdaigui, «L'opération Active Endeavour et son impact sur le Dialogue méditerranéen», *Occasional Papers*, Collège de défense de l'OTAN, Rome, juin 2007, Renée de Nevers, «NATO's International Security Role in the Terrorist Era», *International security*, Spring 2007, vol. 31, n° 4, pp. 34-66.

[218] La DCI est directement liée au fossé technologique croissant qui sépare les Américains de leurs alliés européens. Depuis la Révolution dans les Affaires Militaires (RAM) opérée par les Etats-Unis au milieu des années 1990, l'interopérabilité, qui constitue l'un des principes de base de l'Alliance, est mise à mal – les membres européens de l'Alliance ayant eu tendance, aux exceptions française et britannique près, à « engranger les dividendes de la paix ». L'Initiative devait lancer, en termes de capacités militaires, tous les travaux rendus nécessaires par la transformation de l'OTAN. Elle prévoyait d'améliorer les capacités de l'OTAN pour que celle-ci

de Prague en novembre 2002, une nouvelle initiative en la matière: *l'Engagement capacitaire de Prague (PCC)* qui a pour objet d'assurer que les pays membres de l'OTAN soient équipés pour répondre à toute la gamme des missions militaires modernes. En parallèle, cette politique s'est renforcée par la mise en place de la nouvelle structure de commandement[219], la création de la Force de réaction (NRF) de l'OTAN[220] et du bataillon de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

3.3. Le dilemme sécuritaire des alliances militaires

Ces stratégies antiterroristes adoptées par l'OTAN constituent la manifestation de ce qu'on pourrait appeler « le dilemme sécuritaire d'une alliance ». Peter Rudolf voit dans ce dilemme que « *[...] les pays qui appartiennent à une alliance craignent que leurs alliés les abandonnent au moment où ils ont besoin d'eux* » et que certains « *redoutent eux-mêmes de se retrouver piégés dans des conflits auxquels ils ne considèrent pas devoir*

---

puisse remplir efficacement la gamme entière de ses nouvelles missions, y compris celles qui se dérouleraient, le cas échéant, hors de la zone couverte par l'article 6 du traité de Washington.

[219] Le 11 septembre a accéléré le processus de rationalisation des dispositions de commandement. Le Commandement suprême de l'OTAN basé en Europe est désormais consacré aux opérations, le Commandement suprême basé aux États-Unis est réorganisé de manière à diriger la transformation militaire de l'OTAN. Le nombre de commandements sera ramené de vingt à onze. Cette nouvelle structure militaire est le reflet des nouvelles missions de l'Alliance et de la transition vers des forces moins nombreuses et plus souples, et les responsabilités seront redéfinies.

[220] La NRF est une force à haut niveau de préparation, faisant appel aux technologies de pointe et composée d'éléments des forces terrestres, aériennes, navales et spéciales que l'Alliance peut déployer rapidement partout où cela sera nécessaire. Elle est capable de s'acquitter de missions dans le monde entier en accomplissant toute la gamme des opérations, qu'il s'agisse d'évacuations, de gestion des catastrophes, de lutte contre le terrorisme et en faisant office de « force d'entrée initiale » pour des forces de remplacement plus importantes. Cette force donne à l'OTAN les moyens de réagir rapidement n'importe où dans le monde à divers types de crises. Elle est aussi le moteur de la transformation de l'OTAN sur le plan militaire.

participer pour défendre leurs intérêts vitaux »[221]. Dans le premier cas, les États « *redoutent de voir la sécurité de leur État remise en cause du fait de leur isolement. Dans le second, ils s'inquiètent d'être entraînés dans une guerre par un allié dont ils ne partagent pas nécessairement tous les intérêts* »[222]. Deux exemples illustrent bien ce dilemme, à savoir la guerre en Irak en 2003 et l'activation de l'article 5 du Traité de Washington de 1949.

3.3.1. La guerre en Irak en 2003

Cette guerre a suscité, chez les réalistes, un débat important sur les interventions militaires pour l'élimination anticipée de chaque régime menaçant, présent ou potentiel. Ils étaient parmi les plus vigoureux opposants à l'invasion américaine de l'Irak. Pour les réalistes classiques, comme Henry Kissinger et Brent Scowcroft, il apparaît disproportionnée l'utilisation des forces armées américaines pour forcer Saddam Hussein à quitter le pouvoir par rapport aux dangers qu'il représente[223]. De leurs côtés, S. Walt et J. Mearsheimer, deux néoréalistes, ont dénoncé le caractère non nécessaire de cette guerre[224]. Nous pouvons ajouté que cette intervention a abouti à un résultat inverse de ce que les États-Unis recherchent. Autrement dit, elle a eu des effets pervers dans le sens

---

[221] Peter Rudolf, « Le Moyen-Orient doit-il constituer le nouveau front central de l'OTAN ? », *Revue de l'OTAN*, printemps 2004, (dans un débat avec Will Marshal); http://www.nato.int/docu/review/2004/issue1/french/debate.html

[222] Marie-Claude Smouts, Dario Battistella et Pascal Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts, doctrines*, op.cit., p.17.

[223] Henry Kissinger, « Phase II and Iraq », *Washington Post*, 13 janvier 2002, p. B7; Brent Scowcroft, « Don't Attack Saddam », *Wall Street Journal*, 15 août 2002, p. A12.

[224] John J. Mearsheimer et Stephen Walt, «An Unnecessary War», *Foreign Policy*, n° 134, janvier-février, 2003, pp. 50-59.

que cette guerre a détruit l'image que les Américains se font d'eux-mêmes, a augmenté le danger terroriste à travers le monde et a donné l'occasion à l'Iran de s'affirmer comme la puissance régionale dominante face aux alliés traditionnels des États-Unis au Moyen-Orient, notamment Israël et les pays arabes du Golfe. En outre, les États-Unis qui sont intervenus pour remodeler[225] cette région deviennent la cible des courants nationalistes et islamistes au monde arabe et le sujet de plusieurs critiques à l'égard de leur politique étrangère.

Par ailleurs, Alex Macleod, dans son analyse de point de vue du réalisme classique de la guerre en Irak, estime qu'en dénonçant « *le refus des États alliés traditionnels des États-Unis, notamment la France et l'Allemagne, d'appuyer cette guerre, et d'avoir mis en doute sa légalité, et en les menaçant de représailles, le gouvernement de George W. Bush n'a pas hésité à mettre en danger ses relations avec des pays amis, et à ébranler l'unité d'une des alliances les plus importantes pour la défense de la politique américaine dans le monde, l'OTAN* »[226].

Les avis des Alliés sur le rôle à jouer contre les menaces asymétriques[227] sont nettement divisés sur les ripostes à adopter et la nécessité de recourir ou non à la force. Tout en reconnaissant les dangers que représente le terrorisme pour la sécurité internationale, plusieurs Alliés ne partagent pas l'approche globale américaine dans ce domaine et qui tend à résumer tous les problèmes dans le

---

[225] Sami Aoun, « Remodelage du Moyen-Orient: de l'Irak à la Syrie », *Études Raoul-Dandurand,* no.7, Montréal, 2005.
[226] Alex Macleod, « Le réalisme classique », op.cit, p. 58.
[227] L'OTAN définit la menace asymétrique comme « une menace provenant de méthodes et de moyens non conventionnels qui tentent de contourner ou de dénier les forces d'un adversaire en exploitant ses faiblesses, potentiellement avec des effets disproportionnés ». *Annexe A* du *Concept militaire de l'OTAN de défense contre le terrorisme*, op.cit.

monde sous le vocable « terrorisme ». À titre d'exemple, certains pays européens, notamment la France et l'Allemagne, tendent à ne favoriser l'emploi de la force qu'en dernier recours et estiment que la condition préalable est l'éradication de l'environnement instable dans lequel le terrorisme se développe, d'où l'importance du développement économique, d'un travail diplomatique et de renseignement multilatéral, accompagné par un règlement du conflit israélo-arabe. Par contre, les Etats-Unis - qui considèrent désormais « the global war on terror » comme ennemi unique – plaident pour un fort recours à l'action militaire. Cela montre bien les divergences portant sur l'inadéquation qui existe entre la nature des risques et les moyens mis en place pour les réguler. La problématique de l'OTAN réside dans une vision américaine interventionniste opposée à celle de l'Union européenne qui veut limiter la compétence de l'OTAN à son périmètre initial, réservant l'au-delà à un mandat explicite de l'ONU, voir à une compétence spécifique européenne. Le refus de la majorité des pays européens d'envoyer des troupes de l'OTAN en Irak en 2003 cristallise cette fracture transatlantique[228] et met en évidence les limites de la cohérence stratégique qui existe, aujourd'hui, dans les relations transatlantiques.

3.3.2. La clause de défense mutuelle et de solidarité collective

Pour la première fois de l'histoire de l'organisation depuis sa création, les Alliés ont invoqué l'article 5 du Traité de Washington pour souligner

[228] Caroline Pailhe, « L'engagement de l'OTAN en Irak : la fracture transatlantique », *Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité GRIP*, Bruxelles, Note d'analyse, 2003, http://www.grip.org/bdg/g2019.html, consulté le 21 mars 2008.

l'authenticité de leur sentiment de solidarité envers les Etats-Unis[229]. La déclaration du Conseil de l'Atlantique Nord, le 12 septembre 2001, souligne que « *s'il est établi que cette attaque était dirigée depuis l'étranger contre les États-Unis, elle sera assimilée à une action relevant de l'article 5 du Traité de Washington [...]* ». Le Conseil a demandé au Secrétaire général d'informer le Secrétaire général des Nations Unies de cette décision. Cette décision historique a été complétée par des mesures concrètes suivantes :

- renforcement d'échange des données dans le domaine de renseignement;
- assistance aux pays menacés en raison de leur soutien à la coalition internationale contre le terrorisme, formée par les États-Unis au lendemain de ces événements;
- l'envoi de sept avions AWACS pour une mission de surveillance du territoire américain et de déployer la « Force navale permanente » en Méditerranée orientale;
- maintien d'une plus grande sécurité aux installations des États-Unis et des autres alliés sur leur territoire;
- autorisation des droits de survol généralisés pour les appareils des États-Unis ou d'autres alliés;
- accès aux États-Unis et aux autres alliés aux ports et aéroports du territoire des pays de l'OTAN pour participer aux opérations contre le terrorisme, y compris le ravitaillement[230].

Cependant, cette activation de l'article 5 a généré une véritable frustration des alliés européens car elle ne leur a donné aucun poids dans la définition des opérations. Si aucun pays membre de l'OTAN n'a interprété cette activation comme une obligation de fournir un soutien militaire inconditionnel, leur offre de solidarité s'est heurtée à un manque d'intérêt et de prolongement militaire car les

[229] Ce Traité stipule qu'en cas d'attaque justifiant l'application des dispositions de l'article 5 chaque Allié assistera la partie ainsi attaquée en prenant telle action qu'il jugera nécessaire. Par conséquent, les Alliés des États-Unis au sein de l'OTAN se tiennent prêts à leur apporter l'assistance qui pourrait être nécessaire à la suite de ces actes barbares ». OTAN, *Communiqué de presse (2001) 124*, 12 septembre 2001.

[230] OTAN, « Briefing – Réponse au Terrorisme », Division Diplomatique publique de l'OTAN, Bruxelles, mars 2005, p.2.

États-Unis ont préféré intervenir dans un premier temps en Afghanistan sans recourir à l'OTAN pour mener leur guerre au terrorisme. Les raisons qui ont poussé les États-Unis à inscrire la riposte militaire dans une coalition *ad hoc* et non pas dans le cadre de l'OTAN se résument dans la déclaration du Secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, qui déclarait que : « c'est la mission qui définit la coalition et non la coalition qui définit la mission »[231]. Rudolf voit dans cette déclaration que « *Washington a clairement opté pour la formation d'une coalition de volontaires pour mener sa guerre contre le terrorisme plutôt que de risquer de se retrouver empêtrée dans les processus décisionnels de l'Alliance* »[232]. Chaque mission militaire peut désormais faire l'objet d'une coalition différente ce qui entraîne une grande instabilité dans les alliances en place. L'histoire des relations internationales témoignent que ces coalitions ne sont pas nouvelles, mais sont en train de devenir la règle afin d'éviter les contraintes propres aux alliances militaires.

[231] Donald Rumsfeld, conférence de presse après la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles, 18 décembre 2001.
[232] Peter Rudolf, « Le Moyen-Orient doit-il constituer le nouveau front central de l'OTAN ? », op.cit.

Chapitre II

Le PMO : LES ENJEUX LIÉS À LA CRAINTE DES NOUVELLES MENACES DANS LE CADRE DU SYSTÈME INTERNATIONAL CONTEMPORAIN

Le deuxième chapitre de ce travail nous a permis de bien situer le PMO dans le contexte de la transformation profonde d'une alliance datant de la Guerre froide, dont la raison d'être avait été remise en cause par la disparition de la menace qui l'avait fondée. Nous avons vu que cette transformation a amené l'OTAN à mettre sur pied une politique de coopération et de partenariat avec plusieurs pays non-membres. Les finalités de cette politique est de contribuer à la sécurité des régions menacées de stabilisation, d'instaurer une meilleure compréhension mutuelle entre l'OTAN et ses partenaires et de dissiper les malentendus à son sujet, précisément sa transformation fonctionnelle d'une organisation de défense collective à une organisation de sécurité collective. Dans cette perspective, l'OTAN a lancé, en 1994, un *Dialogue* avec certains pays sud-méditerranéens qui s'est évolué, en 2004, vers un *partenariat*. Pourquoi ce regain d'intérêt de la Méditerranée dans les stratégies sécuritaires de l'Alliance Atlantique ? Quelle est la nature de ce programme de coopération politique et militaire et quelles sont les contraintes politiques qui pèsent sur son évolution?

Le présent chapitre a pour objet donc de définir le PMO afin de comprendre de quoi il s'agit. Si ce *partenariat* traduit à la fois une ouverture sur la Méditerranée et témoigne d'une approche de sécurité via la coopération, l'idée qui structure ses finalités, à la lumière du réalisme, est la crainte des nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité transatlantique dans le cadre du système international contemporain, issu de la fin de l'antagonisme Est-Ouest et caractérisé par une affirmation de la puissance américaine. Pour bien comprendre

l'aspect évolutif de ce *partenariat* nous allons distinguer schématiquement trois étapes qui sont synthétisées dans le tableau n° 5 ci-après.

Tableau n° 5 : Périodes d'évolution de la politique méditerranéenne de l'OTAN

	Période de réticence 1990-1993	Période de *dialogue* 1994-2003	Période de *partenariat* à partir de 2004
Caractéristiques	- Période marquée par un débat sur la pertinence du maintien de l'OTAN après la fin de la Guerre froide. - Adoption du Nouveau Concept Stratégique dans lequel les Alliés reconnaissent l'importance de la sécurité en Méditerranée.	- Au cours de cette période, le *dialogue méditerranéen* démontrait des ambitions modestes. Il visait à instaurer la confiance et la transparence ainsi qu'à dissiper les idées fausses sur l'OTAN et sa transformation. - La mise en place des mesures de compréhension mutuelle afin de connaître les besoins et les préoccupations de sécurité des partenaires du *dialogue*. - Le *dialogue* a permis de corriger un certain nombre d'idées reçues sur l'OTAN chez les élites dirigeantes des pays partenaires du *dialogue*.	- *Partenariat* s'articulant autour de quatre axes : promotion d'un *dialogue* politique de haut niveau, développement de l'interopérabilité des forces armées, réforme de défense et lutte contre le terrorisme. - *Partenariat* doté d'un cadre structuré et d'un programme de travail comportant de plus en plus d'éléments de coopération concrète.

1. Le PMO, une stratégie de projection de la sécurité et d'ouverture sur la Méditerranée

Le PMO est d'abord une stratégie de projection de sécurité et d'ouverture sur la Méditerranée. Les pays sud-méditerranéens y participant ne sont pas traités en tant que membres de l'OTAN, mais plutôt en tant que partenaires conformément aux dispositions de l'article 4 du traité constitutive de cette alliance.

1.1. La nature juridique et politico-stratégique

1.1.1. La dimension méditerranéenne de l'OTAN

Les pays membres de l'OTAN ayant une façade sur la Méditerranée constituent son *flanc sud* qui joue un rôle important dans son fonctionnement. Il s'agit de la France, de l'Espagne, de la Turquie, de l'Italie et de la Grèce auxquels on peut ajouter le Portugal en raison de sa latinité et de son appartenance à la péninsule ibérique. Le Royaume-Uni, puissance non riveraine de la Méditerranée, y est présent à travers Chypre et Gibraltar. L'attachement donc des Alliés à renforcer la coopération politique et pratique avec les pays méditerranéens qui ne font pas partie de l'OTAN s'explique par la proximité géographique. Ainsi, la géographie devient-elle un élément de politique, comme le déclarait Napoléon : « Toute politique d'un pays est contenue dans sa géographie». Jesse Nordam note

que « *la seule géographie suffit à montrer qu'il y aura toujours un lien entre la sécurité en Europe et celle du bassin méditerranéen [...]. Douze kilomètres seulement séparent l'Europe du Maghreb, au niveau du détroit de Gibraltar, et l'Italie n'est distante de la Tunisie que de cent cinquante kilomètres* » [233]. À cet égard, l'ex-secrétaire général de l'OTAN, M. Javier Solana, souligne que la sécurité de la région euro-atlantique est étroitement liée à celle de la Méditerranée, et que la dimension méditerranéenne est l'une des composantes de l'architecture de sécurité européenne. C'est pourquoi, les différentes organisations qui constituent la nouvelle architecture de sécurité européenne, l'OTAN y compris, ont toutes reconnu l'importance de la région méditerranéenne vis-à-vis de la sécurité en Europe et ont pris en conséquence des initiatives dont l'objectif commun est d'accroître à la fois la stabilité et la sécurité dans la région.

1.1.2. Du *dialogue* au *partenariat*

Ce lien entre la sécurité de la région euro-atlantique et celle de la Méditerranée a conduit les Alliés, en 1994, d'établir des contacts avec un certain nombre de pays sud-méditerranéens[234]. En février 1995, six pays — à savoir

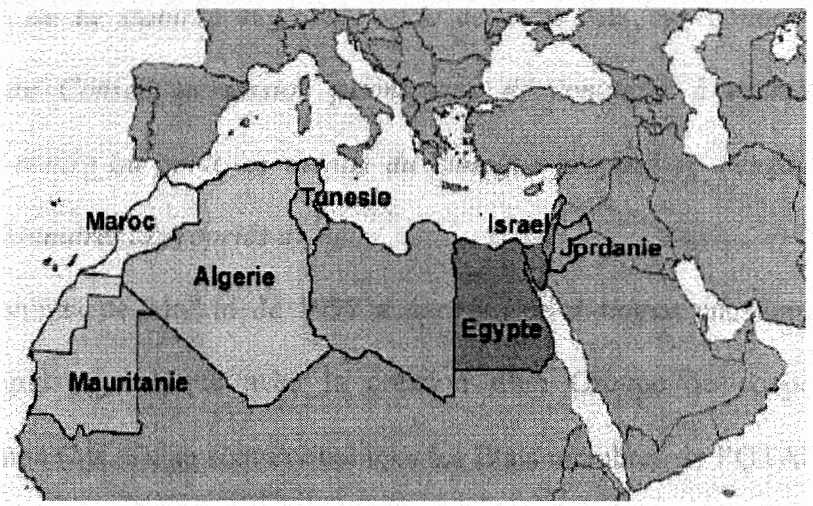
---

[233] Jesse Nordam, « Le dialogue méditerranéen : dissiper les malentendus et établir la confiance », *Revue de l'Otan*, n° 4, juillet-août 1997, p. 26.

[234] Réunion du Conseil de Coopération Nord-Atlantique, OTAN, Bruxelles, 10-11 janvier 1994. Déclaration finale, paragraphe 22 : « Nous réitérons notre conviction que la sécurité en Europe est fortement influencée par la sécurité en Méditerranée. Nous nous réjouissons vivement des accords conclus récemment dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient qui offrent une occasion historique de parvenir à un règlement pacifique et durable dans la région. Ce progrès décisif longtemps attendu a eu une incidence positive sur la situation globale en Méditerranée, donnant ainsi la possibilité d'envisager des mesures destinées à promouvoir le dialogue, la compréhension et le renforcement de la confiance entre les pays de la région. Nous donnons instruction au Conseil

l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie — sont rentrés en *dialogue* avec l'OTAN. L'Algérie s'y est associée en février 2000. La Libye est le seul pays maghrébin qui ne fait pas partie de ce *dialogue* ; mais compte tenu du caractère évolutif de ce dernier, elle pourrait en devenir membre suite à l'amélioration de ses relations avec l'Occident après la dénonciation de son programme nucléaire[235].

Carte n° 1 : Les membres du *partenariat méditerranéen* de l'OTAN



Historiquement, le *dialogue méditerranéen* de l'OTAN trouve ses origines dans la Déclaration du Sommet de Bruxelles en janvier 1994, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN ont relevé l'importance « *des accords conclus [...] dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient qui offrent une occasion historique de parvenir à un règlement*

---

en session permanente de continuer à examiner la situation d'ensemble et nous encourageons tous les efforts propres à renforcer la stabilité régionale» ; www.nato.int/docu/commf/c9401102.htm

[235] Voir la section consacrée à ce pays dans le chapitre VI.

pacifique et durable dans la région. Ce progrès décisif a eu une incidence positive sur la situation globale en Méditerranée, donnant ainsi la possibilité d'envisager des mesures destinées à promouvoir le dialogue, la compréhension et le renforcement de la confiance entre les pays de la région ». Ils ont, de plus, encouragé « *tous les efforts propres à renforcer la stabilité régionale* »[236]. Ainsi, à leur réunion de décembre 1994, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN se sont-ils déclarés prêts « *à établir des contacts, cas par cas, entre l'Alliance et les pays méditerranéens non membres, en vue de contribuer au renforcement de la stabilité régionale* ». À cette fin, ils ont donné « *pour instructions au Conseil en session permanente de continuer à examiner la situation, de mettre au point les détails du dialogue proposé et d'engager les contacts préliminaires appropriés* »[237].

Le Sommet de Madrid de 1997 a donné à ce *dialogue* une dimension nouvelle et plus dynamique avec la création d'un Groupe de coopération méditerranéenne (MCG), au sein duquel tous les États membres de l'OTAN sont représentés, et qui constitue l'organe directeur pour toutes les questions en rapport avec le *dialogue méditerranéen* et son évolution ultérieure. Dans la déclaration finale de ce Sommet, il est souligné dans le paragraphe 13 que le *dialogue* « *établi entre l'OTAN et un certain nombre de pays méditerranéens se développe progressivement et avec succès, [qu'il] contribue au renforcement de la confiance et à la coopération dans la région et [qu'il] complète les autres initiatives internationales* ». Il est par ailleurs ajouté dans cette même déclaration que les

[236] OTAN, *Communiqué M-1(94)*, paragraphe 22, Bruxelles, 10-11 janvier 1994.
[237] Conseil de l'Atlantique Nord, *Communiqué final M-NAC-2(94)116*, paragraphe 19, Bruxelles, 1994.

chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord décident « *de créer, sous l'autorité du Conseil de l'Atlantique Nord, un nouveau comité, le Groupe de coopération méditerranéenne, qui aura la responsabilité générale du dialogue sur la Méditerranée* »[238]. C'est ce groupe qui, désormais, assume la responsabilité globale du *dialogue* ainsi que la conduite de discussions avec chaque partenaire. Il sert, en outre, à promouvoir la compréhension des attitudes et des activités de l'OTAN par les pays du *dialogue*, tout en explorant simultanément les besoins de ceux-ci en matière de sécurité. En outre, il permet aux Alliés de mener des discussions politiques régulières avec différents partenaires du *dialogue*, dans le cadre du format « 26 + 1 » ou avec les sept pays du *dialogue* — l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie — dans le cadre de ce que l'on appelle le format « 28+7 ». En effet, la création de ce groupe marque, selon Jesse Nordam, « *une nouvelle avancée de la politique de l'OTAN — après le Sommet de Bruxelles de 1994 — en faveur d'un renforcement progressif des relations entre l'Alliance et les pays méditerranéens à travers le dialogue politique et la coopération* »[239].

Au Sommet de Washington d'avril 1999, qui a célébré le 50e anniversaire de l'OTAN et exposé la vision de l'Alliance du XXIe siècle[240], les Alliés ont

---

[238] OTAN, *Communiqué de Presse M-1(97)81,* La déclaration de Madrid sur la sécurité et la coopération euro-atlantiques publiée par les chefs d'État et de gouvernement membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord, 8-9 juillet 1997.

[239] Jesse Nordam, « Le dialogue méditerranéen : dissiper les malentendus et établir la confiance », *op. cit.*, p. 26.

[240] Selon l'Amiral Guido Venturoni, président du Comité militaire, ce Sommet du cinquantenaire « apporte à l'Alliance les outils dont elle a besoin pour entreprendre ses nouvelles missions. Tout en réaffirmant sa fonction première de défense collective, les dirigeants de l'Alliance ont souscrit également aux nouveaux rôles de l'OTAN en matière de gestion des crises et de stabilité par le biais du partenariat, de même qu'à une initiative visant à permettre une plus grande efficacité des opérations multinationales. Le Kosovo est le premier à bénéficier de ces initiatives, qui constituent

décidé de renforcer les dimensions politique et pratique du *dialogue*. Cette décision a offert de nouvelles possibilités de renforcer la coopération d'une part, dans des secteurs où l'OTAN peut apporter un « plus », spécialement dans le domaine militaire, et d'autre part, dans des domaines pour lesquels les pays participant au *dialogue* manifeste de l'intérêt. Le Concept stratégique, approuvé par ce Sommet, considère ce *dialogue* comme faisant « partie intégrante du principe de coopération de l'OTAN en matière de sécurité[241] ».

Depuis les événements du 11 septembre 2001, le *dialogue méditerranéen* de l'OTAN fait l'objet d'une attention accrue. Ces événements n'ont ni modifié son approche sécuritaire établie par le Concept stratégique de 1999 ni changé ses finalités politiques. Ils ont cependant mis en avant la nécessité pour l'OTAN et ses partenaires méditerranéens de se rapprocher les uns des autres et de forger un *partenariat* véritable face aux défis communs — tels que le terrorisme et la prolifération d'armes de destruction massive. À cet effet, les Alliés ont pris une série de mesures destinées à renforcer ce *dialogue,* parmi lesquelles on peut citer, notamment, la tenue de consultations entre l'OTAN et les partenaires méditerranéens sur le terrorisme. En effet, depuis octobre 2001, des consultations politiques bilatérales et multilatérales régulières ont lieu entre le Conseil de l'Atlantique Nord et les pays du *dialogue* méditerranéen, sous la présidence du

---

la clef de la solution aux futurs défis posés à la sécurité en Europe. » Amiral Guido Venturoni, « Les initiatives du sommet de Washington : fournir à l'OTAN les outils pour accomplir sa tâche au siècle prochain », *Revue de l'OTAN*, vol. 47, n° 3, automne 1999. p. 8.

[241] OTAN, *Le Concept Stratégique de l'Alliance* approuvé par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington les 23 et 24 avril 1999, paragraphe 38 ; voir aussi OTAN, *Communiqué de Presse NAC-S(99)64*, paragraphe 29.

Secrétaire général de l'OTAN. Elles ont pour but d'échanger sur la situation de sécurité dans la région méditerranéenne et d'examiner l'évolution du *dialogue*.

Lors du Sommet de Prague de novembre 2002, appelé Sommet de transformation[242], les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont décidé de renforcer substantiellement la dimension politique et pratique de ce *dialogue*, qui fait « partie intégrante de l'approche coopérative que l'Alliance a de la sécurité ». À cet égard, ils ont encouragé « *[...] une interaction efficace sur les questions de sécurité d'intérêt commun, y compris en rapport avec le terrorisme, comme il conviendra, pour lesquels l'OTAN peut apporter un plus* »[243]. Ainsi, l'OTAN a-t-elle pris des mesures incluant un processus « *de consultation plus régulier et efficace, l'identification d'activités plus ciblées et une approche sur mesure de la coopération. En plus de l'approfondissement des domaines de coopération existants, de nouveaux domaines ont été proposés, tels que des activités spécialement sélectionnées pour améliorer l'aptitude des pays participant au dialogue à contribuer à des opérations de réponse aux crises dirigées par l'OTAN mais ne relevant pas de l'article 5, la réforme et les aspects*

---

[242] Le Sommet de Prague diffère des autres sommets qui l'ont précédé en ce qui concerne la transformation générale de l'Alliance. D'abord, il a été l'occasion d'inviter sept pays à rejoindre l'OTAN (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie). Ensuite, il a été le cadre de l'approbation d'un ensemble de mesures fondées sur le Concept Stratégique d'avril 1999, afin d'un côté, de rendre l'OTAN davantage en mesure de relever les nouveaux défis de sécurité et d'un autre côté, de transformer ses capacités militaires globales. En ce sens, le sommet de Prague a vu la décision de créer une force de réaction rapide de 20 000 hommes, de rationaliser les arrangements de commandement militaire de l'Alliance, d'améliorer les capacités existantes et d'en développer de nouvelles pour une guerre moderne et technologique, d'entériner le concept militaire agréé de défense contre le terrorisme et de souscrire à la mise en œuvre d'initiatives de défense contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques (NBC). Enfin, ce Sommet a décidé de renforcer la coopération entre l'OTAN et ses partenaires. Voir OTAN, *Le Sommet de Prague et la transformation de l'OTAN*, Division diplomatie publique de l'OTAN, Bruxelles, 2003, 126 p. ; *L'OTAN après Prague*, Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, Bruxelles, 2003, 7 p.

[243] OTAN, *Communiqué de Presse (2002)127*, Déclaration du Sommet de Prague diffusée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Prague le 21 novembre 2002, paragraphe 10.

économiques de la défense, la consultation en matière de terrorisme et de sécurité frontalière, ainsi que la gestion des catastrophes »[244] . En somme, ces mesures — qui portent à la fois sur la formation, la doctrine militaire et l'enseignement — s'appliquent aux domaines dans lesquels l'OTAN dispose un avantage reconnu et pour lesquels les partenaires du *dialogue* manifestent de l'intérêt. Alberto Bin, qui s'occupe du *dialogue méditerranéen* au sein de la Division des affaires politiques de l'OTAN, estime que dès le Sommet de Prague, les relations entre l'OTAN et les pays du *dialogue méditerranéen* ont figuré, et figurent toujours, au premier rang des priorités de l'Alliance ; il considère également que les mesures prises sont susceptibles de fondamentalement modifier la nature de ces relations et ce, au bénéfice des deux parties[245].

Au Sommet d'Istanbul en juin 2004, soit dix ans après l'ouverture par l'OTAN du *dialogue méditerranéen*, l'Alliance a invité les pays participants à établir un cadre de coopération plus étroit en vue de parvenir à un statut de véritable partenariat[246]. À Istanbul, les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN ont convenu de resserrer les liens militaires établis avec les pays méditerranéens en leur offrant un plus grand nombre d'occasions de participer aux activités du Conseil du partenariat euro-atlantique (CPEA) et du Partenariat pour la paix (PPP) — dont l'instruction militaire, la formation et la coopération en matière logistique et des conseils sur la mise au point et l'achat d'armements. Le

---

[244] OTAN, *L'OTAN Transformée*, Division diplomatie publique, *op. cit.*, p. 29.
[245] Alberto Bin, « Le renforcement du dialogue méditerranéen de l'OTAN », *Revue de l'OTAN*, printemps 2003, p. 12.
[246] OTAN, *Communiqué de Presse (2004)096*, du Sommet d'Istanbul publié par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Istanbul le 28 juin 2004, paragraphe 36.

document d'orientation adopté par ce sommet, *Un cadre plus ambitieux et étendu pour le dialogue méditerranéen*, précise que les objectifs suprêmes de ce *partenariat* sont notamment les suivants : renforcer le dialogue politique existant, réaliser l'interopérabilité, parvenir à la réforme de la défense et contribuer à la lutte contre le terrorisme. Ces objectifs pourraient être atteints par le biais d'une coopération renforcée dans un certain nombre de domaines politiques et militaires. Cette coopération se traduirait par les actions suivantes : elle consisterait à mieux expliquer la transformation de l'OTAN et ses efforts de coopération ; à promouvoir le contrôle démocratique des forces armées et la transparence de la planification et des budgets de la défense dans les pays ; à combattre le terrorisme via le partage effectif de renseignements et la coopération maritime ; à améliorer la capacité des forces des Partenaires méditerranéens de mener des opérations avec celles de l'Alliance dans le cadre de contributions à des opérations dirigées par l'OTAN ; à contribuer aux activités de l'Alliance portant sur les menaces représentées par les armes de destruction massive ; finalement, à renforcer la coopération dans le domaine de la sécurité aux frontières et les plans civils d'urgence[247].

Parallèlement, les dirigeants de l'OTAN ont lancé l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI), un programme séparé, mais complémentaire, qui établit une coopération pratique avec les pays du Moyen-Orient élargi, à

---

[247] NATO, *A More Ambitious and Expanded Framework for the Mediterranean Dialogue,* NATO Policy document, Brussels, 28 June 2004 ; http ://www.nato.int/docu/comm/2004/06-istanbul/docu-meddial.htm ; voir aussi Nicolas De Santis, « Ouverture à la Méditerranée et au Moyen-Orient élargi », *Revue de l'OTAN*, automne 2004, http ://www.nato.int/docu/review/2004/issue3/french/art4.html#top, consulté le 14 août 2007.

commencer par les membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG)[248]. Elle forme désormais, avec le PMO, la base des efforts de partenariat alliés orientés vers la région méditerranéenne et le Moyen-Orient élargi et, en tant que tels, donnent lieu à un vaste programme d'ouverture au monde arabe. Les pays y participant sont libres de déterminer le rythme et la portée de leur engagement car l'Alliance ne souhaite pas leur imposer quoi que ce soit. Celle-ci entend plutôt prendre en considération leur spécificité et leurs attentes en matière de sécurité lors de l'élaboration des programmes de coopération. L'ICI repose sur le principe de complémentarité et de coresponsabilité. Elle représente un forum de consultations politiques et de coopération pratique sur une base bilatérale. Notons qu'au Sommet d'Istanbul, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN n'avaient pas exclu une participation future de l'Autorité palestinienne, que ce soit à l'ICI ou au *partenariat méditerranéen* de l'OTAN, sous réserve de l'approbation du Conseil de l'Atlantique Nord. Le *Document d'orientation ICI,* publié à la suite du Sommet d'Istanbul, souligne que cette Initiative vise à promouvoir des relations d'intérêt mutuel entre les deux parties et qu'elle se concentre sur une coopération pratique dans les domaines où l'OTAN peut apporter un « plus » dans le secteur de la sécurité et de la défense. Elle a également pour objet de renforcer la sécurité et la stabilité par le biais d'un nouvel engagement transatlantique, en fournissant des conseils mesurés sur la réforme de

[248] Cette instance régionale regroupe six monarchies conservatrices du Golfe : Arabie Saoudite, Bahrein, Émirats Arabes Unis, Koweït, Oman et Qatar. Dans un contexte marqué par le déclenchement de la guerre Irak-Iran (1980-1988), la charte constitutive du CCG a été adoptée le 25 mai 1981 à Abu Dhabi afin de coordonner les politiques de ses membres en matière économique, politique, culturelle et de sécurité. Sa création représentait une réponse en vue de contrer l'expansionnisme de la révolution islamique iranienne (1979) et de faire face aux visées hégémoniques du régime baathiste de Saddam Hussein en Irak.

la défense, l'établissement des budgets de la défense. Elle vise également la planification de la défense et les relations civilo-militaires, en encourageant la coopération entre militaires afin de contribuer à l'interopérabilité par le biais de la participation à des exercices militaires sélectionnés et des activités éducatives et pédagogiques susceptibles d'améliorer l'aptitude des forces des pays participants à opérer avec celles de l'Alliance, en luttant contre le terrorisme par le partage de l'information et la coopération maritime, en luttant contre la prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs, et contre les trafics.

Lors du Sommet de l'OTAN à Riga (Lettonie) les 28 et 29 novembre 2006, les Alliés se sont mis d'accord, sur un mode évolutif et progressif, sur la modernisation des structures de défense et la formation de soldats de pays du Moyen-Orient dans le cadre du *partenariat méditerranéen* et de l'Initiative de coopération d'Istanbul[249].

Tableau n° 6 : Étapes majeures du *partenariat méditerranéen* de l'OTAN

1994	***Lancement du dialogue méditerranéen*** ***L'Égypte, Israël, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie s'associent au dialogue.***
1995	La Jordanie rejoint le *dialogue*.
1997	Instauration du premier Programme de travail annuel pour le *dialogue* et la constitution du Groupe de coopération méditerranéenne (GCM).
1999	Le Sommet de Washington permet l'adoption de mesures pour renforcer le *dialogue*.
2000	L'Algérie rejoint le *dialogue*.
2002	Le Sommet de Prague voit la décision de renforcer les dimensions politiques et pratiques du *dialogue méditerranéen* et d'établir un inventaire des domaines de coopération possibles.
2004	Au Sommet d'Istanbul, il est décidé de transformer le *dialogue méditerranéen* à

[249] OTAN, *Communiqué de Presse (2006)150,* Déclaration du Sommet de Riga publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Riga, 29 novembre 2006, paragraphe 17.

un vrai partenariat. Parallèlement, grâce à ce sommet est lancée l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI), programme distinct mais complémentaire.

2006 Le Sommet de Riga permet l'adoption d'une initiative de formation des soldats et de modernisation des structures de défense.

1.1.3. La nature juridique

Le PMO soulève plusieurs interrogations juridiques et demeure même flou en ce qui concerne la légalité des opérations hors zone. L'élément important ayant permis à ce *partenariat* de naître est le type de protection qu'il offre à ses adhérents. Toutefois, il ne permet pas aux pays méditerranéens de bénéficier des dispositions de l'article 5 et n'engage donc pas les membres de l'OTAN en cas de conflits armés impliquant leurs partenaires méditerranéens. Rappelons que l'article 5 concerne la défense collective du territoire et les opérations qui touchent à l'engagement de défense mutuelle pris par les Alliés. Il dispose ce qui suit :

> Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord.
> Toute attaque armée de cette nature et toute mesure prise en conséquence seront immédiatement portées à la connaissance du Conseil de Sécurité. Ces mesures prendront fin quand le Conseil de Sécurité aura pris les mesures nécessaires pour rétablir et maintenir la paix et la sécurité internationales[250].

[250] OTAN, *Le Traité de l'Atlantique Nord*, Washington DC, le 4 avril 1949, *op. cit.* Il convient de rappeler que la seule fois dans l'Histoire où cet article 5 a été évoqué, soit au lendemain du 11 septembre 2001, les États-Unis ont refusé le soutien des Alliés de l'OTAN pour éviter de négocier les conditions de leur riposte. C'est ainsi qu'ils ont créé d'une façon bilatérale la « coalition of the

Ce *partenariat* ne relève donc pas des dispositions de la défense collective et que les pays méditerranéens ne peuvent chercher à adhérer à l'OTAN et rejoindre ses structures militaires et politiques comme cela a été le cas pour les pays de l'Europe centrale et orientale. En effet, au sens de l'article 10, les pays sud-méditerranéens qui ne font pas partie de la géographie européenne ne peuvent pas devenir membres de l'OTAN à part entière. Cet article, qui détermine les limites géographiques du Traité de Washington, souligne que :

> Les parties peuvent, par accord unanime, inviter à accéder au Traité tout autre État européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord [...][251].

En se fondant sur ces constatations, le *partenariat méditerranéen* peut être considéré comme un compromis consistant à intensifier la coopération militaire et politique mais qui n'offre toutefois aucune garantie d'adhésion et de sécurité. Plus précisément, son fondement juridique est plutôt lié à l'article 4 sur la consultation, qui stipule que :

> Les parties se consulteront chaque fois que, de l'avis de l'une d'elles, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une des parties sera menacée[252].

---

willing » avec un groupe de pays prêts à collaborer aux conditions définies par les seuls États-Unis.

[251] *Ibid.* Sur le même sujet, la déclaration de Washington de 1999 précise, dans le paragraphe 8, que « [l'] Alliance reste ouverte à toutes les démocraties européennes, quelle que soit leur situation géographique, désireuses et capables d'assumer des responsabilités liées au statut de membre et dont la mission accroîtrait la sécurité et la stabilité générales en Europe ». *Déclaration de Washington*, 23 avril 1999, *op. cit.*

[252] OTAN, *Le Traité de l'Atlantique Nord*, op. cit.

Dans la même veine, le texte du Nouveau Concept Stratégique (1999) souligne dans le paragraphe 10 que l'OTAN, conformément aux dispositions de l'article 4 du Traité de Washington, constitue « *une enceinte transatlantique essentielle où les Alliés [peuvent] se consulter sur toute question affectant leurs intérêts vitaux, notamment en cas d'événements représentant un risque pour leur sécurité, et procéder à une coordination appropriée de leurs efforts dans des domaines d'intérêt commun* »[253].

1.1.4. Les principes de fonctionnement

En fait, le caractère pragmatique de la politique méditerranéenne de l'OTAN est aussi conjugué dans les principes adoptés pour établir une coopération prudente prenant en considération l'aspect hétérogène et conflictuel des relations entre les partenaires méditerranéens eux-mêmes — en particulier la méfiance entre Israël et les pays arabes, et les rapports entre l'Algérie et le Maroc. Ces États se conçoivent les uns et les autres à la fois comme des ennemis (anarchie hobbesienne) et des rivaux (anarchie lockienne). Ainsi, l'OTAN a-t-elle mis en place cinq grands principes sur lesquels se fonde son *partenariat méditerranéen*[254] et qui sont décrits ci-après.

Premièrement, le PMO est un processus *évolutif* dans son contenu et il est ouvert à tout pays méditerranéen désirant apporter sa contribution à la paix et à la sécurité de la région. Cette souplesse a permis l'accroissement du nombre de pays

[253] Communiqué de Presse NAC-S(99)65, *op. cit.*
[254] À ce sujet voir NATO, *Nato handbook*, Public diplomacy division, Brussels, 2006, pp. 223-231.

y participant — comme en témoigne l'adhésion de la Jordanie en novembre 1995 et celle de l'Algérie en mars 2000 — et l'évolution progressive de son contenu. On pourrait dire que ce *partenariat* a évolué de façon régulière et qu'il s'est même élargi et approfondi au cours des années : le nombre de pays qui lui sont associés est passé de cinq à sept et les activités de la coopération sont plus fréquentes et intenses. Toutefois, il n'existe pas de critère officiel d'acceptation des nouveaux membres et ce, à la différence du Partenariat pour la paix (PPP) qui exige la réalisation, de la part des pays candidats, des progrès en matière de renforcement des institutions démocratiques, ainsi que le respect du droit et la protection des droits de l'Homme.

Deuxièmement, il fonctionne essentiellement sur une *base bilatérale* (OTAN + 1). Malgré cette dominante bilatérale, des réunions multilatérales sont aussi tenues (en configuration OTAN + 7). Cela permet à chaque partenaire, en tant qu'État souverain distinct, de décider par lui-même du niveau et des domaines de coopération qu'il entend développer avec l'OTAN. Cette structure bilatérale pourrait être expliqué par l'absence d'un processus d'intégration régionale entre les pays sud-méditerranéens leur permettant de dialoguer en bloc avec l'OTAN de même que par l'inexistence d'un système de sécurité commun sous-régional.

Troisièmement, ce *partenariat* offre à tous les pays qui y adhérent la même base de participation aux discussions et aux activités conjointes, c'est-à-dire que ce qui est proposé à l'un est aussi proposé à tous. Autrement dit, *la non-discrimination* est une caractéristique essentielle de ce *partenariat* qui permet de

garantir sa réussite et son développement. Dans ce cadre, les partenaires méditerranéens de l'OTAN sont libres de choisir l'étendue et le degré de leur participation, et notamment la mise en place de programmes de coopération individuels (ICP).

Quatrièmement, ce *partenariat* s'inscrit dans un esprit de *complémentarité* afin d'éviter le double emploi : en d'autres termes, celle-ci entend compléter et renforcer d'autres initiatives internationales visant à instaurer et intensifier la coopération avec les pays du bassin méditerranéen. Cette complémentarité se traduit par l'existence (et les actions) du processus de Barcelone de l'Union européenne (Partenariat euro-méditerranéen), du processus de paix au Moyen-Orient, du dialogue 5 + 5, de la Conférence sur la sécurité et de la coopération en Méditerranée (CSCM) ainsi que par le rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Cinquièmement, la règle de *l'autofinancement* s'applique en principe aux activités menées dans le cadre de ce *partenariat*. Toutefois, l'OTAN peut, dans certains cas exceptionnels, aider financièrement les pays méditerranéens à participer aux activités de ce *partenariat*.

1.1.5. Les potentialités militaro-stratégiques

Afin de rendre ce *partenariat* plus pertinent, efficace et reposant sur des intérêts sécuritaires mutuels, l'OTAN a élaboré pour les pays méditerranéens une coopération pratique spéciale menée sous la responsabilité du Commandement

allié en Europe (CAE) et du Commandement allié de l'Atlantique (ACLANT). Cet aspect pratique comporte des activités dans des secteurs comme les plans civils d'urgence, le domaine scientifique et l'information, ainsi qu'un programme militaire[255]. Ces activités sont, en outre, énoncées dans un programme de travail annuel (Mediterranean Dialogue Work Program, MDWP) qui se traduit précisément par des invitations, adressées aux partenaires méditerranéens, à assister en tant qu'observateurs ou à participer à des exercices militaires OTAN/PPP, à compléter des stages et d'autres activités de niveau universitaire à l'École de l'OTAN (SHAPE) à Oberammergau (Allemagne) et au Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie), ainsi qu'à effectuer des visites auprès d'organismes militaires de l'OTAN[256].

Depuis 2005 et conformément à la décision prise en juin 2004 au Sommet d'Istanbul sur le renforcement du *partenariat méditerranéen,* les autorités de l'OTAN ont défini un programme de coopération, en faveur de leurs partenaires méditerranéens, qui est le plus riche et le plus diversifié dans l'histoire de ce *partenariat* — contenant des activités dans plus 21 domaines différents. En matière de défense et de sécurité, on pourrait énumérer les activités suivantes :

- coopération dans le domaine de la sécurité aux frontières en vue d'une meilleure surveillance contre le terrorisme, la criminalité, la contrebande d'armes et d'autres activités illégales ;
- partage de données du renseignement sur la menace terroriste ;

---

[255] *Ibid.*, pp.113-114.

[256] Depuis 2000, plus de huit cents scientifiques des pays participant au Partenariat méditerranéen ont pris part à des activités scientifiques parrainées par l'OTAN. En 2002, trois cents responsables de ces pays ont pris part à plus de cinquante activités organisées dans le cadre du programme militaire. Du 28 novembre au 9 décembre 2005, plus de 200 stagiaires des pays de l'OTAN, du PPP et du PMO ont assisté, à l'école de l'OTAN d'Oberammergau (Allemagne), à la première édition d'un programme de formation logistique pour leur permettre de travailler ensemble à l'appui des missions et des opérations de l'Alliance.

- activités liées à la réforme de la défense et économie de la défense permettant une bonne gestion économique et civile des forces armées ;
- consultations sur les mesures à mettre en place pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM) ;
- collaboration dans le domaine de la gestion des crises et du maintien de la paix. Hors du contexte de ce *partenariat*, il vaut la peine de rappeler que l'Égypte, la Jordanie et le Maroc ont participé aux opérations de soutien de la paix de l'Alliance en Bosnie-Herzégovine, sous la conduite de l'IFOR et de la SFOR. Aujourd'hui, des troupes jordaniennes et marocaines sont impliquées dans les opérations de l'OTAN au Kosovo, sous la conduite de la KFOR ;
- contacts entre militaires au niveau des chefs d'état-major de la défense, des états-majors et des experts pour discuter des questions de coopération militaire. Des réunions de consultation en configuration OTAN + 7 sur le programme militaire se tiennent deux fois par an avec des représentants militaires des pays de l'OTAN et des sept pays participant au *partenariat méditerranéen* ;
- exercices militaires conjoints et activités d'entraînement dans des domaines tels que la recherche et le sauvetage, la sécurité maritime, l'évacuation sanitaire, les secours humanitaires et les opérations de soutien de la paix.

De plus, les forces navales permanentes de l'OTAN en Méditerranée font escale dans des ports des pays prenant part à ce *partenariat*[257]. En octobre 2001, l'OTAN a lancé l'opération « Active Endeavour » qui vise à surveiller le trafic maritime et à prévenir les déplacements de terroristes. Dans le cadre de cette opération, d'une part, les bâtiments et les avions de patrouille des forces navales de l'OTAN assurent une surveillance sans précédent des activités de l'ensemble de la navigation en Méditerranée et d'autre part, ils escortent des navires non militaires[258] lors de leur traversée du détroit de Gibraltar. Depuis le lancement de cette opération, « les forces de l'OTAN ont contrôlé plus de 75.000 navires, et arraisonné une centaine de bâtiments suspects. En outre, plus de 480 navires ont

[257] Voir « Manœuvres militaires, six navires de l'OTAN demain à Alger », *Le Quotidien d'Oran* (quotidien algérien), 11 mai 2002.
[258] OTAN, *Opération Active Endeavour*, Dossiers de l'OTAN ;
http : //www.nato.int/issues/active_endeavour/index-f.html, consulté le 20 août 2007

profité d'une escorte de l'OTAN[259]. » Cela renforce certainement la sécurité de tous les navires franchissant le détroit de Gibraltar ainsi que la sécurité générale en Méditerranée.

Alberto Bin, qui s'occupe du *dialogue méditerranéen* au sein de la Division des affaires politiques de l'OTAN, souligne que ce *partenariat* aide à une familiarisation directe avec les procédures et pratiques de l'OTAN, tout en assurant une interopérabilité grandissante entre les membres de l'Alliance et leurs partenaires méditerranéens[260]. Dans la même veine, David Yost estime que ce *partenariat* apporte davantage à ses adhérents qu'une simple expertise militaire et qu'il leur offre l'opportunité de moderniser leur politique nationale de défense et de sécurité[261]. Les activités militaires menées dans ce cadre devraient tendre à une mise à niveau des forces armées des pays y participant, en vue de développer leur professionnalisme, d'accéder aux nouvelles technologies militaires, de former et recycler les cadres civils aussi bien que militaires. Elles pourraient également améliorer, au niveau national, les relations entre le civil et le militaire ainsi que la flexibilité des forces armées. À l'échelle internationale, elles contribueraient, en outre, à supprimer l'hostilité latente à l'égard d'autres nations ou d'autres cultures de même qu'à fournir une expérience inestimable, tout en tirant parti des organisations internationales et en contribuant à la légitimité de l'OTAN. Cette coopération permettrait finalement de promouvoir une culture sécuritaire entre les

---

[259] Voir http : //www.nato.int/issues/active_endeavour/in_practice-f.html , consulté le 20 août 2007

[260] Alberto Bin, « Le renforcement du dialogue méditerranéen de l'OTAN », op.cit.

[261] David Yost, «Nato and International Order in the Mediterranean and the Middle East», in Jean Dufourcq and Laure Borgomano-Loup (dir.), *Looking to the Future : Common Security Interests and Challenges in the Mediterranean and the Middle East,* Roma, NATO Defense College, 2005, pp. 105-107.

sphères militaires du nord et du sud de la région méditerranéenne et de faire disparaître de nombreuses formes de méfiance. Autrement dit, le programme de coopération militaire améliore l'aptitude des forces de ces pays à opérer avec celles des pays membres de l'OTAN, et il facilite donc l'intégration, particulièrement en vue de mener des opérations conjointes ne relevant pas de l'article 5 sur la défense collective.

1.1.6. Les obstacles relatifs aux mesures de confiance

En relations internationales, les mesures de confiance renvoient aux :

> « dispositions que les États prennent collectivement ou unilatéralement dans le but de parvenir à plus de transparence et à plus de prévisibilité en ce qui concerne le comportement de l'un ou l'autre d'entre eux dans un domaine donné, et qui concrétisent la renonciation d'un État à des actes non concertés susceptibles de porter préjudice à un autre État par l'application des dispositions figurant dans les accords internationaux. [Elles] jouent un rôle très important dans l'élaboration d'un grand nombre d'accords internationaux » [262].

En Méditerranée, l'édification de la confiance représente, selon Ahmed Ounaies, l'ex-ambassadeur tunisien à Paris, « [...] un problème de fond, de terrain et de doctrine. Dans cette optique, il faut bien admettre qu'il existe un problème dramatique de confiance entre le Sud et le Nord et, partant, il en découle une absence de confiance dans l'avenir »[263]. C'est pour cette raison, le PMO a fixé

[262] Définition adoptée par Viacheslav Abrosimov, « Les mesures de renforcement de la confiance et le problème de la défense antimissile », *Forum de désarmement*, 1/2001, p. 41.
[263] Ahmed Abderaouf Ounaies, « Rapport de l'atelier : contexte stratégique, systèmes régionaux de sécurité, programmes de coopération, rôle de l'OTAN et les autres organisations sécuritaires », in Jean Dufourcq and Laure Borgomano-Loup (dir.), *Horizons de sécurité en Méditerranée et au Moyen-Orient : communauté d'intérêts et défis communs*, Rome, NATO Defense College, 2005, p.88

comme objectif de « contribuer à la sécurité et à la stabilité dans la région méditerranéenne, de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle et de dissiper dans les pays méditerranéens participants les malentendus concernant l'OTAN »[264]. Il vise en particulier à « mettre un terme au mythe de la recherche par l'Alliance de nouveaux ennemis artificiels dans le sud et [...] [à] effacer l'image d'une région méditerranéenne constituant une nouvelle ligne de division»[265]. Parallèlement, l'OTAN cherche à améliorer sa compréhension des perceptions et préoccupations sécuritaires de ses partenaires méditerranéens. La raison d'être stratégique de ce *partenariat* présente un caractère plus impérieux encore dans le contexte de transformation de l'Alliance, de la guerre contre le terrorisme et de l'importance croissante des intérêts des membres dans la région.

Il était donc essentiel pour l'OTAN d'être clair avec les pays du pourtour méditerranéen concernant leur peur sur sa transformation et ses opérations « hors zone ». Si l'intervention de l'OTAN au Kosovo et en Bosnie pour aider les musulmans de la région des Balkans était généralement bien perçue, elle a toutefois accru les incertitudes de ces pays dans le sens où les crises régionales à la périphérie de l'Alliance pourraient entraîner des interventions possibles de cette organisation dans leur région. De plus, les pays méditerranéens s'interrogent sur les intentions réelles de l'Alliance Atlantique. La mise en place de forces *Euromarfor* et de l'*Eurofor,* relevant de l'UEO en Méditerranée[266], est considérée

---

[264] Jesse Nordam, « Le dialogue méditerranéen : dissiper les malentendus et établir la confiance », op. cit., p.28.
[265] Ibidem.
[266] La décision du 15 mai 1995 de quatre pays du sud de l'Europe (France, Italie, Portugal et Espagne) de créer la force maritime Euromarfor et l'Eurofor (force terrestre multinationale de 12.000 hommes, dotée d'un état-major basé à Florence)

par les responsables maghrébins comme un indice de leur véritable mission, qui ne serait rien d'autre qu'une intervention sur les rives Sud de la Méditerranée[267]. Ces forces ont-elles vocation à s'en prendre aux intérêts arabes ou, au contraire, à participer avec les forces armées des nations arabes à des missions de maintien de la paix ?

Or, il est important, dans le cadre de toute initiative ayant trait à la sécurité méditerranéenne, de prendre en considération les différences de perceptions entre les pays du Nord et ceux du Sud de la Méditerranée. *The Future of NATO's Mediterranean Initiative*[268], une étude réalisée par RAND et préparée pour le ministère espagnol de la Défense, propose que l'Alliance doit comprendre comment les changements de sa stratégie « post Guerre froide » peuvent être perçus par des pays du sud-méditerranéens. D'ailleurs, l'OTAN a mis en place une panoplie de mesures de confiance dans cette perspective. La dimension politique de son *partenariat* méditerranéen se compose de discussions politiques bilatérales régulières portant sur les activités de l'OTAN, incluant les programmes d'ouverture et de partenariat de l'Alliance, son adaptation interne et sa conception générale de la mise en place de structures de sécurité coopératives. Le Conseil de l'Atlantique Nord tient également des réunions multilatérales avec les sept pays partenaires, afin de présenter les activités de l'OTAN et d'échanger des points de

---

[267] Le Guide libyen, Mouammar Kadhafi, a qualifié ces forces d'« ingérence flagrante et [de] menace directe contre la souveraineté du sud de la Méditerranée et même un danger pour la paix et la sécurité ». Perception renforcée par les déclarations de l'ancien secrétaire général de l'OTAN, W. Claes, sur « l'islam, nouvelle menace ». Voir *Le Dossier Athéna* de l'IHEDN, « L'Europe et l'espace méditerranéen », Paris, La Documentation française, 1997, 2e trimestre.

[268] Ian Lesser, Jerrod Green, F. S. Larrabee et Michel Zanini, *The Future of NATO's Mediterranean Initiative: Evolution and Next Steps*, Santa Monica, CA: RAND, 2000.

vue sur des thèmes d'actualité[269]. Ces réunions ont généralement lieu après chaque réunion ministérielle ou chaque sommet de l'OTAN, ou lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, comme dans le cas de la réunion organisée le 23 octobre 2001 avec les partenaires méditerranéens, au sujet de la réponse de l'OTAN suite aux attentats du 11 septembre. Il convient de rappeler aussi que depuis 1999, des ambassades points de contact ont été établies dans les pays du *Partenariat*. Grâce à cette méthode — similaire à celle adoptée pour les pays du PPP depuis 1992 —, l'OTAN est représentée dans chaque pays partenaire méditerranéen par l'ambassade d'un membre. En outre, pour la première fois, une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays du *dialogue méditerranéen* a été organisée en décembre 2004 pour marquer le dixième anniversaire du *Partenariat*. La première réunion des ministres de la Défense a, elle, eu lieu en février 2006. La réunion de l'OTAN rassemblant les ambassadeurs des 26 pays membres et les sept partenaires méditerranéens s'est tenue les 6 et 7 avril 2006 à Rabat, et donc pour la première fois dans un pays arabe. Son déroulement témoigne, comme l'avait déclaré le Secrétaire général de l'OTAN Jaap de Hoop Scheffer, de l'importance que les Alliés accordent au développement des relations de coopération avec les pays méditerranéens[270]. Ceci marque également une autre étape décisive dans l'évolution du PMO et révèle la conscience croissante de se rapprocher pour faire face aux problèmes communs de sécurité en Méditerranée. De hauts responsables de l'OTAN, y compris le Secrétaire général, ont effectué

[269] OTAN, *Manuel de l'OTAN 1998*, Bureau de l'information et de la presse, Bruxelles, pp. 112-113.
[270] *Le Matin* (quotidien marocain), édition du 5 avril 2006, www.lematin.ma , consulté le 20 août 2007

des visites dans les pays méditerranéens afin d'assurer le suivi du *partenariat* et de favoriser le renforcement des liens avec l'Alliance. Ces visites leur ont offert l'occasion de rencontrer un public plus large — et notamment des représentants de la société civile —, de procéder à des échanges de vues et de mieux comprendre les objectifs et les priorités spécifiques de chaque partenaire. De leur côté, de hauts responsables des pays participant à ce *Partenariat*, parmi lesquels des chefs d'État, ont rendu visite au siège de l'OTAN. Le tableau n° 7 ci-dessous dresse un bilan des différentes mesures de confiances liées au PMO.

Tableau n° 7 : Les mesures de confiance dans le cadre du PMO 1994-2007

	Types de mesures de confiance				
	Visites du secrétaire général de l'OTAN	**Rencontres et visites des hauts responsables**	**Conférences**	**Rencontres parlementaires**	**Société civile**
Activités	Visite de Jaap de Hoop Scheffer dans des pays des partenaires méditerranéens : - Algérie, 25 nov. 2004. - Jordanie, 13 janv. 2005. - Maroc, 17 fév. 2005. - Israël, 24 fév. 2005. - Tunisie, 28 avr. 2005. - Mauritanie, 14 juil. 2005. -Égypte, 12 et 13 oct. 2005.	Visite au siège de l'OTAN : - Roi Abdullah II de Jordanie, 12 avr. 2000 et 11 juin 2002. - président algérien, Abdelaziz Bouteflika, le 10 déc. 2002. - ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Ahmed Aboul Gheit, 5 mars 2007. - ministre israélien de la défense, Amir Peretz, 31 janv. 2007. Rencontres : - Rencontres	-Organisation de plusieurs conférences internationales sur le PMO et les enjeux de la coopération entre les deux parties. - Des hauts responsables politiques, des militaires et des chercheurs y participent. - Ces activités sont organisées par la Division de Diplomatie publique de l'OTAN et le Collège de défense de l'OTAN à	- Plusieurs délégations parlementaires de tous les partenaires méditerranéens ont effectué des visites au siège de l'OTAN. - De même, des comités de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN ont rendu visite aux partenaires méditerranéens. - Trois pays de ce *partenariat* ont acquis le statut d'observateurs à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN : le Maroc et Israël en 1994, l'Égypte en 1995.	- Visite, par des journalistes et des représentants des médias, des partenaires méditerranéens au siège de l'OTAN. - Rencontres du Groupe Spécial Méditerranée (GSM) de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN avec certains représentants de la société civile (universitaires, journalistes et représentants d'ONG).

	entre les ministres des Affaires étrangères. - Rencontres des Chefs d'État-major. - Rencontres plus régulières et approfondies entre Ambassadeurs.	Rome.

La question qui reste posée : est ce que ces mesures de confiance ont eu jusqu'ici des impacts positifs ? Selon un rapport du Groupe spécial-Méditerranée de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN[271], la coopération entre les deux parties a gagné en confiance, du moins au niveau gouvernemental et des élites dirigeantes. Les pays sud-méditerranéens sont très intéressés et tous participent activement à l'initiative de l'OTAN. Toutefois, des contraintes continuent de peser sur l'avenir de ce *Partenariat*, notamment le conflit israélo-arabe. En outre, les pays sud-méditerranéens supportent de moins en moins l'asymétrie des rapports de force entre les deux rives, asymétrie d'ailleurs accentuée par l'inégalité du développement économique et social, par l'insuffisance des échanges culturels et religieux, par la mauvaise compréhension des objectifs politiques poursuivis par les uns et les autres, et par des appréciations souvent mal fondées et erronées des capacités des forces armées.

[271] Assemblée parlementaire de l'OTAN, *La sécurité au Moyen-Orient : un environnement en mutation*, Groupe spécial Méditerranée, Rapporteur : Giulio Mario Terracini (Italie), décembre 2000. Ce rapport est disponible en ligne : www.naa.be/publications/comrep/2000/at-220-f.html, consulté le 15 août 2007.

1.2. L'approche sécuritaire : sécurité dure versus sécurité douce

1.2.1. La spécificité de la sécurité en Méditerranée

Que peut faire l'OTAN en Méditerranée ? Comment peut-elle être un acteur utile pour ses partenaires ? Pour répondre à ces questions, il est impératif à savoir ce que l'on entend par « sécurité » en Méditerranée. C'est là une condition préalable à tout partenariat efficace entre l'OTAN et ses partenaires méditerranéens. Les chercheurs de RAND, dans leurs travaux sur la politique méditerranéenne de l'OTAN, soulignent que le concept de sécurité connaît deux acceptations majeures : la sécurité dure *(hard security)* et celle que l'on qualifie, par opposition, de sécurité douce *(soft security)*[272]. La première se réfère à la dimension militaire de la sécurité et de son imposition. Elle concerne, dans une large mesure, l'enjeu d'équilibre entre États et alliances et préconise même l'usage de guerres préventives[273]. La deuxième inclut les différentes dimensions, moins directement militaires, de plus en plus sociétales, c'est-à-dire, une conception fondée sur des principes de stabilités politique et socio-économique. C'est à juste titre que Frédéric Charillon et Rémy Leveau[274] écartent l'approche simpliste qui met trop fortement en avant les aspects militaires durs de la sécurité en Méditerranée et qu'ils insistent, bien au contraire, qu'il n'existe pas de menace

---

[272] F. Stephen Larrabee, Jerrold Green, Ian O. Lesser, and Michele Zanini, *The Future of NATO's Mediterranean Initiative : Evolution and Next Steps*, op.cit., pp. 3-15 ; *NATO's Mediterranean Initiative : Policy Issues and Dilemmas*, Santa Monica, CA : RAND, MR-957, 1998, pp. 1-21.

[273] Cette approche fait partie de la nouvelle doctrine *« National Security Strategy of the United States of America »*, rédigée par Condoleeza Rice, alors conseillère du président en matière d'affaires étrangères, et publiée le 20 septembre 2002.

[274] Frédéric Charillon et Rémy Leveau, « La sécurité en Méditerranée », in Rémy Leveau (dir.), *Afrique du Nord, Moyen-Orient : espace et conflits*, Études de la Documentation française, no. 5177-5178, Paris, 2003, pp.23-41

militaire contre l'Europe à laquelle les Européens ne seraient pas capables de faire face. Le spécialiste de l'équilibre stratégique dans la région, Antony Cordesman, précise d'une part, que la comparaison tant qualitative que quantitative des capacités militaires reste largement à l'avantage des pays du Nord et d'autre part, qu'aucun pays de la rive sud ne constitue une menace militaire d'importance telle qu'il pourrait mettre en péril la sécurité des membres de l'OTAN[275]. En ce sens, le rapport annuel *SIPRI Yearbook* publié par The Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) souligne que la Méditerranée ne verrait probablement pas d'affrontements militaires Nord/Sud ou Sud/Nord dans les années à venir. La menace provenant du sud de la Méditerranée échappe largement au cadre strict de la dimension militaire même si cette dernière est toujours présente[276].

Les risques de sécurité les plus importants émanant du Sud résultent des conflits de souveraineté, dont la persistance constitue non seulement un sérieux obstacle à l'établissement d'un véritable partenariat entre les pays riverains, mais également un facteur potentiel d'instabilité qui pourrait dégénérer en conflits régionaux susceptibles d'impliquer les membres de l'OTAN. Cette situation est aggravée par plusieurs problèmes de sécurité douce, essentiellement ceux touchant le développement économique.

---

[275] Antony H. Cordesman, *The North African Military Balance : Force Developments in the Maghreb,* Center for Strategic and International Studies (CSIS), Washington-DC, 2005, pp. 5-8.
[276] Stockholm International Peace Research Institute, *SIPRI yearbook 2004,* Oxford University Press, 2004, p. 223-250

Par ailleurs, la sécurité en Méditerranée est marquée par une multitude de perceptions et de différents regards des principaux acteurs dans cet espace, à savoir l'Union européenne (UE) et les États-Unis[277].

Pour l'UE, le concept de sécurité adopté par le Partenariat euro-méditerranéen (PEM) à Barcelone en 1995 fait référence à une politique globale (compréhensive) où la sécurité n'est qu'un élément parmi d'autres. Bâti sur les notions de coopération et l'établissement de liens clairs entre la sécurité, la démocratisation et le développement économique, il comprend trois volets mettant en œuvre les principaux éléments d'un partenariat politique et de sécurité, d'un partenariat économique et financier et d'un partenariat culturel et humain. Si l'on analyse le contenu et la fonction de chacun des trois volets, on constate ainsi que leur vocation n'est pas exclusive et que les effets induits dans un domaine doivent se diffuser vers les autres. Le premier volet, politique et stratégique, intègre une conception élargie, non classique, de la sécurité et prend en compte des types de menaces qui ne sont pas uniquement de nature militaire. Les migrations, la drogue, la criminalité, sont clairement mentionnées comme autant d'éléments importants de la sécurité en Méditerranée. Le deuxième volet concerne le partenariat économique et financier. Dans ce domaine, la Commission européenne a voulu donner à l'économie un rôle politique en établissant un lien entre développement économique et modernisation politique. Le schéma de raisonnement implicite est que la libéralisation de l'économie doit entraîner à moyen terme une forme de libéralisation politique et de démocratisation. Par

[277] Stephen Blank, « The Mediterranean and Its Security Agenda », *Mediterranean Quarterly*, hiver 2000, pp. 24-48.

ailleurs, au-delà de la réforme interne des régimes tiers méditerranéens, l'économie sera *in fine* l'instrument de la paix entre États : l'ouverture des économies et le renforcement de l'interdépendance commerciale entre les partenaires doivent à long terme éloigner les causes de conflit interétatique. Enfin, le troisième volet, celui des échanges culturels et humains, a également une vocation politique majeure : l'Europe affirme ici que pour s'entendre entre voisins, on doit d'abord se connaître. Ainsi, pour ce qui est de l'élimination des causes profondes de l'instabilité, l'UE est l'acteur le plus apte[278].

Quant aux États-Unis, puissance étrangère à la région mais qui y est fortement impliquée — aussi bien par sa présence militaire, ses alliances privilégiées que par ses interventions politiques, leur conception de la sécurité en Méditerranée s'articule autour d'une vision davantage construite en termes d'intérêts géopolitiques : le maintien d'une prépondérance politique et stratégique sur l'Europe, la liberté de commerce, la protection des ressources d'approvisionnement en pétrole et le soutien à Israël.

Cette diversité des perceptions de la sécurité parmi ces deux grands acteurs méditerranéens rend la tâche encore plus compliquée et nous amène à nous interroger sur la façon dont l'OTAN va d'une part, procéder aux adaptations qui s'imposent pour répondre aux défis de sécurité dans cette région et d'autre part, définir les facteurs qui pourraient influer sur l'avenir du *partenariat méditerranéen.*

[278] Pour plus de détails sur le PEM, voir le site de l'UE à l'adresse suivante : http ://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r15001.htm , consulté le 24 août 2007

1.2.2. Une approche globale de la sécurité...

L'une des caractéristiques rencontrées dans le discours de l'OTAN relatif à sa transformation après la fin de la Guerre froide est l'utilisation d'une nouvelle conception de la sécurité. Elle adopte une définition globale à ce concept fondé sur la croyance en le recul des menaces militaires et l'émergence de nouveaux risques de sécurité. À ce propos, le nouveau concept stratégique de l'OTAN souligne que :

> L'Alliance est attachée à une *approche globale de la sécurité*, qui reconnaît l'importance des facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux en plus de l'indispensable dimension de défense. Elle se fonde sur cette *approche globale* pour accomplir efficacement ses tâches de sécurité fondamentales, et pour déployer un effort croissant afin de développer des relations de coopération [...][279].

Cette définition trouve son application dans le PMO qui reconnaît que les problèmes de sécurité en Méditerranée ne sont pas simplement de nature militaire, mais qu'ils résultent également de conditions politiques, économiques, sociales ou environnementales mettant en cause le fonctionnement des pays de cette région et provoquant des conflits et des tensions sociales qui bouleversent le bien-être des populations.

Plusieurs chercheurs soulignent que l'OTAN, qui tire sa crédibilité du recours à la force militaire pour maintenir la sécurité, n'a pas les moyens pour répondre adéquatement aux risques multiformes émanant de la région. Dès lors, en vue de faire face aux nouvelles exigences de la sécurité en Méditerranée, elle est appelée, selon Terracini, à se doter des instruments d'une transformation

[279] *Communiqué de Presse NAC-S(99)6, op. cit.*, paragraphe 25.

encore plus profonde, fondée sur « une approche qui supposerait une association étroite entre le développement économique et la stabilité politique afin de faire évoluer la région vers la paix, la stabilité et le dynamisme économique[280] ». De son côté, Pedro Moya estime que l'OTAN «pourrait faire davantage en se spécialisant dans des créneaux bien déterminés, où elle seule possède les moyens d'agir de manière décisive[281]». Moya précise également que :

> L'Alliance, en tant que telle, ne dispose d'aucun moyen pour éradiquer les maux de nature économique et sociale dont souffrent les pays des rives sud [...], maux qui sont pour une grande part à l'origine de l'instabilité que connaît la région. L'OTAN ne peut que prévoir des réponses aux conséquences de cette instabilité en termes d'opérations d'évacuation de ressortissants des pays membres en cas de montée de la violence ou de l'anarchie dans l'un ou l'autre pays, d'interdiction des arrivées massives de réfugiés par mer, ou de secours d'urgence dans le cas où des groupes seraient mis en danger. Elle pourrait aussi être engagée dans des opérations d'assistance de missions humanitaires dans la région, comme elle l'a fait en Bosnie[282].

La spécialisation dans les domaines où l'OTAN a une valeur ajoutée est analysée par Helle Malmvig comme une conséquence de l'inadaptabilité de cette organisation à surmonter les défis de sécurité globale dans la région[283]. Le programme annuel de coopération en matière de sécurité et de défense contenu dans le PMO ne s'éloigne pas de cette perspective. Il est axé sur les domaines où l'OTAN détient une « valeur ajoutée », mais demeure moins important par rapport à l'offre de sécurité du PPP.

---

[280] G. M. Terracini, *La sécurité en Afrique du Nord*, L'Assemblée Parlementaire de l'OTAN, Rapport du Groupe Spécial Méditerranée, septembre 1999, pp. 26-27.
[281] Pedro Moya, *Le rôle de l'OTAN en Méditerranée*, L'Assemblée de l'Atlantique Nord, Rapport du Groupe Spécial Méditerranée [AP 245 GSM (97) 9], octobre 1997, p. 7
[282] Ibid.
[283] Helle Malmvig, *A New Role for Nato in the Middle East ? Assessing Possibilities and Barriers for Enhanced Mediterranean Dialogue*, Danish Institute for International Studies (DIIS), Report n° 8, Copenhagen, 2005, 36 p.

1.2.3. ...et une stratégie de complémentarité

Étant donné que l'OTAN n'est pas une organisation de développement économique permettant de répondre adéquatement au problème de sécurité globale en Méditerranée, les analystes de RAND ont développé à ce propos le concept de la « complémentarité ». Celui-ci consiste à étudier le rôle du PMO en comparaison avec les différentes institutions entrant en jeu dans le domaine de la sécurité méditerranéenne, dans le but de configurer l'architecture globale au sein de laquelle chaque institution aura un poids spécifique. De ce fait, *la complémentarité* nous situera en présence du Partenariat euro-méditerranéen de l'Union Européenne (PEM), du dialogue de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) et de celui de 5+5 et l'initiative de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (désormais, OSCE)[284]. En effet, ce concept de complémentarité n'émane pas du discours de l'OTAN sur la sécurité en Méditerranée. Il est, au contraire, considéré comme l'un des principes fondamentaux du fonctionnement de son *partenariat méditerranéen*. Une meilleure coordination entre ces organisations, et en particulier entre les deux principales, l'Union européenne et l'OTAN, est essentielle pour faire en sorte que leurs approches soient bien complémentaires et qu'elles se renforcent

[284] F. Stephen Larrabee, Jerrold Green, Ian O. Lesser, and Michele Zanini, *NATO's Mediterranean Initiative : Policy Issues and Dilemmas*, op. cit., pp. 39-43. Les auteurs de cette étude analysent la synergie et la coopération entre toutes les initiatives de sécurité en Méditerranée. Ils estiment que la complémentarité des tâches doit conduire à une séparation entre approches politico-économique et politico-militaire, en partie due à la divergence des points de vue relative au bassin méditerranéen, est renforcée par le fait que la politique, dans le domaine politico-économique, relève essentiellement de l'UE, alors que dans le domaine politico-militaire elle relève de l'OTAN ou dépend largement de la planification des États-Unis en matière de défense.

mutuellement sans chevauchements ou doubles emplois. Cependant, le partage des charges et des responsabilités constitue une problématique de la redéfinition des liens institutionnels entre l'OTAN et les autres initiatives. En ce sens, Alberto Bin propose qu'il soit possible « d'envisager des exposés et échanges d'information réguliers sur les activités de chaque organisation dans le domaine de la sécurité et de la stabilité dans la région méditerranéenne et des réunions au niveau des experts entre les organisations sur les dialogues et partenariats méditerranéens complémentaires[285] ». Le tableau n° 8 ci-dessous dresse les grandes différences d'objectifs, de portée et de ressources qui existent entre les diverses initiatives :

Tableau n° 8 : Initiatives de coopération en Méditerranée. Quelques éléments de comparaison

Nom	Lancement	Contenu	Membres	Importance
Partenariat euro-méditerranéen (PEM)	Crée lors de la Conférence Euro-Méditerranéenne à Barcelone, les 27 et 28 novembre 1995.	Approche globale de sécurité fondée sur trois volets : politique (incluant la sécurité sans dimension militaire), économique et culturel.	Membres de l'UE, Turquie, Chypre, Syrie, Liban, Jordanie, Israël, Autorité palestinienne, Égypte, Tunisie, Algérie, Maroc et Malte. La Libye (observateur) et la Mauritanie (candidate) ont un statut d'invité spécial de la Présidence pour les réunions ministérielles.	Instrument important de la promotion de la démocratie et de la valorisation du rôle de la société civile.
Partenariat méditerranéen de l'OTAN (PMO)	Réunion du Conseil de Coopération Nord-Atlantique,	Programme opérationnel en matière de défense et de sécurité.	Membres de l'OTAN, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc, Mauritanie, Algérie et Tunisie.	- établissement de confiance entre l'OTAN et les élites dirigeantes. -instrument important

[285] Alberto Bin « Le renforcement du dialogue méditerranéen de l'OTAN », op.cit.

	OTAN, Bruxelles, 10-11 janvier 1994. Déclaration finale paragraphe 22.			pour la formation militaire et l'interopérabilité des forces armées.
Dialogue 5+5	Première rencontre a eu lieu à Rome en octobre 1990. Cette idée a été proposée par le président français François Mitterrand, au début des années 1980. Suspendu entre 1991 et 2000, relancé en 2001.	Approche intégrée de sécurité sur les questions économiques, politiques, culturelles et sécuritaires.	Cinq pays européens riverains du bassin occidental de la Méditerranée (France, Espagne, Portugal, Italie, Malte) et les cinq pays membres de l'UMA (Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie).	Ce dialogue offre un cadre de consultation et de coordination entre les pays de la Méditerranée occidentale.
L'initiative de l'OSCE	Le sommet de Budapest de l'OSCE en 1994 et sous le parrainage de la France, l'Espagne et l'Italie, propose la formation d'un groupe de contact sur la Méditerranée.	Contacts axés sur la dimension humaine de la sécurité et les questions de démocratie et de droit.	Les membres de l'OSCE et cinq pays arabes (Algérie, Égypte, Jordanie, Maroc et Tunisie) ainsi qu'Israël.	Très limitée.
Dialogue méditerranéen de l'UEO	Ce dialogue a été noué en 1992.	Coopération en matière de sécurité et de défense.	Pays de l'UEO et Égypte, Israël, Algérie, Tunisie, Maroc et Mauritanie, Israël et Jordanie.	Ce dialogue a été interrompu en 2002 lorsque la plupart de ses activités ont été transférées à l'Union Européenne, notamment à la PESD intergouvernementale.
Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM)	Janvier 1991. Considérée comme une poursuite au dialogue euro-arabe lancé en 1973.	L'objectif se fonde sur les trois corbeilles d'Helsinki (sécurité, économie, droits de l'Homme).	Pays du sud de la Méditerranée, Balkans, Moyen-Orient et les monarchies du Golfe.	Limitée.
Le forum pour le dialogue et la coopération en	Lancé en 1994 suite à une initiative franco-égyptienne	Dialogue sur des questions politiques, économiques,	Algérie, Égypte, France, Grèce, Italie, Malte, Maroc, Portugal, Espagne,	Limitée.

Méditerranée (ou Forum méditerranéen)		culturelles et sur des problèmes de sécurité.	Tunisie et Turquie.	
L'Union de la Méditerranée	Un projet d'union supranationale suggéré par le président français Nicolas Sarkozy en mai 2007 comme une alternative à l'adhésion turque à l'UE.	À l'instar du modèle actuel de l'UE, les États-membres formeraient un conseil régulier sous une présidence tournante pour traiter les questions de sécurité, de lutte contre le terrorisme, de l'immigration, du commerce et de l'énergie. Une Banque méditerranéenne d'investissement sera créée pour aider les économies.	Certains pays membres de l'UE et les États riverains de la Méditerranée.	Projet bien accueilli par les pays du Maghreb.

Cette pléthore d'initiatives, tantôt complémentaires tantôt en rivalité, constitue ce que l'on appelle l'architecture de sécurité méditerranéenne. Cette architecture reste une source importante de polarisation et constitue un dédoublement inutile des efforts et des ressources. La complémentarité demeure donc conditionnée par la répartition des tâches, puisque chaque initiative de sécurité se réclame de compétences particulières en matière de sécurité dans la région et en vue d'éviter les risques de conflits d'intérêt et de priorités. En outre, les relations entre ces différentes initiatives ne sont pas bien clairement définies et leur état actuel souligne un manque de cohérence et de clarté ; de même,

nombreuses sont celles dont les perspectives d'avenir sont faibles, voire inexistantes. L'effectif est souvent similaire d'une instance à l'autre.

L'édification des rapports équilibrés et efficaces entre l'OTAN et ses partenaires méditerranéens passe par la réévaluation de toutes ces approches et ces initiatives qui ont été jusqu'à présent essentiellement euro-atlantiques.

2. Le PMO, un moyen pour réduire la vulnérabilité des nouvelles menaces

Pour l'OTAN, en tant qu'alliance politique et militaire, la recherche d'éliminer la menace en Méditerranée qui pèse sur la sécurité de ses membres est une tendance naturelle. Cela prend la forme de coalition ad hoc et d'une stratégie de sécurité via le partenariat pour vaincre les menaces partagées avec ses partenaires. Qu'est-ce que la menace et comment l'OTAN en observe en Méditerranéenne ?

2.1. La notion de la menace

Le réalisme politique, centré sur les menaces étatiques et orienté vers les alliances et l'équilibre des puissances, estime que la menace, tout comme la notion d'ennemi, est liée à tout ce qui peut porter atteinte à la survie de l'État et à sa sécurité. Pour Hans Morgenthau, la notion de menace porte sur la situation dans laquelle un acteur se sent objectivement menacé par le comportement d'un

autre acteur. Ces idées se trouvent au cœur des préoccupations d'auteurs tels John Herz[286] et Arnold Wolfers qui soutiennent que l'élimination des menaces est une condition de la sécurité. Wolfers écrivait que « *dans un sens objectif, la sécurité mesure l'absence de menaces pesant sur les valeurs acquises; dans un sens subjectif, elle désigne l'absence de peur que ces valeurs soient attaquées*»[287]. En d'autres termes, C-P. David synthétise cette vision réaliste en soulignant que la sécurité se définit comme « *l'absence de menaces militaires et non militaires qui peuvent remettre en question les valeurs centrales que veut promouvoir ou préserver une personne ou une communauté, et qui entraînent un risque d'utilisation de la force*»[288].

Dans une perspective néoréaliste, Stephen Walt note que « *les études sur la sécurité peuvent être définies comme l'étude de la menace, de l'usage et du contrôle de la force militaire* »[289]. Il soutient que les États définissent leur comportement international moins en fonction de "*power-balancing*" (équilibrer contre une puissance) que de "*threat-balancing*" (équilibrer contre une menace)[290]. Cela veut dire que quand il y a un déséquilibre des menaces, les États forment des alliances et intensifient leur coopération afin de réduire leurs

---

[286] John Herz, « Idealist Internationalism and the Security Dilemma », *World Politics*, vol. 2, n° 2, janvier 1950, pp. 157-180.
[287] Arnold Wolfers, « National Security as an Ambiguous Symbol », *in Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, Baltimore (Md.), Johns Hopkins University Press, 1962, p. 150.
[288] C-P. David, *La guerre et la paix*..., op.cit., p. 31.
[289] Stephen Walt, « The renaissance of security studies », *International Studies Quarterly*, vol. 35, n° 2, june 1991, p. 212.
[290] Stephen Walt, *The Origins of the Alliances*, Ithaca, Cornell University Press, 1987, p. 5. Voir l'évaluation de cette évolution conceptuelle dans : T.V. Paul, «Introduction: The Enduring Axioms of Balance of Power Theory and Their Contemporary Relevance», in T.V. Paul, James J. Wirtz et Michel Fortmann, *Blance of Power. Theory and Practice in the 21st Century*, Stanford, Stanford University Press, 2004, pp. 1-25.

vulnérabilités[291]. Pour Waltz, cette notion d'équilibre des menaces reflète la façon dont les décideurs politiques conçoivent leur politique étrangère[292].

2.2. La perception de l'OTAN : les nouvelles menaces «hors zone»

Le discours sur la menace est devenu une notion maîtresse dans le Nouveau concept stratégique de l'OTAN qui adopte désormais une définition globale de la sécurité. La stratégie de sécurité via le partenariat, la politique d'élargissement, la gestion des crises hors la zone euro-atlantique font de l'OTAN un gestionnaire de menaces, une institution qui offre des services en matière de sécurité et qui opère pour contrer l'émergence de menaces dans le but d'établir un ordre global. C'est pourquoi, elle s'est maintenue après la disparition de la menace soviétique et demeure le pivot de la structure de sécurité atlantique. La transformation de l'OTAN qui se repose sur une conception fonctionnelle n'est qu'une adaptation à ce nouvel environnement stratégique pour répondre aux conditions nouvelles, définies en fonction de l'existence de nouvelles menaces à la sécurité.

Dans ce contexte, la reconnaissance - après la fin de la Guerre froide et suite à une période de réticences et de tâtonnements - de l'identité

[291] Ibid., p. 263.

[292] Le texte en anglais souligne que « In international politics, overwhelming power repels and leads others to balance against it. Stephen Walt has offered a reformulation of balance of power theory believing that states balance not against power but against threat. (...) I would agree if I took Walt's reformulation to be the correction of a concept that increases the explanatory power of a detective theory and makes it more precise. Changing the concepts of a theory, however, makes an old theory into a new one that has to be evaluated in its own right. I see balance of threat not as the name of a new theory but as part of a description of how makers of foreign policy think when making alliance decisions ». K. Waltz, « Evaluating Theories », *American Political Science Review*, december 1997, vol. 91, n° 4, p. 916.

méditerranéenne s'inscrit dans la décision de l'Alliance atlantique d'évoluer pour parer à ce que ce dernier l'appelle «les nouvelles menaces hors zone» susceptibles de mettre en cause la stabilité de son flanc sud tels le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, l'immigration clandestine, les États en déliquescence, la pénurie des ressources énergétiques, le crime organisé transnational, tout comme de nombreux problèmes politiques, sociaux et économiques non résolus. Dans cette perspective, le Nouveau Concept Stratégique de l'OTAN datant de 1991 précise que :

> « Les Alliés souhaitent [...] maintenir des relations pacifiques et non conflictuelles avec les pays au sud de la Méditerranée et au Moyen-Orient. La stabilité et la paix dans cette zone périphérique de l'Europe sont en effet importantes pour la sécurité de l'Alliance, comme l'a montré la guerre du Golfe en 1991. Ceci est d'autant plus vrai si l'on considère le développement des potentiels militaires et la prolifération des technologies d'armements dans la région, à partir de laquelle des armes de destruction massive et des missiles balistiques pourraient atteindre le territoire de certains États membres de l'Alliance»[293].

En fait, cette revendication d'un investissement majeur de l'OTAN en Méditerranée et au Moyen-Orient est remarquable dans le discours politique de l'OTAN depuis que la bipolarité Est-Ouest n'existe plus et que de nombreux responsables de cette organisation partagent l'idée d'établissement des liens avec les pays de cette région, menacés de déstabilisation. L'ex-secrétaire général de l'Alliance, M. Willy Claes, a souligné en 1995 que toute stratégie de l'OTAN dans la région doit « veiller à ce que le flanc sud de l'Alliance atlantique soit suffisamment fort du point de vue de la sécurité collective et améliorer la sécurité

[293] *Le Concept Stratégique de l'Alliance* approuvé par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord, Romme, novembre 1991, paragraphe 12.

dans la région méditerranéenne grâce au dialogue direct»[294]. Le point de vue de l'amiral américain M. Joseph Lopez, commandant en chef du flanc sud de l'OTAN, est révélateur quand il note que « la ligne de front de l'engagement des États-Unis pour la sécurité européenne se déplace vers la Méditerranée et au-delà et cela se justifie par la permanence et la conjonction de facteurs belligènes mal définis [...]. La prochaine guerre pourrait résulter de n'importe quelle combinaison de facteurs d'explosion : difficultés économiques, pénuries d'eau, fanatisme religieux, immigration [...]»[295].

Les intérêts qui structurent donc le rôle dans cet espace sont animés par la nécessité de contrer l'émergence de menaces objectives dans le but d'établir une stabilisation régionale. Selon Behnke, la transformation de l'OTAN de l'après Guerre froide consiste à réarticuler la structure de la menace contre la communauté atlantique en déplaçant l'Autre communiste par un Autre situé au Sud de la mer Méditerranée. Behnke propose ainsi de voir le rôle de l'OTAN dans cette région dans un cadre de diffusion de menaces[296]. Dans la même veine, Rasmussen, soutient que si cette organisation a réussi à assurer la sécurité de ses membres pendant la Guerre froide, elle adopte maintenant des stratégies pour assurer le même objectif en se référant à une nouvelle perception de la menace[297]. Roche voit dans ces menaces qui viennent de plusieurs directions « une

---

[294] *El-Watan* (quotidien algérien), édition du 19 février 1995.

[295] Propos tirés d'un article de l'*International Herald Tribune* du 20 mai 1997, cités par Gilbert Achard, « Surenchère au sujet du flanc sud de l'OTAN », *Le débat stratégique*, n° 33, juillet, 1997, p. 2.

[296] Andreas Behnke, «Inscriptions of Imperial Order: NATO's Mediterranean Initiative», *The International Journal of Peace Studies*, vol. 5, n° 1, printemps 2000, www.gmu.edu/academics/ijps/vol5_1/behnke.htm

[297] Mikkel Vedby Rasmussen, «Reflexive Security: NATO and International Risk Society», *Millennium: Journal of International Studies*, vol. 30, n° 2, 2001, pp. 285-309

multipolarisation des risques et une diffusion de la violence » substituant à une menace clairement identifiée. « Ces nouvelles formes de la violence sont potentialisées par leurs nouveaux champs d'expansion »[298]. En somme, on pourrait dire que le rôle de l'OTAN en Méditerranée et au Moyen-Orient – à travers l'ICI, l'Initiative d'Istanbul pour la coopération- relève d'une certaine continuité entre la période de la Guerre froide et celle d'après dans le sens que malgré le changement par rapport à la perception des menaces, sa nouvelle stratégie repose toujours sur une vision dichotomique du monde.

2.3. Les principales menaces pesant sur la sécurité transatlantique en Méditerranée

Nous allons voir dans les développements qui suivent trois principales menaces qui s'affirment comme des dimensions essentielles pour la sécurité transatlantique en Méditerranée, à savoir lutte contre le terrorisme, la pénurie énergétique et la prolifération d'armes de destruction massive. Ces menaces se situent manifestement au cœur du PMO qui demeure essentiel pour les maîtriser.

2.3.1. L'intégration de la menace terroriste dans l'agenda du PMO

Le principal objectif pour l'OTAN — et derrière elle les États-Unis — est de développer avec ses partenaires maghrébins une étroite coopération sécuritaire

[298] Jean-Jacques Roche, « Quelles politiques de sécurité pour l'après-Guerre froide? Une approche réaliste de la sécurité à l'aube du XXI° siècle », op.cit., p.4.

les incitant à participer activement à sa stratégie de lutte contre le terrorisme et à bénéficier de leur expérience en la matière. L'analyse du discours de l'OTAN (déclarations officielles, communiqués de presse et documents) montre qu'elle redoute de voir la Méditerranée devenir une base de recrutement pour les *groupes jihadites* internationaux[299], particulièrement Al-Qaïda. En effet, les recrues de ces derniers viennent d'Afrique du Nord mais et sont également composées de ressortissants des pays européens[300]. La découverte, en juin 2002, d'un réseau terroriste projetant des attentats contre les navires de l'OTAN circulant dans le détroit de Gibraltar, les attentats du 11 mars 2004 à Madrid et ceux de juillet 2005 à Londres, tous ont amplement contribué à redéfinir la stratégie anti-terroriste de l'Alliance atlantique et ont montré la nécessité de se rapprocher et de forger un partenariat véritable contre le terrorisme avec les partenaires méditerranéens.

Plusieurs groupes terroristes — parmi lesquels Al-Qaïda — sont bien implantés au Maghreb ce qui a intensifié chez les pays membres de l'OTAN leur besoin de sécurité ainsi qu'un sentiment de danger. Cette région, qui est directement ciblée sur son territoire par ce fléau avant même le 11 septembre 2001[301], constitue grâce à son expérience une pièce importante du dispositif international de lutte contre le terrorisme.

---

[299] Sami Aoun fait la distinction entre trois grands mouvements jihadistes : « ceux dont le champ d'intervention reste local [contre] les gouvernements et le pouvoir en place dans les pays musulmans, ceux qui sont séparatistes [et qui] se situent au sein des minorités musulmanes dans les pays non musulmans [...] et ceux qui sont internationaux [et qui] appliquent la notion du *jihad* contre ceux qui, selon eux, constituent une menace et un danger pour la *Umma musulmane* ». Voir son livre, *Aujourd'hui l'Islam : fractures, intégrisme et modernité*, Montréal, Médiaspaul, 2007, pp. 124-127

[300] Yahia H. Zoubir, « Les États-Unis et le Maghreb : primauté de la sécurité et marginalité de la démocratie », *L'Année du Maghreb*, CNRS, 2005-2006, p. 577

[301] Les responsables maghrébins ne cessent de rappeler dans les enceintes internationales le peu de soutien de la communauté internationale envers leur combat contre le terrorisme dans les années

L'intégration de la menace terroriste comme axe prioritaire de l'agenda du PMO est donc un point additionnel important de convergence entre les politiques de sécurité de l'OTAN et celles des pays maghrébins. Selon Béatrice Hibou et Luis Martinez, les régimes en place :

> « ne peuvent voir que d'un bon œil la prise en compte de leurs intérêts stratégiques internes et externes par les Européens, et par conséquent la perspective d'influencer les perceptions qu'ont ces derniers des situations au Maghreb : concrètement, la perspective de construire un ennemi commun, l'islamiste. Cette ambition n'est pas irréaliste, comme l'illustre la prise en compte, par la communauté internationale, des intérêts du régime algérien dans sa lutte contre les islamistes : cette convergence a facilité la coopération sécuritaire entre les deux rives de la Méditerranée. L'autre dimension de la coopération sécuritaire ne doit pas être sous-estimée : les apports technologiques (vente de matériel perfectionné, notamment pour la surveillance) et informatifs (information et renseignement sur les activités financières, militaires et sécuritaires des islamistes, données sur les réseaux d'approvisionnement en armes, sur le contrôle des personnalités islamistes en Europe, etc.) sont considérés avec un grand intérêt par les régimes en place »[302].

En effet, ces pays ont toujours affirmé leur volonté de participer à la prévention et à la gestion des crises, non pas simplement au niveau de leurs relations avec l'OTAN mais aussi dans l'ensemble du partenariat Nord/Sud. Ce fait aide à nous rappeler que, depuis longtemps, les groupes terroristes fragilisent la sécurité intérieure et portent même atteinte à la souveraineté des pays de cette région. Les événements du 11 septembre ont conduit les pays arabes à repenser en profondeur l'organisation de leur sécurité intérieure, leurs programmes de coopération régionale et leurs stratégies internationales de la lutte contre le

---

1990. À titre d'exemple, le rapport présenté par l'Algérie au Comité contre le terrorisme de l'ONU, daté du 27 décembre 2001, souligne : « (...) ayant longtemps souffert des ravages du terrorisme, souvent dans l'indifférence, parfois avec la complaisance de certains secteurs de la communauté internationale, l'Algérie espère une reconnaissance et un soutien à ses propres efforts pour lutter [contre] un fléau transnational ».

[302] Béatrice Hibou et Luis Martinez, « Le Partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ? », *Les Etudes du CERI*, n° 47, novembre 1998, p. 10.

terrorisme. Au niveau de la sécurité intérieure (*Homeland Security*), tous les pays maghrébins ont procédé à la révision de la législation nationale et ce, en adoptant de nouvelles lois antiterroristes de même qu'en modernisant des structures de sécurité pour un contrôle plus rigoureux des activités terroristes. Les démarches entreprises dans ce domaine ont soulevé un débat interne sur les contraintes du maintien de la sécurité interne et la violation des droits de l'Homme au nom de la lutte contre le terrorisme, ce qui a finalement entraîné une régression démocratique dans certains pays[303]. Au niveau régional, les pays maghrébins ont activé leur coopération entre eux, conformément à la convention arabe pour la lutte contre le terrorisme signée le 22 avril 1998. Sur le plan international, ces pays font partie de la coalition internationale de la lutte contre le terrorisme formée par les États-Unis au lendemain du 11 septembre. Ainsi, ces pays collaborent-ils d'une façon bilatérale et multilatérale en matière de renseignements, d'échange d'informations, de contrôle de financement des groupes terroristes et d'adoption et harmonisation de la législation au Maghreb en

[303] la réponse militaire du « tout sécuritaire » véhiculée par le PMO et les États-Unis est insuffisante. Le terrorisme ne recule que si la coopération avec les partenaires méditerranéens s'attaque aux causes profondes par un processus de développement économique plus humain, par la démocratisation et le respect des droits de l'Homme. Autrement dit, l'éradication du terrorisme passe nécessairement par la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la généralisation de la justice dans l'ensemble de la région. À l'évidence, la question du terrorisme est politiquement instrumentalisée en vue de légitimer une politique sécuritaire bafouant les libertés fondamentales et les droits de l'Homme. Pourtant, l'absence de cet équilibre entre l'idée de la liberté et le besoin de sécurité n'est pas spécifique à la région. Des mesures d'exception sont aussi adoptées dans les démocraties occidentales depuis les attaques du 11 septembre. Nous évoquons à titre d'exemple le *USA Patriot Act* du 25 octobre 2001 et la rétention, dans des conditions inhumaines, de suspects à Guantanamo, la loi française du 26 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et la loi anti-terrorisme de décembre 2001 (*Anti-Terrorim, Crime and Security Bill*) au Royaume-Uni. Or, la plus importante carence du PMO réside dans l'absence d'une approche globale de sécurité mettant en place des garanties en vue d'empêcher les restrictions des libertés fondamentales au nom de la lutte contre le terrorisme. Le PMO doit donc être renforcé par des mesures de sécurité humaine pour faire de cette organisation un véritable cadre de prévention des conflits et de l'insécurité en Méditerranée.

ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux. Le programme de coopération militaire de l'OTAN contient aussi des exercices militaires conjoints en cas d'utilisation de la force militaire. Toutefois, jusqu'à présent, la coopération est essentiellement bilatérale, comme dans le cas de celle entre le Maroc et l'Espagne : elle est en effet beaucoup moins développée au niveau multilatéral, que ce soit dans le cadre de l'OTAN ou de l'UE.

En vue de préserver la sécurité en Méditerranée, les Alliés sont devenus des fournisseurs de services militaires et sécuritaires pour la lutte anti-terroriste. Leur action dans ce domaine comporte un volet d'aides financières ainsi que l'acquisition des nouvelles technologies visant à renforcer les capacités de leurs partenaires — que ce soit pour la prévention, la surveillance ou la mise à niveau des forces policières. En ce sens, le *United States National Security Strategy Report* datant de 2002 souligne que « les États-Unis continueront d'encourager leurs partenaires régionaux à mener une action collective permettant de neutraliser les terroristes et [...] assureront qu'ils ont les moyens militaires, les mesures légales, ainsi que les instruments politiques et financiers pour compléter la tâche[304] ». En 2004, le commandant en chef des forces américaines en Europe et commandant suprême de l'OTAN, le général James Jones, affirmaient que le Maroc, tout comme la Tunisie, pourrait fournir des bases précieuses pour l'entraînement des forces militaires américaines[305]. Ceci permettrait aux forces américaines d'intervenir rapidement, en cas de besoin, en n'importe quel point du

[304] The White House, *The National Security Strategy of the United States of America, 2002, op. cit.*

[305] Anthea Jonathan, « U.S. eyes North Africa », *News24*, 10 mars 2004, http ://www.news24.com/News24/Africa/News/0 %2C %2C2-11-1447_1496197 %2C00.html.

continent africain, notamment suite à la décision du Département américain de la Défense de créer un commandement unifié pour l'Afrique (United States Africa Command ou AFRICOM) qui sera destiné à coordonner toutes les activités militaires et sécuritaires des États-Unis sur ce continent[306]. Par ailleurs, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) opère activement dans la région du Sahel, zone tampon entre le Maghreb et l'Afrique noire, entre les zones pétrolières du Nord et celles du golfe de Guinée. En novembre 2003, les États-Unis ont lancé *Initiative pan-Sahel (PSI),* un programme d'assistance militaire visant à éradiquer le GSPC en encourageant la coopération sahélo-maghrébine en matière de lutte contre le terrorisme[307]. En effet, le Maroc et la Tunisie bénéficient depuis 2004 d'une assistance budgétée dans les programmes du département d'État américain comme l'*Anti-Terrorism Assistance* (ATA) et le *Terrorist Interdiction Program* (TIP) pour encourager la formation du personnel, la protection des ports, des aéroports, des frontières terrestres et des frontières poreuses. Il convient également de rappeler la portée des manœuvres de l'OTAN avec ses partenaires méditerranéens sous couvert de l'opération *Active Endeavour.*

[306] La création de l'AFRICOM ne s'explique pas seulement par la motivation de lutte contre le terrorisme mais également par la *géopolitique du pétrole* afin de sécuriser les approvisionnements américains par le Golfe de Guinée et d'amoindrir la dépendance vis-à-vis des réserves du Moyen-Orient et ce, compte tenu de la *compétition économique* livrée par la Chine sur le continent africain.

[307] Pierre Abramovici, « Activisme militaire de Washington en Afrique », *Le Monde diplomatique*, juillet 2004, pp. 14-15, www.monde-diplomatique.fr/2004/07/ABRAMOVICI/11376 ; Jim Fisher-Thompson, « L'Initiative pan-Sahel encourage la coopération entre les pays du Sahel et du Maghreb », *Washington File,* http ://usinfo.state.gov/fr/Archive/2005/Jan/14-846194.html

2.3.2. Les enjeux de la sécurité énergétique

Pour les réalistes l'accès au contrôle des ressources naturelles est un élément nécessaire à la puissance de l'État, à sa sécurité économique et au maintien d'un niveau acceptable de bien-être. Ce contrôle, devenu un enjeu stratégique, a une grande influence sur la capacité d'un État à agir sur la scène internationale. Ces ressources, pour le pays qui les possède, « *constituent une garantie d'indépendance et aussi un atout susceptible d'être utilisé comme levier politique ou économique vis-à-vis d'autres pays moins bien pourvus. À l'opposé, les pays qui en sont dépourvus perçoivent cela comme une fragilité à laquelle ils doivent remédier, par la coopération ou par la force. Dans tous les cas, les rapports liant la gestion des ressources naturelles aux questions de sécurité sont complexes*» [308]. Dans le domaine des ressources énergétiques, les liens entre pétrole et relations internationales sont au cœur d'une question de géopolitique à la fois ancienne et contemporaine. Cette matière incontournable est à l'origine de multiples conflits armés, et c'est même le motif de problèmes politiques de toute nature, en particulier au Moyen-Orient[309]. Sa gestion influe sur l'équilibre industriel et économique des pays tant producteurs que consommateurs.

Dans cette perspective, le rôle de l'OTAN en Méditerranée consiste à assurer la sécurité énergétique de ses membres en raison de la dépendance

---

[308] Laure Borgomano-Loup « Introduction » in Jean Dufourcq et Laure Borgomano-Loup (dir.), *Gestion des ressources naturelles et sécurité en Méditerranée*, NATO Defense College, Rome, 2004, p.11.

[309] Louis Blin, dans son livre *Le pétrole du Golfe (1996)*, soutient, sans déterminisme pétrolier, que le pétrole est à la fois l'un des facteurs explicatifs des conflits au Moyen-Orient et l'une des variables de leurs résolutions.

énergétique à l'égard des pays sud-méditerranéens. Ce constat est observé par les chercheurs qui s'intéressent aux politiques arabes des membres de l'OTAN. Les Chercheurs de RAND soulignent, dans *The future security environment in the Middle East,* que la sécurité du transport du pétrole continue à faire peser une lourde menace terroriste sur la régularité de l'approvisionnement en énergie des États-Unis[310].

Pour Anthony Cordesman, « le Grand Moyen-Orient présente un intérêt stratégique vital en matière de sécurité nationale pour l'Europe comme pour les États-Unis. Les nations industrialisées du monde deviennent de plus en plus dépendantes d'une économie mondiale alimentée par les exportations énergétiques du Moyen-Orient, et cette dépendance augmente rapidement, que les États concernés accroissent ou non leurs importations directes du golfe Persique et de l'Afrique du Nord »[311].

Dans la même veine, Nicolas De Santis évoque le volume des importations directes d'hydrocarbures pour démontrer l'importance de la dépendance énergétique. « Les facteurs et les risques de sécurité au Maghreb peuvent affecter directement les intérêts américains, la stabilité et le bien-être de certains membres européens de l'Alliance en perturbant les importations d'énergie et le commerce. En effet, les ressources énergétiques de l'Europe proviennent pour une bonne part de cette région : 65 % de ses importations de pétrole et de

[310] Nora Bensahel, Daniel L. Byman (dir.), *The future security environment in the Middle East : conflict, stability, and* political change, RAND Corporation, Santa Monica, 2004, 365p. Les États-Unis qui représentent 5 % de la population mondiale, consomment actuellement 25 % du pétrole disponible.

[311] Anthony Cordesman, « La sécurité en Occident et le Grand Moyen-Orient », *eJournal USA*, vol. 9, n° 2, juin 2004, http ://usinfo.state.gov/journals/itps/0604/ijpf/frcordes.htm, consulté le 27 août 2007

gaz naturel passent par la Méditerranée ; 30 % du pétrole de l'Italie sont importés de Libye et 32 % de son gaz naturel viennent d'Algérie ; la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la Turquie et le Royaume-Uni importent tous du pétrole libyen, tandis que du gaz algérien alimente la Belgique, la France, le Portugal et l'Espagne. En 1996, 74 % du gaz naturel de l'Espagne, contre 50 % pour l'Italie et 29 % pour la France, ont été importés de pays du Maghreb »[312].

En somme, la production de pétrole et de gaz ainsi que leur transport restent d'une grande importance pour les membres de l'OTAN à l'avenir. Ceux-ci seront fortement attachés à la région méditerranéenne pendant le XXI[e] siècle à cause de cette dépendance énergétique. Il subsiste un problème : les Alliés importent du pétrole et du gaz de toute une série de pays qui sont non seulement confrontés à l'insécurité intérieure et régionale, mais qui se caractérisent également par la montée d'un sentiment anti-américain et anti-occidental. Les facteurs contribuant à alimenter ces peurs sont la *fin du pétrole*[313], les conflits politiques au Moyen-Orient — avec notamment le conflit israélo-arabe, la situation en Irak — et les relations difficiles de l'Occident avec l'Iran en raison de son programme nucléaire. À cela s'ajoute la demande croissante de l'Inde et de la Chine, deux pays qui disposent d'une industrie consommatrice d'énergie alors que leurs réserves nationales de pétrole s'épuisent rapidement ; ainsi, voit-on leur quête de sécurité énergétique constituer, désormais, une caractéristique fondamentale de la diplomatie internationale[314]. Or, les pays membres de l'OTAN

[312] Nicolas de Santis, « L'avenir de l'Initiative méditerranéenne de l'OTAN », op.cit., p. 33.
[313] Didier Houssin, « Vers la fin du pétrole ? », *Études*, Tome 403, n° 5, 2005, pp. 463-474.
[314] Albert Legault, *Pétrole Gaz et les autres énergies : le petit traité*, op.cit., pp. 251-304.

prennent conscience du fait que l'énergie pourrait s'avérer une source de tensions avec la Chine et l'Inde à l'avenir.

Ce sentiment d'inquiétude et d'insécurité énergétique explique bien les intérêts stratégiques derrières le PMO et l'initiative d'Istanbul avec les pays du Golfe. Il est à la base de la question centrale des besoins de sécurité des Alliés qui sont engagés dans des partenariats internationaux avec des pays fournisseurs afin d'empêcher les interruptions et de minimiser les effets en cas de crise internationale. Cette situation « montre également que la sécurité énergétique est susceptible de déclencher une crise majeure ou, à tout le moins, que la recherche d'approvisionnements garantis pourrait de plus en plus modeler la politique étrangère et les priorités des États membres de l'OTAN et des autres nations du monde[315]. ».

En se basant sur ces données, on pourrait dire que les priorités sécuritaires immédiates les plus élevées pour les pays membres de l'OTAN - portent sur trois éléments : d'abord, la libéralisation, c'est-à-dire l'existence de modalités contractuelles appropriées qui garantissent les flux ; ensuite, la diversification du marché et la découverte de nouvelles ressources énergétiques afin de satisfaire l'augmentation de la demande tout en diminuant la dépendance vis-à-vis le pétrole de cette région; enfin, la sécurité des approvisionnements et la stabilité des prix[316]. À propose ce sujet d'approvisionnement, le rôle militaire de l'OTAN

[315] Jamie Shea, « Sécurité énergétique : le rôle potentiel de l'OTAN », *Revue de l'OTAN*, automne 2006, http ://www.nato.int/docu/review/2006/issue3/french/special1.html

[316] Rappelons l'événement qui a entraîné des conséquences majeures en termes non seulement économiques mais aussi politiques pour les pays membres de l'OTAN. Il s'agit de la hausse brutale du prix du pétrole suite au premier choc pétrolier en 1973 (lors de la guerre d'octobre 1973, les pays arabes membres de l'OPEP ont décrété un embargo sur la livraison du pétrole

consiste à sécuriser militairement les voies d'évacuation maritimes, notamment à travers les détroits qui commandent la Méditerranée[317], et les infrastructures de production et d'exportation telles les raffineries, les gazoducs et les oléoducs qui sont au cœur du système pétrolier mondial.

Jamie Shea, directeur de l'Unité de la planification politique à l'OTAN, dresse une feuille de route sur les quatre domaines possibles pour un rôle de l'OTAN en matière de sécurité énergétique :

> Premièrement, la mise en place d'un « mécanisme permanent de surveillance et d'évaluation qui pourrait impliquer des consultations politiques régionales avec les Alliés et les Partenaires ». Deuxièmement, « l'octroi d'une assistance aux Alliés en matière de sécurité : cette aide pourrait impliquer des mesures souples allant de l'assistance sécuritaire à un seul Allié ou à un groupe d'Alliés, à une opération de l'OTAN pour sécuriser des infrastructures énergétiques vulnérables en cas de besoin. » Troisièmement, la surveillance maritime dans laquelle s'inscrit l'Opération *Active Endeavour*. Quatrièmement, l'intervention militaire en cas de crise ou de conflit pour assurer l'approvisionnement[318].

Ce rôle représente donc un soutien à la stratégie américaine d'approvisionnement en pétrole, c'est-à-dire, la possibilité d'accéder au pétrole du Moyen-Orient ou de faire en sorte que celui-ci accède au marché mondial[319]. La présence militaire mondiale des États-Unis est en partie destinée à sécuriser les

---

contre les pays qui soutiennent Israël; le prix du baril sur le marché libre est alors passé de 3$ à 18$) et le deuxième choc de 1979 (suite à la révolution islamique iranienne en 1979 et au déclenchement de la guerre Iran-Irak en septembre 1980). Actuellement, la période d'inquiétude où se trouve le marché mondial du pétrole et les hausses des cours depuis les événements du 11 septembre accroissent la vulnérabilité de ces pays en matière de sécurité énergétique.

[317] Les principales voies maritimes sont le Canal de Suez, le détroit de Gibraltar, le détroit d'Aqaba, le détroit de Bab el-Mandab, le détroit d'Ormuz, le détroit de Dardanelles et le détroit de Bosphore. De point de vue géopolitique, ces voies fait un trait d'union entre les continents reliant l'Occident aux ressources énergétiques du Maghreb et à celles du Moyen-Orient.

[318] Jamie Shea, « Sécurité énergétique : le rôle potentiel de l'OTAN », op. cit.

[319] Voir Pierre Noël, « La doctrine Bush et la sécurité pétrolière », *Politique étrangère*, n° 2, 2006, p.243-253 ; « États-Unis et Moyen-Orient : le pétrole de fait pas la politique », *Sociétal*, n° 42, 4e trimestre 2003, pp.75-80.

voies de communication et d'acheminement vers leur territoire et celui de leurs partenaires commerciaux.

2.3.3. La prolifération d'armes de destruction massive

La troisième menace de sécurité, qui n'est pas sans rapport avec les deux premiers, concerne la prolifération des armes de destruction massive (ADM). Pour comprendre cette menace, il convient d'aborder les activités de prolifération dans la région et d'évaluer la menace que représentent les ADM pour la sécurité des pays membres de l'OTAN.

Rappelant d'abord que, dans le passé, certains pays arabes - qui ont adopté comme paramètre stratégique le rapport de force global avec Israël depuis son existence en 1948 - ont mené des démarches pour produire clandestinement la bombe atomique. L'Égypte fut le premier pays arabes à manifester l'intérêt à se doter des armes chimiques et de mener des recherches sur des armes biologiques. Suite à l'arrivée au pouvoir du président Nasser en 1954, l'Égypte a entrepris à l'aide de l'Union soviétique des programmes ambitieux de développement de missiles, mais elle ne détient actuellement que des *Scud*[320]. L'Arabie saoudite aurait largement contribué à la bombe pakistanaise. L'Irak - qui a repris son programme atomique après la destruction du centrale Osirak en 1981 par Israël - a abandonné ses activités en 1991 après la deuxième guerre du Golfe comme le souligne les différents rapports de la Commission spéciale des Nations-unies

[320] Dany Shoham, «Chemical and Biological Weapons in Egypt», *The Nonproliferation Review*, printemps-été 1998, vol. 5, n° 53, pp. 48-58.

chargée du désarmement en Irak (UNSCOM) et aucune preuve n'a été trouvé depuis son invasion par les États-Unis en 2003. De son côté, la Libye avait créé la surprise, le 19 décembre 2003, en annonçant, après neuf mois de négociations secrètes avec Washington et Londres, qu'elle renonçait aux ADM tout en demandant à Israël et la Corée du Nord à suivre la même voie. Par ailleurs, Abdul Qadeer Khan, le responsable du programme atomique pakistanais et fondateur du laboratoire de recherche nucléaire dans les années 1970, qui porte son nom (Khan Research Laboratory, KRL) et dirigé par lui jusqu'en 2001, a avoué avoir vendu de la technologie nucléaire à l'Iran, la Corée du Nord et la Libye. Il s'agit de sa confession publique du 4 février 2003 sur les fuites technologiques entre 1986-97: « *Je veux qu'il soit clair qu'il n'y a jamais eu aucune sorte d'autorisation donnée par le gouvernement à ces activités* »[321]. Plus récemment, l' Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a enquêté, en 2008, sur le site d'Al-kibar en Syrie, détruit par un raid israélien le 6 septembre 2006[322]. De même, la communauté internationale soupçonne l'Iran de développer en secret des armes nucléaires, bien que l'AIEA ne dispose d'aucune preuve. Le 11 avril 2006, le président iranien, M. Ahmadinejad, annonce que son pays a enrichi avec succès de l'uranium à 3,5% . Il a dit : « *J'annonce officiellement que l'Iran a rejoint le groupe de ces pays qui ont la technologie nucléaire* ». Actuellement, l'Iran dispose plusieurs centrales nucléaires pour des utilisations pacifiques, dont les plus connues sont Arak, Bushehr d'une capacité de 1000 MW, Ispahan, Chalus, Karaj, Téhéran, Natanz et

[321] Albert Legault « La filière nucléaire pakistanaise », *Le Maintien de la Paix*, Bulletin n° 67, février 2004.
[322] Pierre Razoux, «Israël frappe la Syrie : un raid mystérieux», *Politique étrangère,* n° 1, *printemps* 2008, pp. 9-22.

autres[323]. Toutefois, l'activité la plus importante dans ce domaine est celle menée par Israël, considéré comme puissance nucléaire comprenant 100 et 200 têtes d'ogives, et ce, malgré le maintient par les dirigeants Israéliens d'une stratégie d'« opacité nucléaire »[324] sur l'utilisation militaire de l'atome. Les activités nucléaires israéliennes sont liées aux différentes installations du centrale nucléaire de Dimona dans le désert du Néguev, réalisée par la France après la guerre du Suez en 1956 et entrer en service au cours des années 1960[325]. Quant aux pays du Maghreb, l'Algérie a abandonné ses activités dans ce domaine; les craintes initiales alimentées, entre autres, par sa possession d'un réacteur à usage civil (réacteur d'Aïn Oussera de 15 MW) ont été considérablement réduites après la signature du Traité sur la non-prolifération (TNP) en janvier 1995 et celle des accords de vérification avec AIEA. Par contre, le Maroc n'a jamais été tenté par la prolifération nucléaire, biologique ou chimique, ni par l'acquisition de capacités balistiques. Il ne possède rien — ni moyens ni projets de recherche — qui amènerait à penser qu'il y voit un intérêt ou qu'il aurait une quelconque intention de s'investir dans le nucléaire militaire. Enfin, la prolifération nucléaire ou d'autres armements de destruction massive n'a jamais été, et n'est toujours pas, une option des politiques de défense de la Tunisie et de la Mauritanie.

---

[323] Albert Legault, « La tentation nucléaire de l'Iran », *Le maintien de la paix*, Bulletin n° 70, octobre 2004.

[324] L'expression « opacité nucléaire » a été inventée par Avner Cohen et utilisée dans son étude *Israel and the Bomb*, Columbia University Press, 1998. Pour une estimation des capacités nucléaires israéliennes, consulter les sites web de la Federation of the American Scientists (http ://www.fas.org/nuke/guide/israel/index.html) et du Center for Nonproliferation Studies of the Monterey Institute of International Studies (http ://www.cns.miis.edu/research/wmdme/israel.htm), consulté le 10 novembre 2007. Voir aussi Amnon Kapelouk, «Israël assume sa bombe», *Le Monde diplomatique*, février 1999, p.19.

[325] Yaïr Evron, «Perception de menace et approche stratégique en Israël», in Bassma Kodmani-Darwish & May Chartouni-Dubarry (dir.), *Perceptions de sécurité et stratégies nationales au Moyen-Orient*, IFRI, Paris, 1994, pp. 163-179.

Cette histoire succincte sur les intentions et les activités nucléaires au Maghreb et au Moyen-Orient est devenue très compliquée à cause de la prolifération des missiles balistiques qui jouent désormais un rôle déterminant dans le déroulement des opérations militaires à distance sans engagement physique. La deuxième guerre du Golfe fut d'ailleurs la démonstration d'une guerre des missiles du fait que l'Irak tira — entre le 17 janvier et le 26 février 1991 — 90 missiles balistiques Scud modifiés sur des cibles en Israël et en Arabie saoudite. Les États-Unis et la Grande Bretagne lancèrent, de leur côté, 288 missiles de croisière Tomahawk sur des cibles irakiennes. Le tableau n° 9 ci-après illustre bien le danger représenté par les missiles pour la sécurité en Méditerranée et au Moyen-Orient.

Tableau n° 9 : Capacités de missiles balistiques des États du Moyen-Orient

Pays	Système	Statut	Portée (km)	Charge utile (kg)	Origine	Remarques
Israël	Jericho-1	O	500	500	L/France	
	Jericho-2	O	1 500	1 000	L/France	
	Jericho-2+	D	2 500	1 000	L	
	Jericho-3	D	4 500	1 000	L	
	Lance (MGM-52)	O	130	450	États-Unis	Peut-être plus en service
	Shavit (SLV)	O	4 500	150-250	L	
Iran	Scud-B	O	300	985	L/Corée du Nord	
	Scud-C	O	500	500	L/ Corée du Nord	
	Shehab-3	O	1 300-1 500	700	L/ Corée du Nord	Capacité opérationnelle d'urgence
	Shehab-4	D	2 000	1 000	L/Russie	
Syrie	Scud-B	O	300	985	L/ Corée du Nord	
	Scud-C	O	500	500	L/ Corée du Nord	
	SS-21	O	70-120	480	Russie	
	M-11?	O	280	500	L/Chine	
	M-9?	O?	600-800	500	L/Chine	
Iraq	Scud-B	O	300	985	L/ Corée du Nord	Quelques douzaines après la guerre du Golfe
	Al Hussein	O	600	500	L/ Corée du Nord	
	Ababil-100	D	150	300	L	
	Al Samoud	D	140	300	L	
	Ababil-50	D	50	95	L	
Égypte	Scud-B	O	300	985	Russie	
Libye	Scud-B	O	300	985	Russie	
	Al Fatih?	D	1 000	500	?	
Arabie saoudite	CSS-2	O	2 600	2 150	Chine	

Légende : D = en développement, O = opérationnel, L = locale

Source : Mohamed Kadry Said, « La prolifération des missiles au Moyen-Orient : un point de vue régional », *Forum du désarmement*, 2/2001, p. 58.

La prolifération d'ADM suscite fréquemment des inquiétudes. Elle débouche sur des relations de dissuasion et crée bien davantage une instabilité dans la région concernée. En plus, elle remet en question l'avenir du TNP, signé

en 1968 et est entré en vigueur en 1970[326]. Dans cette perspective, la prolifération tendra toujours à diminuer la sécurité transatlantique. En plus, les intérêts des pays de l'OTAN dans cette région, notamment les États-Unis, seront toujours en jeu en cas d'utilisation d'AMD ou de menaces de recours à ces armes dans une zone de proximité géographique avec l'Europe, proximité mesurée en fonction de la portée des vecteurs dont disposent les proliférateurs. On peut craindre bien entendu de voir les tensions s'aggravent et échappent à tout contrôle dans une région où Israël est une puissance nucléaire connue et où l'Iran est en passe d'en devenir une autre. Ces deux pays disposent techniquement du plus grand potentiel de missiles.

Au sens politique, la prolifération en général nuit aux intérêts transatlantiques et bouleverse profondément tout rapport de force. À ce sujet, la théorie réaliste soutient qu'un État qui dispose le nucléaire militaire est doté d'une capacité de première frappe qui lui permet de modifier l'équilibre stratégique régional ou international[327]. C'est pourquoi cette menace figure au cœur des préoccupations de l'OTAN qui garde un œil sur ces activités dans cette région.

---

[326] Ce traité forme un régime international en matière d'armement et désarmement s'articulant autour de trois assises : le non-prolifération (art.1 et 2), le désarmement (art. 6) et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire (art.4 : al.1 et al.2). La reconnaissance de l'existence d'un droit des États aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire dans le texte du TNP renvoie à la question des conditions d'exercice de ce droit. A ce titre, les crises contemporaines de prolifération (Iran, Corée du Nord…) ont mis en évidence le risque de voir l'article 4 se transformer en un droit à entrer dans la voie proliférante. Excepté du Pakistan et d'Israël, tous les pays arabes, l'Iran et la Turquie sont signataires du TNP.

[327] Notant en outre que la dissuasion nucléaire est considéré par très grand nombre d'auteurs réalistes comme un facteur d'ordre en raison de l'équilibre de la terreur. Pour Raymond Aron, la dissuasion nucléaire était la seule alternative susceptible de maintenir la paix entre les deux superpuissances pendant la Guerre froide. Kenneth Waltz, quant à lui, a jugé que la prolifération nucléaire pouvait être une avancée positive compte tenu que la paix est devenue le privilège des États qui détiennent l'arme nucléaire et que les guerres se déroulent essentiellement entre ceux qui ne l'ont pas. Scott Sagan et Kenneth Waltz, *The spread of nuclear weapons, a debate renewed*, New York, Norton, 2002.

L'ex-secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, a toujours soutenu que la prolifération est l'un des raisons essentielles pour lesquelles il faut renforcer les relations avec la région méditerranéenne[328]. Dans le cadre du Nouveau Concept Stratégique (NCS), les Alliés estiment que les « *armes nucléaires apportent une contribution unique en rendant incalculables et inacceptables les risques que comporterait une agression contre l'Alliance* ». Ils qualifient d'*extrêmement improbable le recours à l'arme nucléaire pour la résolution d'un conflit à venir, mais demeurent toutefois vigilants en maintenant les forces nucléaires et conventionnelles de l'OTAN à un « niveau minimum suffisant* ». En outre, bien que le NCS considère comme « hautement improbable » une agression conventionnelle de grande envergure dirigée contre une zone territoriale euro-atlantique, néanmoins il n'écarte pas « *la possibilité de l'apparition d'une telle menace à long terme* ».

3. Le PMO, une rationalité marquée par plusieurs contraintes

Le réalisme en tant que modèle de l'acteur rationnel soutient que les rapports interétatiques étant gouvernés par certaines lois objectives ou caractéristiques naturelles immuables, le maintien ou l'évolution de ces rapports n'est possible que s'il est fondé sur la connaissance et la prise en compte des contraintes qui pèsent sur le comportement des acteurs. La préoccupation

[328] Lord Robertson, «NATO and the Mediterranean-Moving from Dialogue Towards Partnership», *Discours du 29 avril 2002*, http ://www.nato.int/docu/speech/2002/s020429a.htm

première des réalistes est donc de comprendre ces contraintes à la lumière d'une observation objective de la réalité politique.

Le PMO en tant que rationalité politique est marquée par plusieurs contraintes. Il a évolué d'une manière régulière depuis son lancement en 1994, avec notamment la mise sur pied en 1997 d'un Groupe de coopération méditerranéenne, mais des obstacles politiques demeurent et les attitudes parmi les Alliés continuent à être ambivalentes. Cela réduit sa capacité d'apporter des réponses pertinentes aux situations complexes qui caractérisent la problématique de la sécurité dans l'espace méditerranéen[329]. Plusieurs raisons expliquent pourquoi le PMO n'a pas encore atteint l'intégralité de son potentiel. Il s'agit d'abord des différences de vue persistantes entre les Alliés sur la meilleure manière de développer ce *partenariat* en raison de leurs intérêts divergents. Puis, la résolution des conflits les plus aigus, en particulier le conflit israélo-arabe. Cela apparaît comme une condition préalable à la tenue d'un véritable partenariat régional, c'est-à-dire, sans avancée significative sur ce dossier, il restera difficile d'engager Israël et ses voisins arabes dans une coopération. Enfin, la perception propre des États-Unis est considérablement grevée par son comportement agressif vis-à-vis de l'Irak et par son soutien « sans faille » à Israël. Or, l'amalgame OTAN-États-Unis est quasi absolu chez les élites locales qui voient le nouveau rôle de l'OTAN en Méditerranée comme la continuation d'une politique d'agression et d'hégémonie américaine.

---

[329] Noureddine Jebnoun, *L'espace méditerranéen : les enjeux de la coopération et de la sécurité entre les rives nord et sud à l'aube du XXI^e siècle.* NATO Defense College Monograph Series n°. 14, 2003, p. 85.

3.1. Les intérêts divergents des Alliés

Les différences de vue persistantes entre les Alliés sur la meilleure manière de développer la coopération avec les pays « hors-zone » accréditent les postulats du réalisme dans la mesure où l'appartenance à une alliance militaire ne dissimule pas les intérêts opposés de ses unités constituantes. En effet, le PMO ne fait pas l'unanimité entre les 26 pays membres de l'OTAN ayant des priorités stratégiques différentes en fonction de leur position géographique et de leurs besoins en matière de sécurité. Des divergences notables existent entre les États-Unis en tant que puissance méditerranéenne, les pays européens ayant une façade sur la Méditerranée et ceux qui accordent plus d'intérêt aux pays de l'Europe de l'Est comme l'Allemagne et la Pologne. Cette situation de manque d'homogénéité au sein de l'Alliance est accentuée par la politique de la porte ouverte ou l'élargissement, qui a conduit à l'émergence des groupes d'intérêts en dépit de la logique communautaire.

Jean-François Daguzan souligne que « l'action de l'OTAN en Méditerranée demeure [...] empreinte d'ambiguïté. On ne sait toujours pas si l'Alliance se justifie pour assurer la stabilité entre ses propres Alliés ou pour faire face à des menaces extra-européennes. Les ambitions des différents acteurs ne sont pas forcément similaires et les membres de l'OTAN ne sont pas intéressés de la même manière à cette politique méditerranéenne » [330]. En d'autres termes,

[330] Jean-François Daguzan (dir.), *Les États-Unis et la Méditerranée*, Paris, Publisud, 2002, p. 164.

l'implication de l'OTAN dans cette région n'échappe pas à la compétition transatlantique entre les États-Unis et les pays européens.

Les États-Unis accordent un intérêt particulier au rôle de l'OTAN en Méditerranée et au Moyen-Orient en raison de la place de cet espace dans le dispositif militaire américain au sud du continent européen. Qu'il s'agisse du maintien d'intérêts économiques, de la lutte contre le terrorisme ou d'éventuelles interventions militaires au Moyen-Orient pour la défense d'Israël et pour assurer la sécurité des monarchies arabes du Golfe, la présence militaire américaine dans la région offre une base de prépositionnement de forces facilitant les opérations en cas de conflit armé. En témoignent la guerre du Koweït en 1990-1991 et l'invasion de l'Irak par les États-Unis en 2003. Pour Marcel Duval, cette vision est construite en termes d'intérêts géopolitiques selon laquelle la Méditerranée :

> « constitue avant tout un corridor prioritaire, tant maritime qu'aérien, vers le Moyen-Orient, et plus particulièrement vers le pétrole du Golfe, où se situe la plus grande réserve prouvée du monde ; mais aussi vers celui de la Caspienne, dont l'évacuation va poser des problèmes géopolitiques de première importance. C'est pourquoi la liberté de circulation tant maritime qu'aérienne en Méditerranée est indispensable pour le bon fonctionnement du commerce international. Celui-ci emprunte la Méditerranée pour 1/6^{e} de son volume et 1/3^{e} du trafic mondial en hydrocarbures. L'intérêt stratégique que portent les États-Unis à ce corridor s'étend aussi, apparemment, à la surveillance de l'arc de crise qui part du Maghreb, traverse le Machrek pour se prolonger à travers du Sud-est asiatique »[331].

En outre, les États-Unis prônent une stratégie de puissance en Méditerranée visant à empêcher l'UE d'y renforcer sa présence. En 1998, Washington a lancé l'initiative économique régionale nord africano-américaine, connue sous le nom de *l'Initiative d'Eizenstat* dont l'auteur est l'ancien sous-

[331] Marcel Duval, « La stratégie américaine en Méditerranée : perception par un français », *Revue Défense Nationale*, octobre 1997, Paris, pp 37-38.

secrétaire d'État au Commerce.[332]. En parallèle, elle développe une politique de pénétration économique au Maghreb, en particulier dans le secteur énergétique en Algérie et en Libye. Bref, cette attitude vis-à-vis de l'Europe s'exerce à travers l'OTAN comme en témoigne l'intransigeance des États-Unis au sujet du commandement en chef des forces navales alliées du Sud-Europe (COMNAVSOUTH), toujours assuré par un amiral américain, tout comme le commandement en chef des forces alliées du Sud-Europe (CINCSOUTH) dont il dépend[333].

Au niveau européen, l'ex-chef de la diplomatie européenne, Javier Solana, voit le rôle de l'OTAN dans cette région comme un soutien aux initiatives d'une UE devant obligatoirement disposer du *leadership* méditerranéen[334], contrecarré par les États-Unis.

Pour la France, le maintien des États-Unis au commandement Sud, manifeste la volonté américaine de maintenir son autorité sur des leviers de pression qui préservent sa propre stratégie dans l'édification du nouvel ordre méditerranéen[335]. La France cherche, pour sa part, à éviter une extension de la zone d'intérêt de l'Alliance et voit avec réserve l'intrusion de l'OTAN,

---

[332] Cette Initiative a pour objet d'accélérer les réformes structurelles et de créer une zone de libre-échange entre les États-Unis et les trois principaux pays du Maghreb, Algérie, Maroc et Tunisie, à l'instar de l'accord de libre échange nord-américaine (ALÉNA). Le Maroc est le seul pays ayant conclu en 2003 avec les États-Unis un tel accord permettant le démantèlement des barrières au commerce et à l'investissement. Gregory W. White, « Free Trade as Strategic Instrument in the War on Terror ? The 2004 US-Moroccan Free Trade Agreement », *The Middle East Journal*, n° 4, vol. 59, 2005, pp. 597-616.

[333] Pour un exposé détaillé, voir Sami Makki « Projection de puissance des États-Unis dans le Sud : Caraïbes, Méditerranée, Grand Moyen-Orient » ; dans Saïda Bédar et Maurice Ronai (dir.), *Le débat stratégique américain 1998-1999. Défis asymétriques et projection de puissance,* Cahiers d'Études Stratégiques n° 25, 2e trimestre 1999.

[334] Javier Solana, « NATO and the Mediterranean », *Mediterranean Quarterly*, printemps, 1997, op. cit., pp. 11–20.

[335] Abderraouf Ounaies, « Sécurité et partenariat en Méditerranée », *Revue Défense Nationale*, janvier 2001, p.78.

notamment dans les pays du Maghreb auprès desquels elle est traditionnellement très engagée. C'est dans cette perspective que la France souligne fréquemment que, d'une part, son rôle dans cette région demeure l'une des priorités politiques et stratégiques de son action extérieure et que, d'autre part, le dialogue 5 + 5 est le cadre le mieux adapté pour débattre les politiques de sécurité des pays de la Méditerranée occidentale, et les coordonner[336]. Par contre, la Grande-Bretagne soutient, en priorité, le nouveau « rôle globalisé » de l'Alliance Atlantique menée par les États-Unis, que ce soit en Méditerranée et au Moyen-Orient ou ailleurs. Ce soutien s'inscrit, d'une façon générale, dans la ligne traditionnelle de sa politique étrangère qui, elle, s'articule autour de trois dimensions évoquées par Churchill : l'Europe, la relation transatlantique et le Commonwealth. Pour l'Espagne, il s'agit d'abord d'un problème de souveraineté touchant Gibraltar et le conflit territorial avec le Maroc. Ce pays met également en avant la question de l'immigration clandestine, la sécurité énergétique et la course à l'armement dans la région. Ainsi, appelle-t-elle à un renforcement du rôle de l'OTAN et de l'UE dans la lignée d'une approche de sécurité globale telle que décrite par la Conférence de Barcelone pour une région qui figure traditionnellement dans les priorités de sa politique étrangère. De son côté, l'Italie qui fait du dialogue et de la coopération avec la Méditerranée une priorité de son action, est préoccupée par le maintien d'une position centrale favorisant ses relations historiques et économiques avec l'Égypte et surtout la Libye. L'intérêt du Portugal réside dans la nécessité d'être partie prenante du système euro-méditerranéen et euro-africain et des espoirs de

[336] Thomas Pierret et Kassim Bouhou «France et OTAN au Maghreb» in André Dumoulin (dir.), *France-OTAN : vers un rapprochement doctrinal ? Au-delà du 40ème anniversaire de la crise franco-atlantique*, Coll. "RMES", Bruylant, Bruxelles, 2006. pp. 273-288.

prospérité qu'il recèle. Quant à la Grèce, elle est plus concernée par le problème de Chypre et celui de la souveraineté en mer Égée face aux pressions turques sur les îles proches d'Anatolie[337].

En somme, on pourrait dire que ce rôle régional de l'OTAN est un autre domaine où se croisent et se heurtent les intérêts divergents entre Européens et Américains. Ces différents points de vue qui opposent les pays membres de l'OTAN entravant toute coordination globale et devient particulièrement difficile pour l'Alliance, selon Borgomano Loup, de proposer autre chose qu'une sorte de « *shopping list* » d'activités sans lien les unes avec les autres, ce qui limitera l'efficacité du PMO et de l'ICI et les rendent modestes[338].

3.2. L'obstacle du conflit israélo-arabe

Le problème israélo-arabe est un élément majeur et déterminant pour la résolution de l'équation sécuritaire au Moyen-Orient dans la mesure où la guerre du Golfe, le déclenchement de la deuxième Intifada en 2000 et l'occupation américano-britannique de l'Irak ont largement démontré à quel point ce conflit pèse sur les politiques des pays arabes participant au PMO et à l'ICI. Cependant, bien que ceux-ci consistent en la recherche de la stabilité, ils ne proposent aucun engagement auprès des États arabes et d'Israël afin de les aider à décider de la voie par laquelle ils s'orienteront vers la négociation de paix. Cette stabilité, comme finalité de l'engagement de l'OTAN, fait l'objet de vives réserves compte

[337] Sur ce sujet voir Argyrios K. Pisiotis, « L'OTAN et la persistance du conflit gréco-turc », *Politique étrangère*, vol. 58, n° 4, 1993, pp. 905-918.
[338] Laure Borgomano Loup, « Jeux de Rôles au Moyen-Orient », op.cit., p. 50.

tenu qu'on ne peut envisager une réelle stabilité et une sécurité commune sans tenir compte des facteurs géopolitiques exogènes qui continueront à influer sur le devenir de la Méditerranée et du Moyen-Orient.

Rémy Leveau, spécialiste français du monde arabe, estime, pour sa part, que le projet de l'OTAN doit tenir compte des entreprises complémentaires et concurrentes qui structurent cet espace dans divers processus de sortie de conflits[56], notamment le conflit israélo-arabe. Cependant, ce conflit est, sans doute, le plus complexe et le plus difficile à dénouer à cause de l'occupation israélienne des territoires arabes, de la non-création d'un État palestinien indépendant et de l'engagement des États-Unis d'assurer constamment l'avance militaire d'Israël (*military edge*) sur l'ensemble des capacités militaires arabes[59]. Ces éléments rendent difficile le fait de concevoir des relations de confiance entre Israël et ses voisins arabes. Or, l'OTAN rencontre une grande difficulté qui est de trouver une solution offrant des garanties de sécurité à Israël tout en ne portant préjudice ni à l'Autorité palestinienne, ni à la Syrie, ni au Liban et à tous les pays arabes qui sont directement concernés par ce conflit. Toutefois, les pays du Maghreb qui ne se trouvent pas sur la ligne de confrontation directe avec Israël participent avec ce dernier aux activités militaires et politiques menées sous les auspices de l'OTAN et ce, en dépit du mécontentement de la majorité de leur population qui s'oppose à toute sorte de normalisation avec l'État hébreu. Trois

---

[56] Rémy Leveau, « La France, l'Europe et la Méditerranée », *Politique étrangère*, n° 4, 2002, p. 1026.

[59] Les retombées du conflit arabo-israélien sont traitées dans un important article de : Abdel Monem Said Aly and Mohamed Kadry Said, *NATO and South Mediterraean in search of a concert for moderation, cooperation and peace*, International seminar "From dialogue to partnership. Security in the Mediterranean and NATO: future prospects", Rome, Italian Parliament, 30 septembre 2002, pp. 13-19.

pays maghrébins, Maroc, Tunisie et Mauritanie, sont considérés des points de vue israélien et américain parmi « les arabes modérés ». Le Maroc et Israël ont entamé des relations diplomatiques à un niveau subalterne[339], mais Rabat les a suspendues après le déclenchement de la seconde Intifada en 2000. De plus, au cours de la même année et pour la même raison, la Tunisie a gelé ses relations — qui avaient été établies en 1996 sous forme d'un « bureau d'intérêt » à Tel-Aviv[340]. Par contre, cet événement de la répression israélienne de l'Intifada n'a pas mené la Mauritanie à suspendre ses relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs avec Israël, établies en octobre 1999.

Lors de la conférence annuelle sur la politique de sécurité, qui s'est tenue à Munich, les 4 et 5 février 2006, l'ancien Premier ministre espagnol, Jose-Maria Aznar, a proposé d'élargir l'OTAN à Israël[341]. De même, le ministre italien de la Défense, Antonio Martino, a également plaidé en faveur de l'intégration d'Israël à l'OTAN[342]. Les Pays-Bas ont, pour leur part, suggéré que l'OTAN déploie une force d'interposition en Palestine. Plusieurs analyses proposent même de faire de l'OTAN le lieu de contact et de dialogue entre Israël et les pays arabes qui le souhaitent. Thomas Friedman soutient que le parapluie de l'OTAN va rendre Israël moins réticent à faire la paix[343]. Toutefois, cette idée d'adhésion n'est pas

---

[339] Israël a ouvert un bureau de liaison à Rabat en 1994, et le Maroc à Tel-Aviv en 1995.

[340] Rappelons que le premier président de la Tunisie indépendante, Habib Bourguiba, est le premier dirigeant arabe à appeler à la reconnaissance d'Israël par les pays arabes dans un discours prononcé à Jéricho le 3 mars 1965. De son côté, le Roi Hassan II avait reçu au Maroc le premier ministre israélien, Shimon Pères, en 1986.

[341] Fundación para el Análisis y los Estudios Sociales (FAES), *NATO : An Alliance for Freedom*, Madrid, 2005, p.40.

[342] Julie Decroix, « Israël dans l'OTAN, une union irrésistible ? », *The Middle East Review of International Affairs (MERIA)*, vol. 2, n° 1, janvier 2007, p. 52.

[343] Thomas L. Friedman, « Expanding Club NATO » *New York Times*, 26 octobre 2003. Ce type d'analyse n'occulte pas le fait que l'adhésion d'Israël à l'Alliance créerait une obligation pour tous

partagée par tous les membres de l'Alliance et ne fait pas partie de l'agenda d'élargissement de cette dernière. Lors d'une visite en Israël au mois de février 2005, M. de Hoop Scheffer a énuméré les conditions préalables qu'il convenait de satisfaire avant que l'OTAN ne puisse envisager d'apporter une quelconque contribution au règlement du conflit israélo-palestinien. À ce propos, il a notamment cité un accord de paix durable entre les deux parties, un autre accord quant à l'intervention de l'OTAN et une demande conjointe en ce sens, ainsi qu'un mandat de l'ONU qui servirait de base légale à l'opération alliée. Toutefois, par sa structure et ses missions, l'OTAN n'est pas l'enceinte appropriée pour débattre d'un accord de paix.

3.3. La perception de l'OTAN dans le monde arabe

La dernière contrainte qui pèse sur l'engagement militaire et politique de l'OTAN est l'image de celle-ci dans le monde arabe. Cette contrainte corrobore le paradigme réaliste qui voit dans l'opinion publique un obstacle à la bonne conduite diplomatique et qui soutient que seule l'étude des facteurs externes est pertinente pour l'examen de la politique étrangère. Machiavel souligne que la rue pense différemment des palais et Morgenthau regrette l'influence néfaste exercée par une opinion publique volatile sur la prise de décision stratégique et précise que les masses veulent des résultats immédiats par contre l'homme d'État doit avoir une vision à long terme.

---

les autres États membres de porter secours à l'État juif s'il était attaqué par l'Iran, la Syrie ou le Hezbollah.

Dans le cas les pays arabes participant au PMO, le seul acteur habilité à élaborer la politique étrangère et de sécurité sont les élites dirigeantes et l'opinion publique ne joue qu'un rôle secondaire. En d'autres termes, la participation de ces pays au PMO pourrait-elle être présentée comme un projet purement étatique compte tenu que la gestion de ce *partenariat* se limite exclusivement aux administrations nationales et aux instances de sécurité de l'État, soucieuses avant tout de défendre les intérêts des élites dirigeantes. L'État est donc l'unité de base et seul gardien de l'intérêt national.

Soulignant que les élites dirigeantes au sud de la Méditerranée nourrissent de graves doutes et une grande méfiance à l'égard des activités de sécurité et de défense des pays du Nord — comme les Forces Eurofor et Euromarfor et le développement de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). C'est pourquoi, l'OTAN s'est employée, dans son *partenariat méditerranéen*, à intensifier le dialogue, à accroître la transparence et à encourager d'autres formes d'échanges afin de susciter une plus grande confiance et d'amener à une meilleure compréhension de sa transformation. On pourrait dire qu'actuellement l'attitude vis-à-vis l'OTAN, grâce à cette politique de rapprochement, est généralement positive parmi les gouvernements en place.

Cependant, cette attitude ne coïncide pas avec celle d'une grande part de la population. Pour les élites partisanes, certaines composantes de la gauche marocaine ont réclamé, lors de la réunion de l'OTAN au niveau des Ambassadeurs à Rabat en avril 2006, « la non-implication du Maroc dans toute stratégie impérialiste et dans toute normalisation avec Israël qui continue à

bafouer les résolutions de l'ONU, les exigences de la paix et les droits nationaux imprescriptibles du peuple palestinien »[344]. De même, les mouvements islamistes, qui sont très critiques envers l'Occident, s'opposent à la coopération avec l'OTAN, considérée comme un instrument pour maintenir l'hégémonie américaine sur le monde arabe. Par exemple, le parti de la justice et de développement (PJD), parti islamiste modéré, soutient plutôt l'action du Maroc dans le cadre du dialogue 5 + 5 que la coopération avec l'OTAN[345].

La perception de l'opinion publique au Maghreb et dans les autres pays arabes du Golfe participant à l'ICI demeure, quant à elle, hostile et mécontente de voir leurs pays s'associer à une OTAN dominée par les États-Unis[346]. Dans ce contexte, cette coopération est perçue par l'opinion publique comme un projet néocolonial. Il convient de rappeler que ces deux initiatives, le PMO et l'ICI, sont lancées dans le sillage d'interventions militaires américaines au Moyen-Orient. Les guerres contre l'Irak et leurs conséquences, qui ont fortement marqué les mémoires des peuples arabes, ont été vécues comme une « croisade » de l'Occident contre un pays arabe et musulman. Dans tous ces pays, l'opinion publique considérait comme injuste le nouvel ordre international et a donc soutenu Saddam Hussein contre l'opération « Tempête du désert » lors de la guerre du Golfe (1990-1991), perçue comme une tentative de destruction d'un pays arabe puissant. De même, l'opinion publique était opposée à la troisième guerre du Golfe et à l'invasion américaine de l'Irak en 2003. Cette perception

[344] Il s'agit de la position de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH), la voie démocratique et le parti de l'avant-garde démocratique socialiste.
[345] Voir son *Programme électoral 2007*, http://www.pjd.ma/images/jjd/Prog_Electoral.pdf
[346] Shimi Mustapha, « Peurs et malentendus : la vision du Sud » in J-F Daguzan et R. Giradet, *La Méditerranée : nouveaux défis, nouveaux risques*, pp. 62-63.

confirme donc les tendances qui caractérisent ces opinions depuis le début des années 1990. Selon Leveau et Mohsen Finan, l'Occident est accusé :

> « d'adopter "deux poids, deux mesures" dans un ordre international injuste qui marginalise ou, pire encore, qui s'organise contre le Sud, qui serait perçu comme la nouvelle menace. Le courant dominant des opinions intellectuelles, des sondages quand ils existent et même des prises de positions officieuses des milieux dirigeants peuvent se schématiser sous la forme d'une version de la thèse choc des civilisations »[347].

Par ailleurs, l'amalgame évident États-Unis/OTAN dans les pays arabes, le sentiment anti-américain et la question du soutien américain inconditionnel à Israël devraient limiter les effets stratégiques à des relations perspectives[348]. Les régimes politiques arabes avec lesquels l'OTAN est en relation d'intérêt commun manquent de légitimité démocratique et sont partout confrontés à des contestations populaires qui exigent d'eux qu'ils prennent position face à des causes jugées importantes pour le monde arabe. Cependant, la position populaire n'a pas conduit à limiter les capacités d'allégeance de plusieurs dirigeants arabes à l'égard des États-Unis. Or, l'OTAN ne pourra jouer un rôle important qu'à la condition que son image dans la région soit améliorée. Ainsi, le PMO a fixé comme objectif de forger une perspective commune en matière de sécurité dans la région méditerranéenne et de renforcer la confiance sur la base d'une analyse profonde des actuelles craintes en matière de sécurité. Les Alliés et les partenaires sont d'accord pour considérer que :

---

[347] Rémy Leveau et Khadija Mohsen Finan, *Le Maghreb après le 11 septembre*, note de l'Ifri, no.44, Paris, 2002, p.8.

[348] Jean François Daguzan, « Le dialogue de L'OTAN sur la Méditerranée », in Martin Ortega (dir.) « The future of the euro-mediterranean security dialogue », *Cahiers de Chaillot*, n° 14, 2000. http ://www.iss-eu.org/occasion/occ14.html

> « la meilleure manière d'y parvenir réside dans un effort de diplomatie publique conjointe. Un tel programme viserait à assurer une meilleure compréhension de la transformation de l'OTAN et de ses politiques actuelles [...] en sensibilisant davantage les populations aux éléments positifs que peut offrir le partenariat avec l'OTAN et en dissipant tout malentendu sur l'Alliance parmi les opinions publiques [...] »[349].

L'action de l'OTAN dans le domaine de la gestion de l'image touche à la coopération dans des activités de maintien de la paix et de gestion des crises, les activités de planification d'urgence dans le domaine civil et des activités d'information de l'opinion publique. Toutefois, cette stratégie de diplomatie publique n'a pas réussi à apaiser les frustrations arabes ni à faire accepter cette organisation comme un acteur crédible chez les élites non dirigeantes. L'absence de cette vision positive de l'Autre — condition indispensable pour établir un partenariat équilibré — s'explique, en premier lieu, par l'absence d'un engagement réel de la part des membres de l'OTAN à résoudre les conflits les plus aigus au Moyen-Orient, notamment le conflit israélo-palestinien et la situation en Irak. En deuxième lieu, elle s'explique aussi par l'idée coordinatrice du PMO, à savoir la crainte des nouvelles menaces. À ce sujet, Borgromano-Loup estime que :

> « le maintien d'une rhétorique perçue comme particulièrement agressive et dangereuse. En dépit de la fin de la Guerre froide, l'OTAN continue à parler essentiellement en termes de *menaces* et de *risques* [...] Cette rhétorique guerrière, que nous percevons à l'Ouest comme purement défensive, témoigne en réalité d'une vision *hobbesienne* du monde et place les Alliés dans une sorte de posture défensive/agressive permanente. Ce faisant, ils décrédibilisent leur offre de bons services de coopération»[350].

---

[349] N. de Santis, « Ouverture à la Méditerranée et au Moyen-Orient élargi », op. cit.
[350] Laure Borgromano-Loup, « Jeux de rôles au Moyen-orient : l'OTAN, la Méditerranée et le Moyen-Orient », op.cit., p.52.

4. Le PMO, une manifestation du rôle de l'*hégémon*

À la lumière toujours des grilles de lecture du paradigme réaliste, qui est liée directement à la problématique de puissance et à la domination universelle des États-Unis, le PMO soulève inévitablement la question de l'autonomie de l'OTAN en tant qu'institution internationale et le rôle que y joue les États-Unis en tant que *hégémon*.

4.1. L'*hégémon* et les institutions internationales

À la différence de l'approche néo-institutionnaliste qui voit dans l'action des institutions internationales les conditions de mise en œuvre d'une gouvernance globale indépendante des États, les réalistes citent l'exemple de l'OTAN pour montrer à quel point ce sont les États qui façonnent et déterminent l'action des organisations internationales et non pas l'inverse. L'OTAN est souvent présentée comme l'instrument qui véhicule la puissance américaine et sa conception de la sécurité[351]. Rappelons que le maintien de l'OTAN après la fin de la Guerre froide et sa politique d'élargissement ne s'expliquent pas par son autonomie, mais plutôt par les visions hégémoniques des États-Unis dans le monde. Cette constatation incombe de définir le concept de l'hégémonie et d'analyser la place de l'OTAN dans la politique de puissance américaine.

[351] Paul-Marie De La Gorce, « L'Alliance atlantique, cadre de l'hégémonie américaine », *Le Monde diplomatique*, avril 1999, pp.4-5.

Le concept d'hégémonie renvoie à l'État leader ou dominant qui exerce un rôle hégémonique lui permettant de conduire le système international à son profit et à celui de ses alliés[352]. La situation de suprématie incite l'*hegemon* à dominer les institutions internationales et à neutraliser toutes les puissances rivales (*peer competitor)*. Pour les réalistes l'État leader évolue dans un système anarchique et impose sa force par ses capacités militaires et économiques. Il ne ménage pas ou ne manifeste pas le désir de produire des gains collectifs internationaux. Cela ne signifie pas que la théorie réaliste rejette complètement le multilatéralisme et renonce à la coopération internationale. Charles Kindleberger, l'un des tenants de la théorie de la stabilité hégémonique, élaborée au cours des années 1970-1980, estime que la stabilité du système international n'est fonctionnel que s'il est endossé par un *leader* qui détient la majeure partie des ressources dans le monde[353]. Pour Robert Gilpin, ce rôle sécuritaire au niveau international peut être assuré par *l'hegemon* qui, seul, dispose de la puissance nécessaire pour supporter les coûts de fourniture des biens collectifs[354].

4.2 . Le rôle dominant des États-Unis au sein de l'OTAN

Dans cet ordre d'idées, David souligne que « l'hégémonie américaine actuelle est, de l'avis d'une majorité d'auteurs réalistes, exceptionnelle et inégale

[352] G. Arrighi, « The Three Hegemonies of Historical Capitalism », dans S. Gill (dir.), *Gramsci, Historical Materialism and International Relations,* Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p.150.
[353] Charles Kindleberger, *The World in Depression 1929-1939*, Berkeley, University of California Press, 1973.
[354] Robert Gilpin, *US Power and the Multinational Corporation*, New York, Basic Books, 1975.

dans l'histoire. Elle détermine très largement l'agenda et les mécanismes sur lesquels est fondé l'ordre international »[355], y compris l'OTAN. Le néolibéral Joseph Nye exprime une idée semblable quand il soutient que les États-Unis maintiennent une position prédominante non seulement grâce à leur puissance militaire, mais aussi parce qu'ils détiennent des ressources en termes de *soft power* touchant l'économie mondiale, les sciences et la technologie, ainsi que la culture à l'échelle de la planète[356].

Les ambitions hégémoniques de la puissance américaine se traduisent ouvertement dans le rôle que joue l'OTAN dans les relations internationales. Force est de constater que l'OTAN n'est pas autre chose qu'une superstructure militaire dominée par les États-Unis, structure qui s'affaiblit avec l'élargissement et la multiplication des divergences fondamentales de vues entre les deux rives de l'Atlantique. L'OTAN est, à ce titre, un reflet fidèle des politiques hégémoniques des États-Unis dans le monde. Plusieurs exemples expliquent que l'OTAN demeure un instrument dans les mains des États-Unis pour garantir l'ordre hégémonique mondial. Rappelons, d'abord, que – historiquement- les États-Unis sont la base même de l'organisation et que la structure politique et militaire de celle-ci favorise la domination américaine. Ensuite, le processus décisionnel au sein de l'OTAN reflète des rapports de force dans lesquels les États-Unis exercent des pressions pour soutenir davantage leurs intérêts compte tenu que chaque État en théorie dispose d'un droit de vote (principe d'égalité). De plus, le partage des

---

[355] Charles-Philippe David, *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, op.cit., p. 78.
[356] Joseph Nye,*The Paradox of American Power: Why the World's Only Superpower Can't Go it Alone,* New York, Oxford University Press, 2002, pp. 8-9.

fonctions politiques et militaires affirme la domination américaine du fait que par tradition le poste de Secrétaire général – la plus haute fonction politique- est confié aux Européens et que par contre les commandements militaires – qui constituent l'axe central du processus décisionnel de l'Alliance - sont dirigés par des Américains. Enfin, le rôle globalisé de l'OTAN depuis la fin de la Guerre froide sert de plus en plus les intérêts américains, notamment les missions de gestion de crise.

Les États-Unis occupent donc une position centrale au sein de l'OTAN et le rôle de celle-ci dépend essentiellement de son attitude au sein et vis-à-vis de l'organisation, situation qui conduit certains pays membres – notamment la France- à mettre en question « le leadership » américain de l'Alliance. En outre, l'Alliance atlantique est un instrument de l'hégémonie américaine pservant de bloquer le développement d'une politique de défense commune européenne visant à établir une autonomie vis-à-vis le recours aux forces américaines. Dans un rapport annuel au Président et au Congrès, le secrétaire d'État américain à la défense, William Cohen a souligné que « l'OTAN élargie et placée sous le leadership des États-Unis, demeure l'organisation militaire prééminente en matière de promotion de la stabilité et de la sécurité »[357].

[357] William Cohen, Secrétaire d'État à la défense, « Rapport annuel au Président et au Congrès », 2000, page 9.

4.3. Le rôle de l'OTAN en Méditerranée au service de la puissance américaine

Les adaptations intervenues au sein de l'OTAN pour donner à la Méditerranée une place importante dans ses stratégies d'ouverture sur le « hors zone» après la fin de la Guerre froide, l'évolution du *dialogue* méditerranéen vers un partenariat après le 11 septembre et le lancement de l'ICI en 2004 démontrent une volonté pour renforcer le leadership américain en Méditerranée et au Moyen-Orient. Le rôle de l'OTAN dans cette région s'inscrit dans la vision de l'affirmation de la puissance américaine contenue dans *National Security Strategy* [358]. Or, le PMO n'est qu'un instrument de puissance à travers lequel les États-Unis servent ses intérêts stratégiques dans cette région dont l'élément central est l'approvisionnement en pétrole, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. C'est pour cette raison que les États-Unis étaient parmi les plus motivés à établir ce *partenariat* et accordent actuellement un intérêt particulier à son développement.

En effet, la lecture des évolutions politiques au Moyen-Orient depuis le début des années 1990 et quelques mois après la fin de la guerre du Koweït révèle qu'il y a une nouvelle donne géopolitique régionale caractérisée par l'affirmation de la suprématie américaine[359]. La gestion des affaires au Moyen-Orient, surtout

---

[358] The White House, *National Security Strategy of the United States of America*, 2002, op.cit., p.5.

[359] Philippe Droz-Vincent, « Du 11 septembre 2001 à la guerre en Irak: les nouvelles frontières du Moyen-Orient », *a contrario*, vol. 3, n° 2, 2005, pp. 110-129; Bruno Tertrais, « La guerre américaine, guerre sans fin ? », *Études*, 2004/4, Tome 400, pp. 453-463; Anthony Cordesman, « La sécurité en Occident et le Grand Moyen-Orient » in *Ejournal-USA*, juin 2004, http://usinfo.state.gov/journals/itps/0604/ijpf/frcordes.htm

le conflit israélo-arabe, revient exclusivement aux États-Unis[360]. C'est vers le Moyen-Orient que s'oriente en priorité l'engagement militaire américain. Au-delà des trois menaces mentionnées précédemment, les États-Unis veillent à la survie d'Israël dans un environnement hostile à son existence, au soutien des pays arabes sunnites modérés et à la neutralisation d'une puissance montante ou potentiellement menaçante, à savoir l'Iran. Ce dernier est présenté comme la principale source de déstabilisation de cet ordre régional américain. C'est dans ce contexte de jeu de maximisation de la puissance où se place le rôle de l'OTAN en Méditerranée et au Moyen-orient, rôle exprimant la stratégie et l'orientation des instances dirigeantes aux États-Unis.

[360] Brahim Saidy, « Le sommet d'Annapolis sur le Moyen-Orient : les limites du nouvel optimisme », *Points de mire,* Centre d'Études des politiques étrangères et de sécurité (CEPES), vol. 9, n° 5, 26 mai 2008.

Chapitre VI

BANDWAGONING, DILEMME DE LA SÉCURITÉ ET PRIMAT DE L'INTÉRÊT NATIONAL DANS LES ENJEUX POLITIQUES ET LES ATTENTES MILITAIRES DES PAYS DU MAGHREB

Ce chapitre focalise sur les stratégies nationales en matière de défense et de sécurité des pays du Maghreb. L'attachement rationnel des pays du Maghreb à coopérer avec l'OTAN dans le cadre de son *partenariat méditerranéen* s'explique par trois concepts appartenant au paradigme réaliste : l'intérêt national, le dilemme de la sécurité et la stratégie de ralliement (bandwagoning). Les enjeux politiques et militaires en découlant ont comme conséquence l'échec de construire un système régional et de développer une perception commune de la menace. L'OTAN pour les pays du Maghreb n'est qu'un fournisseur de services qui répond d'une façon plus adaptée à leurs besoins militaires et sécuritaires mieux que les autres initiatives oeuvrant en Méditerranée.

Cependant, l'action de l'OTAN en Méditerranée est caractérisée par une approche pragmatique manifestant une grande prudence vis-à-vis les sensibilités politiques au Maghreb. Cette approche consiste à se focaliser sur les besoins de chaque pays en matière de défense et de sécurité afin que tous les partenaires puissent agir dans un cadre multilatéral d'intérêts communs tout en laissant de côté les questions de blocage politique (Sahara occidental, conflit territorial entre le Maroc et l'Espagne...). D'une façon générale, le PMO incarne donc un cadre de conjonction des intérêts nationaux des pays y adhérant et représente une communauté d'intérêts matériels en dépits de la différence des cultures de sécurité entre les pays du Maghreb et celle des membres de l'Alliance, réalité qui apparaît clairement dans la divergence du régime de relations civilo-militaires.

1. Le comportement rationnel des pays du Maghreb

1.1. Le primat de l'intérêt national

La participation des pays du Maghreb au PMO illustre bien que la défense de l'intérêt national est d'une importance primordiale pour leur sécurité. Cet intérêt est, essentiellement, celui qui permet d'assurer la souveraineté étatique, l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale, la continuation de la vie politique et la protection de la population. Ces priorités guident par excellence l'action politique extérieure de ces pays et leurs stratégies de sécurité. De point de vue de Hans Morgenthau, ces priorités représentent le «minimum irréductible que la diplomatie doit défendre avec puissance et détermination»[361]. Pour George Kennan, un gouvernement doit consacrer convenablement ses engagements et ses initiatives avec les capacités dont il dispose en réalité pour défendre ses intérêts nationaux[362].

En fait, les pays du Maghreb, depuis leur accès à l'indépendance à partir des années 1950, furent surtout préoccupés par la défense de leur territoire à cause des conflits territoriaux hérités de la période coloniale et qu'ils se poursuivent jusqu'à présent. Ainsi, la menace régionale devint la règle de conduite et l'idée dominante de leurs stratégies de sécurité nationale qui se limitent à la défense

[361] Morgenthau, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, op.cit., pp.552-553.
[362] Kennan F. George, *At a Century's Ending : Reflections 1982-1995*, New-York, Norton, 1996, pp. 270-279.

militaire de l'État et de sa souveraineté avec comme but ultime celui de garantir la survie de l'État. L'objet de référence de la sécurité est donc l'État. C'est pourquoi, le militaire demeure l'instrument de la puissance de l'État. Cela signifie l'attachement aux méthodes de la *hard security* par le biais du renforcement de la coopération militaire avec plusieurs pays membres de l'OTAN et autres comme la Russie, en particulier, pour l'Algérie et la Libye. Malgré l'apaisement des relations intermaghrébines et la transformation de la conjoncture internationale entraînée par la fin de la Guerre froide, cette définition de l'intérêt national n'a pas fait l'objet d'un changement ni d'un réajustement.

Les pays du Maghreb attendent de l'OTAN des garanties pour leur autonomie territoriale et un rôle efficace et équilibré dans la résolution des conflits régionaux. À ce niveau, il y a le conflit du Sahara occidental qui entrave la construction maghrébine, le conflit territorial entre le Maroc et l'Espagne, l'accumulation des arsenaux militaires et les tensions entre les pays. La question est de savoir comment l'OTAN devra veiller à ne pas contribuer à aggraver les déséquilibres régionaux et comment va-t-elle éviter que ces conflits et leur résolution ne deviennent pas des conditions entravant la mise en œuvre de son *partenariat méditerranéen* ?

1.2. Le dilemme de la sécurité (*security dilemma*)

La configuration des rapports de force et la nature anarchique du système international entraînent ce que J. Herz l'appelle « le dilemme de la sécurité » : une

spirale action-réaction entre deux ou plusieurs États qui ne sont pas nécessairement ennemis, mais tout simplement méfiants les uns envers les autres. Cette notion prend acte du fait que les tentatives visant à assurer la sécurité de l'État A peuvent avoir pour conséquence - sans qu'il y ait intention - d'augmenter le sentiment d'insécurité de l'État B, car chaque État interprète ses propres mesures comme défensives et celles des autres comme potentiellement menaçantes. Ainsi quelle que soit la réponse qu'ils choisissent, ils ne trouveront pas de sortie à leur dilemme. Soit ils choisissent d'interpréter la décision de l'État initiateur comme défensive, et du coup ils ne font rien, mais ne sont jamais sûrs de ne pas s'exposer au risque d'agression de la part de ce dernier. Soit, au contraire, ils interprètent la décision de l'État initiateur comme offensive, et alors ils décident d'augmenter à leur tour leurs capacités de défense, mais sans jamais être sûrs que ce faisant ils ne suscitent pas en contrepartie une nouvelle réaction du premier État[363].

Cette notion du *dilemme de la sécurité* permet de comprendre les relations intermaghrébines, en particulier, entre l'Algérie et le Maroc qui se trouvent dans une situation de rivalité où chacun cherche à être plus puissant que son voisin. Les suspicions résultant de ce dilemme font que ces deux pays possèdent des perceptions, des attentes et procèdent à des extrapolations qui vont dans le sens d'un dilemme de la sécurité dans leurs relations. À travers le renforcement des capacités militaires, l'Algérie et le Maroc cherchent à équilibrer (*balancing*) la menace que pourrait représenter par rapport à l'autre dans la région pour trouver

[363] John Herz, « Idealist Internationalism and the Security Dilemma »,*World Politics*, vol. 2, n° 2, janvier 1950, pp. 157-180.

un équilibre des forces et chercher également des garanties de sécurité dans un partenariat avec l'OTAN.

Ce *dilemme de la sécurité* a imposé aux États du Maghreb de limiter l'interdépendance entre eux dans tous les domaines et a plongé la région dans une course d'armement qui ne fait qu'accentuer les problèmes économiques et renforcer les causes inhérentes d'instabilité au Maghreb compte tenu que ce dilemme s'est développée sur un fond de différends politiques non résolus et de conflits militaires.

1.3. La stratégie de ralliement *(bandwagoning)*

Les réalistes classiques n'évacuent pas le concept de *bandwagoning* de leur schéma de pensée. C'est A. Wolfers qui l'a forgé, pour la première fois, dans son étude *The Balance of Power in Theory and Practice*[364]. Il s'agit d'un train où la locomotive est la grande puissance puis les autres se rallient comme c'est le cas pour l'OTAN, qui ne cesse de s'élargir depuis la fin de la Guerre froide. Les États, et le plus souvent les plus faibles, rejoignent le camp *bandwagon* d'une puissance dominante dans l'espoir d'obtenir certains avantages[365]. D'après Schweller, l'un des fondateurs du réalisme néoclassique, les États auront plutôt recours à une stratégie de *bandwagoning* et favorisent des alliances avec un État ou une coalition d'États puissants quand leur objectif est avant tout la recherche

[364] Arnold Wolfers, « The Balance of Power in Theory and Practice», in A. Wolfers, *Discord and collaboration : Essays on International Politics*, Baltimore, The Johns Hopkins University, 1962.
[365] Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, op.cit., pp. 135-136.

d'un gain ou un bénéfice plus que celle de la sécurité[366]. De son côté, Stephen Walt interprète les alliances en soulignant qu'en présence d'une force hégémonique, les États se rallient à la puissance la plus protectrice pour optimiser leur sécurité[367], c'est-à-dire, au camp du plus fort « non pas par la crainte d'une menace, mais par l'opportunité du profit»[368].

Dans cette perspective, la participation des pays du Maghreb aux PMO s'inscrit dans le *bandwagoning* vers la puissance américaine qui domine le système otanien. La modestie de leurs moyens de sécurité et de défense les contraint à s'allier avec les États-Unis qui, de leur côté, déploient des efforts pour assurer leur position dominante dans le monde, même si cela entraîne moins de sécurité pour leurs alliés européens. À ce sujet, Dominique David souligne que l'OTAN est intéressante pour les pays du Maghreb :

> « car c'est une structure militaire déjà opérationnelle contrairement à l'Europe, pleine de bonne volonté, mais pas encore une structure militaire. En réalité, il n'y a pas une raison qui pousse ces pays à se rapprocher de l'OTAN mais de multiples raisons qui ont toutes en commun le poids décisif que les États-Unis ont dans la région. Pour le Maroc, cela se joue sur fond de coopération économique, d'investissements américains, de partenariat de libre-échange et sur des tentatives de résolution de la crise du Sahara occidental. De leur côté, les États-Unis s'intéressent bilatéralement au Maroc, un de leurs partenaires privilégiés, à l'Algérie qui devient un pays-clé depuis qu'il a retrouvé sa stabilité et à Israël, point d'appui traditionnel de leur stratégie. L'OTAN est donc le paravent politique des rapports bilatéraux que les pays du Maghreb entendent développer avec les États-Unis »[369].

---

[366] Randall Schweller, « Bandwagoning for Profit: Bringing the Revisionist State Bach In », *International Security*, vol. 19, n° 1, été 1994, pp. 88.
[367] Stephen Walt, *The Origins of Alliances*, London, Cornell University Press, 1987, p.21.
[368] Charles-Philippe David, « Le projet de l'élargissement de l'OTAN : une impasse conceptuel », in Charles-Philippe David (dir.), *Les institutions de la paix : intégration européenne et perspectives de sécurité*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 214.
[369] Cité par Catherine Graciet, « OTAN: le Maroc sur un strapontin », *Le Journal Hebdo*, mai 2006.

En somme, cette relation avec la plus grande organisation politico-militaire du monde leur offre l'opportunité d'adapter leur politique nationale de défense et de sécurité et leur permettent aussi de renforcer, par conséquence, la coopération avec l'UE, liée avec eux par plusieurs accords d'association.

2. Les enjeux politiques de la coopération avec l'OTAN

Les pays du Maghreb ne forment pas un groupe monolithique ce qui explique, en particulier, la structure bilatérale du PMO. Chaque pays a des enjeux politiques spécifiques s'articulant autour des trois composantes de son comportement rationnel traité dans la section précédente. Ces enjeux politiques sont déterminés par une multitude de facteurs touchant l'histoire, les conditions de formation de l'État-nation, les dimensions objectives (démographie, étendue du territoire et ressources naturelles), les conflits frontaliers, les visées hégémoniques de certains acteurs régionaux, les tensions internes et la nature autoritaire de plusieurs régimes dans la région.

2.1. Le Maroc : les menaces des voisins et les contraintes de la souveraineté territoriale

2.1.1. Implication active dans le PMO

Le Maroc a adhéré au PMO dès son lancement, sous forme de *dialogue*, en 1994, ce qui est normal pour un pays attaché à une politique d'ouverture sur son environnement méditerranéen. Il contribue à ce *partenariat* à travers une participation significative aux activités politiques, à la coopération pratique et aux opérations de gestion des crises. L'ex-inspecteur général de l'armée marocaine, Abdelhak El Kadiri, estime que le Maroc a toujours considéré que la paix, la stabilité et la sécurité en Méditerranée doivent être un objectif stratégique à réaliser et un bien commun à promouvoir et à renforcer[370]. Le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, lors de sa visite au Maroc, le 17 février 2005, a souligné que « *les Alliés apprécient particulièrement le rôle actif que joue le Maroc au sein du dialogue méditerranéen et sa contribution importante aux opérations de soutien de la paix que l'OTAN dirige dans les Balkans* »[371]. Il s'agit du déploiement d'un contingent de 1 300 soldats en décembre 1995 dans le cadre des Forces de la mise en œuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine (IFOR), devenue Forces de stabilisation de la paix en Bosnie-Herzégovine (SFOR) en décembre 1996. Après la réorganisation de la SFOR qui a été remplacée par

[370] Général Abdelhak El Kadiri, Sécurité et défense en Méditerranée: l'approche du Maroc, exposé présenté le 26 novembre 1996 au siège de l'UEO, in Document n° 1543 de l'UEO, annexe III, Paris 1996, p. 37.
[371] *Aujourd'hui le Maroc*, « L'OTAN en force à Casablanca », édition du 26.04.2005.

EUFOR-ALTHEA en décembre 2004, le Maroc a réduit ses troupes à 135 personnes[372]. Au delà de cette coopération multilatérale, le Maroc noue, depuis son indépendance, des relations militaires bilatérales avec la plupart des pays membres de l'Alliance dont notamment la France et les États-Unis. Ces relations ont permis aux Forces Armées Royales (FAR) de développer des expériences de partenariat dans les domaines de la formation des cadres; de bénéficier des exercices opérationnels, des échanges de visites et de la logistique; de favoriser le transfert de la technologie et de la compétence opérationnelle; d'accroître les contacts entre responsables militaires et d'édifier sur ces contacts un dialogue stratégique avec les pays membres de l'OTAN.

Lors de la réunion de l'OTAN à Rabat, les 6 et 7 avril 2006, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la coopération (MAEC) du Maroc, M. Omar Hilale, a insisté sur le respect des préoccupations nationales de chaque pays, précisément les questions de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des pays membre du *partenariat méditerranéen*[373]. Cette déclaration résume les enjeux politiques qui déterminent les relations du Maroc avec l'OTAN, mais il renvoie à la théorie réaliste qui fait « *du respect de la souveraineté nationale un véritable principe du bon fonctionnement du système international, qui comprend en premier lieu la non-ingérence par un État dans les affaires d'un autre, à moins que celui-ci ne menace de façon claire et indiscutable*

[372] Mohamed El Habib Berrada, « Une évaluation de la participation des Forces Armées Royales dans les opérations de maintien de la paix dans les Balkans », in Dieter Ose and Laure Borgomano-Loup (dir.), *Shaping a New Security Agenda for Future Regional Co-operation in the Mediterranean Region*, Rome, NATO Defense College Seminar Report Series, n° 14, 2002, pp. 213-222.

[373] Voir, le site du MAEC à l'adresse suivante : http://www.maec.gov.ma/fr/default.asp

les intérêts nationaux fondamentaux du premier »[374]. Or, quelles sont les applications de cette notion de la souveraineté territoriale dans l'approche marocaine et dans quelle mesure l'OTAN la partage ? Autrement dit, est-ce que l'OTAN reconnaît, d'une façon implicite ou explicite, le droit légitime du Maroc d'exercer sa souveraineté sur le Sahara occidental, considérée comme partie intégrale de son territoire ? Quelle est sa position vis-à-vis le contentieux territorial maroco-espagnol? Et quelles sont les limites de son action pour sortir de ces conflits?

Le combat pour l'intégrité territoriale qui inclut une perception de la menace que représentent les voisins explique l'action diplomatique menée par le Maroc et sa politique à l'égard des organisations internationales[375], y compris son partenariat avec l'OTAN. Ce combat s'articule autour de deux composantes :

2.1.2. Les relations avec l'Algérie et le conflit du Sahara occidental

La première est associée à l'Algérie dont la confrontation militaire avec elle remonte à « la guerre des sables » en octobre 1963, peu après son indépendance, suite à la réclamation du Maroc d'une zone saharienne comprise dans les limites attribuées à l'Algérie[376]. Les relations difficiles entre les deux pays s'expliquent également par l'implication de l'Algérie dans le conflit du

[374] Alex Macleod, « Le réalisme classique », op.cit., p.45
[375] Chaouki Serghini, « Les déterminants de la politique extérieure marocaine », in MM. D. Bassri, A. Belhaj, M.J. Essaid. A. Laroui et M. Rousset (dir.), *Édification d'un État moderne*, Editions Albin Michel, 1986, p.444.
[376] Ce litige a été réglé par une convention pour la délimitation des frontières, signée en 1972, qui ne fut pourtant ratifiée par le Maroc qu'en 1989.

Sahara occidental, implication qui prend de formes multiples et variées : engagement militaire, appui financier et logistique, mobilisation et soutien diplomatiques en faveur de la RASD (République arabe sahraouie démocratique, créée en 1976 dont les dirigeants sont abrités par l'Algérie sur son sol), action de soutien au sein notamment de l'Union africaine (qui a aussitôt reconnu la RASD en 1984) et de l'ONU. L'Algérie qui a toujours défendu le principe d'autodétermination au Sahara occidental, est allée plus loin en demandant la division de ce territoire avec le Maroc comme le souligne le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport du 9 février 2002. Khadija Mohsen Finan dans ses multiples travaux sur ce conflit soutient que le conflit du Sahara occidental demeure la question prioritaire de la stratégie militaire marocaine et qu'au delà du rôle du Polisario (Front populaire de Libération de la Saguia el Hamra et du Rio de Oro), les deux parties au différend ou les principaux protagonistes sont le Maroc et l'Algérie[377].

Compte tenu de cette situation, la politique de l'OTAN est marquée par une grande prudence et par une stratégie d'équilibre pour éviter d'inquiéter à la fois l'Algérie et le Maroc tout en encourageant le dialogue entre eux pour résoudre leurs problèmes de voisinage. Quant au conflit du Sahara occidental, l'OTAN demeure attachée à la position de l'ONU, c'est-à-dire, une solution politique négociée et adoptée par les différentes parties impliquées. Lors de sa visite en Algérie en novembre 2004, Jaap De Hoop Scheffer, a déclaré que « *l'OTAN n'a pas de position sur ce conflit, mais toute solution doit être faite sur*

[377] Khadija Mohsen-Finan, *Sahara occidental : les enjeux d'un conflit régional,* Paris, Editions du CNRS, 1997.

la base des résolutions des Nations unies»[378]. Le Maroc qui cherche à renforcer et à codifier sa souveraineté sur ce territoire, trouve dans ses relations avec l'OTAN le soutien politique pour faciliter le règlement de ce conflit sans avoir la reconnaissance de la souveraineté. Bref, ce rôle d'équilibre est nécessaire pour mener à terme le *partenariat méditerranéen* en respectant toutes les sensibilités qui pourraient entraver la volonté d'étendre le champ d'intervention de l'Alliance atlantique dans la région et la possibilité de faire des forces armées des pays maghrébins un relais dans une politique globale de gestion de crise exigeant la formation des coalitions de circonstances.

2.1.3. Le contentieux de Ceuta et Melilla

La seconde composante est liée aux relations hispano-marocaines qui sont caractérisées par divers conflits et tensions liés aussi bien à la question territoriale qu'aux problèmes de voisinage et de la concurrence économique. Le contentieux de Ceuta et Melilla, le rocher de Velez et les îles Chaffarines que l'Espagne occupe depuis les 15ème et 16ème siècles, demeure le problème majeur qui pourrait engendrer une confrontation militaire entre les deux pays comme fut le cas pour la vive tension polico-diplomatique qui s'est déclenchée entre les deux pays suite à

[378] El-Watan, édition du 27 novembre 2004. La position de l'ONU a beaucoup évoluée. En octobre 1975, le Tribunal international de justice de l'ONU, à La Haye, a rappelé la priorité du droit des habitants de ce territoire à se prononcer par l'autodétermination tout en reconnaissant des liens historiques et religieux qui existaient entre le Maroc et les tribus de la région, mais ceux-ci ne prévalent pas sur le principe du droit d'autodétermination.

l'entrée d'une dizaine de soldats marocains à l'îlot du Leïla/Perejil en juillet 2002[379].

Au cours de son histoire et jusqu'à nos jours, le Maroc ne s'est jamais départi de son souci majeur de revendiquer ces enclaves afin de réaliser son intégrité territoriale; il a toujours agi dans ce sens tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Pour lui, l'occupation espagnole est de type colonial[380]. L'Espagne n'écarte pas ni l'hypothèse d'une attaque du Sud ni la modification de l'actuel équilibre militaire. Les plans d'État-major de l'Armée espagnole n'ignore pas l'éventualité d'un conflit avec le Maroc au sujet des présides. De son côté, l'armée

---

[379] Cet îlot est situé en Méditerranée à environ deux cents mètres de la ville marocaine de Tanger et à six kilomètres à l'Ouest de l'enclave espagnole de Ceuta. La souveraineté de ce territoire, inhabité et aride, est disputée par le Maroc et l'Espagne qui tous deux le revendiquent en s'appuyant sur la géographie et l'histoire. Le déparquement de six soldats marocains sur cet îlot, le 10 juillet 2002, pour installer un poste de contrôle contre le trafic de drogue et l'immigration clandestine, a provoqué une crise diplomatique avec l'Espagne. Ce dernier qui a qualifié l'acte marocain comme une invasion d'un territoire espagnol, a immédiatement mobilisé ses forces armées pour récupérer ce territoire et expulser les soldats marocains dans le cadre d'une opération intitulée *Recuperar Soberanía.* De son côté, le Maroc a qualifié illégitime la menace de guerre et la démonstration de force de la part de l'Espagne qui ne tient pas, de son point de vue, aucune preuve juridique affirmant que cet îlot fait partie de son intégrité territoriale. Au cours de cette crise, le Maroc a été soutenu dans ses revendications par tous les membres de la Ligue arabe à l'exception de l'Algérie. Par contre, l'Espagne a eu le soutien de tous les pays membres de l'Union européenne à l'exception de la France et du Portugal. La remise en place du *statu quo* antérieur au débarquement marocain a été imposé grâce à la médiation du secrétaire d'État américain, Collin Powell.

[380] Tout au long de la côte du continent africain sur la Méditerranée, ces Présides, dont la superficie totale ne dépasse guère 32 km2, demeurent les derniers vestiges de l'occupation colonialiste, et que la force des traités est singulièrement diminuée par le fait que l'Espagne les ait violés elle-même. Le 17 septembre 1974 le roi Hassan II lors d'une conférence de presse, a annoncé l'intention de faire trancher le différend par la Cour Internationale de Justice de La Haye, mais jusqu'à présent ni cette instance n'a été saisie ni le Comité des 24 de l'ONU. Pourtant, le Maroc a réussi à maintenir constamment ce problème sur le devant de la scène diplomatique sans recourir officiellement à un règlement onusien. Depuis 1976, le roi Hassan II a établi un lien entre la récupération du Rocher de Gibraltar par l'Espagne et celle des *enclaves* par le Maroc. Selon Robert Rezette, la comparaison entre ces enclaves et le litige de Gibraltar démontre que tous *« les arguments invoqués par l'Espagne à l'encontre du maintien de la présence britannique sur le rocher peuvent, en effet, se retrouver dans la thèse marocaine au sujet des Présides, tandis que les arguments avancés par la Grande-Bretagne pour justifier sa souveraineté sur Gibraltar sont précisément ceux auxquels recourt l'Espagne à propos de Ceuta et de Melilla* ». Robert Rezette, *Les enclaves espagnoles au Maroc*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1976, p.136. Sur ce sujet voir aussi Antonio Remiro Brotons, « Ceuta, Melilla, représentations espagnoles et marocaines », *Hérodote*, n° 94, 3ème trimestre 1999, pp. 54-76; Rachid Lazrak, *Le Contentieux territorial entre le Maroc et l'Espagne,* Casablanca, éditions du Dar el Kitab, 1974.

marocaine prend en considération dans ses stratégies un tel scénario. Militairement, l'Espagne maintient dans la région, un dispositif militaire important dont l'objectif est d'assurer la défense des enclaves par la dissuasion et l'intervention militaire en cas échéant. En effet, les villes de Ceuta et Melilla sont d'importantes bases militaires en Afrique du Nord et Gibraltar demeure une zone d'importance stratégique dans les stratégies de l'OTAN en Méditerranée occidentale. Mais quelle est la position de cette organisation vis-à-vis ce conflit qui se trouve au cœur des préoccupations de son *partenariat méditerranéen* et est-ce que ces enclaves font partie de la zone couverte par son article 5 ?

Ces questions renvoient au processus d'adhésion de l'Espagne au traité de l'Atlantique Nord et au débat de sa classe politique sur l'évaluation des intérêts stratégiques (renforcement de la sécurité nationale, consolidation de la démocratie, ouverture vers l'Europe...etc) de l'intégration du système otanien, plus particulièrement l'attitude des partis politiques qui renaissent à partir de 1976-1977[381]. Ce processus a été également conditionné par la délicate situation internationale sur le flanc Sud liée au problème de Gibraltar et le contentieux de Ceuta et Melilla, et dans quelle mesure l'Espagne pourrait compter sur l'OTAN pour défendre sa position. Bernard Labatut souligne que l'un des arguments essentiels qui a été soulevé par les partis de l'opposition est « *la nécessité de faire admettre par l'OTAN une reconnaissance de l'intégrité territoriale espagnole, ce qui sous-entendait une reconnaissance des enclaves de Ceuta et Melilla, situées sur la côte africaine et donc, a priori, hors de la zone géographique d'application*

[381] Ce débat est bien synthétisé par Bernard Labatut, *Renaissance d'une puissance ? Politique de défense et réforme militaire dans l'Espagne démocratique*, Paris, Economica/FEDN, 1993.

du traité de l'Atlantique Nord définie par son article 6. [...] la reconnaissance de la souveraineté espagnole sur Gibraltar »[382]. Toutefois, l'entrée dans l'OTAN va se faire sans réaliser aucun avancement sur ce problème, car il était difficile pour les membres de l'Alliance d'accepter « *une disposition dérogatoire à l'article 5 pour inclure, dans le domaine géographique d'application du traité, les enclaves de Ceuta et Melilla, situées sur le territoire africain qui se trouve exclu de son champ d'application et qui constituerait un geste profondément inamical à l'égard du Maroc* »[383].

Il ressort de ces développements que ces deux villes, objet de conflit entre le Maroc et l'Espagne, ne font pas partie de la zone couverte par l'OTAN. Cependant, le gouvernement espagnol a été soutenu, à la fois, par l'Alliance atlantique et l'UE dans la crise de l'îlot de Leïla de juillet 2002, qui ont exigé un retrait inconditionnel des soldats marocains parce que cet îlot bénéficie depuis 40 ans d'un statut accepté par le Maroc et l'Espagne aux termes duquel ni le gouvernement espagnol, ni le gouvernement marocain ne l'occupera. Par contre, la France avait une position complètement différente. Dans un témoignage écrit recueilli par Ignacio Cembrero pour son livre *Vecinos alejados* (Voisins lointains), le premier ministre espagnol, José Maria Aznar, assure que le président

[382] Pour bien étayer son analyse, B. Labatut note que « les questions soulevées par l'opposition paraissaient inévitables si l'on tient compte que le débat d'adhésion de l'Espagne intervient trente-deux ans après la création de l'Alliance Atlantique. Si au moment de sa constitution on peut modeler le traité en fonction de considérations d'opportunité et donc négocier certaines dispositions — comme ce fut le cas pour la France qui obtint que *les départements français d'Algérie* soient inclus dans la zone géographique d'application du traité de l'Atlantique Nord —, il apparaît qu'au bout de trente-deux ans de fonctionnement, il est difficile d'introduire des dispositions particulières au profit d'un seul pays. », Ibid., p. 179.
[383] Ibid, p. 179.

français, Jacques Chirac, lui a suggéré, lors de cette crise, de livrer au Maroc tous les rochers espagnols de la côte marocaine et aussi Ceuta et Melilla[384].

2.1.4. Prudence et stratégie d'équilibre de l'OTAN

Le Maroc qui considère que la définition de son intérêt national est essentiellement axée sur la question de l'intégrité du territoire national, à savoir le libre exercice de la souveraineté sur le Sahara occidental et son droit légitime de récupérer les zones territoriales occupées par l'Espagne, attend de l'OTAN un rôle actif pour une solution durable à ces questions. En effet, la politique de cette dernière dans la région se livre à un jeu d'équilibre pour sauvegarder ses intérêts stratégiques et à un pragmatisme tentant de ménager les susceptibilités politiques de chaque acteur étatique maghrébin. Ce jeu d'équilibre est la faiblesse politique du PMO qui ne constitue pas un cadre pour contribuer à proposer des solutions afin de sortir de la conflictualité maghrébine. Si le conflit du Sahara occidental fait l'objet d'un processus de paix onusien[385] ce qui exonère l'OTAN d'y

---

[384] *Le Monde*, 21 mars 2006.

[385] En août 1988, le Secrétaire général des Nations Unies a présenté une proposition de paix aux représentants du Maroc et du Front Polisario prévoyant un cessez-le-feu et la tenue d'un référendum, et ce, en vertu du mandat conféré par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/50 de décembre 1985. Trois ans plus tard, suite à l'acceptation des parties, le Conseil de sécurité a adopté en avril 1991 la résolution 690 approuvant la mise en place sous ses auspices de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un referendum au Sahara occidental (MINURSO). Le texte stipule que « le peuple du Sahara choisira librement et démocratiquement entre l'indépendance et l'annexion au Maroc ». Pour ce faire, la Minurso devait s'occuper du recensement des votants, de la libération des détenus et du rapatriement des réfugiés sahraouis résidant en Algérie. Ce recensement des personnes habilitées à voter a conduit au blocage du plan de règlement de paix ce qui a amené l'ONU à proposer une autre solution, appelée accord-cadre qui octroie une large autonomie au Sahara occidental dans le cadre de l'État marocain. Cet accord est appelé 3e voie contrairement au référendum qui comporte seulement deux voies : l'indépendance ou le rattachement au Maroc.

implique, cette dernière ne propose aucun plan de paix pour régler le contentieux territorial entre l'Espagne et le Maroc et favorise les négociations bilatérales.

2.2. L'Algérie : sortir de l'isolement imposé par la guerre civile

2.2.1. La position initiale de refus

Quand l'OTAN a décidé de lancer son *dialogue méditerranéen* en 1994 pour redéfinir son action dans la région, l'Algérie a vu dans cette initiative la volonté de l'OTAN de rechercher un nouvel ennemi au Sud pour remplacer l'ancienne menace soviétique tout en rappelant sa position traditionnelle : « la Méditerranée est aux Méditerranéens »[386].

Cette attitude de refus au début du *dialogue* avec l'OTAN est conforme avec la politique d'un pays qui a inscrit, depuis son accès à l'indépendance[387], son action internationale dans le cadre d'une conception tiers-mondiste des années 1960-1970 et de non-alignement par rapport aux différentes questions internationales. C'est aussi au nom de ces idées qu'il a fait de l'émancipation des peuples colonisés le centre de sa politique étrangère ce qui lui va permettre de

[386] *Cf.* Bernard Ravenel, *La Méditerranée : Le Nord contre le Sud*, Paris, L'Harmattan , 1990.
[387] L'Algérie accéda à l'indépendance le 5 juillet 1962 (Les accords d'Évian) suite la guerre de libération (1954 –1962) contre la présence française qui dura 132 ans depuis 1830 à l'époque de Charles X (1757-1836). La guerre d'indépendance fut coûteuse entraînant la mort de 28300 soldats Français et environ 450 000 Algériens qui avancent le chiffre de 1,5 million de morts. Cela sans compter les 8 000 villages incendiés, un million d'hectares de forêts incendiés, 2,1 millions de déplacés. Voir Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, PUF, 1990; Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale : 1830-1954*, Paris : Découverte, édition 2004.

devenir au cours de cette période « le phare du tiers monde» en s'inspirant d'une idéologie socialiste sans dépendance envers l'Union soviétique[388].

Cependant, cette position pourrait-être interprétée aussi par la prudence et «les réticences de certains membres de l'OTAN[389]» en raison de la responsabilité imputée à l'armée algérienne dans la guerre civile qui secouait le pays suite à l'interruption par l'armée du processus électoral en décembre 1991.

2.2.2. L'enjeu de corriger l'image ternie par la guerre civile

Dans le but de reconstruire l'image d'un acteur cohérent et unifie, image ternie par la guerre civile, et en vue de débloquer l'isolement international tel l'embargo sur les ventes d'armes (plus ou moins appliqué par les États-Unis, l'Union européenne - la France en tête - et la Russie) que l'Algérie va établir des contacts avec l'OTAN en 2000. C'est le dernier pays qui rejoint le PMO, jugé essentiel dans ses stratégies internationales.

Ce changement de position du « non » au *dialogue* à « oui » au *dialogue* avec l'OTAN incombe de rappeler le contexte de la guerre civile d'une ampleur sans précédent dans l'histoire contemporaine de l'Algérie dont l'origine est la grave détérioration des conditions socio-économiques suite à la chute du prix des hydrocarbures et le basculement de l'intégrisme dans l'action armée contre les

[388] L'implication de l'Algérie dans le Mouvement des non-Alignés a permis à sa diplomatie de contribuer au désamorçage d'un certain nombre de conflits internationaux comme l'affaire des otages américains détenus en Iran en 1981, la crise Iran-Irak des années 1970, le problème de certains pays subsahariens avec les Touaregs, la crise Tchad-Libye, et plus récemment en 2000 avec la signature de l'accord de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

[389] Adbennour Benantar, « La relation Algérie-OTAN vue par un expert », *La tribune* (quotidien algérien), 23 janvier 2003.

institutions de l'État[390]. La guerre civile algérienne aurait fait de l'aveu même du gouvernement algérien, plus de 150 000 morts, sans compter le coût de ce conflit qui avoisinerait les 20 milliards de dollars. Des populations ont été déplacées et nombre d'Algériens ont fui leur pays[391].

Suite à cette période de crise de confiance entre le peuple et le régime, de repli sur soi et d'isolement imposé par la guerre des islamistes radicaux contre l'armée, les préoccupations prioritaires d'ordre intérieur de l'Algérie sont devenues de plus en plus axées sur l'amélioration de la sécurité intérieure, le soutien à la croissance économique et la gestion du dossier des tendances régionalistes, voire sécessionnistes de la Kabylie. Dans ce contexte, le président Abdelaziz Bouteflika, qui est arrivé au pouvoir en avril 1999, au terme d'un scrutin contesté, a fait adopter une politique de réconciliation nationale amorcée

[390] À la fin de 1988, le Front de libération nationale (FLN), parti unique en Algérie depuis les années 1960, qui a instauré un régime autoritaire et a opté pour un modèle de développement économique d'inspiration soviétique, privilégiant l'industrie lourde qui nécessite par conséquent d'immenses capitaux. Ce modèle a échoué à résoudre la crise économique entraînée par la chute en 1986 du prix du gaz et du pétrole - la source de revenus unique pour le pays - et accentuée par l'explosion démographique. En octobre de la même année, de violentes émeutes éclatent contre le président Chadli Bendjedid, en place depuis 1979. L'armée tire sur la foule, faisant plus de 500 morts et choque la population par la brutalité. Au début de 1989, le régime algérien organisa un référendum sur la Constitution et instaura le multipartisme, mettant fin au parti unique ce qui va permettre l'avènement de plus de 30 partis politiques dont le Front islamique du salut (FIS). Ce dernier devient rapidement le premier parti islamiste et remporta en décembre 1991, le premier tour des législatives avec 48 % des votes; il gagna 188 des 232 sièges et un gouvernement du FIS semblait inévitable. Les idées politiques du FIS, notamment ses menaces contre les membres au pouvoir vus comme antipatriotiques, pro-français et corrompus, ont conduit l'armée à intervenir pour prendre le pouvoir, déposer Chadli Bendjedid, interdire ce parti et l'arrestation de milliers de ses membres. Ainsi, différents groupes islamistes voient le jour et commencent une lutte armée dont les principaux sont le Mouvement islamique armé (MIA) et le Groupe islamique armé (GIA) pour renverser le gouvernement algérien et établir un État islamiste. En 1998, le GIA va connaître une scission avec la création du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC). Ce dernier, change de nom en janvier 1997 et devient al-Qaïda au pays du Maghreb islamique (AQMI). C'est dans ce contexte que l'Algérie a connu une guerre civile ou la décennie noire du terrorisme opposant l'armée nationale populaire et les différentes forces de sécurité de l'État aux groupes islamistes armés à partir de décembre 1991. Ce conflit se termina par la victoire relative du gouvernement. Cependant, des combats continuent jusqu'à présent dans certaines régions, notamment dans les campagnes.

[391] « Dix ans après l'interruption des élections, l'Algérie demeure dans l'impasse », *Le Monde*, 1er janvier 2002.

par une loi de « concorde civile » en juillet 1999[392] et une Charte pour la paix en 2005[393]. Cette politique qui a été saluée par plusieurs composantes politiques en Algérie et à l'étranger a jeté le premier pas vers la paix. Sans mettre fin à la violence, la situation sécuritaire s'est améliorée et le terrorisme des groupes islamistes a été ramené à un niveau sans commune mesure avec les années 1991-1998. Cela a entraîné un mouvement de recomposition de la vie politique toujours en cours en Algérie dans un contexte de relance des réformes économiques et sociales soutenue grâce à la flambée des cours du pétrole. Cependant, le pouvoir politique est visiblement militarisé du fait que l'armée demeure la principale force politique depuis l'indépendance en 1962 et joue un rôle de premier plan dans la définition des choix stratégiques internes et externes du pays[394].

Au niveau externe, l'Algérie a fait du retour sur la scène internationale l'une de ses priorités en matière de politique étrangère. Ses élites politiques ont pris conscience que le monde a radicalement changé et que la coopération internationale s'impose pour faire face aux défis de la sécurité et de la mondialisation[395]. C'est notamment dans cette optique qu'il faut chercher la

---

[392] Cette loi prévoit l'amnistie pour les activistes n'ayant pas commis de crime de sang ou de viol et renonçant à toute activité subversive. La loi fut largement plébiscitée lors du référendum du 16 septembre 1999. Elle a été approuvée par référendum, le 16 septembre 1999, avec plus de 98 % des suffrages. 80 % des groupes armés cessent les combats, mais la violence continue.

[393] Il s'agit de « la Charte pour la paix et la réconciliation nationale » approuvée par referendum le 29 septembre 2005 à 97,36%. Cette Charte prévoit *"l'extinction des poursuites judiciaires"* pour les islamistes armés qui ont mis fin à leurs activités. Le projet rejette cependant *"toute allégation visant à faire endosser par l'Etat la responsabilité"* des disparitions de personnes soupçonnées de soutenir les groupes armés islamistes. Elle a notamment permis la libération d'islamistes condamnés pour des actes de terrorisme armé depuis 1992.

[394] Pour plus d'analyse voir, Jean François Daguzan, *Le dernier rempart : forces armées et politiques de défense au Maghreb*, éditions Publisud, 1998; Lahouri Addi, « L'armée, la nation et l'État en Algérie », *Confluences Méditerranée,* n° 29, octobre 1999, pp. 39-46.

[395] Plusieurs éléments témoignent de la nouvelle dynamique de réinsertion dans l'environnement international et régional. Le resserrement des liens, notamment après les attentats du 11 septembre, avec Washington où le Président Bouteflika s'est rendu à trois reprises (juillet et novembre 2001,

décision de l'Algérie de rejoindre, le 14 mars 2000, le *dialogue méditerranéen* de l'OTAN.

2.2.3. Domaines d'intérêts réciproques

A l'instar des autres pays membres de ce *partenariat*, l'Algérie a profité de cette opportunité pour proposer un certain nombre de domaines où elle souhaite engager des consultations de coopération avec l'organisation atlantique. L'OTAN qui apprécie la participation constructive de l'Algérie dans le cadre de ce processus, a marqué sa disponibilité à développer ses liens de coopération entre les deux parties. Lors de la visite du président algérien, Bouteflika, au siège de l'OTAN, le 20 décembre 2001, il a déclaré que le « dialogue avec l'OTAN est une option stratégique et seuls le dialogue et la coopération peuvent garantir la

---

8-10 juin 2004 à l'occasion du Sommet du G8 à Sea Island). Si la relation avec les États-Unis est extrêmement développée dans le domaine énergétique (pétrole, gaz naturel et produits dérivés, mais également dans le domaine du nucléaire civil avec l'accord signé le 9 juin 2007), elle garde encore une forte dimension sécuritaire, comme en témoignent les visites début 2006 du Vice-Président, Dick Cheney, et du Secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, dans le but d'élargir l'action anti-terroriste à la zone sahélienne au sud de l'Algérie. Les relations bilatérales avec la France qui sont empreintes d'incompréhension concernant les sujets ayant trait à la période coloniale, ont connu un rapprochement majeur depuis la visite d'État du Président Jacques Chirac en Algérie, du 1er au 3 mars 2003, qui a inauguré une relance de la coopération à travers la construction d'un « partenariat d'exception » entre les deux pays. De même, les deux visites (10-11 juillet et 3-5 décembre 2007) du Président Nicolas Sarkozy ont permis à établir une coopération avancée dans plusieurs domaines, notamment l'énergie civile. La relation avec la Russie s'est améliorée et la visite du Président russe, Vladimir Poutine, à Alger, le 10 mars 2006, a permis de lancer un « partenariat stratégique » entre Alger et Moscou dont les deux piliers traditionnels restent l'armement (avec un important contrat signé en mars 2006) et l'énergie (avec l'accord entre Gazprom et la Sonatrach conclu à Moscou le 8 août 2006). De même, les relations avec la Chine ont considérablement évolué depuis 2001, en particulier le rôle des entreprises chinoises dans le secteur du BTP et du commerce de proximité. En revanche, les relations avec le Maroc, qui entravent le fonctionnement de l'Union du Maghreb arabe, restent limitées en dépit de contacts plus réguliers entre les autorités. Sur le plan multilatéral, l'Algérie qui poursuit des consultations pour adhérer à l'OMC, a signé un accord d'association avec l'Union européenne à Valence (Espagne), le 22 avril 2002, (entré en vigueur le 1er septembre 2005) et elle est avec le Nigeria et l'Afrique du Sud l'un des pays fondateurs du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) dont un sommet s'est tenu, le 23 novembre 2004, à Alger.

paix en Méditerranée»[396]. Pour Mohamed Nadjib Amara, général dans l'armée algérienne, le *partenariat méditerranéen* avec l'OTAN devrait permettre à l'Algérie:

> - « de bénéficier du soutien politique dans cette phase de transition démocratique et économique;
> - de favoriser l'intégration maghrébine, puisque tous les pays maghrébins, à l'exception pour le moment de la Libye, participent au *dialogue méditerranéen* de l'OTAN;
> - de pouvoir défendre ses positions de principe relatives aux conflits du Sahara occidental et du Moyen-Orient;
> - de renforcer sa position dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE, du fait que la plupart de ses membres sont aussi membres de l'OTAN »[397].

L'adhésion de l'Algérie au PMO traduit aussi la volonté de chercher un statut de puissance régionale compte tenu de ses puissants atouts économiques et stratégiques qui lui confèrent un poids et un pouvoir de négociation et d'influence dans les relations internationales. L'Algérie ayant une façade méditerranéenne de 1200 km est le 10^{e} plus grand pays du monde par sa superficie, 2^{e} en Afrique et le 1^{e} au Maghreb. Elle est une puissance énergétique avec d'importantes réserves en gaz naturel (5^{e} producteur et 4^{e} exportateur[398]) et de pétrole (13^{e} producteur et 9^{e} exportateur[399]). Selon les statistiques de la Banque mondiale, l'Algérie est la 2^{e} puissance économique en Afrique avec un PIB annuel de 114 milliards US$ en 2006, après l'Afrique du Sud avec 255 milliards US$[400]. Grâce à la hausse des

---

[396] *Le quotidien d'Oran* (quotidien algérien) du 11 mai 2002

[397] Général Mohamed Nadjib Amara, *Les options stratégiques de l'Algérie à travers la perception de sa sécurité en Méditerranée*, Rome, Nato Defense College, Série monographie, 2003, p. 6

[398] D'après British Petroleum in « *Natural Gas Production 2006* » pour l'année 2005, p. 24, www.bp.com/statistical review

[399] EIA: *International Energy Annual* (2000-2004), *International Petroleum Monthly* (2005-2006), http://www.eia.doe.gov/emeu/cabs/topworldtables1_2.htm

[400] Classement des pays par PIB (2006), *World Development Indicators database* (World Bank), 1^{e} juillet 2007, http://siteresources.worldbank.org/DATASTATISTICS/Resources/GDP.pdf

prix de pétrole sur le marché international depuis 2001, la trésorerie de l'Algérie est relativement solide ce qui lui a permis d'entamer plusieurs importants projets d'infrastructures et d'achever en 2006 le remboursement anticipé de la totalité de sa dette rééchelonnée. Tous ces atouts font de ce pays un partenaire stratégique précieux pour l'OTAN et pour les Etats-Unis qui le désigne comme un État-pivot selon la thèse de Paul Kennedy[401]. Ce regain d'intérêt pour un pays soumis, au cours des années 1990, à une sorte d'embargo et d'isolement s'explique également par son expérience de lutte anti-terroriste. Cependant, cette stratégie de recherche de la puissance est limitée sur le long terme du fait que la force de l'Algérie repose essentiellement sur la production d'hydrocarbures et l'alliance conjoncturelle avec les États-Unis dans la lutte contre le terrorisme.

[401] Cette thèse soutient que les États-Unis doivent faire face aux risques vis-à-vis les pays en développement et doivent accorder plus d'importance dans leurs stratégies internationales aux États-pivots comme le cas pour l'Algérie, l'Afrique du Sud et le Nigeria en Afrique. Cette stratégie consiste également à ceinturer les pays pétroliers du Golfe arabe pour la promotion des intérêts américains sur la scène internationale. Robert Chase, Emily Hill, Paul Kennedy, *The Pivotal States: A New Framework for US Policy in the developping World*, New York: Norton, 1999.

2.3. La Tunisie : renforcer l'ancrage méditerranéen

2.3.2. Les rapports conflictuels avec les voisins

Historiquement, la politique étrangère et de défense tunisienne a souvent été marquée par les relations conflictuelles avec ses voisins algérien et libyen : deux puissances militaires ayant des visées hégémoniques dans la région au détriment d'une Tunisie moins équipée militairement et faible en terme de ressources pétrolières[402]. Ce voisinage continue donc, malgré l'amélioration des relations avec l'Algérie et la Libye, à peser sur les préoccupations stratégiques de la Tunisie et la façon dont elle conçoit sa sécurité et sa défense.

L'Algérie a été toujours perçue comme une menace potentielle en raison de ses choix idéologiques nationalistes et la nature de son régime politique dominé par les militaires, connus par leurs culture de méfiance vis-à-vis les voisins maghrébins. Aujourd'hui, les conséquences de la guerre civile et l'action transfrontalière des groupes terroristes algériens, notamment la branche d'Al-Qaïda au Maghreb, constituent une source de menace pour la stabilité intérieure tunisienne. Cette situation réveille les craintes de la Tunisie qui suppose neutraliser et réprimer, par la force, le mouvement islamiste chez elle. « Mais elle craint également l'impact social qu'une vague d'immigrés et de réfugiés venant d'Algérie pourrait provoquer dans une société dont l'équilibre social demeure

[402] Faria Fernanda et Alvaro de Vasconcelos, «Security in North Africa: Ambiguity and Reality», *Chaillot Paper,* n° 25, WEU Institute for Security Studies, September 1996.

fragile malgré la croissance économique »[403]. Les dangers de cette situation ont conduit les services de sécurité des deux pays à coopérer pour contrôler les frontières et les activités des groupes armés. On pourrait dire que les risques de confrontation militaire entre ces deux pays sont très moins probables et au contraire leurs relations sont en évolution comme le témoigne la résolution de la dispute frontalière en 1993, la conclusion d'un accord pour démarquer la frontière maritime et le lancement de la construction du gazoduc liant l'Algérie et la Tunisie avec l'Italie.

Quant à la Libye, la politique de défense tunisienne est historiquement aussi définie en fonction de la menace du régime de Kadhafi. Cette perception est due à la puissance du potentiel libyen en équipement militaire, des incidents tels que l'expulsion en 1985 de travailleurs Tunisiens installés en Libye, les problèmes des frontières maritimes non résolus et les accusations mutuelles de déstabilisation intérieure tel le soutien de la Libye aux rebelles qui ont tenté en 1980 de prendre la ville tunisienne de Gafsa. Cependant, ces facteurs de menaces sont en train de se dissiper en faveur des échanges commerciaux et les rapports politique ont beaucoup évolué depuis 1995, surtout suite à l'attitude de la Tunisie sur la levée des sanctions de l'ONU contre la Libye.

3.1. L'orientation méditerranéenne de la diplomatie tunisienne

La Tunisie est intégrée dans le PMO depuis sa création en 1994, considéré comme une opportunité pour assurer son ancrage et son engagement au service

[403] Ibid.

de la sécurité méditerranéenne. Ainsi, elle regarde différemment les relations avec l'OTAN en comparaison avec les deux grands voisins maghrébins : le Maroc et l'Algérie. L'ouverture sur l'Occident et le maintien de relations étroites avec l'Europe et les États-Unis est un choix stratégique dans son action internationale tout en jouant un rôle actif dans les instances régionales arabes et africaines, choix concrétisé par la politique étrangère de son premier président Habib Bourguiba (1957-1987) et maintenu par son successeur, Zine El-Abidine Ben Ali.

Pour Samir Saul, la Tunisie « *compte parmi les pays pour lesquels la Méditerranée représente un axe primordial de sa politique étrangère et une dimension de son identité. Comme pratiquement tous les pays méditerranéens, elle est intégrée à d'autres ensembles, en l'occurrence, le Maghreb, le monde arabe, l'Afrique, l'islam et la Francophonie* »[404]. La Méditerranée figure parmi les principaux espaces d'action de la diplomatie tunisienne en vue de *« soutenir le processus euro-méditerranéen et le promouvoir dans le sens du renforcement des relations de partenariat et de solidarité entre les pays des deux rives de la Méditerranée, dans les domaines politique, sécuritaire, économique, social et culturel* »[405].

Or, il n'est pas surprenant que la Tunisie soit partie prenante dans toutes les initiatives de développement et de sécurité dans la région. Elle plaide pour le co-développement dans la région et soutient l'O.S.C.E. et le dialogue 5+5.

---

[404] Samir Saul, « La conception tunisienne de l'espace méditerranéen », in André P. Donneur (dir.), *La Méditerranée occidentale : un système régional en transition*, Toulouse, Presse de l'Université des sciences sociales de Toulouse, p 143.
[405] Ministère des Affaires étrangères (Tunisie), *La Diplomatie Tunisienne*, http://www.diplomatie.gov.tn/site/index.php?a=article&id=1826, Consulté le 20 décembre 2007.

L'Accord d'association entre la Tunisie et l'UE de 1995 (en vigueur depuis 1998) est le premier signé entre l'UE et un pays du sud de la Méditerranée. L'U.M.A. peut être considérée comme le projet méditerranéen originel de la Tunisie qui tente de la relancer, dans le but de créer, à terme, une zone de libre-échange comparable à celle existant en Europe[406].

Pour bien tirer profit de sa relation avec l'OTAN, la Tunisie a insisté sur la mise en place d'un programme de coopération individuelle de façon à mieux structurer et cibler sa coopération pratique[407]. Selon les propos du Secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer :

> La Tunisie a toujours été l'un des participants les plus actifs dans le processus. Elle a été un ferme partisan de la coopération pratique, en parallèle au dialogue politique - y compris dans des domaines tels que les plans civils d'urgence, la coopération maritime, la science et la technologie et, plus récemment, la lutte contre le terrorisme. A mes yeux, ce fort engagement montre que la Tunisie est résolue à œuvrer de concert avec l'OTAN. Et je ne doute pas que nous puissions continuer, à l'avenir, à développer notre relation sous la forme d'un véritable effort en coopération[408].

Ces perspectives d'évolution démontrent bien le caractère pragmatique du PMO qui met de côté la dimension normative dans sa relation avec la Tunisie, et ce, à la différence de l'UE qui s'est montrée ces dernières années de plus en plus

[406] Michael W. Suleiman, «Tunisia and the World: Attitudes of Tunisian Youths toward Other Countries», *The Maghreb Review*, vol. 22, 1-2, 1997, pp. 45-59.
[407] Discours de Hatem Ben Salem, Secrétaire d'État auprès du Ministre des Affaires Etrangères, chargé des Affaires Européennes (Tunisie), 19 juin 2007, disponible à l'adresse suivante : http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070618c.html
[408] Voir son discours du 28 avril 2005 à Tunis, disponible à l'adresse suivante : http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050428b.htm

critique de la situation des droits de l'homme et le caractère autoritaire du régime tunisien[409].

2.4. La Mauritanie : la recherche d'une garantie de sécurité

2.4.1. La conjonction des défis internes et externes

La Mauritanie, l'un des pays les plus pauvres au monde[410], a une influence politique et stratégique très limitée au Maghreb. La fragilité de son régime politique et les problèmes frontaliers dans son environnement maghrébin et ouest africain sont les éléments essentiels qui structurent ses priorités en matière de défense et de sécurité[411].

Sa création en 1960 qui résulte de l'héritage de la politique coloniale française au Maghreb et en Afrique, a soulevé un problème de reconnaissance internationale surtout de la part du Maroc qui a cherché prioritairement à la rattacher à son territoire[412]. Son régime autoritaire, issu des coups d'État militaires

---

[409] Ce caractère autoritaire est régulièrement dénoncé par les organisations locales et internationales qui défendent les droits de l'homme et qui constatent qu'en Tunisie il n'y a pas de réel contrepouvoir, pas d'indépendance de la justice et que les médias et les syndicats sont sous les ordres du gouvernement qui contrôle tous les aspects de la vie sociale. Le régime tunisien, qui justifie ses excès par la nécessité de «*barrer la route aux islamistes*» alors qu'il se bat en réalité contre une opposition qui se veut démocratique.

[410] Il est classé 153ème sur les 177 pays couverts par le Rapport 2006 sur le développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

[411] Anthony G. Pazzanita, «Mauritania's Foreign Policy: The Search for Protection», *The Journal of Modern African Studies*, vol. 30, 2, 1992, pp. 281-188.

[412] L'indépendance fut proclamée le 28 novembre 1960 malgré l'opposition du Maroc et de la Ligue arabe, qui déclarèrent le pays «partie intégrante du Maroc», niant jusqu'à l'existence même du nouvel État. La thèse du « Grand Maroc » est forgée par le nationaliste marocain Allal El Fassi selon laquelle la Mauritanie, le nord du Mali et une partie de l'ouest algérien étaient sous souveraineté marocaine avant le colonialisme français et espagnol. Voir, Bernard Lugan, *Histoire du Maroc : dès origines à nos jours*, Paris, Critérion, 1992, p. 283.

qui se sont succédés depuis 1978, s'est engagé dans une entreprise de démocratisation de la vie politique[413]. Cependant, sa stabilité est toujours menacée par l'interventionnisme de l'armée dans la vie politique et par les rivalités ethniques de sa population composée principalement des Arabo-berbères ou Maures et les Négro-Africains. Ces rivalités se sont exprimées violemment entre 1989 et 1991.

Les tensions avec le Mali et le Sénégal qui sont liées à la question des réfugiés et aux troubles entre les populations frontalières[414] demeurent une préoccupation majeure de sécurité qui pourraient engendrés d'éventuelles confrontations. Le conflit du Sahara occidental illustre bien les limites et la dépendance du pouvoir mauritanien vis-à-vis de ses grands voisins du Nord : le Maroc et l'Algérie. Pour avoir la paix chez elle, la Mauritanie est contraint à pratiquer une politique d'équilibre ou de neutralité[415]. Mais ce jeu de bascule ne l'a pas empêché de se rapprocher de Rabat depuis l'avènement de Mohammed VI, au détriment d'Alger. Son soutien à Saddam Hussein pendant la deuxième guerre du Golfe, en 1990-1991, l'a marginalisé sur scène internationale. Pour en sortir, la Mauritanie a pris en octobre 1999 un « virage diplomatique »[416] suite à la décision

---

[413] En Mauritanie, l'armée joue un rôle important dans les affaires intérieures. C'est elle qui a renversé le régime d'Ould Daddah en 1978 et qui a servi de pilier au régime mis en place par Sid'Ahmed Taya, arrivé au pouvoir par la force en décembre 1984 et en chassé par un coup d'État le 3 août 2005 après l'échec d'une tentative en juin 2003 et deux en août et en septembre 2004.

[414] En 1989, le conflit armé entre la Mauritanie et le Sénégal sur les limites de leur frontière commune a dégénéré le déplacement de la population. Des dizaines de milliers d'habitants du sud de la Mauritanie ont fui vers le Sénégal et le Mali, alors que de nombreux citoyens maures du Sénégal ont rejoint la Mauritanie. Selon le HCR (Hautes Commesariat pour les réfugies), des réfugiés sont toujours établis le long du fleuve Sénégal. Le retour des réfugiés mauritaniens installés au Sénégal et au Mali constitue l'un des grands défis pour le gouvernement mauritanien.

[415] Marc Bonnefous, *Le Maghreb : repères et rappels*, Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes, 1990, pp. 110-111.

[416] L'expression est de l'ancien ambassadeur d'Israël en Mauritanie, Freddy Eytan. Voir son article, « La Mauritanie : un témoignage israélien », *Outre-Terre*, n° 11, 2005, p. 145.

d'élever les relations diplomatiques avec Israël au rang d'ambassade (en 1995 fut ouvert à Nouakchott un bureau de liaison avec l'État hébreu)[417]. Cela a suscité une immense contestation tant à l'intérieur du pays que dans certaines capitales du monde arabe. La Ligue arabe considère ce rapprochement comme un « coup porté aux Palestiniens ainsi qu'à tous les Arabes dont les territoires sont occupés par les troupes israéliennes». Le président algérien, Abdel Aziz Boutaflika, a refusé de recevoir le chef du gouvernement mauritanien. Les États-Unis s'en sont félicités et un réchauffement s'est opéré entre les deux pays, marqué par des échanges commerciaux. Nouakchott aurait obtenu une aide technique substantielle de l'État hébreu notamment en matière agricole et même militaire[418].

2.4.2. La relation avec l'OTAN concrétise l'ambition mauritanienne

La Mauritanie est attachée à la participation au maximum dans les différentes instances de coopérations en Méditerranée (PEM, dialogue 5+5, PMO). Ses relations avec l'OTAN sont donc inscrites dans ce cadre de politique intérieure et extérieure surtout ses problèmes de sécurité à ses frontières, aggravés depuis le 11 septembre par les menaces du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC). Son armée, le plus faible de la région, l'oblige à chercher des alliances et des garanties de sécurité par des acteurs extérieurs dont l'OTAN. Elle a aussi intérêt au maintien de l'UMA, mais elle n'est pas suffisamment forte

[417] La Mauritanie est le troisième pays arabe qui accueille une ambassade israélienne après l'Égypte (suite au traité de paix israélo-égyptien signé le 26 mars 1979) et la Jordanie (suite à l'Accord de Wadi Araba du 26 octobre 1994).
[418] Sur ce sujet voir Abbas Tobrbey, « Amorce d'un virage politique », *Arabies*, mars 2000, pp. 20-22; François Soudan, « L'ami américain », *L'intelligent*, édition du 8 mars 2004.

politiquement pour décider de l'avenir de la coopération régionale, et encore moins pour se prononcer en matière de sécurité et défense. Pour les chercheurs de RAND, la relations avec l'OTAN :

> « Pourraient éventuellement contribuer à dissiper certaines de ses craintes ce qui serait en soi une importante contribution à la sécurité régionale. [...] Sans doute la Mauritanie espère que le dialogue avec l'OTAN permet de promouvoir une plus grande familiarité avec elle et l'aide à obtenir une plus grande aide financière pour poursuivre son développement. [...] Sa raison principale pour s'engager dans ce dialogue est d'améliorer ses relations avec l'Occident et d'accroître l'aide économique occidentale»[419].

La recherche de la Mauritanie à s'intégrer dans son environnement régional et international a pour but aussi d'assurer l'aide internationale et le soutien à son passage à la démocratie. La découverte du pétrole en 2001 va, certes, renforcer sa position sur le marché mondial avec une production journalière d'environ 100 000 barils ce qui lui offert un certain avenir comme exportateur, relativement mineur, du pétrole[420].

2.5. La Libye : le pays maghrébin non membre du PMO

La Libye est le seul pays maghrébin qui ne fait pas partie du PMO. Pourquoi il est exclu de ce *partenariat* ? Est-ce que cette exclusion sert les intérêts de l'OTAN en Méditerranée ? Et est-ce que la nouvelle orientation de la politique étrangère de la Libye lui permettrait la réinsertion dans le concert des

[419] Stephen Larabee and al., *Nato's Mediterranean Initiative*, op.cit, p.68.
[420] C'est la société australienne Woodside qui exploite le gisement de Chinguetti dans l'océan atlantique. D'autres compagnies comme Total et Dana Petroleum continuent l'exploration.

nations et rejoindre tous les forums de coopération méditerranéenne, y compris le PMO ?

2.5.1. Les raisons d'exclusion du PMO

La décision de l'OTAN de ne pas inviter la Libye à participer à son *partenariat* méditerranéen est fondée sur quatre éléments qui ont rendu difficile les relations entre ce pays et l'Occident, selon Saïd Haddad[421]. Il s'agit de :

- la participation d'agents libyens à l'attentat, du 21 décembre 1988, contre le vol Pan-Am 103 au-dessus de Lockerbie en Écosse qui avait fait 270 morts, et celui, du 19 décembre 1989, contre le vol DC-10 d'UTA au-dessus du Niger qui avait causé la mort de 170 personnes[422];
- l'accusation du régime libyen de mener des actions de déstabilisation dans de nombreux pays, et de subventionner certains groupes terroristes comme le mouvement IRA[423] et ETA[424];

---

[421] Saïd Haddad, « La Libye et l'Occident depuis 1999 : entre tropisme américain et ancrage euro-méditerranéen », *Afrique contemporaine*, printemps 2004, pp. 179-196.

[422] À la suite de ces attentats, l'ONU a pris au début des années 1990 une série de mesures et de sanctions afin de contraindre la Libye à livrer les personnes y impliquées. Il s'agit de la résolution 731 du 21 janvier 1992 qui exhorte la Libye à collaborer et la résolution 748 du 31 mars de la même année imposant un embargo total sur les liaisons aériennes et sur les ventes d'armes ainsi que la réduction du personnel diplomatique. Quant à la résolution 883 du 11 novembre 1993, elle a renforcé les sanctions en gelant les avoirs à l'étranger et en interdisant l'approvisionnement en équipements pétroliers. Le texte intégral de ces résolutions est disponible sur le site de l'ONU à : http://www.un.org/french/documents/scres.htm. De leur coté, les États-Unis ont décrété un embargo en 1978 sur le matériel militaire en raison de la position libyenne sur la question palestinienne et un autre en 1982 sur les importations de pétrole. Et la loi D'Amato-Kennedy, connue aussi sous le nom *Iran and Libyan Act* adopté en août 1996 visant à sanctionner les entreprises américaines et étrangères qui commercent avec l'Iran et la Libye. Rappelant que l'Administration Reagan a effectué, le 15 avril 1986, des raids sur Tripoli et Benghazi suite à l'accusation de la Libye dans l'implication dans une attaque terroriste contre une discothèque à Berlin-Ouest, fréquentée par des soldats américains.

[423] IRA est l'armée républicaine irlandaise qui a mené une lutte armée pour forcer Londres à accorder l'indépendance à l'Irlande.

- les ambitions de la Libye à se doter des armes de destruction massive et malgré les dénégations de son Guide, elle a tenté effectivement de mettre en place un programme d'ultracentrifugation nucléaire pour permettre d'enrichir l'uranium;
- A cela s'ajoute la nature idéologique et politique du régime de Kadhafi qui depuis son arrivée au pouvoir en 1969[425] a lutté contre l'influence occidentale et a oeuvré pour l'unité arabe[426] en s'inspirant du modèle nassérien[427] et en combinant l'islamisme et le socialisme. Mais en dépit de ces orientations panarabistes, l'action internationale de la Libye est axée surtout sur le nationalisme. Elle s'est traduite au niveau de la défense par la quête d'une puissance militaire, grâce aux revenus du pétrole, et l'opposition au colonialisme et à Israël[428] ainsi qu'aux pays occidentaux, notamment les États-unis.

C'est pour ces raisons donc que l'OTAN a exclu la Libye de son *partenariat méditerranéen,* et ce, à l'instar de l'Union européenne pour le Partenariat euro-méditerranéen (PEM), amorcé par la Conférence Barcelone en 1995.

---

[424] ETA est une organisation clandestine armée qui lutte pour l'indépendance de la région basque de l'Espagne.
[425] Suite à son coup d'État militaire, alors âgé de 27 ans, contre la monarchie d'Idriss premier (1890-1983). Il a proclamé la République, mettant en place un régime politique qui rejette le multipartisme et prône une participation directe du peuple au pouvoir par le biais d'un système d'assemblées populaires tel que décrit dans son livre écrit en 1975, appelé *Livre vert.*
[426] Kadhafi a tenté à plusieurs reprises de promouvoir l'unité arabe en signant des traités d'union avec plusieurs pays arabes. Il s'agit de l'Union des Républiques arabes regroupant l'Egypte, la Libye et la Syrie en 1972 (dissoute en 1977), la fusion entre la Libye et la Tunisie en 1974, la fusion entre la Libye et le Tchad en 1981 (restée sans lendemain) et l'Union arabo-africaine entre la Libye et le Maroc en 1984 (dissoute en 1986). Critiquant le manque de solidarité arabe avec la Libye au cours de la période des sanctions de l'ONU, Kadhafi a menacé de se retirer de la Ligue arabe et s'est dirigé vers l'Afrique en tentant de devenir le « Guide spirituel » du continent africain.
[427] Le modèle nassérien ou le nassérisme est le second principal courant, après le Baâthisme, de l'idéologie panarabe plaidant pour l'unité et la modernisation des pays arabes. Il est fondé sur les idées politiques du président égyptien Gamal Abdel Nasser (1918-1970).
[428] Pour une analyse complète de la position de Kadhafi vis-à-vis le conflit arabo-israélien voir : Yehudit Ronen, « Libya's Qadhafi and the israeli-palestinian conflict, 1969-2002 », *Middle Eastern Studies*, vol. 40. n° 1, january 2004, pp. 85-98.

2.5.2. Reconversion et retour à la communauté des nations

Pour sortir de cet isolement international et renouer avec l'Occident les liens qui n'ont pas cessé de se dégrader depuis les années 1970, Kadhafi a adopté une diplomatie d'ouverture qui va se traduire par la reconnaissance de la Libye de sa responsabilité dans les attentats mentionnés ci-dessus, d'indemniser les familles des victimes, de renoncer au terrorisme et de mettre un terme à son programme nucléaire[429]. Pour plusieurs spécialistes[430], ces avancées doivent être placées dans le contexte des sept années d'embargo onusien (1992-99) auquel a été soumise la Libye qui l'a marginalisé sur la scène internationale et a eu des impacts néfastes sur son développement économique (aurait coûté environ 28 milliards de dollars selon Tripoli). Le second facteur de ce changement réside dans les effets de l'invasion des États-Unis de l'Irak en 2003 donnant un signal au régime de Kadhafi de la détermination américaine pour éliminer ses ennemis dans

[429] Cette dénonciation à son programme nucléaire est poursuivie par les démarches suivantes :
- La Libye a envoyé, en mars 2003, aux États-Unis tout le matériel déclaré relatif à son programme d'armement nucléaire, ainsi que des lanceurs et des missiles de longue portée. Il s'agit de 500 tonnes d'équipement qui ont été acheminées vers un lieu tenu secret aux États-Unis;
- Elle a signé le protocole additionnel au traité de non-prolifération nucléaire (TNP);
- Elle a autorisé les inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des installations nucléaires dans le pays;
- Tripoli va commencer à détruire, à partir du vendredi 27 février 2003, plus de 3 300 bombes inopérantes initialement destinées à être dotées d'armes chimiques, a annoncé la veille l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

[430] Yahia H. Zoubir, «The United States and Libya: from confrontation to normalization», Middle East Policy, volume 13, issue 2, Summer 2006, pp. 48–70; Saïd Haddad, « La politique africaine de la Libye : de la tentation impériale à la stratégie unitaire », *Maghreb-Machrek*, n° 170, 2000, pp. 29-38; « Le retour à la communauté des nations ou la stratégie américaine de la Libye », Annuaire de l'Afrique du Nord, tome xii, 2003, pp. 173-188 ; Luis Martinez, « La Libye : la conversion d'un État terroriste », *Critique internationale*, n° 25, octobre 2005, pp. 19-28.

la région. Pour Martinez, cette guerre a entraîné une incertitude dans le sens que la Jamahiriya sera la prochaine cible[431].

Suite à ces évolutions, l'ONU a annoncé, le 5 avril 1999, la levée des sanctions. L'UE a lui accordé le statut d'observateur dans le cadre du processus de Barcelone[432] et les pays membres du dialogue "5+5" l'associent dans les différentes réunions de ce dialogue aux côtés de ses voisins maghrébins. Les États-Unis ont retiré son nom, en 2006, de la liste des États voyous[433]. Par ailleurs, la condamnation par la Libye des attentats du 11 septembre 2001, la reconnaissance de la légitimité de l'intervention américaine en Afghanistan et la collaboration dans la lutte contre le terrorisme a accéléré le rapprochement américano-libyen et le recours de ce pays à la communauté des nations.

2.5.3. L'OTAN et la Libye : réconciliation en perspective

En ce qui concerne l'OTAN, on pourrait dire que l'absence de la Libye de son *partenariat méditerranéen* est préjudiciable à l'évolution de celui-ci en raison d'une multitude de facteurs invoqués par Hibou et Martinez à propos de son exclusion du PEM. Ces facteurs portent sur l'idée selon laquelle que :

---

[431] Ibid, p. 24 et 25.

[432] La Libye souhaite la signature d'un accord d'association avec l'UE et l'adhésion complète au PEM. Cependant, cela est soumis à sa conformité avec un ensemble commun de normes et de principes en cours en Europe en matière de la démocratie et des droits de l'homme.

[433] *Rogue state* en anglais est un concept utilisé par les États-Unis depuis l'administration Reagan dans les années 1980 désignant « les États qui ne respectent pas les lois internationales et soutiennent le terrorisme ». En juin 2000, le Département d'État américain a exclu cette expression de son discours diplomatique en faveur État source d'inquiétude (state of concern en anglais). Depuis le 11 septembre 2001, le concept a évolué en « axe du Mal », expression employée pour la première fois, le 29 janvier 2002, par le président américain George W. Bush lors de son discours sur l'état de l'Union.

« ce pays a toujours été, historiquement, très bien intégré à l'économie régionale. L'exclusion [le] contraint [à poursuive] une stratégie de dissimulation [qui] diminue les chances de renforcement de l'intégration Sud/Sud et des institutions régionales [et] accroît les risques d'insécurité dans le Maghreb »[434].

Par ailleurs, la Libye représente des intérêts énergétiques et économiques stratégiques pour certains pays membres de l'Alliance atlantique qui exercent une attractivité sur son commerce extérieur. Les pays européens reçoivent près de 83% des exportations de la Libye et lui fournissent 62% de ses importations. Cependant, *« cette dépendance n'est pas unilatérale car l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche se trouvent être aussi fortement liés à ce pays pour leur approvisionnement en pétrole »*[435].

À cela s'ajoute, la forte présence des compagnies américaines et européennes dans le secteur pétrolier libyen[436]. Le géographe français, Stéphane Dubois, rappelle que :

« ce pays est une terre à hydrocarbures dont l'impact économique est ressenti à l'échelle du monde mais, plus encore, à l'échelle de l'ensemble méditerranéen. État pétrolier et gazier d'envergure, elle a extrait, en 2006, 86 millions de tonnes de pétrole, soit environ 2 % de la production mondiale. Il s'agit d'un niveau à peu près équivalent à celui de l'Algérie. Quant au gaz, il est certes produit dans des volumes plus limités (14,8 milliards de m^3), mais il s'avère être une ressource d'avenir »[437].

---

[434] Béatrice Hibou et Luis Martinez, « Le Partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ? », op.cit, pp. 35-39.

[435] Béatrice Chevallier-Bellet, « L'intégration de la Libye dans le partenariat euro-méditerranéen : enjeux et perspectives», *Mondes en Développement*, Tome 29, n° 115/116, 2001, pp. 124-126.

[436] En parallèle de la Société nationale du pétrole libyenne : *National Oil Corporation* (NOC), l'investissement dans le secteur pétrolier est assuré par des compagnies européennes qui n'ont pas été touché par la loi Kennedy-D'Amato de 1996 comme l'Italien Agip-ENI, l'Autrichien OeMV, Allemands Veba et Wintershall, le Français Total, et l'Espagnol Repsol. Depuis 2003, les firmes américaines sont de retour au marché libyen, notamment Oxydental et le groupe Oasis (Conoco, Marathon et Amareda).

[437] Stéphane Dubois, « Le nouvel eldorado libyen », *Le Monde*, 11 décembre 2007.

Cependant, l'énergie n'est pas le seul centre d'intérêt. La question des migrations est désormais constitutive dans la sécurité méditerranéenne que ce soit pour l'OTAN ou l'UE. En ce sens, la Libye qui accueille plus de deux millions ressortissants subsahariens est devenue, à l'instar des autres pays maghrébins, une zone de transit entre l'Afrique noire et l'Europe jouant ainsi un rôle majeur dans la géopolitique de l'immigration clandestine[438]. En se basant donc sur cette approche privilégiant les centres d'intérêts et compte tenu de ce processus de normalisation des relations entre la Libye et l'Occident, l'OTAN qui n'adopte pas une règle de conditionnalité démocratique pour l'adhésion à son *partenariat* méditerranéen ayant un caractère évolutif optera pour l'établissement des contacts avec ce pays. Cela correspondra à la stratégie méditerranéenne de l'OTAN qui consiste, selon les propos du Secrétaire Général Délégué de l'OTAN, Alessandro Minuto Rizzo, à « inviter les partenaires qui soutiennent les opérations de l'OTAN à entamer un dialogue et des consultations plus approfondis avec les Alliés, y compris dans le cadre de réunions entre le Conseil de l'OTAN et un pays à titre individuel ou un groupe de pays partenaires. Cela renforcera la dimension politique de [ce] *Partenariat*, et le rendra plus réactif aux événements pouvant survenir »[439]. Cependant, la Libye, à la différence des autres pays maghrébins, ne cesse pas d'insister sur le règlement du conflit israélo-arabe comme condition à son intégration aux différents projets de coopération visant la Méditerranée,

[438] Voir à ce propos Bechir Hamdouche, « La migration dans le partenariat euro-mediterranéen », in Bichara Khader (dir.), *Le partenariat euro-mediterranéen vu du Sud*, Paris, L'Harmattan, 2001.
[439] Voir son discours introductif du colloque organisé conjointement par l'Institut Diplomatique pour la Formation et les Études du Ministère des Affaires Étrangères de Tunisie et la Division de la Diplomatie Publique de l'OTAN, Tunis, 18-19 juin 2007, disponible à l'adresse suivante : http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070618a.html

notamment le PEM, le dialogue 5+5 et l'Initiative de l'Union méditerranéenne, lancée par le président français, Nicolas Sarkozy, en mai 2007. En réalité, cet élément témoigne de l'importance des questions politiques dans l'avancement de tout partenariat équilibré entre la rive Sud et Nord de la Méditerranée.

3. Les attentes militaires : le renforcement des capacités militaires

Les capacités militaires, selon toutes les formes du réalisme, quelques soient leurs différences, sont les principales sources par excellence de la puissance. Les réalistes jugent que la dépendance ou l'assimilation de la puissance à la force militaire ne nécessite guère de démonstration. Les États doivent en permanence mobiliser des ressources pour maintenir des forces armées équipées, opérationnelles et capables de faire la guerre en tout le temps compte tenu que le recours à la violence ou la menace de guerre est une réalité constante dans les relations internationales. Pour Morgenthau, les forces armées sont les éléments clefs de la politique étrangère et l'instrument de l'État pour la protection de ses frontières et la sauvegarde à tout moment de sa souveraineté territoriale[440].

Ces considérations expliquent bien les schémas de pensée stratégique des pays du Maghreb où le facteur militaire garde toujours sa primauté et sa pertinence. L'ambition de ces pays d'améliorer la structure de leurs forces et la

[440] Cette vision ne signifie pas que le réalisme est une approche belliciste ou guerrière. Au contraire, les réalistes sont très prudents en ce qui concerne l'utilisation de la force militaire et exigent une évaluation rationnelle de la nature et la portée de la menace qui pèsent sur l'intérêt national de l'État. À titre d'exemple, Hans Morgenthau et Kenneth Waltz étaient très critiques à l'engagement militaire des États-Unis au Vietnam. Plus récemment, plusieurs réalistes se sont opposés à la guerre en Irak (2003).

compétition intense entre eux pour se doter d'armes sophistiquées et coûteuses sont considérées comme la meilleure réponse aux menaces extérieures pour défendre les intérêts nationaux, dissuader l'adversaire et préserver la paix.

Les armées de ces pays sont en effet confrontées à de profonds changements imposés par les évolutions de l'ordre international et les défis de la sécurité intérieure qui leurs incombent d'ajuster la nature de leurs missions. Ces changements demeurent chargés d'ambiguïté, singulièrement la question de la place qu'occupent les militaires au sein de l'appareil étatique, c'est-à-dire, la réforme du régime de relations civilo-militaires, la création de nouveaux mécanismes pour élaborer la politique de défense, l'amélioration des conditions financières et sociales des soldats, la lutte contre la corruption au sein de l'appareil militaire, la révision des programmes de formation, le soutien aux civiles en cas de catastrophes naturelles et la restructuration en général du système militaire.

Au niveau de la coopération avec l'OTAN, ces pays cherchent à se doter de forces armées d'un format adapté, dûment équipées et entraînées, capables de faire face à toutes les formes de menaces du XXIe siècle et aux circonstances diverses aux frontières ou à l'intérieur du territoire. Ils reconnaissent le potentiel de l'OTAN en tant que moyen important et complémentaire. Bien qu'il n'existe pas de modèle en matière de réforme de la défense, ces pays pourraient tirer parti de son expérience en vue d'adapter leurs forces armées aux besoins actuels. De leur côté, les membres de l'Alliance soutiennent, par le biais de leurs conseils et de leur assistance pratique, les efforts des pays du Maghreb afin d'accomplir leurs

programmes de réforme militaire. En ce sens, le PMO consiste à développer l'interopérabilité avec les forces de l'Alliance pour combler le « gap » militaire par un travail de rapprochement, à améliorer la professionnalisation des forces armées et à moderniser l'équipement militaire.

3.1. L'interopérabilité avec les forces de l'OTAN

3.1.1. Qu'est ce que l'interopérabilité?

Dans le cadre du Partenariat pour la paix, l'OTAN définit l'interopérabilité comme étant la « *capacité de plusieurs systèmes, unités ou organismes dont l'organisation et les relations respectives autorisent une aide mutuelle qui les rend aptes à opérer de concert* »[441]. Cela veut dire que l'interopérabilité est l'aptitude de forces armées différentes à mener des opérations conjointes de façon efficace et ciblée. L'interopérabilité aide donc à utiliser de manière optimale les ressources humaines et matérielles et renforce l'interaction entre troupes, systèmes et Forces. L'interopérabilité exige que les forces armées partagent une doctrine et des procédures communes (l'interopérabilité des procédures), et qu'ils soient en mesure de communiquer les uns avec les autres en toute synergie (l'interopérabilité des personnels). En matière d'armement, l'interopérabilité nécessite le partage des installations communes, mais elle n'exige pas que l'équipement militaire soit commun.

[441] OTAN, *Le Partenariat pour la Paix – Document cadre,* Bruxelles, 1994, p.17.

Ce concept constitue l'un des aspects essentiels de la transformation des politiques de défense car le contexte stratégique hérité de la Guerre froide tend vers des opérations conjointes exigeant la mise en place d'une coalition pour répondre à une menace donnée. L'apparition de nouvelles menaces et les mesures liées à la gestion des crises ont modifié les besoins opérationnels des forces armées en accroissant l'importance de l'interopérabilité en ce qui concerne le matériel, la doctrine, la tactique, la formation et la communication. Or, plusieurs pays sont contraints à normaliser leurs stratégies de défense pour atteindre le niveau d'interopérabilité minimal requis dans les différents domaines. Les États-Unis furent le premier pays à adopter des réformes dans ce domaine tout en pressant ses Alliés à adopter des normes de standardisation militaire pour accroître l'efficacité opérationnelle combinée des forces de l'Alliance atlantique.

3.1.2. L'amélioration de l'interopérabilité dans le PMO

Une alliance militaire ne peut travailler de façon efficace que dans des conditions de synergie entre les différentes unités sous son contrôle. Depuis sa création en 1949, l'OTAN développe cette capacité d'interopérabilité à travers les activités de planification et de formation, ainsi qu'aux exercices menés conjointement pendant des décennies, lors et après la Guerre froide. La transformation de l'OTAN est fondée sur le fait que les schémas des opérations seront multinationaux ou en coalition. En ce sens, l'interopérabilité des forces armées des partenaires de l'OTAN apparaît essentielle pour monter des coalitions

de circonstance ainsi que pour la contribution aux opérations de paix menées sous ses auspices. Cet outil de gestion des crises le plus important de l'Alliance lui donne les moyens de répondre rapidement aux crises, quel que soit l'endroit ou le moment où elle intervient.

Le rôle du PMO consiste donc à améliorer l'interopérabilité en vue de renforcer la capacité des forces des partenaires à s'entraîner, à s'exercer et à opérer efficacement ensemble pour exécuter les tâches qui leur seront confiées dans des opérations conjointes. À cet effet, ce *partenariat* met en place un travail de normalisation opérationnelle et soutient les activités dans ce domaine. Le Sommet de Riga de l'OTAN a lancé une initiative de coopération en matière de formation en proposant de partager, avec les pays partenaires de la région de la Méditerranée et du Moyen-Orient élargi, l'expérience de l'OTAN en matière de formation. Ainsi, le paragraphe 17 du communiqué final souligne que :

> Depuis le Sommet d'Istanbul, les compétences de l'OTAN en matière de formation se sont encore développées tandis que notre *partenariat* avec les pays de la région du Moyen-Orient élargi a mûri et a gagné en importance pour les opérations et les missions de l'OTAN. C'est pourquoi nous avons lancé aujourd'hui l'initiative OTAN de coopération en matière de formation pour la modernisation des structures de défense et la formation des forces de sécurité. L'Alliance se tient prête à partager ses compétences en matière de formation, dans un esprit de coappropriation et en tenant compte des ressources disponibles, avec les partenaires de la région du Moyen-Orient élargi (...). Par une approche évolutive et progressive fondée sur les structures et programmes existants, nous allons mettre en place au profit de nos partenaires et des pays de l'OTAN un réseau d'activités OTAN de formation qui s'étend. Une première phase consistera à élargir la participation de ces partenaires dans le cadre des programmes OTAN pertinents d'entraînement et de formation, des activités de partenariat et des installations d'entraînement des Alliés d'une manière qui réponde aux besoins des Alliés et des partenaires, ainsi qu'à établir un département du Moyen-Orient au Collège de défense de l'OTAN. Dans une deuxième phase, l'OTAN pourrait

envisager de soutenir la création d'un centre de coopération pour la sécurité dans la région (...)[442].

Les grands objectifs de la formation sont donc les suivants: améliorer l'interopérabilité et l'efficacité des forces multinationales dirigées par l'OTAN, aider les pays partenaires à mener à bien leurs travaux de réforme et contribuer à instaurer la paix et la stabilité dans les régions en crise. En matière d'interopérabilité, il s'agit d'entraîner les forces des pays partenaires à opérer aux côtés des troupes des pays de l'OTAN pour leur permettre de contribuer aux opérations dirigées par l'Alliance. Les exercices militaires et les activités connexes de formation et d'entraînement sont des opérations de réponse aux crises comme les opérations de secours en cas de catastrophe naturelle, de secours humanitaire, de recherche et de sauvetage et de soutien de la paix. Un accord-cadre sur la coopération dans le domaine de la recherche et du sauvetage en mer a été signé en février 2003. Les programmes annuels de coopération appliqués depuis 2005 contiennent plusieurs activités sur l'interopérabilité. Pour 2006, les activités de formation proposées, par exemple par les commandements stratégiques, vont passer à 62 (37 en 2005 et 23 en 2004) et à 75 pour celles proposées par le Shape[443].

Les instruments de coopération militaire sont similaires à ceux contenus dans le PPP, singulièrement le Plan individuel de coopération dans lequel chaque pays partenaire défini ses priorités en matière de défense pour lesquelles le développement de l'interopérabilité est souhaité. En effet, depuis le sommet

---

[442] OTAN, *Communiqué de Presse (2006)150,* Déclaration du Sommet de Riga, op.cit.
[443] Supreme Headquarters Allied Powers in Europe (SHAPE) est le centre de commandement militaire des forces de l'OTAN en Europe.

d'Istanbul, les développements les plus importants tournent autour de l'introduction du concept de l'interopérabilité. Le PMO a adopté une approche opérationnelle commune avec le PPP, le Conseil OTAN/Russie et OTAN/Ukraine pour développer les aptitudes des forces à agir en concert. Il présente ainsi des aspects très positifs dans la mesure où il est une occasion pour les pays du Sud de se familiariser avec les méthodes et les techniques efficaces mises en oeuvre par l'OTAN au cours des manœuvres communes. Son concept de réforme de la défense permet aussi de gérer les implications de la reconversion par la mise à disposition d'expertise pour adapter les forces armées afin qu'elles soient en mesure de répondre aux nouvelles menaces.

3.1.3. L'interopérabilité, une priorité pour les pays du Maghreb

Les pays du Maghreb font de l'interopérabilité avec l'OTAN une des priorités de leur effort de réforme des forces armées pour permettre à celles-ci de réagir à une série de menaces d'origines multiples. Ainsi, l'interopérabilité devient une exigence primordiale pour le processus de développement des forces armées. Il est également envisagé d'améliorer le système national de gestion des crises et de réformer la gestion des ressources et la planification financière dans le secteur de la défense. Les pays du Maghreb se trouvent devant un même dilemme en matière de sécurité. Les forces dont ils disposent ne sont pas adaptées à un grand nombre de menaces auxquelles la région méditerranéenne est confrontée aujourd'hui et risque de l'être encore dans l'avenir prévisible. Il y a là un dilemme

à la fois pour les membres de l'OTAN et pour les pays partenaires, qui ont donc intérêt à le surmonter ensemble.

La participation à des exercices conjoints avec les forces de l'Alliance assure la représentation de ces pays au sein des instances de formation et de planification d'organisations internationales comme l'OTAN. Elle contribue aussi à assurer la crédibilité et le rayonnement de leurs forces armées, dimension essentielle pour agir au cours d'opérations internationales diverses et d'y contribuer. L'expérience donc de travailler avec des militaires de l'OTAN est capitale dans le sens qu'elle facilite l'apprentissage de méthodes de travail éprouvées et communes aux différents pays. Malgré que le programme de coopération pratique demeure modeste, le PMO pour les pays du Maghreb est un fournisseur de services permettant à rapprocher et communiquer les connaissances afin que les barrières linguistiques et stratégiques tombent et fassent place à une collaboration qui peut faire la différence sur le théâtre des opérations.

Depuis le lancement de ce *partenariat* en 1994, ces pays ont fait participer des troupes à un grand nombre d'exercices conjoints avec l'OTAN et ils ont également accueilli ce type d'activités sur leur territoire tel l'escale des navires de l'Alliance aux ports pour intégrer leurs forces navales dans la surveillance de la Méditerranée et développer leur tradition maritime. L'essentiel de cet effort de modernisation est de créer une armée plus efficace, ce qui passe par la constitution, déjà en cours, des unités interopérables. Une fois que cet effort aura été mené à bien, la nouvelle structure des forces armées des pays maghrébins

pourrait présenter un haut niveau de compatibilité avec celle de leurs homologues des pays de l'OTAN, même s'il est clair qu'une convergence totale dans le domaine de l'équipement militaire, la formation, l'entraînement et la doctrine militaire demandera des efforts supplémentaires.

La participation aux opérations de maintien de la paix (OMP) avec l'OTAN ou dans le cadre de l'ONU joue d'ailleurs en leur faveur dans cette adaptation. L'Égypte, la Jordanie et le Maroc ont apporté une importante contribution à la Force de mise en oeuvre (IFOR) et à la Force de stabilisation (SFOR) en Bosnie-Herzégovine de décembre 1995 à décembre 2004. Le Maroc n'a pas ménagé, depuis les années 1960, ses efforts pour répondre aux appels de la communauté internationale. Il contribue aujourd'hui à cinq OMP en Afrique, en Amérique et en Europe, ce qui en fait le 13e contributeur mondial, le 2e du monde arabe et le 6e en Afrique. Quant à la Tunisie, ce pays a participé au cours des années 1990 à un grand nombre des OPM, notamment sur le continent africain[444]. Cette contribution est certes modeste, mais elle peut valoriser les forces armées. Notons également que l'Algérie a rompu avec sa politique nationaliste de participation à des alliances de maintien de la paix, historiquement considérée comme une forme de dépendance. Ce pays a ainsi participé à plusieurs OPM en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), au Cambodge (APRONUC), en Croatie (ATNUSO), en Haïti (MANUH), en Angola (UNAVEM). De son côté, la Mauritanie, malgré le manque d'expérience dans ce domaine et de l'équipement

[444] Carlos Echeverria, « La coopération entre les forces armées euro-méditerranéennes pour le maintien de la paix », *Cahiers de Chaillot*, n° 35, 1999, pp. 23-25.

spécialisé, manifeste un intérêt particulier au maintien de la paix, notamment en Afrique subsaharienne.

Ces exemples illustrent bien que les forces armées maghrébines travaillent à une meilleure interopérabilité dans un cadre multilatéral que ce soit avec l'OTAN ou l'ONU, ainsi que dans un cadre bilatéral via les accords de coopération militaire signés avec plusieurs pays amis[445]. L'intégration du concept d'interopérabilité dans les stratégies de défense de ces pays s'impose comme priorité car, d'abord, les militaires d'aujourd'hui sont souvent appelés à opérer hors de leur pays d'origine. Ensuite, on peut s'attendre à voir surgir des défis actuellement imprévus. Les soldats de demain devront donc posséder des compétences beaucoup plus étendues que celles de leurs prédécesseurs. Les forces devront être plus souples, mieux entraînées et mieux instruites et en mesure d'être déployées à l'étranger de façon rapide, décisive et soutenue. Il faut pour cela que les pays du Maghreb adoptent des changements à la fois dans les conceptions relatives à la sécurité et, d'une manière générale, dans les investissements consacrés à cette dernière.

---

[445] À titre d'exemple, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie bénéficient tous du programme américain de formation et d'entraînement militaire international (IMET-International Military Education and Training). l'IMET est un programme créé en 1976 par le Département d'État et géré par le Pentagone via la DSCA (Defense Security and Cooperation Agency) dans le but de contribuer à la formation des militaires étrangers provenant des pays alliés et amis. Selon Lincoln Bloomfield, secrétaire d'État américain adjoint aux affaires politico-militaires, l'IMET vise trois objectifs : « **a)** renforcer les capacités des armées des pays alliés et amis en vue de leur participation efficace aux opérations de maintien de la paix et de stabilité entreprises sous les auspices de l'ONU ou d'autres institutions multinationales; **b)** promouvoir l'interopérabilité avec les forces des États-Unis en familiarisant les bénéficiaires de l'IMET à la doctrine militaire, la planification stratégique et les procédures opérationnelles et logistiques des États-Unis ; et **c)** forger des relations positives en matière de défense en facilitant les échanges de vues et la discussion des valeurs entre civils et militaires des États-Unis et d'autres pays, ce qui a pour effet de développer le respect et la compréhension mutuels aux niveaux tant professionnel que personnel ». Lincoln Bloomfield, « Instruction et formation : un tronc commun en matière de sécurité », *eJournal USA* , novembre 2004, p.6

3.2. La professionnalisation des armées

3.2.1. La montée des armées professionnelles

À l'instar de plusieurs concepts dans le domaine des études stratégiques, la professionnalisation a plusieurs définitions en fonction de l'attitude de celui qui l'utilise. Dans son étude sur les relations civilo-militaires intitulée *The Soldier and the State*, Samuel Huntington précise qu'une armée professionnelle possède une connaissance spécialisée acquise à l'aide d'une éducation poussée et d'une longue expérience. Pour lui, un corps d'officiers réellement professionnel est un corps qui comprend non seulement ses obligations militaires, mais également sa relation et ses responsabilités vis-à-vis l'ensemble de la société[446]. Cette définition fondée sur trois attributs principaux : l'esprit d'équipe, l'expertise et la responsabilité. De plus, les autorités civiles sont portées à écouter et à respecter les chefs militaires et l'autonomie des forces armées réside dans leur capacité à agir efficacement en temps de guerre. Dans la même veine, Morris Janowitz dans *The Professional Soldier* insiste sur les même éléments du professionnalisme militaire : l'expertise, l'éducation et l'entraînement, l'identité de groupe et la subordination de l'institution militaire au pouvoir civil[447]. En général, la modernisation de l'institution militaire s'amorce par la professionnalisation, processus impliquant l'acquisition d'une autosuffisance, d'une identité militaire et l'institutionnalisation

[446] S. Huntington, *The Soldier and the State: The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1957, pp. 14-31.
[447] M. Janowitz, *The Professional Soldier*, New York, The Free Press, 1964, pp. 50-70.

d'une carrière à travers une formation spécialisée dispensée dans un réseau d'écoles propres.

Toutefois, la fin de la Guerre froide a donné lieu à l'apparition d'armées « postmodernes », caractérisées par de nouvelles conditions inédites d'emploi des forces, notamment l'accélération du processus du passage d'une armée de conscription à celle de métier[448]. La professionnalisation des institutions militaires est en marche et pour prendre l'expression de Janowitz « le déclin de l'armée de masse »[449], elle affecte plusieurs sociétés dans le monde. Ainsi, « *les effectifs ont baissé globalement de 11 % en Asie, de 14 % dans le Moyen-Orient et de 15 % en Amérique latine. L'Afrique fait exception en maintenant quasi constant le nombre total des militaires d'active*»[450]. La professionnalisation des armées des États membres de l'Union européenne a entraîné une forte réduction des effectifs totaux passant de 2,8 millions en 1975 à 1,55 million en 2002.

3.2.2. Le PMO est-il un vecteur de professionnalisation ?

Dans ce contexte de transformation, les partenaires maghrébins de l'OTAN cherchent à rejoindre ce mouvement pour se doter des unités de taille sensiblement réduite, mais aussi plus professionnelles et plus mobiles. La professionnalisation des armées s'inscrit, aujourd'hui, pour les pays du Maghreb,

---

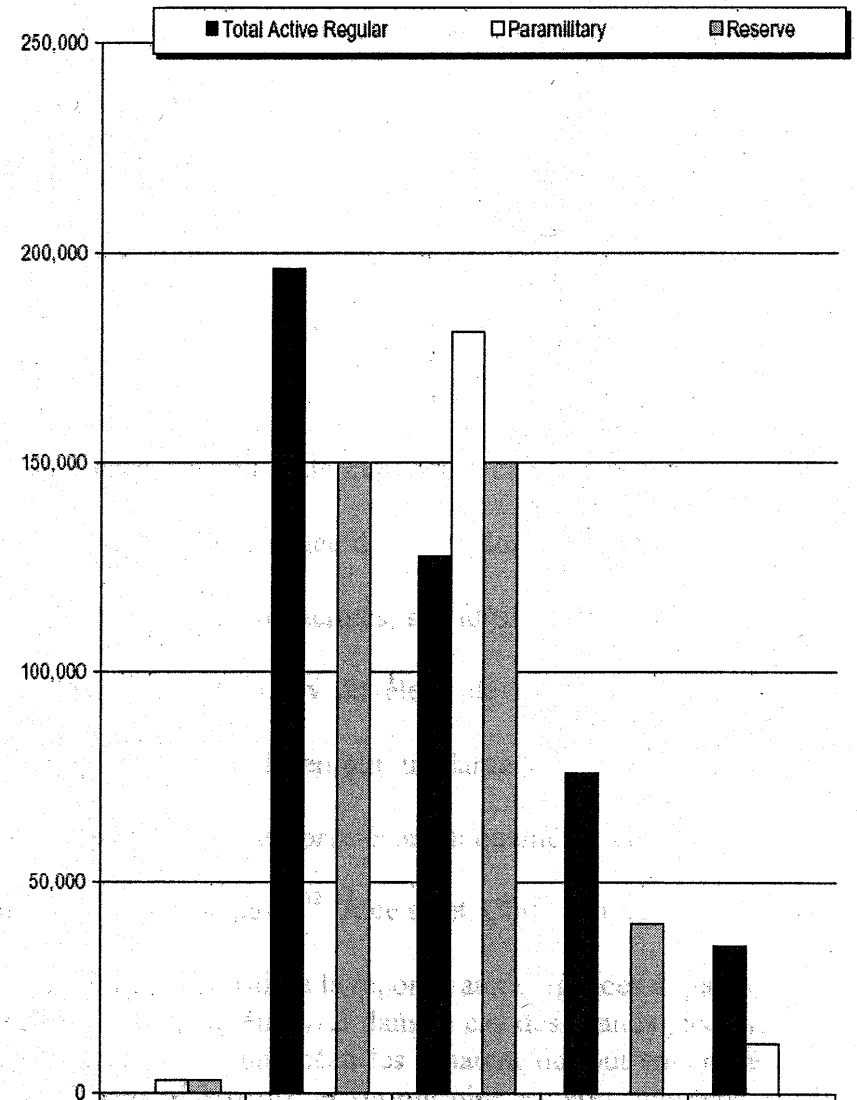
[448] C. C. Moskos, J. A. Williams et D. R. Segal (dir.), *The Postmodern Military. Armed Forces after the Cold War,* Oxford, Oxford University Press, 2000.
[449] M. Janowitz, « The decline of the mass army », *Military review*, 52, 1972, pp. 10-18.
[450] Bernard Boëne, « La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique », *Revue française de sociologie,* vol. 44, n° 4, 2003, p. 650.

dans le cadre général de la réforme des institutions militaires visant à créer une convergence vers un modèle d'armées modernes qui répond à une logique d'efficacité et de rentabilité. Bref, l'enjeu de la professionnalisation dans le PMO est un désir manifesté par ces pays, plus particulièrement, l'Algérie. Rappelant que lors de sa visite au siège de l'OTAN, le 20 décembre 2001, le président algérien, Abdel Aziz Bouteflika, a proposé un certain nombre de domaines où son pays souhaite engager des consultations de coopération avec l'OTAN, à savoir la modernisation et la professionnalisation de l'armée algérienne.

Cependant, lorsque on regarde le format actuel des forces armées des États maghrébins (voir le graphique n° 1), on remarque que les effectifs n'ont pas cessé d'augmenter depuis la création de ces forces au lendemain de la période post-coloniale. Entre 1980 et 2004, les forces régulières ont passé de 116.500 à 196.300 au Maroc, de 101.000 à 127.500 en Algérie, de 53.000 à 76.000 en Libye et de 28.600 à 35.000 en Tunisie[451].

[451] Anthony H. Cordesman, *The North African Military Balance: Force Developments in the Maghreb*, Washington, DC, Center for Strategic and International Studies, 2005, pp. 22-50.

Graphique n° 1 : Le format des forces armées des États maghrébins



	Polisario	Morocco	Algeria	Libya	Tunisia
Total Active Regular	-	196,300	127,500	76,000	35,000
Paramilitary	3,000	50,000	181,200	-	12,000
Reserve	3,000	150,000	150,000	40,000	-

Source : Anthony H. Cordesman, *The North African Military Balance: Force Developments in the Maghreb*, Washington, DC, Center for Strategic and International Studies, 2005, p.20

Ces données illustrent que ces pays n'ont pas réalisé de progrès important vers une armée de métier réduite composée de militaires professionnels. Ce retard est imputable à une panoplie de facteurs. D'abord, les rapports entre la société et l'armée soulève un grand problème de perception. L'opinion publique garde une

attitude de méfiance, voire d'indifférence, vis-à-vis l'institution militaire au Maghreb où les armées sont l'un des piliers des régimes politiques, réalité clairement apparente dans le cas de l'Algérie. Ensuite, il convient de noter que la professionnalisation ne forme qu'un volet dans toute transformation du système de défense de ces pays, c'est-à-dire, elle doit être évidemment élaborée en rapport avec les différentes dimensions de la défense nationale. Enfin, il faut souligner que disposer d'une armée de métier au format réduit coûte cher et implique des exigences en terme d'entraînement et de matériel et cause la perte d'emploi pour plusieurs militaires, surtout dans l'armée de terre, alors que le chômage est déjà fort élevé dans la région. En d'autres termes, si l'idéal réside dans la création de petites forces armées dotées d'un niveau élevé de qualification, de mobilité, d'équipement technique et prêtes à remplir un large éventail de missions, cet objectif ne peut être réalisé qu'à un prix économiquement acceptable selon les ressources financières de chaque pays[452]. À ce sujet, Chris Donnelly précise que :

> « une armée de métier constitue la réponse aux exigences de la sécurité du XXIe siècle (...) est peut-être vrai dans le cas des grands pays riches, en particulier si une mer ou un océan les séparent de tout ennemi éventuel. Mais pour les pays plus petits, et surtout plus pauvres, une telle solution pose de sérieux problèmes financiers. Ainsi, il est possible que des pays capables d'aligner de grandes armées composées d'appelés ne puissent se doter de forces d'active bien équipées qu'à très petite échelle. Le coût très élevé des forces d'active tient à trois facteurs: le personnel, le matériel et la soutenabilité »[453].

---

[452] Les soldats de métier doivent être rémunérés à des taux compétitifs et bénéficier d'avantages sociaux (logement, permission, avantages familiaux...) faute de quoi ils risqueraient de quitter l'armée pour trouver ailleurs de meilleures conditions. En revanche, les appelés sont relativement peu coûteux, leurs besoins sont limités et ils sont rarement en permission.

[453] Chris Donnelly, « Former des soldats pour le XXIe siècle », *Revue de l'OTAN*, vol. 48, n° 2, été - automne 2000, p. 30.

D'une façon générale, on pourrait dire que la coopération avec l'OTAN n'a pas conduit à une transformation de fond touchant les critères liés au format, aux structures des forces, mais aussi à la révision de la législation sur le service militaire qui est l'un des éléments cruciaux de la professionnalisation.

3.3. La modernisation de l'équipement militaire

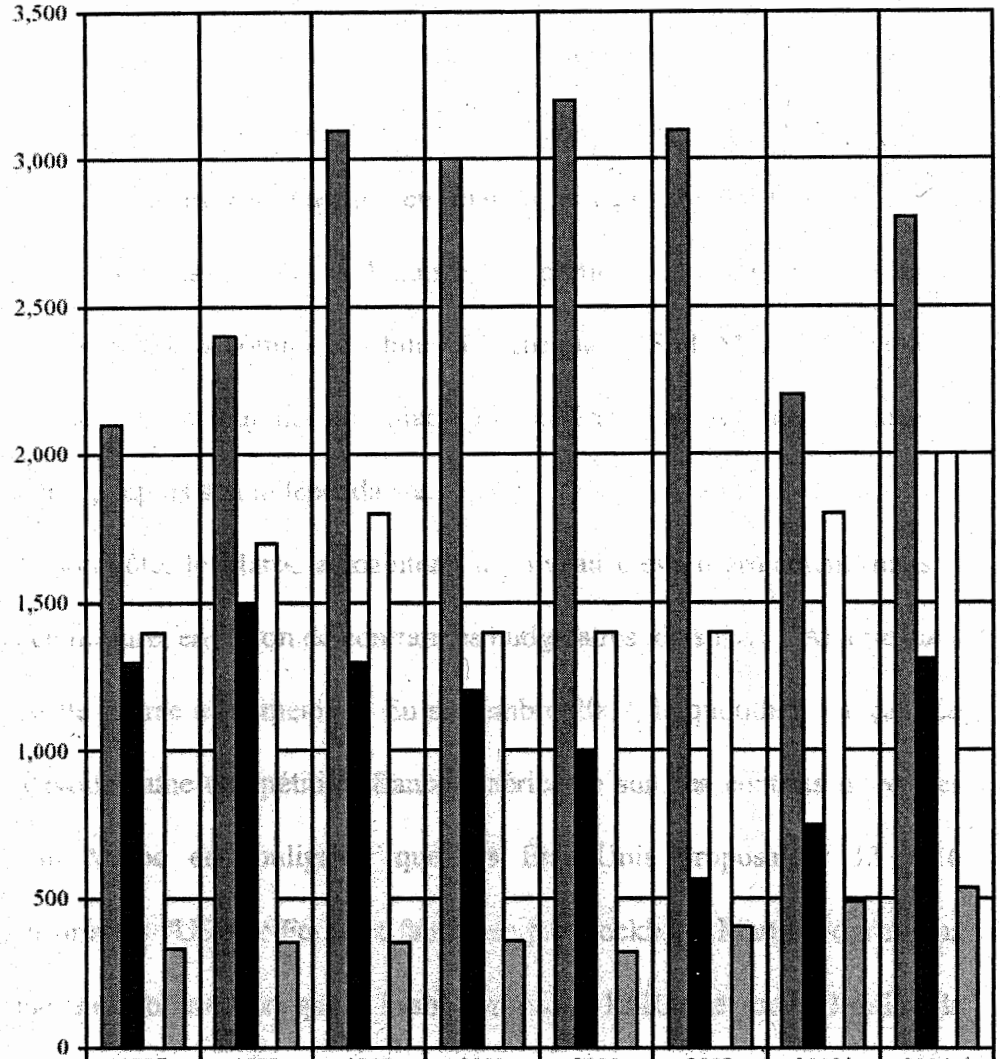
3.3.1. La réalité des rapports de force

La modernisation de l'équipement militaire figure parmi les principaux enjeux de la coopération des pays du Maghreb avec l'OTAN. Cette attente illustre bien que la course aux armements représente une constante du devenir régional. Chaque État cherche à se renforcer du point de vue militaire afin d'affirmer sa supériorité qualitative et quantitative sur son rival et espère éviter d'être déclassé dans la course aux armements au Maghreb. Depuis les années 1970 en raison de l'aggravation des conflits frontaliers et les rivalités politiques des régimes en place, on assiste à l'émergence d'une approche de sécurité valorisant le secteur de la défense. L'objectif est de maintenir l'efficacité des forces militaires pas uniquement dans la supériorité numérique mais aussi au niveau de la qualité du matériel militaire. Toutefois, cet objectif n'a pas été accompagné, à la différence de certains pays arabes au Moyen-Orient comme l'Égypte, la Syrie et l'Irak de Saddam Hussein , par une politique permettant de mettre en place une industrie d'armement locale, excepté la production très modeste de certaines pièces de rechanges, armes légères, fabrication de munitions. Cela veut dire qu'au Maghreb,

l'effort de défense n'engendre pas des retombés économiques en matière d'emploi et de recherche. L'intervention de ces États dans ce domaine se limite à la définition des programmes d'achat et le maintien de bonnes relations avec les pays producteurs.

Les premiers signes tangibles de cette course d'armement sont liés aux efforts investis pour consolider les forces conventionnelles et les budgets consacrés aux achats d'armes. Ces budgets ont dépassé 5% entre 1976 et 1990 et maintiennent actuellement une moyenne d'environ 4%, notamment dans le cas du Maroc et l'Algérie . Le graphique suivant résume bien la situation :

Graphique n° 2 : Les dépenses militaires des États du Maghreb 1997-2004 en millions de $US



	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003*	2004e*
Algeria	2,100	2,400	3,100	3,000	3,200	3,100	2,200	2,800
Libya	1,300	1,500	1,300	1,200	1,000	562	747	1,310
Morocco	1,400	1,700	1,800	1,400	1,400	1,400	1,800	2,000
Tunisia	334	355	351	356	321	404	492	537

Source : Anthony H. Cordesman, *The North African Military Balance: Force Developments in the Maghreb*, op.cit., p.13

À la lumière de ces statistiques, on pourrait dire que l'Algérie, bénéficiant de l'augmentation des prix de pétrole et du gaz, domine clairement la situation régionale. À la sortie d'une décennie d'embargo sur les armes et en raison de la

guerre civile, l'Algérie s'est lancée dans une opération de modernisation de son armée. En 2006, elle a conclu avec la Russie un contrat d'achat d'armes estimé à 7.5 milliards de dollars[454]. À travers sa participation au PMO et aussi sa coopération avec les États-Unis dans la lutte contre le terrorisme, l'Algérie compte diversifier ses fournisseurs en matière d'équipement militaire en se tournant vers certains pays de l'Alliance, en particulier, les États-Unis et la France; et d'autres pays comme la Chine et l'Afrique du Sud. Mais il reste que le matériel russe occupe toujours une place prépondérante au sein de son arsenal militaire, et ce, depuis son indépendance.

De son côté, le Maroc a maintenu un niveau élevé d'armement, mais il n'est pas en mesure, en raison de contraintes budgétaires, de suivre l'Algérie dans cette nouvelle course à l'armement. En septembre 2007, le quotidien français *La Tribune* dévoilait une compétition franco-américaine sur des contrats de ventes d'armes au Maroc en soulignant que les États-Unis proposaient 32 F-16 d'occasion tirés de l'US Air Force et fabriqués par Lockheed Martin pour moins de 2 milliards de dollars alors que la France proposait 18 Rafale pour 2,3 milliards d'euros[455]. Le Maroc qui est conscient des bénéfices qu'autorise la conduite d'une politique d'ouverture sur toutes les organisations de sécurité, attend de l'OTAN une coopération lui permettant l'achat de technologie militaire avancée et la modernisation de son armée. Il convient de rappeler que la désignation du Maroc, en juin 2004, par le président américain, George Bush, au nombre des alliés majeurs des États-Unis en dehors des pays membres de l'OTAN, favorisera la

[454] Metaoui Fayçal, « Ces contrats qui dérangent », *El-Watan* (quotidien algérien), 23 mars 2006.
[455] La Tribune, « Le Rafale de Dassault menacé d'un échec au Maroc », 17 septembre 2007.

coopération militaire bilatérale. Ce statut d'allié non-OTAN permet, entre autres, à ce pays d'avoir des facilités pour des contrats militaires et de bénéficier programmes de coopération militaire du Pentagone.

Quant à la Tunisie qui garde un budget stable et modeste étant donné l'absence de menace directe à sa sécurité, voit dans le PMO une opportunité aidant à soutenir son programme de modernisation de son appareil militaire, ses forces de sécurité intérieure et l'adaptation de sa marine avec les standards de l'Alliance. Rappelant que depuis l'agression libyenne en janvier 1980 contre la ville de Gafsa, la Tunisie a triplé son budget de défense entre 1982 et 1986 et a maintenu un investissement constant dans ce domaine, mais il ne prétend pas une quelconque parité stratégique avec ses voisins.

Pour sa part, la Libye n'a cessé de diminuer ses dépenses militaires au cours de la période des sanctions économiques appliquées par les États-Unis et l'ONU. Pourtant, ce pays qui est entrain de normaliser ses relations avec l'Occident suite à sa décision, le 19 décembre 2003, de renoncer aux armes de destructions massive, s'est lancé dans la course régionale à l'armement en concluant des contrats dans ce domaine avec la France d'un montant d'environ 10 milliards d'euros, suite à la visite officielle à Paris depuis 1973 du dirigeant libyen, Mouammar Kadhafi, du 10 au 14 décembre 2007[456].

En somme, les efforts de défense au Maghreb et aussi au Moyen-Orient sont supérieurs aux standards des membres de l'OTAN. Ceux-ci ne dépassent pas

[456] *Le Monde*, 11 décembre 2007.

une moyenne inférieure de 3 %, excepté les États-Unis (plus de 4%)[457], et leurs dépenses demeurent généralement corrélées aux performances économiques.

3.3.3. L'Alliance atlantique et les équilibres militaires

Ces efforts reflètent avec clarté les craintes, les enjeux et les stratégies nationales de chaque acteur étatique dans la région, d'une part, et illustrent la nature des forces en présence et les risques d'insécurité qui en découlent, d'autre part. Ces rapports de force tendent d'ailleurs à s'accroître avec la poursuite de la course aux armements à laquelle participent tous les pays sud-méditerranéens. Cette situation contribue largement au maintien des conflits existants et préparent le terrain aux conflits futurs dans le même contexte d'antagonisme régional intensifié par la recherche de la supériorité militaire.

Pour les pays militairement forts en Méditerranée, le renforcement de l'arsenal militaire d'une façon constante répond aux besoins de maintenir leur statut de puissance régionale. C'est le cas du Maroc, de l'Algérie, d'Israël et de l'Égypte. Pour les pays faibles, l'enjeu est clair: il s'agit de se doter, dans la mesure du possible, d'une force militaire permettant à assurer les besoins de la défense nationale et répondre à toute attaque contre leur territoire comme le cas pour la Mauritanie et la Tunisie. Par contre, l'OTAN estime que la structure et la qualité des armements de ses partenaires méditerranéens constituent une menace pour la région. Mais elle n'adopte aucune stratégie via sa politique

[457] Statistiques des dépenses de défense des pays membres de l'OTAN: http://www.nato.int/docu/pr/2003/table2.pdf

méditerranéenne sur le seuil de puissance permettant en particulier au pays militairement forts de s'assurer d'une défense satisfaisante et de déterminer dans quelle mesure l'accumulation des armes sophistiquées et modernes dans la région sont utiles à chaque pays en fonction des conditions géopolitiques et la nature de la menace. Il semble que la première préoccupation de l'OTAN est le contrôle des activités de certains pays du Sud qui cherchent à se doter des armes de destruction massive. Pourtant, en ce qui concerne les armes conventionnelles, l'attitude de chaque pays membres de l'Alliance vis-à-vis la militarisation de la région est largement marquée à la fois par des considérations politiques et commerciales. Par exemple, les États-Unis favorisent certains pays en leurs accordant des avantages tels que donations, crédits, accords de transfert de technologie ou de coproduction. Cette attitude apparaît clairement dans leur politique d'aide militaire à Israël et à leurs alliés arabes dit « modérés » ce qui favorise le maintien des déséquilibres et accentue l'instabilité et la méfiance surtout des pays qui sont contre l'interventionnisme américain dans la région. Au niveau commercial, la dépendance qui lie les membres de l'OTAN, notamment ceux producteurs d'armes, avec leurs partenaires méditerranéens recèle un intérêt économique dans le sens que les ventes d'armes représentent en effet une part substantielle du budget national des pays producteurs et contribuent au maintien de milliers d'emplois. La répartition donc des ventes d'armes constitue l'autre face économique de la course aux armements et un moyen d'action de la politique étrangère.

C'est en raison de ces rivalités économiques et ces considérations politiques opposant les principaux producteurs d'armements que le PMO ainsi que l'ICI ne forment pas un cadre multilatéral permettant la maîtrise de la course à l'armement dans le domaine conventionnel en Méditerranée et au Moyen-Orient. En ce sens, les membres de l'Alliance continuent à vendre des armes aux pays du Sud tant que ceux-ci ne constituent pas une menace militaire pour la sécurité du Nord.

4. L'OTAN et le système maghrébin de défense et de sécurité

Les relations qu'entretiennent les pays du Maghreb avec l'OTAN conduit inévitablement à s'interroger sur l'état du fonctionnement du système régional de défense et de sécurité. Est-ce que l'appartenance au PMO n'est qu'un reflet de l'absence d'un sous-système régional pour coordonner les politiques de sécurité de ces pays ? Pourquoi chacun de ces pays compte sur lui-même et sur ses propres alliances en dehors de la région pour assurer sa sécurité et sa défense ?

4.1. L'idée d'un bloc régional bien intégré

Historiquement, le souci de renforcer les liens d'intégration régionale avait été envisagé dans l'action des mouvements nationalistes maghrébins. Le discours prononcé en 1958 à Tanger par le Roi du Maroc, Mohammed V, répond à ce souci. Compte tenu que l'espace maghrébin forme un ensemble homogène sur le

plan historique, économique et culturel, les États de cette région n'ont jamais caché leur penchant pour créer un bloc régional bien intégré.

En matière de défense et de sécurité, le Traité de Marrakech du 17 février 1989 - donnant naissance à l'Union du Maghreb arabe (UMA) entre l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie - définit les conditions de la promotion de la sécurité régionale. L'article 15 (al.1) dispose que :

> « les États membres s'engagent à ne permettre, sur leurs territoires respectifs, aucune activité ni organisation portant atteinte à la sécurité, à l'intégrité territoriale ou au système politique de l'un quelconque d'entre eux. Il s'engagent également à ne pas adhérer à une alliance politique ou militaire dirigée contre l'indépendance territoriale des autres États membres ».

Cette clause concerne directement certains pays maghrébins, notamment l'Algérie qui abrite et soutient politiquement et militairement le Front Polisario. La Libye qui a été la première à armer ce mouvement séparatiste dès sa création en 1973, a cessé de le soutenir suite à la conclusion du traité d'Union arabo-africaine avec le Maroc en 1984[458].

Dans la même veine, les dirigeants maghrébins ont décidé d'instituer un Pacte d'assistance mutuelle et de solidarité collective consacré par l'article 14 du Traité qui stipule que : « *toute agression contre un des États membres est considérée comme une agression à l'égard des autres membres*». Cette clause est assez similaire dans la forme à l'article 5 de l'OTAN. Cependant, elle a peu de pouvoir contraignant dans le sens que ni la nature de l'agression ni les moyens

[458] Le 13 août 1984, Kaddafi et Hassan II signent le traité d'Oujda annonçant la fusion de la Libye et du Maroc en une Union arabo-africaine. Rabat obtient le retrait du soutien accordé par la Libye au Front Polisario. Le traité est rompu deux ans plus tard (28 août 1986), au lendemain de la rencontre de Hassan II avec Shimon Pérès, Premier ministre israélien.

pour y contrer ne sont déterminés malgré la mise en place du Conseil de défense commun suite la réunion du Conseil présidentiel de l'UMA tenue à Tunis du 21 au 23 janvier 1990[459].

Au niveau arabe, les pays du Maghreb, sont membres de la Ligue arabe et de son Conseil de défense commun. L'article 2 de la charte constitutive de cette organisation régionale, signée le 22 mars 1945 au Caire, est doté d'une clause d'automaticité de l'assistance en cas d'agression. Mais, cette clause n'a pas été réellement appliquée dans plusieurs histoires de guerre qui ont menacé la souveraineté de certains pays arabes. Il convient de rappeler que suite à la première guerre israélo-arabe de 1948, la Ligue arabe a adopté en 1950 le Traité de défense commune et de coopération économique prévoyant la constitution d'un Conseil de défense commun formé par les ministres des Affaires étrangères et les ministres de Défense des États membres, et d'un Conseil militaire permanent composé des représentants des états-majors[460].

4.2. La fragmentation du système régional maghrébin

Pourtant, les régimes politiques de cette région sont fragmentés et leurs efforts, depuis la fin de la période coloniale, n'ont pas fait de progrès dans le régionalisme à l'instar de plusieurs régions à travers le monde. Le Maroc a présenté une demande d'adhésion en 1987 à l'Union européenne et attache

[459] Voir Mustapha Sehimi, « Les perceptions stratégiques de l'Ouest méditerranéen : une approche maghrébine », in *La Méditerranée occidentale : un espace à partager*, Toulon, FMES, 1991.
[460] Ahmed Errachidi, « Le système arabe de sécurité collective et la crise du Golfe », in *Crise du Golfe et ordre politique au Moyen-Orient*, Ouvrage collectif, Paris, CNRS, 1993, pp. 117-126.

beaucoup d'importance à ses relations avec les pays européens et les États-Unis. L'Algérie qui fait face aux problèmes de sécurité intérieure en raison du terrorisme qui frappe le pays depuis 1991, continue à affaiblir le Maroc à travers le dossier du Sahara occidental. La Libye qui a abandonné l'idéologie du nationalisme arabe, accorde plus d'intérêts à l'unité africaine qu'à celle des pays du Maghreb. Comme plusieurs pays arabes, la Tunisie et la Mauritanie s'attelèrent à l'organisation de leur État national, considéré comme préalable à toute construction extra-nationale.

Cette fragmentation qui apparaît comme anti-productive est due à une panoplie de facteurs : les conflits frontaliers hérités de la colonisation, le déficit démocratique et les choix idéologiques de chaque régime (libéralisme, socialisme, panarabisme...), les différences entre l'axe monarchique pro-occidental et l'axe nationaliste, l'absence d'une harmonisation des stratégies de développement économique et les différences sur la politique qui doit être adoptée vis-à-vis Israël. L'ensemble de ces facteurs ont crée un climat de méfiance dans les relations de voisinage entre les pays du Maghreb et ils ont empêché l'établissement d'un système maghrébin de défense et de sécurité commune tout en rendant le projet d'intégration maghrébine « incertain et flottant », pour reprendre les termes de Serge Sur[461]. Mais pour plusieurs analyses, les tensions et les conflits qui caractérisent les relations inter- maghrébines doivent être

[461] Serge Sur, « Le Maghreb: un objet incertain et flottant », *Questions internationales*, n° 10, novembre-décembre 2004, Paris. Pour lui, le Maghreb est un objet flottant au regard de son découpage géographique contestable, de ses frontières politiques encore contestées, de son intégration économique non aboutie. Objet incertain aussi au regard des projections de puissance qui s'y déploient et des politiques extérieures dont il est l'objet, de la part de l'Europe et des États-Unis.

recherchées dans la région même. La sécurité et la défense, qui dépendent d'une volonté politique commune, restent du ressort de la propre volonté des chefs d'États et non des décisions d'une structure ou d'une institution maghrébine commune habilitée à mettre sur pied un système de sécurité collective.

L'UMA n'a pas réussi à devenir le vecteur de la coopération régionale et elle est incapable de penser une stratégie sécuritaire pour l'ensemble des pays de la région pour toutes sortes de raisons. Préoccupés par leurs problèmes internes et les menaces qui pèsent sur leurs régimes, les pays du Maghreb n'ont pas de stratégie commune. Ils se positionnent différemment sur le plan international et sont soumis chacun à des contraintes de sécurité et de défense propres. Ils continuent d'agir individuellement en se présentant en rangs dispersés devant des partenaires unis et plus cohérents. Aussi, perçoivent-ils différemment le débat stratégique en Méditerranée selon les intérêts que chacun peut en tirer dans l'immédiat, et ce, au détriment de la promotion d'une approche commune de la sécurité régionale qui suppose la coordination des politiques étrangères et des politiques de défense et de sécurité. C'est ainsi que les pays maghrébins ne constituent pas un système régional identifié et le dilemme de la sécurité qui règne dans leurs rapports[462] les conduit à chercher des alliances externes, entre autres, le partenariat avec l'OTAN. Ils entretiennent des coopérations militaires

[462] La thèse des rapports difficiles de voisinage comme facteur déterminant dans l'élaboration des politiques de sécurité et de défense des pays maghrébins est bien traitée par : Faria Fernanda et Alvaro de Vasconcelos, «Security in North Africa: Ambiguity and Reality», *Chaillot Paper,* n° 25, WEU Institute for Security Studies, September 1996 ; F. Faria, « Politiques de Sécurité au Maghreb, les Impératifs de la Stabilité Intérieure », *Les Cahiers du Lumiar*, Lisbonne, 1994 ; A. Saaf, « Le Discours Stratégique Arabe », *Les Cahiers du Lumiar*, Lisbonne, 1994.

avec les pays européens et les États-Unis mais ils ne s'organisent pas en coopération sous-régionale entre eux.

En plus, chaque État se comporte de manière pragmatique et fonde sa politique de sécurité sur la prévalence de son intérêt national sur toute démarche visant à mettre sur pied un mécanisme de sécurité collective. Allant plus loin encore, certains États n'hésitent pas à renoncer l'intégration régionale si l'un des associés s'en trouver renforcé ou le seul bénéficiaire. C'est le cas de l'Algérie qui refuse de réouvrire la frontière terrestre avec le Maroc, fermée de sa décision en 1994 après que Rabat eut accusé ses forces de sécurité d'être impliquées dans un attentat terroriste contre l'hôtel Atlas-Isni à Marrakech. L'Algérie estime que c'est le Maroc qui s'en profitera davantage économiquement grâce à la circulation des biens et des personnes. Bref, chaque État privilège ses gains relatifs au détriment des gains des autres et ni les nécessités de l'intégration maghrébine, ni le critère de « l'arabité » ne constituent le principe fondateur des stratégies de sécurité de ces pays.

4.3. Le PMO est-il un vecteur d'intégration?

Il convient d'abord de rappeler que l'UE à travers sa politique de voisinage et les États-Unis via l'Initiative Eizenstat incitent les États maghrébins à constituer des marchés régionaux et soutiennent que la réactivation de l'UMA est nécessaire pour la coopération régionale. Par contre, la politique méditerranéenne de l'OTAN, qui part du constat que la sécurité et la stabilité des Alliés sont

indissociables de celles de ses voisins immédiats du Sud, ne se présente pas comme alternative à la faiblesse des résultats obtenus par les organisations régionales que sont la Ligue des États Arabes et l'UMA, et elle ne vise pas à intervenir pour aider ces pays à repenser un système de sécurité régional. Le meilleur cadre possible est alors de faire participer ces pays à des opérations communes de paix. Le but de l'Alliance n'est pas de les amener à entretenir d'excellentes relations diplomatiques, mais à coopérer dans le domaine sécuritaire. En ce sens, on peut comparer l'initiative de l'OTAN en Méditerranée à ce qui se faisait avec la Turquie et la Grèce dans les années 1960 et 1970. Du point de vue de Chypre, l'Alliance n'a jamais pu faire pression sur la Turquie pour qu'elle reconnaisse le problème chypriote, mais elle lui demande qu'elle soit responsable dans la gestion de ce conflit.

L'OTAN peut être considérée par les pays maghrébins comme un cran de sécurité complémentaire sans être perçue comme le seul vecteur ou la meilleure structure de sécurité. Cependant, la promotion d'un système maghrébin de défense et de sécurité demeure incontournable, même en présence de l'OTAN et les autres initiatives de coopération dans ce domaine, notamment celle offerte par le dialogue 5+5. Cet objectif qui fait partie du programme d'action de l'UMA et celui de la Ligue arabe ne peut pas être atteint sans la mise à niveau des forces armées maghrébines afin de développer leur interopérabilité et leurs capacités à mener ensemble des missions de gestion de crise et de maintien ou d'imposition de la paix, dans la région méditerranéenne. Cependant, ce défi d'homogénéisation des politiques de défense et les doctrines d'emploi des forces armées devrait

absolument s'appuyer sur une nouvelle vision des relations inter-maghrébines basée sur la confiance et la sécurité coopérative et non pas sur les rapports de force ainsi que la nécessité de surmonter les obstacles liés aux l'impact du conflit israélo-arabe.

CONCLUSION

Le *partenariat méditerranéen* de l'OTAN confirme l'hypothèse selon laquelle la transformation de cette alliance militaire et politique repose sur une conception fonctionnaliste qui se définit en fonction de l'existence de nouvelles menaces qui ne sont pas strictement militaires. Le rôle de l'OTAN en Méditerranée est guidé par cette idée de la crainte des nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité transatlantique. C'est l'émergence de nouvelles menaces qui expliquent en effet le maintien de l'OTAN après la disparition de la menace soviétique.

De ce point de vue, la politique méditerranéenne de l'OTAN incarne l'évolution fonctionnelle de celle-ci vers une institution de sécurité collective ayant une mission « globalisée » sans aucune limite géographique et témoigne de son rôle en tant que fournisseur de services dans le domaine de la défense et de la sécurité pour les pays qui entrent en coopération avec elle. L'évolution de cette transformation irréversible – amorcée depuis la fin de la Guerre froide et intensifiée suite aux événements du 11 septembre 2001 – révèle le rôle de leadership des États-Unis au sein du système international contemporain. Cela conforte la théorie réaliste des Relations internationales du fait que le maintien d'une alliance militaire, surtout suite à la disparition des raisons initiales qui ont conduit à sa création, est assujetti à l'existence d'une puissance hégémonique capable d'établir l'équilibre entre ses différents membres et remodeler ses missions en fonction de chaque nouvelle donne internationale. Toutefois, ce rôle de l'*hégémon* illustre que l'existence d'une alliance est fragile et ses dilemmes sécuritaires constituent un grand défi pour sa cohésion.

En outre, le PMO affirme que c'est la conjonction des intérêts qui détermine le comportement d'un État vis-à-vis la coopération avec un autre État ou un groupe d'États. Cette conjonction d'intérêts est le résultat d'un calcul stratégique qui prend en considération l'anarchie du système international, l'interaction entre les unités constituantes que sont les États et les problèmes politico-militaires qui peuvent découler de la distribution des capacités entre les différentes unités politiques de ce système. C'est pourquoi, les pays membres de l'OTAN ont intensifié leur coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité avec les partenaires sud-méditerranéens pour réduire leur vulnérabilité causée par plusieurs menaces, dont notamment la violence transnationale, la pénurie énergétique et la prolifération des armes de destruction massive. Quant aux pays du Maghreb, la référence à l'intérêt national est quasiment monopolisée par les principes de souveraineté d'intégrité territoriale, tout comme la nécessité de faire exister l'État et l'ambition de projeter l'image d'un acteur unifié et cohérent dans le concert des nations, font partie intégrante, avec une intensité variable, de la politique étrangère et de défense de ces pays. Bien qu'elle joue au niveau individuel de chaque agent, cette représentation de l'intérêt national est avant tout le produit des rapports de force au Maghreb, de la perception de la menace régionale et du dilemme de la sécurité. C'est dans cette perspective que le facteur militaire garde toujours sa primauté et sa pertinence dans les schémas de pensée stratégique des États maghrébins qui sont attachés à coopérer avec l'OTAN pour bénéficier de son expérience en matière d'interopérabilité et de professionnalisation des forces armées ainsi que pour le

développement des capacités militaires tant en termes humains que matériels. En somme, l'hypothèse selon laquelle le PMO est une conjonction d'intérêts corrobore le réalisme dans la mesure où l'institutionnalisation de la coopération existe par ce que les agents, notamment les grandes puissances, le veulent tant qu'elle répond à leurs intérêts. En d'autres termes, les institutions ne modifient en rien les comportements des agents qui reconnaissent leur importance comme instrument de l'action extérieure pour atteindre leurs objectifs, définis en termes d'intérêt national et de puissance.

Par ailleurs, la dynamique crée dans les relations entre l'OTAN et ses partenaires sud-méditerranéens grâce à ce *partenariat* ne peut occulter les contraintes qui pèsent sur son évolution. Il est évident que ces efforts de rapprochement envers cette région ne peuvent réussir ou s'avérer crédibles que si l'Alliance se dote d'un support politique réel visant à dénouer la conflictualité politique régionale dans toutes ses dimensions de crises. Le PMO, en plus de quatorze ans d'existence, n'a pas été à même de réaliser une avancée significative vers l'instauration d'un espace commun de paix et de prospérité. Cela est du, d'abord, à son contenu pragmatique qui consiste à répondre aux attentes liées au *hard security* des pays y participant, puis, par les contraintes politiques qui pèsent sur son fonctionnement et, enfin, par les multitudes perceptions à la sécurité en Méditerranée entre les différents acteurs (États-Unis, UE et pays sud-méditerranéens).

La stratégie de sécurité via le partenariat sur laquelle se fonde la politique méditerranéenne de l'OTAN et tous ses programmes de coopération touchant les

pays en dehors de la zone géographique définie par l'article 5 du Traité de Washington, nécessite une réévaluation touchant le concept de sécurité. S'il est devenu banal de dire que ce dernier s'est considérablement transformé et enrichi - depuis le début des années 1980 grâce aux efforts de re-conceptualisation élaborés par les théories critiques de sécurité - les enjeux liés à la paix et à la stabilité en Méditerranée, comme finalité du PMO, incombe de sortir du cadre traditionnel pour repenser la sécurité à la lumière des nouvelles considérations permettant d'ouvrire la boîte noire de la politique intérieure tel que préconisent les réalistes néo-classiques. Cela permettra de sortir du dilemme face aux principaux déterminants du comportement des acteurs étatiques : le système international ou les facteurs internes. Une réconciliation consistant à rendre complémentaire ces deux facteurs apportera au réalisme classique la bouffée d'aire dont il avait besoin. Dans le cas de la région méditerranéenne où les mécanismes de coopération tendent à se fonder sur les aspects non militaires de la sécurité, l'attention doit être accordée aussi aux facteurs internes dont l'objectif majeur est de favoriser la croissance économique, la qualité du gouvernement et la qualité de la population. Un lien inébranlable entre l'ensemble de ces éléments favorise la sécurité en Méditerranée et procure aux pays du Maghreb une nouvelle définition multiple de la puissance. La nécessité d'un changement de regard sur la multiplication de toutes les ressources de la puissance tire son importance du type des rapports qu'entretiennent ces pays avec l'étranger qui est fortement influencé par leur situation dans l'économie mondiale et tous les facteurs d'ordre interne qui affectent leur potentiel d'autonomie en politique étrangère. La réussite donc du

rôle de l'OTAN exige la modification des conditions qui tiennent à la stagnation dans ces domaines. Si l'OTAN peut contribuer à la gestion de cette stagnation qui alimente la violence et crée un environnement défavorable à la paix, elle devrait être utilisée en ce sens.

BIBLIOGRAPHIE

THÉORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES

ABROSIMOV, Viacheslav, « Les mesures de renforcement de la confiance et le problème de la défense antimissile », *Forum de désarmement*, 1/2001, pp. 40-47.

ALDER, Emmanuel & BARNETT, Michael, *Security Communities*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

ARON, Raymond, « Qu'est ce qu'une théorie des relations internationales? », *Revue française de science politique*, vol.17, nº 5, octobre 1967, pp. 837-861.

----------., *Paix et guerre entre les Nations,* Paris, Calmann-Lévy, 8e éd. 1984.

----------., *Penser la guerre, Clausewitz*, Paris, Gallimard, 1976.

ARRIGHI, G., « The Three Hegemonies of Historical Capitalism », dans GILL, Stephen (dir.), *Gramsci, Historical Materialism and International Relations,* Cambridge, Cambridge University Press, 1993, pp.148-185.

BALZACQ, Thierry, « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », *La revue internationale et stratégique*, n° 52, hiver 2003-2004, pp. 33-50.

BATTISTELLA, Dario, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de sciences PO, 2003.

----------., « Introduction : le réalisme réfuté », *Études internationales,* vol.35, nº 4, décembre 2004, p. 613-622.

BAYLIS, John & STEVE, Smith, *The Globalization of World Politics : An Introduction to International Relations*, Oxford University Press, 1997.

BEER, Francis A. et HARIMAN, Robert, « Le post-réalisme après le 11 septembre », *Études internationales*, vol. 35, n° 4, 2004, p. 689-719.

BERGER, Peter et LUCKMANN, Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens, 1986.

BETTS, Richard K. , *Conflict After the Cold War. Arguments on Causes of War and Peace*, 2e éd., New York, Longman, 2002.

BEVEREN, René Van, « Military Cooperation: What Structure for the Future », *Chaillot papers*, Institute for Security Studies of WEU, january 1993.

BIGO, Didier (dir.), « Sécurité et immigration », *Culture et conflits*, nº 31-32, automne-hiver 1998, (numéro spécial), http://www.conflits.org/sommaire47.html

BLIN, Arnaud, *Géopolitique de la paix démocratique*, Paris, éd. Descartes & Cie, coll. Gouvernance et démocratie, 2001.

BOËNE, Bernard, « La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique », *Revue française de sociologie,* vol. 44, n° 4, 2003, pp. 647-694.

BOOTH, Ken, « Human Wrongs and International Relations ». *International Affairs*, vol. 71, n°. 1, 1995, pp 103-26

----------., « Security and Emancipation ». *Review of International Studies*, vol. 17, n° 4. 1991, pp. 313-326

----------., « Security and Self: Reflections of a Fallen Realist ». In KRAUSE, Keith et WILLIAMS, Michael C. (dir.), *Critical Security Studies*, Minneapolis: Borderlines, University of Minnesota Press, 1997, pp. 83-119.

BORGOMANO-LOUPE, Laure, « L'avenir des alliances de sécurité et de défense en Europe », *Occasional papers*, Collège de Défense de l'OTAN, Rome, 2003.

BUECHILL, Scott, and ANDREW, Linklater. *Theories of International Relations.* Houndmills: Macmillan, 1996.

BUNCH, Charlotte et CARILLO, Roxanna « Global Violence Against Women: The Challenge to Human Rights and Development », in CLARE, Michael T. et CHANDRANI, Yogesh (dir.), *World Security: Challenges For a New Century*, New York, St. Martin's Press, 1998.

BUZAN, Barry, *People, States, and Fear : An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Londres, Longman, 1991.

BUZAN, Barry, WAEVER, Ole et WILDE, Jaap De., *Security – A New Framework for Analysis*, Boulder/London, Lynne Rienner, 1998.

BUZAN, Burry, JOHNES, Charles et LITTLE, Richard, *The Logic of Anarchy : Neorealism to Structural Realism*, New York, Columbia University Press, 1993.

CHAFETZ, Glenn, SPIRATS, Michael et FRANKEL, Benjamin (dir.), *The Origins of National Interests*, London, FrankCass, 1999.

CHASE, Robert, HILL, Emily, KENNEDY, Paul, *The Pivotal States: A New Framework for US Policy in the developping World*, New York: Norton, 1999.

CAILLÉ, Alain, *Paix et démocratie : une prise de repères,* Paris, UNESCO, 2004.

CAMPBELL, David, *Writing Security: United States Foreign Policy and the Politics of Identity.* Minneapolis, MN: University of Minnesota Press, 1992.

CAPITANT, Henri, *Vocabulaire Juridique*, Paris, Puf, 1936.

CAPORASO, James A., « International Relations Theory and Multilateralism : The Search for Foundation », *International Organization*, volume 46, n. 5, été 1992, pp. 599–632.

CARR, Edward H., *The Twenty Years Crisis, 1919-1939,* Londres, MacMillan & Co, 1981

CARNOVALE, Marc, « Partenaires et Allies : Relations Civilo-Militaires et Contrôle Démocratiques des Forces Armées », *Revue de l'OTAN*, Bruxelles, vol. 45, n° 2, mars 1997, pp. 32-35.

CAROLINE, Thomas, *Global Governance, Development and Human Security: the Challenge of Poverty and Inequality*, London, Pluto Press, 2000.

CHAN, Steve, «In search of Democratic Peace : Problems and Promise» *Mershon International Studies Review,*vol. 41, mai 1997.pp. 59-91

CHECKEL, Jeffrey T., « The Constructivist Turn in International Relations », *World Politics*, vol. 50, n° 2, 1998, pp. 324-348.

CHRISTENSEN, Thomas J., *Useful Adversaries: Grand Strategy, Domestic Mobilization, and Sino-American Conflict, 1947-1958*, Princeton, N.J.: Princeton University Press, 1996.

CLAUSEWITZ, Von, *De la guerre*, éd. de Minuit, 1970.

CONSTANTIN, Christian, *Représenter et connaître les relations internationales : Alexander Wendt et le paradigme constructiviste*, Montréal, CÉPÉS, Université du Québec à Montréal, Notes de recherche n° 12, 2000.

COPELAND, Dale, «The Constructivist Challenge to Structural Realism », *International Security*, vol. 25, n° 2, automne 2000, pp. 187-212.

DAVID, Charles-Philippe (dir.), *Les institutions de la paix : intégration européenne et perspectives de sécurité*, Paris, L'Harmattan, 1997.

----------., *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de sciences PO, 2000.

DAVID, Charles-Philippe et ROCHE, Jean-Jacques, *Théories de la sécurité*, Paris Montchrestien, Collection Clefs, 2002.

DAVID, Dominique, *Sécurité : l'après New-York*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2002.

DEFARGES, Philippe Moreau, *Les grands concepts de la politique Internationale*, Paris, Hachette, 1995.

DEUTSCH, Karl W. et al., *Political community and The North Atlantic Area, International Organization in the Light of Historical Experience,* Princeton, Princeton University Press, 1957.

DILLON, Michael, *Politics of Security : Towards a Political Philosophy of Continental Thought*, London, New York, Routledge, 1996.

DONNEUR, André P., *Les forces Transnationales*, Montréal : Guérin , 1996

----------., « Le système paneuropéen : un modèle d'analyse », *Études internationales*, vol. 4, 1973, pp. 6-20.

DONNELLY, Chris, « Former des soldats pour le XXIe siècle » *Revue de l'OTAN*, vol. 48, n° 2, été - automne 2000, pp. 28-31.

DONNELLY, Jack, *Realism and International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

DUNNE, Tim, KURKI, Milja et SMITH, Steve, eds., *International Relations Theories: Discipline and Diversity*, Oxford: Oxford University Press, 2006.

FINNEMORE, Marta, «International Organizations as Teachers of Norms: The United Nations Educational, Scientific, and Cutural Organization and Science Policy », *International Organization*, vol. 47, n° 4, 1993, pp. 565-597.

----------., *National Interests in International Society,* Ithaca, New York, Cornell University Press, 1996.

FINNEMORE, Martha & SIKKINK Kathryn, « International Norm Dynamics and Political Change », *International Organization,* vol. 52, no 4, automne 1998, pp.887-917.

FLORINI, Ann, « The Evolution of International Norms » *International Studies Quarterly*, vol.40,1996, pp. 363-389.

FREIDBERG, Aaron L., *The Weary Titan: Britain and the Experience of Relative Decline, 1895-1905*, Princeton, N.J.: Princeton University Press, 1988.

GALLIE, Walter Bryce, « Essentially Contested Concepts », *in* Max Black, *The Importance of Language*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice Hall, 1962.

GLASER, Charles L., «Realists as Optimists. Cooperation as Self–Help», *International Security*, volume 19, numéro 3, hiver 1994/1995, pp. 50-90.

GILPIN, Robert, « The Richness of the Tradition of Political Realism», *International Organization*, Spring, 1984, pp.287-304.

----------.,« No one loves a political realist », *Security Studies*, vol.5, n° 3, 1996,pp. 3-26.

----------., *War and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

----------., *US Power and the Multinational Corporation*, New York, Basic Books, 1975.

HALL, Bruce (dir.), *National Collective Identity. Social Constructs and International Systems*, New York, Columbia University Press, 1999.

HASENCLEVER, Andreas, MAYER, Peter et RITTBERGER, Volker, *Theories of International Regimes*, London, Cambridge University Press, 1997.

HELM, Carsten et SPRINTZ, Detlef , « Measuring the Effectiveness of International Environmental Regimes», *Journal of Conflict Resolution*, Volume 44, n° 5, october 2000, pp. 630-652.

HERZ, John, « Idealist Internationalism and the Security Dilemma », *World Politics*, 2 (2), janvier 1950, pp. 157-180.

----------., *Political Realism and Political Idealism*, Chicago, Chicago University Press, 1951.

HOBBS, Thomas, *Léviathan*, Paris, Dalloz, 1999.

HOFFMANN, Stanley, « Obstinate or Obsolete ? The Fate of the Nation-State and the Case of Western Europe », *Daedalus*, vol. 95, n° 2, 1966, pp. 862-915.

----------., « Reflections on the Nation-State in Europe Today », *Journal of Common Market Studies*, vol. 21, n° 1-2, 1982, pp. 21-37.

HOLSTI, Ole, HOPMANN, Terrence P. et SULLIVAN, John D., *Unity and Disintegration in International Alliances* , Lanham/New York/London, 1973.

HOPF, Ted, « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security*, vol. 23, n° 1, 1998, pp. 171-200.

HOUCHANG, Hassan-Yari, « Une relecture des relations internationales de post-Guerre froide », *Études internationales*, vol. 34, n° 2, 2003, pp. 281-291.

HUNTINGTON, Samuel, *The Third Wave : Democratisation in the Late Twentieth Century*, Oklahoma, University of Oklahoma, 1991.

----------., *The Soldier and the State: The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1957.

HUYSMANS, Jef, « Dire et écrire la sécurité : le dilemme normatif des études de sécurité » *Cultures & Conflits*, n° 31-32, 1998, pp. 177-202.

NEF, Jorge, *Human Security an Mutual Vulnerability*, International Research Development Centre, Canada, , 1999.

KUBALKOVA, Vendulka, ONUF, Nicholas *et* KOWERT, Paul (dir). *1998. International Relations* in a. *Constructed World*, Armonk, Sharpe, 1998.

KANT, Emmanuel, *Projet de paix perpétuelle*, collection Mille et Une Nuits, n°327, traduction de Karin Rizet, Paris, 2001.

KAPLAN Morton, (dir.), *New Approaches to International Relations*, New York, St. Martin's Press, 1968.

----------., *System & Process in International Politics*, New York, Wiley, 1957.

KATZENSTEIN, Peter J. (dir.), *The Culture of National Security :Norms and Identity in World Politics*,, New York, 1996.

KENNAN, George, *Realities of American Foreign Policy*, Princeton, Princeton University Press, 1954.

KENNETH, Waltz, «The Emerging Structure of International Politics». *International Security*, vol.18 (2), 1993.

----------., *Theory of International Politics*, Reading Ma, Addison-Wesley, 1979.

KEOHANE, Robert O. et NYE, Joseph S., *Power and Interdependence: World Politics in Transition*, Boston, Little, Brown and Company, 1977.

KEOHANE, Robert O. *After Hegemony. Cooperation and Discord in the World Political Economy.* Princeton: Princeton University Press, 1984.

----------., *International Institutions and State Power: Essays in International Relations Theory*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1989.

----------., « Institutional Theory and the Realist Challenge after the Cold War » in David A. Baldwin (ed.), *Neorealism and Neoliberalism: The Contemporary Debate* (New York: Columbia University Press, 1993), pp. 269-300.

KEOHANE, Robert O., et NYE Joseph S., *Power and Interdependence : World Politics in Transition*, Boston, Little, Brown and Company, 1977.

KEOHANE, Robert et al., «Forum on Alexander Wendt», *Review of International Studies,* vol. 26, n° 1, janvier 2000, pp. 123-180.

KLOTZ, Audie et LYNCH, Cecelia, « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », (Traduit de l'anglais par Rachel Bouyssou et Marie-Claude Smouts), *Critique internationale,* n° 2, hiver 1999, pp. 51-62

----------., *Norms in International Relations: The Struggle against Apartheid*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1995

KINDLEBERGER, Charles, *The World in Depression 1929-1939*, Berkeley, University of California Press, 1973.

KISSINGER, Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996.

----------., *Le chemin de la paix*, Paris, Denoël, 1972.

----------., « Phase II and Iraq », *Washington Post*, 13 janvier 2002, p. B7

KOLODZIEJ, Edward A., *Security and International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

KRAUSE, Keith, « Approche critique et constructivistes des études de sécurité », *Annuaire français de relations internationales*, vol. IV, 2003, pp. 600-612.

KRASNER, Stephen D. (dir.), *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press, 1983.

KRATOCHWIL, Friedrich , *Rules, Norms, and Decisions. On the Conditions of Practical and Legal Reasoning in International Relations and Domestic Affairs*, Cambridge, Cambridge UP, 1989.

----------., «Constructing the New Orthodoxy? Wendt's *Social Theory of International Politics*' and the Constructivist Challenge», *Millennium*, vol. 29, nº 1, 2000, pp. 73-100.

----------., « Constructing The New Orthodoxy? Wendt's Social Theory Of International Politics and the Constructivist Challenge», Millennium, vol. 29, nº 1, 2000, pp. 73-101.

JANOWITZ, M., *The Professional Soldier,* New York, The Free Press, 1964.

----------., « The decline of the mass army », *Military review*, 52, 1972, pp. 10-18.

LAPID, Yosef, « The Third Debate: On the Prospects of International Theory in a Post-positivist Era », *International Studies Quarterly*, 33, 3, 1989, pp. 235-254.

LAPID, Yosef et KRATOCHWIL, Friedrich, *The Return of Culture and Identity in International Relations Theory,* Boulder, Lynne Rienner, 1996.

LAÏDI, Zaki, *Le temps Mondial. Enchaînements, Disjonctions et Médiations*, Paris, Les Cahiers du CERI, 1996.

LEBOW, Richard Ned et RISSE-KAPPEN, Thomas, *International Relations Theory and the End of the Cold War*, Columbia University Press, 1995.

LEGAULT, Albert et FORTMANN Michel, *Prolifération* et *Non-Prolifération Nucléaires,* Stratégies et *Contrôles,* Québec/Paris, Centre québécois de relations internationales - Fondation pour les études de défense nationale, 1993.

LEGAULT, Albert, « Démocratie et transfert de normes : les relations civilo-militaires », *Études Internationales*, vol. xxxii, nº 2, juin 2001, pp. 169-201.

----------., « Régimes et multilatéralisme euro-atlantique », *Études Internationales*, volume xxvi, nº 4, décembre 1995, pp. 747-764.

LEMIEUX, Vincent, *Les coalitions. Liens, transactions et contrôles,* Paris, PUF, 1999.

LIPSET, Symour Martin, « Some Social Requisites of Democracy : Economic Developpement and Political Legitimacy», *American Political Science Review*, vol. 53, nº 1, 1959, pp. 69.105.

LLOYD, Axworthy, *La sécurité des individus dans un monde en mutation*, in Déclarations et discours, Ottawa, Ministère des Affaires Etrangères, 1999.

LINDEMANN, Thomas, « Les néo-idéalistes et l'étude de la guerre », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 3, juin 2000, pp. 515-530.

----------., « Identités démocratique et choix stratégiques », *Revue française de science politique*, vol.54, n° 5, 2004, pp.829-848.

MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince*, Paris, Flammarion, 1992.

MACLEOD, Alex et al. (dir.), *Relations internationales : théories et concepts*, Montréal, Athéna Éditions, 2004.

----------., « L'approche constructiviste de la politique étrangère », in CHARILLON, Frédéric (dir.), *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences PO, 2002.

----------., « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflits*, n°54, 2/2004, pp.13-51.

MACLEOD, Alex, MASSON, Isabelle et MORIN David, « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales », *Études internationales*, vol. xxxv, n° 1, mars 2004, pp-7-24.

MACLEOD, Alex et O'MEARA, Dan (dir.), *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, Montréal, Athéna, 2007.

MACLEOD, Alex et VOYER-LÉGER, Catherine, « La France : d'une puissance moyenne à l'autre », *Études internationales*, Volume 35, numéro 1, mars 2004, pp. 73-96.

MANDELBAUM, Michael, « The Inadequacy of American Power », *Foreign Affairs*, vol. 81, no5, septembre/octobre 2002, pp. 61-73.

MAOZ, Zeev, « The Controversy over the Democratic Peace. Rearguard Action or Cracks in the Wall? », *International Security*, volume 22, numéro1, été 1997, pp.162-198.

MARTRES, Jean-Louis, « De la nécessité d'une théorie des relations internationales : l'illusion paradigmatique », *Annuaire français des relations internationales*, vol. IV, 2003, pp. 19-41.

MCSWEENEY, Bill, *Security, Identity and Interests. A Sociology of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

MEARSHEIMER, John J., «The False Promise of International Institutions», *International Security*, volume 19, numéro 3, hiver 1994, pp. 5.49.

----------.,*The Tragedy of Great Power Politics*, New York, Norton, 2001.

MEARSHEIMER, John J. et WALT, Stephen, «An Unnecessary War», *Foreign Policy*, n° 134, janvier-février, 2003, pp. 50-59.

MERLE, Marcel, *Sociologie des relations internationale*, Paris : Dalloz, 1982.

MORGENTHAU, Hans, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, New York, MacGraw-Hill, 6e éd. revue, 1993.

----------., *Scientific Man Versus Power Politics*, Chicago, University of Chicago Press, 1946.

----------., *In Defense of the National Interest*, New York, Alfred A. Knopf, 1951.

MOSKOS, Charles, WILLIAMS, J. A. et SEGAL, D. (dir.), *The Postmodern Military. Armed Forces after the Cold War,* Oxford, Oxford University Press, 2000.

NAU, Henry R., « Why 'The Rise and Fall of the Great Powers' Was Wrong », *Review of International Studies,* vol. 27, n° 4, octobre 2001, pp. 579-592.

NYE, Joseph, *The Paradox of American Power: Why the World's Only Superpower Can't Go it Alone,* New York, Oxford University Press, 2002.

NEIBUHR, Reinhold, *Moral Man and Immoral Society (1932),* New York, C. Scribner's, 1947.

OLIVIER, Lawrence Olivier (dir.), *L'élaboration d'une problématique de recherche*, Paris, L'Harmattan, 2005.

ONUF, Nicholas , *World of Our Making*, Columbia (SC), University of South Carolina Press, 1989.

OWEN, John M., « How Liberalism Produces Democratic Peace », *International Security*, volume 19, numéro 2, automne 1994, pp. 87-125.

PETERSON, Spike V. et RUNYAN, Anne, *Global gender issues: Dilemmas in world politics*. Boulder, Colorado, Westview Press, 1999.

PHILPOTT, Daniel, « The Challenge of September 11 to Secularism in International Relations », *World Politics*, vol. 55, no 1, octobre 2002, pp. 66-95.

REUS-SMIT, Chris, «The Constructivist Turn: Critical Theory After the Cold War », *Working Paper No.1996/4,* Department of International Relations, The Australian National University, 1996.

PAUL, T.V. , WIRTZ, James J. et FORTMANN, Michel, *Blance of Power. Theory and Practice in the 21st Century*, Stanford, Stanford University Press, 2004.

RIOUX, Jean-François (dir.), *La sécurité humaine : une nouvelle conception des relations internationales*, Paris, l'Harmattan, 2001.

RIOUX, J-F., KEENES, E,.& LÉGARÉ, G., « Le néo-réalisme ou la reformulation du paradigme hégémonique », *Études internationales*, vol. xix, n° 1, 1988.

RISSE-KAPPEN, Thomas, *Cooperation Among Democracies : The European Influence on U.S. Foreign Poliey*, Princeton, Princeton University Press, 1997.

ROCHE, Jean-Jacques, « Quelles politiques de sécurité pour l'après-guerre froide? Une approche réaliste de la sécurité à l'aube du XXI°siècle », *Les cahiers Raoul-Dandurant*, 2001.

ROSATO, Sebastian, « The Flawed Logic of Democratic Peace Theory », *American Political Science Review*, vol. 97, n° 4, 2003.

ROSE, Gideon, « Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy», *Wolrd Politics*, vol. 51, n° 1, octobre 1998, pp. 144-172.

ROSENBERG, David Alan, «The Origins of Overkill: Nuclear Weapons and American Strategy, 1945-1960 », *International Security,* vol. 7, n° 4, 1983, pp. 3-71.

RUGGIE, John Gerard, (dir.), *Multilateralism Matters*, NewYork,1993.

----------., « Multilateralism: The Anatomy of an Institution », *International Organization*, volume 46, n° 3, été 1992.

----------., *Constructing the World Polity: Essays on International Institutionalization,* New York, Routledge, 1998.

RUSSETT, Bruce, *Grasping the Democratic Peace. Principles for a Post-Cold War World*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

RUSSET, Bruce and MAOZ Zeev, « Normative and Structural Causes of Democratic Peace, 1946-986 », *American Political Science Review*, n° 87, 1993.

SAGAN, Scott et WALTZ, Kenneth, *The spread of nuclear weapons, a debate renewed*, New York, Norton, 2002.

SCHWELLER, Randall L., «The Progressiveness of Neoclassical Realism», dans ELMAN, Colin et ELMAN, Miriam Fendius (dir.), *Progress in International Relations Theory: Appraising the Field*, Cambridge, Mass.: MIT Press, 2003, pp. 311-347.

----------., *Deadly Imbalances: Tripolarity and Hitler's Strategy of World Conquest*, New York: Columbia University Press, 1998.

----------., «Unanswered Threats: A Neoclassical Realist Theory of Underbalancing», *International Security*, vol. 29, nº 2, automne 2004, pp. 159-201.

----------., « Bandwagoning for Profit: Bringing the Revisionist State Bach In », *International Security*, 19 (1), été 1994, pp. 79-107.

SCOWCROFT, Brent, « Don't Attack Saddam », *Wall Street Journal*, 15 août 2002, p. A12.

SIDJANSKI, Dusan, « En guise d'hommage : Karl Deutsch et son rôle dans le développement de la science politique européenne », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, nº 4, 2003, pp. 523-542. (numéro spécial consacré à K.W. Deutsch).

SMITH, Steve, « Social constructivism and European studies: a reflectivist critique », *Journal of European Public Policy*, édition spéciale 6:4, 1999, pp. 682-691.

SMITH, S. et al. (dir.), *International Theory:. Positivism and Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

SMOUTS, Marie-Claude et al., *Les nouvelles relations internationales : pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

SMOUTS, Marie-Claude, BATTISTELLA, Dario et VENNESSON, Pascal, *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts, doctrines*, Paris, Dalloz, 2006.

SNYDER, Jack L., *Myths of Empire: Domestic Politics and International Ambition*, Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 1991.

SNYDER, Glenn, « The Security Dilemma in Alliance Politics », *World Politics*, vol. 36, 1984, pp. 461-495.

STEVE, Chan, «In search of Democratic Peace : Problems and Promise», *The International Studies Review, vol.* 41, mai 1997, pp. 59-91.

TICKNER, J. Ann, « Why women can't run the world : international politics according to Francis Fukuyama » in *International Studies Review,* vol. 1, n° 3, 1999, pp.3-11

----------., *Gender in International Relations : Feminist Perspectives on Security,* New York : Columbia University Press, 1992.

TOCQUEVILLE, Alexis de., *La démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, 1961.

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE (sous la dir.), *Dictionnaire de la Terminologie du Droit International*, Sirey, Paris, 1960.

VÉDRINE, Hubert, *Face à l'hyperpuissance : textes s et discours 1995-2003*, Fayard, 2003.

WALT, Stephen M., « Why Alliances Endure or Collapse », *Survival*, vol. 39, n° 1, spring, 1997, pp. 156-179.

----------., *the Origins of Alliances,* Londres, Cornell University Press, 1987.

----------., « The renaissance of security studies », *International Studies Quarterly*, vol. 35, no. 2, june 1991, pp. 211-239.

WALTZ, Kenneth, *Theory of International Politics*, Reading Ma, Addison-Wesley, 1979.

----------., *Man – the State and the War*, New York, Columbia University Press, 1959.

----------., « The Emerging Structure of International Politics », *International Security,* vol. 18, automne 1993, pp. 44-79.

----------., « Structural Realism after the Cold War », *International Security,* vol. 25, été 2000, pp. 5-41.

----------., « Evaluating Theories », *American Political Science Review*, December 1997, vol. 91, n° 4,

WATZLAWICK, Paul (dir.), *L'invention de la réalité : Comment savons-nous ce que nous croyons savoir? Contributions au constructivisme*, (trad. de l'allemand), Paris, Seuil,1988.

WEBER, Max, *Économie et Société*, (posthume 1921), traduction du tome 1, Paris, édition de poche, Pocket, 1995.

WELDES, Jutta, *Constructing National Interests: The United States and the Cuban Missile Crisis,* Minneapolis, Minnesota University Press, 1996.

WENDT, Alexander E., « Anarchy Is What States Make of It : The Social Construction of Power Politics » , *International Organization*, vol. 46, no 2, printemps 1992, pp. 391-425.

----------., *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

----------., « The Agent-Structure Problem in International Relations Theory », *International Organization*, vol. 41, n° 3, été 1987, pp. 335-370.

----------.,«On Constitution and Causation in International Relations» *Review of International Studies*, vol. 24, n° 5, décembre, 1998, pp. 101-117

----------., «Constructing International Politics», *International Security*, vol. 20, n° 1, été 1995, pp. 71-81.

WOLFERS, Arnold, *Discord and collaboration : Essays on International Politics,* Baltimore, The Johns Hopkins University, 1962.

WOHLFORTH, William Curti, *The Elusive Balance: Power and Perceptions during the Cold War*, Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 1993.

ZEHFUS, Maja, *Constructivism in International Relations: The Politics of Reality,* Cambridge, CambridgeUniversity Press, 2002.

ZINNES, Dina, « Constructing Political Logic. The Democratic Peace Puzzle », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 48, no 3, 2004, pp. 430-454

OTAN, SÉCURITÉ MÉDITERRANÉENNE

ACHARD, Gilbert, « Surenchère au sujet du flanc sud de l'OTAN », *Le débat stratégique*, n° 33, juillet, 1997.

ADAM, Bernard et autres, *La nouvelle architecture de sécurité en Europe*, Bruxelles, Grip & Editions Complexe. 1999.

ALANI, Mustafa , « Arab perspectives on NATO », *Nato Review*, spring 2005.

ALIBONI, Roberto, «Political Dialogue and Conflict Prevention in the Euro-Mediterranean Partnership », *International Spectator*, vol. 35, no. 1, January - March 2000.

ALEXANDER, Michael, « Le rôle de l'OTAN dans un monde en évolution », *Revue de l'OTAN*, vol.38, n° 2, avril 1990, pp. 1-6.

AMIN, Samir, *L'hégémonie des États-Unis et l'effacement du projet européen*, Paris- Montréal, L'Harmattan, 2000.

ANDELBAUM, Michael M., « The Inadequacy of American Power », *Foreign Affairs*, vol. 81, no5, septembre/octobre 2002, pp. 61-73.

APPATHURAI, James, « NATO's Evolving Partnerships: Promoting Regional Security», *NATO Review,* vol. 49, n° 3, Autumn 2001, pp. 13-15.

ASMUS, Ronald A., « Double Enlargement: Redefining the Atlantic Partnership After the Cold War », in David Gompert and Stephen Larrabee (eds.). *America and Europe: A Partnership for a New Era.* New York: Cambridge University Press, 1997.

AUSTIN, Daniel F.C., « NATO Expansion to Northern Europe », *European Security,* vol. 8, n° 1, Spring 1999, pp. 79-90.

BAKKEN, Bent Erik, *NATO's Mediterranean Dialogue : Learning from Others*, Rome, NATO Defense College, 2003.

BAKLANOV, A., « NATO Mediterranean Dialog », *International Affairs*, vol. 46, no. 2, 2000.

BÉDAR, Saïda et RONAI, Maurice (dir.), *Le débat stratégique américain 1998-1999. Défis asymétriques et projection de puissance,* Cahiers d'Études Stratégiques no. 25, 2e trimestre 1999.

PEDLOW, Gregory W. (dir.), *Documents sur la stratégie de l'OTAN 1949-1969,* Bruxelles, 1996.

BEHNKE, Andreas, «Inscriptions of Imperial Order: NATO's Mediterranean Initiative», *The International Journal of Peace Studies*, vol. 5, n°1, printemps 2000, www.gmu.edu/academics/ijps/vol5_1/behnke.htm

BENCHENANE, Mustapha, « La Méditerranée, espace de stabilité ou protectorat américain? », *Arabies*, December 1996, pp. 18-24.

BENSAHEL, Nora, BYMAN, Daniel L. (dir.), *The future security environment in the Middle East : conflict, stability, and* political change, RAND Corporation, Santa Monica, 2004

BENSON, Sumner, «Middle Eastern Missiles, NATO Missile Defenses and Mediterranean Security », *Mediterranean Quarterly* , Fall, 1997, pp. 13-31.

BIN, Alberto, « Enhancing NATO's Mediterranean Dialogue », *Nato review,* Spring 2003, pp. 10-12

----------., « La contribution de l'Alliance atlantique à la coopération en matière de sécurité régionale », *Défense,* Septembre, 2000, pp. 29-34.

----------.,«Multilateral Diplomacy in the Mediterranean: A Comparative Assessment», *Mediterranean Quarterly*, vol. 8, nº 3, Summer, 1997, pp. 57-75.

----------., « Strengthening Cooperation in the Mediterranean: NATO's Contribution », *NATO Review*, vol. 46, nº 4, Winter, 1998, pp.24-27.

BLANK, Stephen, « The Mediterranean and Its Security Agenda », *Mediterranean Quarterly*, Winter 2000, vol.11, nº 1, pp. 24-48.

BLIN, Louis, Le pétrole du Golfe: guerre et paix au Moyen-Orient, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996.

BONNEFOUS, Marc, « Nord-Sud: la Méditerraneée occidentale », *Défense Nationale* , vol.50, nº 2, 1994, pp. 111-118.

BORGOMANO-LOUP, Laure (sous la dir.), *Looking to the Future: Common Security Interests and Challenges in the Mediterranean and the Middle East,* Roma, NATO Defense College, 2005.

BRADSHAW, Ben, « The Increasing Importance of the NATO Mediterranean Dialogue», *Rusi Journal*, vol. 147, no. 3, June 2002, pp. 58-59.

BRENNER, Michael (ed.). *NATO and Collective Security*, London, Macmillan, 1998.

CALLEYA, Stephen C., « Post-cold war regional dynamics in the Mediterranean area», *Mediterranean Quarterly* , vol.7, nº 3, Summer 1996, pp. 42-54.

CHARVIN, Robert, *Relations Internationales -Droit et Mondialisation : Un Monde à Sens Unique*, l'Harmattan, 2000.

CHESNEAU, Jean, « À propos d'une politique méditerranéenne », *Défense nationale,* vol. 56, nº 2, Fév. 2000, pp. 5-18.

----------., « Une autorité de coordination en Méditerranée », *Défense nationale,* vol.56, n° 2, Fév. 2000, pp. 19-28.

CLAES, Willy, « NATO and the Evolving Euro-Atlantic Architecture », *NATO Review,* vol. 42, n° 6, December 1994.

COHEN, Avner, *Israel and the Bomb*, Columbia University Press, 1998.

COTTEY, Andrew and FORSTER Anthony, « Reshaping Defence Diplomacy: New Roles for Military Cooperation and Assistance », *Adelphi Paper*, No.365, (International Institute for Strategic Studies), New York, Oxford University Press Inc., April 2004.

COTTEY, Andrew, FORSTER Anthony and EDMUNDS, T. (eds), *The Challenge of Military Reform in Postcommunist Europe: Building Professional Armed Forces*, Basingstoke, Palgrave-Macmillan, 2002.

COUSTILLIÈRE, Jean-François. « Méditerranée: quel enjeu pour le XXIe siècle » *Défense nationale,* vol. 55, n° 4, Avril, 1999, pp. 5-21.

----------., « Une autorité de coordination en Méditerranée », *Défense nationale,* vol.56, n° 2, Fév. 2000, pp19-28.

DAGUZAN, Jean François, « Le dialogue de L'OTAN sur la Méditerranée », in Martin Ortega (Sous la dir.) *The future of the euro-mediterranean security dialogue, Cahiers de Chaillot,* n° 14, 2000, http://www.iss-eu.org/occasion/occ14.html

----------. (dir.), *Les États-Unis et la Méditerranée*, Paris, Publisud, 2002.

DAGUZAN, Jean-François et GIRARDET Raoul (dir.), *La Méditerranée : nouveaux défis, nouveaux risques*, Paris, Publisud, 1995.

DECROIS, Julie, « Israël dans l'OTAN, une union irrésistible ? », *The Middle East Review of International Affairs (MERIA),* vol. 2, no. 1, janvier 2007. [en ligne].

De LA GORCE, Paul-Marie, « L'Alliance atlantique, cadre de l'hégémonie américaine », *Le Monde diplomatique,* avril 1999, pp.4-5.

DE WIJK, Rob et HEISBOURG François, « La nature fondamentale de la relation de sécurité transatlantique est-elle en train de changer?» *Revue de l'OTAN*, vol. 49, n° 1, printemps 2001, pp. 15-19.

DONNELLY, Chris, « La réorganisation de la défense et les nouvelles démocraties: quelques suggestions », *Revue de l'OTAN*, vol. 45, nº 1, janvier 1997, pp. 15-19.

DROZ-VINCENT, Philippe, « Du 11 septembre 2001 à la guerre en Irak: les nouvelles frontières du Moyen-Orient », *a contrario,* vol. 3, nº 2, 2005, pp. 110-129.

DUFOURCQ, Jean (dir.), *After Istanbul: A Preliminary Assessment*, NATO Defense College, Rome, 2004.

DUFOURCG, Jean et BORGOMANO-LOUP, Laure (dir.), *Looking to the Future : Common Security Interests and Challenges in the Mediterranean and the Middle East,* Roma, NATO Defense College, 2005.

----------., *Horizons de sécurité en Méditerranée et au Moyen-Orient : communauté d'intérêts et défis communs,* Rome, NATO Defense College, 2005.

----------., *Gestion des ressources naturelles et sécurité en Méditerranée,* NATO Defense College, Rome, 2004.

DUIGNAN, Peter, *NATO: Its Past, Present and Future*, Stanford, Hoover Institution Press, 2000.

DUMOULIN, André (dir.), *France-OTAN : vers un rapprochement doctrinal ? Au-delà du 40ème anniversaire de la crise franco-atlantique*, Coll. "RMES", Bruylant, Bruxelles, 2006.

DUVAL, Marcel, « La stratégie américaine en Méditerranée : perception par un français », *Revue Défense Nationale*, octobre 1997, Paris, pp. 30-45.

EDEN, Douglas (ed.), *Europe and the Atlantic Relationship*, London, Macmillan, 2000.

FAES (Fundación para el Análisis y los Estudios Sociales), *NATO:An Alliance for Freedom*, Espagne, 2005.

FENECH, Dominic, « The Relevance of European Security Structures to the Mediterranean (and Vice Versa) », *Mediterranean Politics*, vol. 2, nº 1, 1997, pp. 149-176.

FREIDMAN, Thomas L., « Expanding Club NATO » *New York Times*, 26 octobre 2003.

FULLER, Graham E., « Vieille Europe ou vieille Amérique ? » *Le Monde*, édition du 13 février 2003.

GEORGE, Kennan F. , *At a Century's Ending : Reflections 1982-1995*, New-York, Norton, 1996.

GOLDSTEIN, Walter, *Security in Europe: The Role of NATO after the Cold War,* London, Brassey's, 1994.

GORDON, Philip H., ed. *NATO's Transformation. The Changing Shape of the Atlantic Alliance.* Oxford, Rowman & Littlefield, 1997.

GRACIET, Catherine, « OTAN : le Maroc sur un strapontin », *Le Journal Hebdo*, mai 2006.

GROVES, John R, « PfP and the State Partnership Program: Fostering Engagement and Progress », *Parameters*, vol. 24, n° 1, Spring, 1999, pp. 43-53.

HAGLUND, David G., « Quelles frontières naturelles pour l'OTAN ? » *Revue internationale et stratégique,* no. 47, automne 2002, pp. 37-45.

HELLER, Mark A. « Weapons of Mass Destruction and Euro-Mediterranean Policies of Arms Control: An Israeli Perspective », *Mediterranean Politics*, vol. 5, n° 1, Spring 2000, pp. 158-166

HENDRICHSON, Ryan C., « NATO's Open Door Policy and the Next Round of Enlargement», *Parameters*, vol. 30, 4, Winter, 2000/2001, pp. 53-66.

HENRY, Jean-Robert, GROC, Gérard (dir.), *La politique méditerranéenne entre logiques étatiques et espace civil*, Paris, Karthala, 2000.

HOPKINSON, William, « Élargissement : une nouvelle OTAN », *Cahiers de Chaillot*, n° 49, Paris, 2001.

HOUSSIN, Didier, « Vers la fin du pétrole ? », *Études,* Tome 403, n° 5, 2005, pp. 463-474.

HUNTER, Robert E. « NATO's Evolving Partnership:Getting Cinderella to the Ball », *NATO Review,* vol. 49, n° 2, Autumn, 2001, pp. 10-12.

HYPPIA, Remi, *L 'OTAN dans l 'après Guerre froide*, Paris, l'Harmattan, 1997.

JAVIER, Solana, « NATO and the Mediterranean », *Mediterranean Quarterly*, Spring, 1997, pp. 11-20.

JEBNOUN, Noureddine, *L'espace méditerranéen : les enjeux de la coopération et de la sécurité entre les rives nord et sud a l'aube du XXIeme siecle* - Rome : NATO Defense College, 2003.

JONES, A. Elizabeth, « Les États-Unis et l'OTAN : une coopération active », *E-journal-USA*, juin 2004. [en ligne].

JUNEMANN, Annette, *Euro-Mediterranean Relations After September 11 : International, Regional and Domestic Dynamics*, London, Frank Cass, 2004.

KAPLAN, Lawrence S. and Robert W. Clawson. « NATO and the Mediterranean Powers in Historical Perspective », in Lawrence S. Kaplan, Robert W. Clawson and Raimondo Luraghi (eds.), *NATO and the Mediterranean*, Wilmington, Delaware: Scholarly Resources, 1985.

KAPLAN, Lawrence S., *The Long Entanglement: NATO's First Fifty Years* , Westport, CT:Praeger, 1999.

KAPELOUK, Amnon, «Israël assume sa bombe», *Le Monde diplomatique*, février 1999, p.19.

KARAOSMANOGLU, Ali L., « NATO Enlargement and the South », *Security Dialogu,* vol. 30, n° 2, 1999, pp. 213-24.

KHADER, Bechara (dir.), *Le Partenariat euro-méditerranéen vu du Sud,* Paris, L'Harmattan, 2001.

----------., *Le Grand Maghreb et l'Europe, enjeux et perspectives,* Paris, Publisud, 1992.

----------., *L'Europe et la Méditerranée, géopolitique de la proximité,* Paris, L'Harmattan, 1994.

KINACIOGLU, Muge. « From East-West Rivalry to North-South Division: Redefining the Mediterranean Security Agenda », *International Relations,* vol.15, n° 2, August 2000, pp. 27-39.

KODMANI-DARWISH, Bassma & CHARTOUNI-DUBARRY, May (dir.), *Perceptions de sécurité et stratégies nationales au Moyen-Orient*, IFRI, Paris, 1994.

KOENDERS, Bert, *L'élargissement de l'OTAN et les partenariats*, Assemblée parlementaire de l'OTAN, Sou-commission sur l'Europe centrale et orientale, Rapport : AV 194 PC/CEE (02) 4, janvier 2003.

KRIENDLER, John. « PfP Crisis Management Activities. Enhancing Capabilities and Cooperation », *NATO Review,* vol. 46, n° 3, Autumn, 1998, pp. 28-31.

LABATUT, Bernard, *Renaissance d'une puissance ? Politique de défense et réforme militaire dans l'Espagne démocratique*, Paris, Economica/FEDN, 1993.

LANDAU, Alice, *La diplomatie internationale en Europe centrale*, Paris, L'Harmattan, 1998.

LARRABEE, F. Stephen and CARLA, Thorson, *Mediterranean Security: New Issues and Challenges*, RAND Corporation and NATO Office of Information and Press. Conference Proceedings, Brussels, October 15-7, 1995.

LARRABEE, F. Stephen, « US Middle East Policy after 9/11 : Implications for Transatlantic Relations », *International Spectator*, vol. 37, n° 3, July - September 2002, pp. 43-56.

LARRABEE, F. Stephen, GREEN Jerrold, LESSER Ian O. and ZANINI Michele, *The Future of NATO's Mediterranean Initiative: Evolution and Next Steps,* Santa Monica, CA: RAND, 2000.

----------., *NATO's Mediterranean Initiative: Policy Issues and Dilemmas,* Santa Monica, CA: RAND, MR-957, 1998.

LEGAULT, Albert, « L'intervention de l'OTAN au Kosovo : le contexte légal », *Revue militaire canadienne*, Printemps 2000, pp. 63-66.

----------., « La filière nucléaire pakistanaise », *Le Maintien de la paix*, Bulletin n°67, février 2004.

----------., « La flambée des cours du pétrole : une crise salutaire ? », *Le maintien de la paix*, Bulletin n° 89, septembre 2008.

----------., « La tentation nucléaire de l'Iran », *Le maintien de la paix*, Bulletin n° 70, octobre 2004.

LEGGE, Michael, « L'élaboration de la nouvelle stratégie de l'OTAN », *Revue de l'OTAN*, vol. 39, n° 6 Déc. 1991, pp. 9-14.

LESSER, Ian O. «The Changing Mediterranean Security Environment: A Transatlantic Perspective », *The Journal of North African Studies*, vol. 3, n° 2, Summer 1998, pp. 212-228.

----------., *NATO Looks South : New Challenges and New Strategies in the Mediterranean*- Santa Monica, CA : Rand Corporation, 2000.

LEVEAU, Rémy, (sous la dir.), *Afrique du Nord, Moyen-Orient : espace et conflits*, Études de la Documentation française, N°. 5177-5178, Paris , 2003.

----------., « La France, l'Europe et la Méditerranée », *Politique étrangère*, n° 4, 2002, pp. 1019-1032.

LIA, Brynjar, « Security Challenges in Europe's Mediterranean Periphery: Perspectives and Policy Dilemmas », *European Security,* vol.8, n° 4, Winter 1999, pp. 27-56.

LINDLEY, Julian, « Big world, big future, big NATO », *Nato Review*, Winter, 2005.

LIOTTA, P. H., « Challenging the Future : On Building a Culture of Confidence and Partnership in the Euro-Mediterranean », *Mediterranean Quarterly*, vol. 12, no. 4, Fall 2001, pp. 33-61.

MALMVIG, Helle, *A New Role for Nato in the Middle East? Assessing Possibilities and Barriers for Enhanced Mediterranean Dialogue,* Danish Institute for International Studies (DIIS), Report n° 8, Copenhagen, 2005.

MANCEBO, François. « En Méditerranée, un bloc régional à construire », *Défense nationale,* vol.55, n° 7, 1999, pp. 80-95.

MASTER, Willem, « Towards a New Strategic Partnership », *NATO Review, vol.* 49, n° 4, Winter 2001, pp.19-21.

MEARSHEIMER, John J., «Back to the Future: Instability in Europe After the Cold War». *International Security,* vol.15, n° 1, 1990, pp. 5-56.

MIRKOVIC, Todor., « Mediterranean Policy and NATO Strategy », *Review of International Affairs, vol.*50, February 1999, pp.13-5.

MISKEL, James F., « Forward from the Mediterranean », *Mediterranean Quarterly,* vol.12, n° 2, Spring 2001, pp51-65.

MONDY, Yannick « Le transfert de normes démocratiques de relations civilo-militaires : l'impact du partenariat pour la paix sur les pays du groupe de Visegrad », *Études internationales*, vol. 32, n° 2, juin 2001, pp. 203-232.

MONGRENIER, Jean-Sylvester, « La nouvelle OTAN : des rivages nord-atlantiques aux confins eurasiatiques », *Hérodote*, n° 118, 3ième trimestre 2005, pp. 27-47.

NEVERS, Renée De, "NATO's International Security Role in the Terrorist Era", *International security*, Spring 2007, vol. 31, n° 4, pp. 34-66.

NOËL, Pierre, « La doctrine Bush et la sécurité pétrolière », *Politique étrangère*, n° 2, 2006, p.243-253.

----------., « États-Unis et Moyen-Orient : le pétrole de fait pas la politique », *Sociétal*, n° 42, 4e trimestre 2003, pp.75-80.

NORDAM, Jesse, « Le dialogue méditerranéen : dissiper les malentendus et établir la confiance », *Revue de l'Otan*, no.4, juillet-août 1997, pp. 26-29.

NUENLIST, Christian et LOCHER, Anna (dir.), *Transatlantic Relations at Stake. Aspects of Nato, 1956-1972,* Zurich, Centre for Security Studies, 2006.

OCHMANEK, David, *NATO's Future: Implications for U.S. Military Capabilities and Posture*, RAND Publications MR-1162-AF, (2000).

OUNAIES, Abderraouf, « Sécurité et partenariat en Méditerranée », *Revue Défense Nationale*, janvier 2001, pp. 76-94.

ORTEGA, Martin (ed.), *The Future of the Euro-Mediterranean Security Dialogue*, Occasional Paper 14. Institute for Security Studies Western European Union, 2000.

PAILHE, Caroline, « L'engagement de l'OTAN en Irak : la fracture transatlantique », *Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité GRIP*, Bruxelles, Note d'analyse, 2003, http://www.grip.org/bdg/g2019.html, consulté le 21 mars 2008.

PARMENTIER, Guillaume, « Les États-Unis et l'OTAN, de l'alliance à la coalition », *Annuaire français de relations internationales*, juin 2005, pp. 665-681

PASCALLON, Pierre (dir.), *L'Alliance atlantique et L'OTAN : 1949-1999 : un demi-siècle de succès*, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1999.

PISIOTIS, Argyrios K., « L'OTAN et la persistance du conflit gréco-turc », *Politique étrangère,* vol. 58, n° 4, 1993, pp. 905-918.

RASMUSSEN, Mikkel Vedby, «Reflexive Security: NATO and International Risk Society», *Millennium: Journal of International Studies*, vol. 30, n°2, 2001, pp. 285-309

RAVENEL, Bernard, *La Méditerranée : Le Nord contre le Sud*, Paris, L'Harmattan , 1990.

RAZOUX, Pierre, «Israël frappe la Syrie : un raid mystérieux», *Politique étrangère,* n° 1, printemps 2008, pp. 9-22.

ROBERTSON, George, « NATO & Mediterranean Security : Practical Steps Towards Partnership », *Rusi Journal*, vol. 148, n° 4, August 2003, pp. 50-52.

ROMEO, Isabel, « The European Union and North Africa: Keeping the Mediterranean Safe for Europe», *Mediterranean Politics*, vol. 3, nº 2, Autumn 1998, pp. 21-38.

RUDOLF, Peter, « Le Moyen-Orient doit-il constituer le nouveau front central de l'OTAN ? », *Revue de l'OTAN*, printemps 2004, (dans un débat avec Will Marshal); http://www.nato.int/docu/review/2004/issue1/french/debate.html

SAID ALY, Abdel Monem et KADRY SAID, Mohamed Kadry, *NATO and South Mediterraean in search of a concert for moderation, cooperation and peace*, International seminar "From dialogue to partnership. Security in the Mediterranean and NATO: future prospects", Rome, Italian Parliament, 30 septembre 2002.

SAIDY, Brahim, « Le sommet d'Annapolis sur le Moyen-Orient : les limites du nouvel optimisme », *Points de mire,* Centre d'Études des politiques étrangères et de sécurité (CEPES), vol. 9, nº 5, 26 mai 2008.

----------., « L'Union pour la Méditerranée – Ambiguïtés, réticences et conditions du succès », *Le Devoir*, 12-13 juillet 2008, p. B5.

----------., « La paix entre Israël et la Syrie est-elle possible?», *Le Devoir,* 3 août 2007, p. A8.

----------., *« Hamas et Fatah : la solution passe par l'espoir », Le Soleil, 30 octobre 2007.*

----------., « Comment peut-on appréhender la course à l'armement au Moyen-Orient? », *Le Soleil, 19 décembre 2007.*

SANTIS, Nicola De, « L'avenir de l'Initiative méditerranéenne de l'OTAN » , *Revue de l'OTAN*, vol. 46, nº 1, Printemps 1998, pp. 32-35.

----------., « Ouverture à la Méditerranée et au Moyen-Orient Élargi », *Revue de l'OTAN*, automne 2004. [en ligne].

SHEA, Jamie, « Sécurité énergétique : le rôle potentiel de l'OTAN », *Revue de l'OTAN*, automne 2006. [en ligne].

SHOHAM, Dany, «Chemical and Biological Weapons in Egypt», *The Nonproliferation Review*, printemps-été 1998, vol. 5, nº 53, pp. 48-58.

TERTRAIS, Bruno, « La guerre américaine, guerre sans fin ? », *Études,* 2004/4, Tome 400, pp. 453-463.

UNESCO, *Aire régionale Méditerranée,* Paris, 2001.

VASCONCELOS Álvaro De, *Ouvrir le dialogue euro-méditerranéen sur la sécurité et la défense,* Instituto de Estudos Estratégicos e Internacionais, Lisbonne, Novembre 2003.

VÉDRINE, Hubert, *Face à l'Hyperpuissance : Textes et Discours 1995-2003,* Fayard, 2003.

VENTURONI, Amiral Guido, « Les initiatives du Sommet de Washington : fournir à l'OTAN les outils pour accomplir sa tâche au siècle prochain », *Revue de l'OTAN,* vol. 47, no. 3, automne 1999.[en ligne].

WALLANDER, Celeste A, « Institutional Assets and Adaptability: NATO after the Cold War », *International Organization,* vol.54, n° 4, Autumn 2000, pp.705-35.

WEAVER, Robert. « NATO's Evolving Partnerships: Building Security through Partnerships », *NATO Review,* vol. 49, n° 3, Autumn 2001, pp. 6-9.

WIJK, Rob De, « La nature fondamentale de la relation de sécurité transatlantique est-elle en train de changer?» François Heisbourg contre Rob De Wijk, *Revue de l'OTAN,* vol. 49, n° 1, printemps 2001. [en ligne].

WINROW, Gareth M., *Dialogue with the Mediterranean : The Role of Nato's Mediterranean Initiative,* New York and London, Garland Publishing, 2000.

YOST, David, *NATO Transformed : The Alliance's New Roles in International Security* , United States Institute of Peace Press, 1998.

----------., « The New NATO and Collective Security », *Survival,* vol.40, n° 2, Summer 1998, pp,135- 60.

ZAKARIA, Fareed, *From Wealth to Power: The Unusual Origins of America's World Role,* Princeton, N.J.: Princeton University Press, 1998.

ZBIGNIEW, Brzezinski, « NATO: The Dilemmas of Expansion », *The National Interest,* n° 53, Fall 1998, pp. 13-17.

ZORGBIBE, Charles, *Histoire de l'OTAN,* Bruxelles, Éditions complexe, 2002.

PAYS DU MAGHREB

ABDENNOUR, Ali-Yahia, *Algérie, raisons et déraison d'une guerre* , Paris, L'Harmattan, 1996.

ABRAMOVICI, Pierre, « Activisme militaire de Washington en Afrique », *Le Monde diplomatique*, juillet 2004, pp. 14-15.

AGERON, Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris : PUF, 1990.

AÏT-CHAALAL, A., *L'Algérie, les États-Unis et la France: des discours à l'action,* Publisud, Paris, 2000.

AÏT-CHAALAL, A., « La diplomatie algérienne et l'Occident de 1965 à 1991 », *Annuaire de l'Afrique du Nord 2000-2001,* XXXIX, 2003, pp. 483-498.

AMARA, Mohamed Nadjib, *Les options stratégiques de l'Algérie à travers la perception de sa sécurité en Méditerranée*, Rome, Nato Defense College, Série monographie, 2003.

AOUN, Sami, « Remodelage du Moyen-Orient: de l'Irak à la Syrie », *Études Raoul-Dandurand,* no.7, Montréal, 2005.

----------., *Aujourd'hui l'Islam : fractures, intégrisme et modernité,* Montréal, Médiaspaul, 2007.

BADUEL, Pierre Robert (sous la dir.), *L'Algérie incertaine*, Aix-en-Provence, Edisud, 1993.

BASBOUS,, Antoine, *L'islamisme : une révolution avortée?*, Paris, Hachette Littératures, 2000.

BENCHICK Madjid, *Algérie : un système politique militarisé*, Paris, L'Harmattan, 2003.

BENJAMIN, Stora, *La guerre invisible : Algérie, années 90*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2001.

----------., *Histoire de l'Algérie coloniale : 1830-1954*, Paris : Découverte, édition 2004.

BERRADA, Mohamed El Habib, « Une évaluation de la participation des Forces Armées Royales dans les opérations de maintien de la paix dans les Balkans », in OSE, Dieter et BORGOMANO-LOUP, Laure Boromano-Loup (dir.), *Shaping a New Security Agenda for Future Regional Co-operation in the Mediterranean Region*, Rome, NATO Defense College Seminar Report Series, n° 14, 2002, pp. 213-222.

BONNEFOUS, Marc, *Le Maghreb : repères et rappels*, Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes, 1990.

BROTONS, Antonio Remiro, « Ceuta, Melilla, représentations espagnoles et marocaines », *Hérodote*, n° 94, 3ème trimestre 1999, pp. 54-76.

CAMAU, Michel. « Tunisie. D'une République à l'autre. Refondation politique et aléas de la transition libérale », *Maghreb-Machrek*, juillet-septembre, n° 157, 1997, pp. 3-16

CAVATORTA, Francesco, « Geopolitical Challenges to the Success of Democracy in North Africa: Algeria, Tunisia and Morocco », *Democratization*, vol. 8, n° 4, 2001, pp 175-194.

CHEVALLIER-BELLET, Béatrice, « L'intégration de la Libye dans le partenariat euro-méditerranéen : enjeux et perspectives», *Mondes en Développement*, tome 29, n° 115/116, 2001, pp. 123-134.

CHNEGUIR Abdelaziz, *La politique extérieure de la Tunisie : 1956-1987. Paris*, L'Harmattan, 2004.

CORDESMAN, Anthony H., A Tragedy of Arms: Military and Security Developments in the Maghreb. Westport: Praeger, 2001.

----------., The North African Military Balance: Force Developments in the Maghreb, Center for Strategic and International Studies (CSIS), Washington-DC, 2005.

----------., « La sécurité en Occident et le Grand Moyen-Orient », *eJournal USA*, Vol. 9, no. 2, juin 2004.

DAGUZAN, Jean François, *Le dernier rempart : forces armées et politiques de défense au Maghreb*, Paris, Publisud, 1998.

DONNEUR, André P. (sous la dir.), *La Méditerranée Occidentale : Un Système Régional en Transition*, Toulouse : Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2000.

DUBOIS, Stéphane, « Le nouvel eldorado libyen », *Le Monde*, 11 décembre 2007.

ECHAEVERRIA, Carlos, *La cooperation entre les forces armees euro-mediterraneennes pour le maintien de la paix* - Paris : Institut d'Etudes de Securite de l'Union de l'Europe Occidentale, 1999.

EL-GLAOUI, Halima, « Contributing to a Culture of Debate in Morocco », *Journal of Democracy*, vol.10, n° 1, 1999, pp. 157-165.

EL-KADIRI, Général Abdelhak, *Sécurité et défense en Méditerranée: l'approche du Maroc,* exposé présenté le 26 novembre 1996 au siège de l'UEO, in Document n° 1543 de l'UEO, annexe III, Paris 1996.

ENHAILI, Aziz & ADDA, Oumelkheir, « State and Islamism in the Maghreb», *Middle East Review of International Affairs (MERIA),* vol. 7, n° 1, 2003, pp. 66-76.

ERRACHIDI, Ahmed, « Le système arabe de sécurité collective et la crise du Golfe », in *Crise du Golfe et ordre politique au Moyen-Orient*, Ouvrage collectif, Paris, CNRS, 1993, pp. 117-126.

ETIENNE, Bruno, , *L'islamisme radical*, Paris, Hachette, 1987.

FERNANDA, Faria et DE VASCONCELOS Álvaro, «Security in North Africa: Ambiguity and Reality», *Chaillot Paper,* No. 25, WEU Institute for Security Studies, September 1996.

FERNANDA, Faria, « Politiques de Sécurité au Maghreb, les Impératifs de la Stabilité Intérieure », Lisbonne, *Les Cahiers du Lumiar*, 1994.

GAUDIO Attilio, *Le dossier de la Mauritanie*, Nouvelles éditions latines, 2003.

GRIMAUD, Nicole, *La politique extérieure de l'Algérie*, Paris, Karthala, 1984.

HADDAD, Saïd, « La politique africaine de la Libye : de la tentation impériale à la stratégie unitaire », *Maghreb-Machrek*, n° 170, 2000, pp. 29-38.

----------., « Le retour à la communauté des nations ou la stratégie américaine de la Libye », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome xii, 2003, pp. 173-188.

----------., « La Libye et l'Occident depuis 1999 : entre tropisme américain et ancrage euro-méditerranéen », *Afrique contemporaine*, printemps 2004, pp. 179-196.

HIBOU, Béatrice et MARTINEZ, Luis, « Le Partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ? », *Les Etudes du CERI* , n°47, novembre 1998.

LA PORTE, Pablo, « Civil-Military Relations in the Spanish Protectorate in Morocco: The Road to the Spanish Civil War 1912-1936 », *Armed Forces and Society,* vol.30, n° 2, 2004, pp. 203-226.

LACOSTE, Camille et Yves (dir.), *L'état du Maghreb*, Paris, La Découverte, 1991.

LAKEHAL, Mokhtar (sous la dir.), *Algérie de l'indépendance a l'état d'urgence*, Paris, L'Harmattan, 1992.

LAMCHICHI, Abderrahim, *Islam et contestation au Maghreb*, Paris, L'Harmattan, 1989.

----------., *Le Maghreb face à l'islamisme : le Maghreb entre tentations autoritaires, essor de l'islamisme et demandes démocratiques*, Paris, Harmatten, 1997.

----------., *Géopolitique de l'islamisme*, Paris, Harmattan, 2001.

LEGAULT, Albert, *Pétrole gaz et les autres énergies. Le petit traité*, Paris, Éditions Technip, 2007.

LEVEAU, Rémy (sous la dir.), *L'Algérie dans la guerre*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1995.

----------., *Le sabre et le turban : l'avenir du Maghreb*, Paris, Editions F. Bourin, 1993.

LEVEAU, Rémy et FINAN, Khadija M., « Le Maghreb après le 11 septembre », *note de l'IFRI*, n° 44, oct. 2002.

----------., « L'affaire du Sahara occidental », *Etudes*, janvier, n°3921, 2000.

LAHOUARI, Addi, *L'Algérie et la démocratie : pouvoir et crise du politique dans l'Algérie contemporaine*, Paris, La Découverte, 1994.

----------., « Algeria's Tragic Contradictions», *Journal of Democracy*, , vol.7. n° 3, 1996, pp. 94-107.

----------., « L'Armée, la Nation et l'État en Algérie», *Confluences*, Printemps, 1999.

----------., « Algeria's Democracy Between Islamists and the Elite », *Middle East Report*, March-April, 1992.

LAZRAK, Rachid, *Le contentieux territorial entre le Maroc et l'Espagne*, Casablanca, éditions du Dar el Kitab, 1974.

MARTINEZ, Lui, *La guerre civile en Algérie*, Paris, Karthala, 1998.

----------., « Maghreb : une décennie perdue ? », *Politique internationale*, hiver, n°82, 1998-99.

----------., *La guerre civile en Algérie, 1990-1998* , Paris, Karthala, 1998.

MAGHRAOUI, Addeslam M., « Depoliticization in Morocco », *Journal of Democracy,* vol.13, n° 4, 2002, pp 24-32.

----------., « Monarchy and Political Reform in Morocco », *Journal of Democracy,* vol.12, n° 1, 2001, pp. 73-86.

MANCERON, Gilles (sous la dir.), *Algérie: Comprendre la crise,* Bruxelles : Éditions Complexe, 1996.

MARTINEZ, Luis , « La Libye : la conversion d'un État terroriste », Critique internationale, n° 25, octobre 2005, pp. 19-28.

MARTY, Marianne, « Mauritania: Political Parties, Neo-patrimonialism and Democracy», *Democratization* 9(3), 2002, pp. 92-108.

MEYNIER, Gilbert (sous la dir.), *L'Algérie contemporaine : bilan et solutions pour sortir de la crise*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 2000.

MIOSSEC, Jean-Marie, « Identité tunisienne », *Annales de géographie*, mai-juin, n°607, 1999.

MOHSEN-FINAN, Khadija, *Sahara occidental : les enjeux d'un conflit régional,* Paris, Editions du CNRS, 1997.

PAZZANITA, Anthony G., «Mauritania's Foreign Policy: The Search for Protection», *The Journal of Modern African Studies*, volume 30, 2, 1992, pp. 281-188.

REX, Bryen, KORANY, Bahgat & NOBLE, Paul (eds.), *Political Liberatisation & Democratisation in the Arab World. Vol. 1: Theoretical Perspectives*. Boulder & London, LynneRienner, 1995.

REZTTE, Robert, *Les enclaves espagnoles au Maroc*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1976.

REX, Bryen, KORANY, Bahgat & NOBLE, Paul (eds.), *Political, Liberatisation & Democratisation in the Arab World. Vol.2: Comparative Experiences*. Boulder & London, LynneRienner, 1998.

RIVET, Daniel, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2002.

ROBERTS, Hugh, « Dancing in the Dark: The European Union and the Algeria Drama», *Democratization,* vol. 9, n° 1, 2002, pp. 106-134.

RONEN, Yehudit, « Libya's Qadhafi and the israeli-palestinian conflict, 1969-2002 », *Middle Eastern Studies*, vol. 40. nº 1, January 2004, pp. 85-98.

RUBIN, Barry & KEANEY, Thomas A. (eds.), *Armed Forces in the Middle East: Politics and Strategy*. Frank Cass, 2002.

SAAF,. Abdallah, « Le discours stratégique arabe », Lisbonne, *Les Cahiers du Lumiar*, 1994.

SADIKI, Larbi, « Bin Ali's Tunisia: Democracy by Non-Democratic Means », *British Journal of Middle Eastern Studies,* vol.29, nº 1, 2002, pp 57-58.

SALAMÉ, Ghassan, (ed.) *Democracy without Democrats? The Renewal of Politics in the Muslim World.* London: I. B. Tauris Publishers, 1994.

SAIDY, Brahim, « Relations civilo-militaires au Maroc : le facteur international revisité », *Politique étrangère*, nº 3, automne 2007, pp. 589-603.

SEHIMI, Mustapha, « Les perceptions stratégiques de l'Ouest méditerranéen : une approche maghrébine », in *La Méditerranée occidentale : un espace à partager*, (collectif), Toulon, FMES, 1991.

SERGHINI, Chaouki, « Les déterminants de la politique extérieure marocaine », in BASSRI, D., BELHAI, A., ESSAID, M.J., LAROUI, A. et ROUSSET, M. (dir.*), Édification d'un État moderne*, Editions Albin Michel, 1986, pp.431-452.

SULEIMAN, Michael W., «Tunisia and the World: Attitudes of Tunisian Youths toward Other Countries», *The Maghreb Review*, Vol. 22, 1-2, 1997, pp. 45-59.

SUR, Serge, « Le Maghreb: Un Objet Incertain et Flottant », *Questions internationales*, nº 10, novembre-décembre 2004. (numéro consacré au Maghreb).

VASCONCELOS, Alvaro, *Européens et Maghrébins*, Paris, Editions Karthala, 1993.

VERMEREN, Pierre, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris : La Découverte, 2002.

----------., *Maghreb : la démocratie impossible ?*, Fayard, 2004.

WHITE, Gregory W., « Free Trade as Strategic Instrument in the War on Terror ? The 2004 US-Moroccan Free Trade Agreement », *The Middle East Journal*, nº 4, vol. 59, 2005, pp. 597-616.

WILLIAMS, R., « Africa and the Challenges of Security Sector Reform », In: Cilliers, Jakkie & Hilding-Norberg, Annika, eds. ISS *Monograph 46: Building Stability in Africa: Challenges for the New Millennium*. Pretoria: Institute for Security Studies, 2000.

ZARTMAN, I. William (ed.), *Elites in the Middles East*, New York, Praeger, 1980.

ZOUBIR, Yahia H., «Algerian-Moroccan relations and their impact on maghribi integration», *The Journal of North Africa Studies*, vol. 5, n° 3, Autumn 2000, pp. 43-74.

----------., « Les États-Unis et le Maghreb : primauté de la sécurité et marginalité de la démocratie », *L'Année du Maghreb*, CNRS, 2005-2006, pp.563-584.

----------., «The United States and Libya: from confrontation to normalization», *Middle East Policy*, vol. 13, n° 2, Summer 2006, pp. 48–70.

DOCUMENTS OFFICIELS

The White House, *National Security Strategy of the United States of America*, September 2002.

The White House, *A National Security Strategy of Engagement and Enlargement* . Washington, D.C., July 1994.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, *Le Partenariat pour la Paix – Document cadre,* Bruxelles, 1994.

----------., *Manuel de l'OTAN*, Bureau de l'information et de la presse, Bruxelles, Belgique, 1998.

----------., *Study on NATO Enlargement*. Brussels, NATO Information Office, 1995.

----------., *L'OTAN transformée*, Division diplomatie publique, Bruxelles, 2004.

----------., *Le Traité de l'Atlantique Nord*, Washington DC, le 4 avril 1949.

----------., *OTAN Hebdo*, 27 avril 2006.

----------., *Communiqué de presse, NAC-S (99)65*, 24 avril 1999.

----------., *L'Acte Fondateur sur les Relations, la Coopération et la Sécurité Mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie*, 1997.

----------., *Communiqué de presse M-NAC- 1(2002)59.*

----------., OTAN, *MC-472- Concept militaire relatif à la défense contre le terrorisme : Annexe-A*, Prague 2002.

----------., OTAN, Communiqué de presse (2001) 124, 12 septembre 2001.

----------., « Briefing – Réponse au Terrorisme », Division Diplomatique publique de l'OTAN, Bruxelles, mars 2005.

----------., *Communiqué M-1(94).*

----------., *Communiqué final M-NAC-2(94)116*

----------., *Communiqué de Presse M-1(97)81.*

----------., *Le Concept Stratégique de l'Alliance* approuvé par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington les 23 et 24 avril 1999.

----------., *Communiqué de Presse NAC-S(99)64*

----------., *Le Sommet de Prague et la Transformation de l'OTAN*, Division diplomatie publique de l'OTAN, Bruxelles, 2003.

----------., *L'OTAN après Prague*, Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, Bruxelles, 2003.

----------., *Communiqué de Presse (2002)127.*

----------., *Communiqué de Presse (2004)096.*

----------., *A More Ambitious and Expanded Framework for the Mediterranean Dialogue,* NATO Policy document, Brussels, 28 June 2004.

----------., *Communiqué de Presse (2006)150.*

----------., *Opération Active Endeavour*, Dossiers de l'OTAN ;
http : //www.nato.int/issues/active_endeavour/index-f.html

----------., *Le Partenariat pour la Paix – Document cadre,* Bruxelles, 1994.

RAPPORTS

Stockholm International Peace Research Institute, *SIPRI yearbook 2004,* Oxford University Press, 2004.

----------., *SIPRI yearbook 2003,* Oxford University Press, 2003.

LEGAULT, Albert, FORTMANN, Michel et HERVOUET Gérard (dir.), *Les conflits dans le monde 2004*, Les presses de l'Université Laval, Québec, 2004.

ALIBONI, Roberto, SOLTAN Gamal, VASCONCELOS Álvaro De (sous la dir.), *Rapport EuroMeSCo 1998/2000*, Instituto de Estudos Estratégicos e Internacionais, Lisbonne, 2ième édition 2001.

TERRACINI, G. M., *La Sécurité en Afrique du Nord*, , L'Assemblée Parlementaire de l'OTAN, Rapport du Groupe Spécial Méditerranée septembre 1999.

MOYA, Pedro, *Le Rôle de l'OTAN en Méditerranée,* L'Assemblée de l'Atlantique Nord, Rapport du Groupe Spécial Méditerranée [AP 245 GSM (97) 9], octobre 1997.

PNUD (Programme des Nations-unies pour le développement), *Le Rapport 2004 sur le Développement Humain dans le Monde Arabe*:

Banque mondiale, *Vers une meilleure gouvernance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Washington D.C., 2003.

RESSOURCES INTERNET

Institutes et centres de recherche.

The Center for Strategic and International Studies (CSIS)
The CSIS Middle East Program : http://csis.org/mideast/index.htm

The Middle East Research and Information Project (MERIP):
http://www.merip.org/

The Washington Institute for Near East Policy:
http://www.washingtoninstitute.org/

The Middle East Policy Council: http://www.mepc.org/public_asp/main/main.asp

The Middle East Institute : http://www.mideasti.org/

The Institute for Middle Eastern and Islamic Studies: http://www.dur.ac.uk/imeis/

The Centre for Contemporary Arab Studies: http://www.ccasonline.org/

The Middle East Program at the Woodrow Wilson Center:
http://wwics.si.edu/index.cfm?fuseaction=topics.home&topic_id=1426

NDI: Middle East and North Africa
http://www.ndi.org/worldwide/mena/islamicworld/islamicworld.asp

Institute of Islamic Political Thoughts : http://www.ii-pt.com/

The Centre for Middle Eastern and Islamic studies, the University of Bergen
http://www.hf.uib.no/smi/

Jaffee Center for Strategic Studies, Tel Aviv Uni :
http://www.tau.ac.il/jcss/about.html

The Middle East Media Research Institute (MEMRI) :
http://www.memri.org/aboutus.html

Saban Center for Middle East Policy : http://www.brookings.edu/sabancenter

The Institute for War and Peace Reporting
http://www.iwpr.net/index.pl?top_programmes_new.html

The Council for the Advancement of Arab-British Understanding
http://www.caabu.org/about/index.html

Centre for Maghrib Studies in Tunis (CEMAT) :
http://www.la.utexas.edu/research/mena/cemat/

The American Institute for Maghrib Studies (AIMS)
http://www.la.utexas.edu/research/mena/aims/

The Moshe Dayan Center for Middle Eastern and African Studies, Tel Aviv
http://www.dayan.org/

al-Urdun Al-Jadid Research Center, Jordan : http://ujrc-jordan.org/web/about.htm

Centre of Strategic Studies, University of Jordan : http://www.css-jordan.org/

The Lebanese Center for Policy Studies (LCPS), Beirut : http://www.lcps-lebanon.org/index.html

Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs, Jerusalem
http://www.passia.org/

The Lebanese Center for Policy Studies, Beirut, Lebanon
http://www.lcps-lebanon.org/web04/english/index.html

Gulf Research Centre, Dubai, UAE : http://www.grc.ae/

Centre for Strategic Studies, Amman, Jordan : http://www.css-jordan.org/

Centre for Political and Strategic Studies, Cairo:
http://acpss.ahram.org.eg/eng/index_Eng.asp

Pakistan Institute of Legislative Development And Transparency : http://www.pildat.org/

Jordan Institute of Diplomacy: http://www.id.gov.jo/index.html

Faculty of Economics and Political Science,Cairo University,Giza- Egypt
http://www.cu.edu.eg/Faculties/Political.asp

The Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces: http://www.dcaf.ch/

MENA-Politics (the Middle East and North Africa):
http://www.la.utexas.edu/chenry/mena/

The Middle East Information Center (MENIC): http://menic.utexas.edu/menic/

L'IEMed, Institut européen de la Méditerranée :
http://www.iemed.org/aindex.php

Organisations et gouvernements

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : www.nato.int

Collège de défense de l'OTAN: http://www.ndc.nato.int

NATO's Allied Command Transformation (ACT): http://www.act.nato.int

Allied Joint Force Command (JFC) Naples, Italy : http://www.afsouth.nato.int

L'Assemblée de l'UEO : http://www.assembly-weu.org/fr/accueil.php

Supreme Headquarters Allied Powers Europe (SHAPE):
http://www.nato.int/shape/index.htm

The Atlantic Community Initiative: http://www.atlanticcommunity.org

Canada Human Security (Mofa) - Focus on the Middle East and North Africa
http://www.humansecurity.gc.ca/psh_region_mideast-en.asp

UNDP Programme on Governance in the Arab Region (POGAR),:
http://www.pogar.org/

The World Bank Group on Middle East and North Africa
http://lnweb18.worldbank.org/mna/mena.nsf